

L'ÉDITO

de Marie-Claude Boulanger

Sans doute faut-il revenir sur les raisons d'être de cette revue.

À l'heure de l'audio et du visuel, des blogs, des tweets, dans un monde où l'immédiateté de la communication est prépondérante, où la parole est approximative, brutale, spectaculaire, virtuelle et fugitive, pourquoi s'entêter à laisser sur papier les traces de réflexions têtues et lentes, à écrire des mots qui restent, à offrir ses pensées aux critiques réfléchies ?

D'abord, sans doute par optimisme... et respect de nos adhérents que nous voulons croire encore « lecteurs ». L'invention de l'écriture a marqué le début de ce qu'il est convenu d'appeler « l'Histoire »... dont nous ne sommes pas tout à fait disposés à sortir ! Notre histoire, ou du moins sa part accessible à chacun, est écrite, décrite par les témoins qui nous ont, tout au long de son déroulement, légué leurs mots. Ces mots qui sont, avec le rire !- le propre de l'homme. Leur usage et leur agencement constituent notre vivier patrimonial.

Et puis aussi parce que l'objet de notre existence en tant qu'association est le permanent, le noyau qui résiste à l'inéluctable changement, la préservation de notre permanence civilisationnelle. Nous prétendons défendre de la destruction ce que nous a offert de beau la nature, ce que nous ont laissé de précieux nos ancêtres, y compris la connaissance. Aussi, maintenons-nous un support « permanent ».

Et comme je l'ai maintes fois martelé : on ne défend bien que ce que l'on aime, et on ne s'attache vraiment qu'à ce que l'on connaît bien. C'est pourquoi cette revue, outre qu'elle témoigne de nos « mobilisations », de nos combats, décrit, sous des plumes et des regards complémentaires, ce que nous avons à défendre, et s'efforce de rendre compte des richesses et des séductions d'un territoire qui a jusqu'ici su, si près de l'urbanisation galopante, conserver son authenticité et son originalité. Elle ne renie pas sa mission « pédagogique » et ne refuse pas non plus d'emmener le lecteur en contrée d'arts et de rêverie poétique. Elle s'assume participer à la « culture », donc préserver notre humanité. Elle espère en cela faire honneur au Vexin dans lequel elle est enracinée.



Marie-Claude Boulanger



SAMEDI 2 AVRIL 2016: UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE... PAS SI ORDINAIRE

Marie-Claude Boulanger

Les Amis du Vexin Français se retrouvaient le samedi 2 avril pour leur assemblée générale annuelle : une journée d'une richesse et d'une qualité exceptionnelles.

Le nombre des participants, rarement atteint, et qu'il a fallu limiter aux inscrits dans le strict cadre du calendrier annoncé, témoignait à lui seul de l'intérêt que la journée suscitait chez les adhérents.

Il est vrai que le programme était fort séduisant.

La matinée était consacrée aux visites patrimoniales en des lieux admirables et rares.

Le groupe – 120 personnes ! – était attendu aux portes du château de Villette, à Condécourt, par le régisseur du lieu qui avait fixé avec rigueur et simplicité les règles de la visite.

Le domaine est en effet, en accord avec les responsables des monuments historiques (château inscrit MH en 1939, et classé MH en 1942), en cours de réfection, ce qui impose des précautions particulières à observer lors de la visite. Luxueuse restauration, tant du parc et des remarquables jardins, que de l'intérieur, conduite pour le compte du propriétaire par le célèbre architecte décorateur Jacques Garcia, qui a lui-même restauré, sur une période de douze ans, son château du Champ-de-Bataille, dans l'Eure.

Fig. 1 : Une partie du groupe attendant au pied de l'escalier d'honneur, d'entrer dans le vestibule du château.

Fig. 2 : Entrée cour d'honneur. On aperçoit tout à gauche de l'image le bâtiment qui abritait le laboratoire de Condorcet. (cl. Legout)

Fig. 3 : Château côté parc. (cl. M. Legros)



Demeure privée, magnifique exemple de l'architecture classique – construit entre 1663 et 1669 –, bijou dû à François Mansart terminé par son neveu Jules Hardouin-Mansart, et situé dans un cadre paysager d'une harmonie étonnamment préservée, le château de Villette est intimement, nous explique Jean-Pierre Barlier –





lire son article très documenté sur *Villette, Condorcet et les idéologues* dans la présente revue, lié au développement des « idées nouvelles » et au Siècle des lumières: la très belle et brillante Louise Sophie de Grouchy, fille du propriétaire d'alors y épouse fin décembre 1786, dans la chapelle du château, Jean-Marie-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, de vingt ans son aîné. On peut encore voir le bâtiment utilisé par Condorcet comme laboratoire. Le frère de Sophie, le marquis Emmanuel de Grouchy, franc-maçon dès 1787, prêta en tant qu'homme de guerre, serment de fidélité à l'Empereur Napoléon I^{er}, serment qu'il ne trahit jamais, même si son irrésolution participa du désastre de Waterloo, et s'il se rallia au moment de la Restauration à Louis XVIII, devenant Inspecteur général de la cavalerie. Quant à la sœur de Sophie, Charlotte Félicité, elle devint l'épouse de Georges Cabanis, célèbre médecin physiologiste.

La promenade dans les salons redevenus somptueux permet en outre de se souvenir

avec amusement et émotion de la « jeune captive » d'André Chénier, Aimée de Coigny, qui laissa sur une glace du grand salon l'inscription « Monsieur Grouchy est un coquin. Aimée ».



Fig. 4: Fontaine Neptune du fond du parc (Cl. M. Legros)

Fig. 5: Château vu de l'allée du niveau des communs (Cl. MCBM)

Fig. 6: Salon (Cl. M. Legros)

Fig. 7: Salon (Cl. MCBM)

Fig. 8: Le pressoir à raisin (Cl. C. Legout)

Le domaine garde aussi dans un de ses communs un témoignage quasi vivant de son passé médiéval : les impressionnants pressoirs à vin et à pommes datant, nous a-t-on dit, du xv^e siècle.



9

Fig. 9 : le pressoir à pommes à poutres mobiles (Cl. C Rosset)

Le groupe est ensuite dirigé vers l'église Saint-Martin de Gadancourt où Christine de Meaux, membre éminent de l'association de sauvegarde de ladite église, et auteure d'un petit fascicule qui retrace l'histoire de l'édifice, décrit les caractéristiques de cette touchante bâtisse romane, et évoque les vicissitudes successives auxquelles elle a été soumise, la dernière en date étant le bombardement d'août 1944 qui avait durement mutilé l'église.

Fig. 10 : église de Gadancourt (cl. M Legros)



10

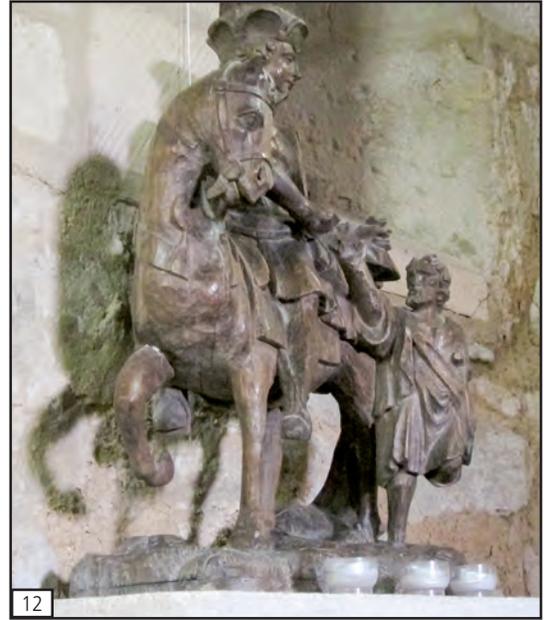
Fig. 11 : intérieur de l'église de Gadancourt (cl. R Derouille)



11

Fig. 12 : église de Gadancourt : saint Martin (cl. M Legros)

Fig. 13 : église de Gadancourt : pierre tombale de Hector de Hazeville (Cl. C. Rosset)



12

Une restauration, conduite de 1948 à 1953 grâce à la ténacité de la vicomtesse de Boury, grand-mère de Charles Antoine de Meaux, actuel occupant du château de Gadancourt, a permis de restituer à ce lieu de culte dorénavant éclairé par de très beaux vitraux de Maurice Max-Ingrand, sa destination.



13



14

Fig. 14 : vitraux
(cl. M Legros)

Après quelques explications historiques et descriptives relatives, sur le parvis de l'église, à l'évolution des lieux et du village, madame de Meaux a invité le groupe à rejoindre le château où fut servi un très agréable déjeuner.

L'assemblée générale, prévue dans un des salons du château, mobilisa ensuite les membres présents de l'association. La présence fidèle des adhérents de marque que sont Alain Richard, ancien ministre, sénateur-maire de Saint-Ouen-

Fig. 15 : le groupe se dirige vers le château



15



l'Aumône et Philippe Houillon, député maire de Pontoise, est chaleureusement saluée par le président et les membres du bureau.

Le rapport moral, présenté par le président Étienne de Magnitot et complété par la vice-présidente Marie-Claude Boulanger pour le volet relatif à la communication et à la politique de développement, suivi du rapport financier présenté par le trésorier Régis Deroudille, ont été soumis à l'assemblée qui les a approuvés à l'unanimité. Les membres à renouveler ont été reconduits, et un nouvel administrateur, Mathieu de La Rochefoucauld, a été élu en remplacement d'un démissionnaire en fin de mandat.



Du sentiment de tous les participants, cette journée restera dans les mémoires comme une grande réussite d'une association indéniablement dynamique pour qui la beauté du Vexin mérite qu'on la vive. Chaque membre est invité à participer activement à son rayonnement.

N.B.: les pièces officielles relatives à cette assemblée générale figurent dans l'encart en noir et blanc attaché au présent numéro 72 de la revue. Elles ont été diffusées conformément à la législation sur le site de l'association, dans l'onglet « fonctionnement statutaire ».



Fig. 16 : accueil par Chr. de Meaux et les membres du bureau des AVF

Fig. 17 : intervention du Président E. de Magnitot (cl. M. Legros)

Fig. 18 : intervention de Ph Houillon (cl. C. Legout)

CHÂTEAU DE VILLETTE, CONDORCET, LES IDÉOLOGUES ET LE VEXIN

Jean Pierre Barlier



1

Le château de Villette: imitation de villa vénitienne et petit paradis.

À la fin du printemps 1802, du château de Villette, le docteur Cabanis écrit à son ami Claude Fauriel :

« Oui, venez voir nos riches prairies, nos blés admirables, notre verdure aussi riche que fraîche et riante. Les insectes qui bourdonnent ici appellent la rêverie et invitent à un calme heureux; ceux qui carillonnent, ailleurs, ne produisent pas toujours le même effet. [...]. M. de Grouchy vous destine une chambre à côté de la mienne. Vous savez combien ce voisinage me sera précieux. »

Et quelques jours après :

« Nous vous attendons après-demain ou dimanche au plus tard avec M^{me} de Condorcet. Vous trouverez la campagne superbe, et paisible, et douce, ce qui arrive rarement au superbe. C'est dans ce genre d'impressions et dans les beautés poétiques ou littéraires qu'il faut chercher la source de cet enthousiasme et de ce sentiment élevé de la nature humaine, dont les hommes [...] ont besoin pour passer la vie heureusement; on ne les trouve point ailleurs. »

« La culture de la vertu, l'amitié, les lettres, la campagne: voilà les vrais biens et plus on avance vers le terme de cette courte vie, plus on sent que les passions factices de la société et les tableaux qu'on y a sans cesse sous les yeux sont peu propres à satisfaire le cœur. Je

vous avouerai même que les travaux philosophiques me ramènent trop vers ce monde moral si mal arrangé: j'ai porté ici un manuscrit que je me suis hâté de rempaqueter, après y avoir jeté un coup d'œil. J'ai, de même, repoussé Tacite que j'avais pris avec moi pour le relire: il me reportait trop à Rome. C'est Homère, c'est Virgile, c'est la Bible, qui pourtant est bien ridicule et bien atroce, ce sont enfin



2

des poètes et quelques écrivains de prose qui s'en approchent pour la perfection, auxquels j'ai promis et voué tout le temps que je serai ici. Vous voyez que nous sommes à l'unisson.

Venez donc au plus tôt; ma femme et moi nous vous embrassons tendrement; nous vous prions aussi d'offrir mille amitiés de notre part à Sophie. Elisa a écrit une lettre charmante à son grand-papa: elle l'était surtout parce qu'elle annonçait votre arrivée prochaine à nous tous¹. »

À un autre moment, un membre de la famille des Grouchy s'enthousiasmait pour les charmes

Fig. 1: Château de Villette Entrée. Plusieurs particularités distinguent le château de Villette des autres châteaux du Vexin construits au fond d'un vallon, alors qu'habituellement on évite ce facteur d'humidité. Sa forme est d'un bloc, avec un plan carré.

Fig. 2: Villette château vu du parc. Les pièces du rez-de-chaussée sont disposées en conséquence autour d'un vaste vestibule d'entrée, comme dans la villa qui servit de modèle.

1.- La première lettre est dans les papiers de Fauriel déposés à l'Institut, la seconde dans la collection Requien, au musée Calvet d'Avignon: toutes deux citées par Antoine Guillois, in *Le salon de madame Helvetius*, 1894, p 179-180.



Fig. 3 : Vue depuis le château vers la cascade et l'obélisque. Avec quelques Amis du Vexin le 2 avril 2016. L'obélisque fait lever le regard et donne, par la vue du ciel la vaste perspective que le vallon limite.

Fig. 4 : Villette château vu du parc. Le vallon est occupé de part et d'autre de l'allée menant à la cascade par deux vastes bassins qui rappellent un cours d'eau. De fait tous ces éléments évoquent la villa Foscari en réduction. Le modèle fut édifié au milieu du xv^e siècle par Palladio pour les très riches frères Foscari, au bord de la rivière la Brenta, canalisée, qui permettait de faire le voyage en bateau depuis Venise. Celui qui fit édifier Villette était l'ambassadeur de Louis XIV auprès de la Sérénissime République. Sans doute voulut-il garder le souvenir, sans avoir tous les énormes moyens financiers des Foscari, de la magnificence de cette résidence célèbre alors dans toute l'Europe.

du château de Villette: « Il semble que Flore, Cérès et Neptune se soient plu à embellir cette demeure, dont les propriétaires sont parvenus à faire un petit paradis terrestre². ». Même tonalité dans toutes les correspondances qui évoquent Villette.



Le destinataire invité de façon si pressante par le docteur Cabanis, un des plus illustres parmi les penseurs de la fin du xviii^e siècle qu'on désigne sous le nom d'Idéologues,

2.- Cité par A. Guillois, in *La marquise de Condorcet*, 1897, p. 3. Nous utiliserons beaucoup cet auteur, qui arrière petit fils du poète Roucher (familier des Idéologues et de leurs cercles de relations), eut accès à de nombreux écrits en provenant (lettres et manuscrits) et était bien accueilli par les héritiers Dupaty (de Clam) mettant à sa disposition leurs archives familiales.

Claude Fauriel, linguiste³, historien, fondateur de la critique littéraire moderne et initiateur de la littérature comparée « science de la littérature », est depuis l'automne 1801, le compagnon de la veuve de Condorcet, Sophie de Grouchy. Leur rencontre s'était faite à l'une des conférences philosophiques ou scientifiques alors organisées au Muséum, fréquentées par les intellectuels, les savants, le public cultivé parisien. Eliza est la fille de Sophie et de Condorcet, et son grand-papa le vieux marquis de Grouchy. Cabanis, médecin, homme politique de premier plan sous la Convention thermidorienne, le Directoire, et les tout premiers débuts du Consulat qu'il a contribué à établir par sa participation à la préparation et la réalisation du coup d'État du 18 brumaire, est l'époux de Félicité-Charlotte de Grouchy, sœur cadette de Sophie.

Ce qui a réuni tous ces êtres et a créé des liens de famille autour d'eux par les mariages des filles du marquis de Grouchy, est la communauté d'idées, le réseau de relations que celles-ci ont tissé par leurs activités intellectuelles et sociales, et

leur participation active à la vie politique française, depuis la Révolution jusqu'au début du Consulat, tant que celle-ci sera encore possible, jusqu'au rétablissement de la monarchie absolue sous une forme impériale. Et le Vexin est l'espace qui sera ensuite leur refuge, ce en quoi Sophie de Grouchy-Condorcet a joué un rôle primordial, y attirant quelques-uns des plus grands esprits du temps.

3.-Étudiant le sanscrit, l'arabe, le germanique ancien, le basque, le breton !

Les Grouchy, d'une très ancienne lignée, acquis aux idées « philosophiques ».

Des Grouchy avaient accompagné Saint Louis dans sa croisade. Un autre fut précepteur de Montaigne. Le mariage d'un Grouchy, capitaine de vaisseau, avec une demoiselle Cousin apporta le château de Villette dans la dot de l'épousée. François-Jacques leur naquit en 1714, qui, après avoir été page de Louis XV puis capitaine de cavalerie, épousa en 1760 Henriette Fréteau d'une famille de parlementaires, sœur d'un conseiller au Parlement de Paris.

Le couple Grouchy va manifester une grande empathie à l'égard des paysans vexinois, qui sont dans les années 1788-1789 levés contre la capitainerie royale de Saint-Germain, dont les gibiers, sévèrement protégés par les lois et les gardes, dévorent les cultures. Dégâts encore plus insupportables en l'année 1788 marquée par des calamités agricoles inouïes (grêle du 13 juillet) qui détruisirent presque tous les espoirs de récoltes de la Gironde à la Hollande⁴ Auparavant il était déjà intervenu à maintes reprises auprès du maréchal de Noailles, gouverneur de la capitainerie, pour différentes causes, par exemple par sa lettre du 6 janvier 1788⁵, demandant communication du règlement ayant fixé les limites de la capitainerie; on venait en effet de mettre des poteaux indiquant ces limites sur sa terre de Sergy (sic) et sur celle de Courdi-

manche appartenant à M. l'intendant de Bourges, et sur celle de Vauréal. Le procureur répond le 15 que les limites sont portées au code des chasses. En réponse aux demandes d'informations, Noailles se plaindra de Grouchy auprès du gouvernement, décrivant un *homme processif dont la terre de Villette est enclavée dans la capitainerie*, et dont l'intervention empêchera un certain temps de sévir contre les paysans soulevés, ce, grâce au soutien que ledit Grouchy avait su obtenir de Loménie de Brienne et du duc du Châtelet, de l'Assemblée provinciale de Senlis. Grouchy répliquera n'être intervenu que pour que les habitants soient indemnisés de leurs



5

Fig. 5: Villette: haut de porte, pastorale à la Boucher



6

Fig. 6: Villette: haut de porte, chinoiserie à la Boucher. Hauts de porte peints sans doute par un élève de Boucher, évoquant des scènes de pastorales ou des chinoiseries dans le genre des peintures que Boucher réalisa comme des ébauches des cartons commandés par la fabrique de tapisseries de Beauvais au milieu du XVIII^e siècle.



7

Fig. 7: Charlotte de Grouchy par Girodet 1804

4.- Voir Marcel Lachiver, in *La France agricole du 7 juillet 2000*. Synthèse riche de détails sur une épouvantable catastrophe qui enfouit des dizaines de milliers de km², dont Pontoise et sa région, sous une épaisse couche de morceaux de glace, détruisant moissons, toits et bétail.

5.- Archives départementales des Yvelines: Pièces du greffe de la capitainerie de St Germain, B3065.

récoltes perdues et des spoliations qui les accablaient *cause réelle du malheur et de l'indigence de 130 familles. Et que le tort qu'éprouve la province de l'Ile-de-France par les dégâts du gibier s'élève annuellement à plus de trois millions.*

Les Grouchy s'occupèrent aussi de faire quatre enfants, dont Sophie, née la première en 1764, surnommée la *jolie Grouchette*, la *jolie petite nymphe aux yeux noirs*, ainsi que la désignait le président Dupaty, président à mortier du Parlement de Bordeaux, son oncle par son mariage avec Adélaïde Fréteau, sœur de la mère de Sophie. Mais aussi Charlotte, née en 1768 qui épousera Cabanis, et Emmanuel, futur maréchal d'Empire.

Cela entraînait des charges. Ce qui explique peut-être que la famille vivait le plus souvent à Villette, même en hiver, et ne possédait pas de résidence à Paris. Quand elle y venait quelquefois, à la mauvaise saison, elle descendait chez le conseiller Fréteau. Sophie y rencontra des « gens du monde » comme le couple Suard (le mari, de l'Académie française et censeur royal), mais aussi Turgot, d'Alembert, plus tard Beaumarchais et Condorcet et d'autres qui faisaient la renommée et l'ornement des salons, moteurs de la vie politique et sociale et accélérateurs des grandes carrières administratives et politiques que visaient les gens de la « bonne société ». Mais il fallait lui assurer un état, c'est-à-dire un revenu qui soulagerait d'autant les finances de la famille, et plus tard son mariage. En 1764 on l'envoya donc en résidence pour quelque temps à Neuville-les-Dames (dans les Dombes), au prieuré des Dames nobles chanoinesses (qui exigeaient des preuves de très ancienne noblesse), y compléter son éducation, tant d'un point de vue mondain (les Dames nobles chanoinesses organisaient bals et soupers), qu'intellectuel : Sophie travailla avec ténacité les livres des philosophes, dont Voltaire, et d'autres, particulièrement Condillac⁶. Quand elle en sortit au bout de vingt mois, en 1787, Charlotte prit sa place. Il ne lui restait plus que d'être reçue chanoinesse par libération de « poste » et d'attendre une prébende, qui s'acquerrait à l'ancienneté et lui permettrait d'assurer son rang, en attendant un bon parti.

À son retour M^{me} de Grouchy brûla les livres de sa fille. Cependant la nouvelle chanoinesse acquise à l'athéisme par ses lectures et ses rencontres y convertit sa mère⁷. Et toutes deux continuèrent et multiplièrent de concert aides et visites aux pauvres malades des alentours du château de Villette⁸.

6.- Tout ceci et la suite attestés par ses lettres adressées à ses oncles et tante Dupaty conservées par la famille Dupaty de Clam, et consultées par A. Guillois.

7.- Laquelle décédera le 10 juin 1793 ayant refusé l'assistance d'un prêtre.

8.- Vous me l'avez appris, respectable mère, dont j'ai tant de fois suivi les pas sous le toit délabré des malheureux, combattant l'indigence et la douleur ! Recevez pour

Sophie, combattante résolue pour des causes de justice et d'humanité, soutint de tout cœur son oncle Dupaty dans ses activités publiques et judiciaires contre les erreurs de justice et pour une réforme profonde et humaine du droit criminel. Beaumarchais écrivait alors à celui-ci : « J'irai vous voir après-demain matin et nous arrangerons ensemble un dîner d'amitié. Le comte de Lauraguais mérite d'en être ; malgré les écarts de son imagination, il a un vrai génie et un excellent cœur. Il vous estime, il vous aime. Il admire aussi la belle chanoinesse que le ciel vous a envoyée pour vous inspirer dans vos ouvrages et vous soutenir dans les persécutions. Adieu, mon ami ; l'apprenti de Molière embrasse l'égal de Démosthène. »



La formation d'un couple par des liens amoureux et intellectuels forts.

C'est alors que survint, le 22 août 1786, un accident qui, d'après un collègue de Condorcet à l'Académie des sciences, amena le célèbre

toute ma vie l'hommage que je vous devrai, toutes les fois que je ferai du bien, toutes les fois que j'en aurai l'inspiration et la douce joie. Oui, c'est en voyant vos mains soulager à la fois la misère et la maladie ; c'est en voyant les regards souffrants du pauvre se tourner vers vous et s'attendrir en vous bénissant que j'ai senti tout mon cœur et que le vrai bien de la vie sociale, expliqué à mes yeux, m'a paru le bonheur d'aimer les hommes et de les servir. » Extrait des Lettres sur la sympathie, de Sophie de Condorcet, 1804. Une nouvelle édition vient de sortir, début 2016.

Fig. 8 : Le président Dupaty

savant et philosophe à mieux connaître et apprécier Sophie et son énergie. Un chien échappé du château de Seraincourt s'étant réfugié dans les communs du château de Villette mordit le très jeune Charles Dupaty, fils du président. Sophie arracha son jeune cousin à l'animal, dont on n'apprit qu'ensuite qu'il n'était pas enragé, ce que les témoins présents avaient d'abord cru. Condorcet, connu des Grouchy chez Fréteau à Paris, avait été invité par les parents de la « belle chanoinesse » à Villette, quand il le voudrait. Il usa de la politesse, et tomba amoureux.

Mais ces liens naissants furent renforcés encore par ceux que le président Dupaty avait noués avec Condorcet dans le salon de M^{me} Helvétius à Auteuil en 1778, peut-être aussi dans la loge maçonnique des Neuf-sœurs⁹, et encore par l'indignation que tous deux partageaient, avec bien d'autres, contre les absurdités et les cruautés du système judiciaire d'Ancien Régime, indignation qui fut suivie d'interventions publiques. Ils auront l'occasion d'unir leurs efforts et leurs talents dans l'affaire des « trois roués de Chaumont » (-en-Champagne). Ces trois paysans avaient été condamnés aux galères perpétuelles sous l'accusation de vol avec violences sur un couple de villageois qui les avaient dénoncés. Sur appel du procureur, le parlement de Paris les condamna à la roue. Alerté par Fréteau des irrégularités de la procédure, Dupaty, de passage à Paris, obtint du garde des Sceaux son ami, un sursis, récupéra les condamnés en route pour leur exécution à Chaumont et, ayant obtenu accès à la procédure, mit au grand jour les manquements et les erreurs des juges. Erreurs que Dupaty dénonça dans un mémoire justificatif se terminant par un appel au roi à réformer l'ordonnance criminelle de 1670.

Dupaty va être attaqué par tous les tenants des antiques lois criminelles. Condorcet est son ferme soutien, avec Fréteau. Au même moment de partout étaient dénoncées de graves erreurs judiciaires, souvent irrémédiables, à Rouen, Lyon, Laon, Toulouse, Caen, etc.

Le 11 juin 1786, Condorcet lance un pamphlet évoqué dans la *Correspondance littéraire de Grimm* en juillet 1786: « il est aisé d'en reconnaître cette amertume de plaisanteries qui, mêlées aux apparences d'une douceur et d'une bonhomie inaltérable, l'a fait appeler le mouton

enragé. » D'autres l'appelaient le « volcan sous la glace » ou « sous la neige » Le parlement de Paris décrète Dupaty de prise de corps le 18 août. Nouveau pamphlet de Condorcet une semaine après, dans lequel il attaque aussi l'avocat général du roi au parlement, Séguier, et d'Ormesson qui laissèrent assassiner judiciairement le chevalier de La Barre. La ville et la Cour s'émeuvent. Le Conseil du roi renvoya le procès devant le bailliage de Troyes puis au parlement de Rouen: les trois accusés furent acquittés le 18 décembre 1787.

À vingt-deux ans, Sophie appuyait le combat mené par ces trois téméraires, dont un Condorcet de quarante-trois ans. Elle agréa aux sentiments de ce dernier. Dès que leur mariage fut annoncé, et longtemps après, leur différence d'âge fut le prétexte à d'ignobles insinuations et à des racontars parfois repris par des historiens trop pressés. Le mouton enragé avait l'art de se faire des ennemis en restant ferme dans ses engagements. Lui qui ne s'embarrassait pas de circonlocutions, dans les commissions *ad hoc* de l'académie des sciences, avec son grand ami Franklin pour renvoyer, dans leurs rapports, au pays des songe-creux et des charlatans le baquet de Mesmer, et les rêveurs du magnétisme animal. Et le médecin Marat ne lui pardonnera jamais d'avoir mené l'enquête et contresigné le rapport de l'académie des sciences du 10 mai 1780 qui anéantissait ses expériences et les prétendus résultats qu'il lui avait envoyés. Bien après, il l'accusera d'être le maquereau de son épouse... et de s'être ainsi enrichi. Ignominies que reprendront des journaux royalistes. Sophie

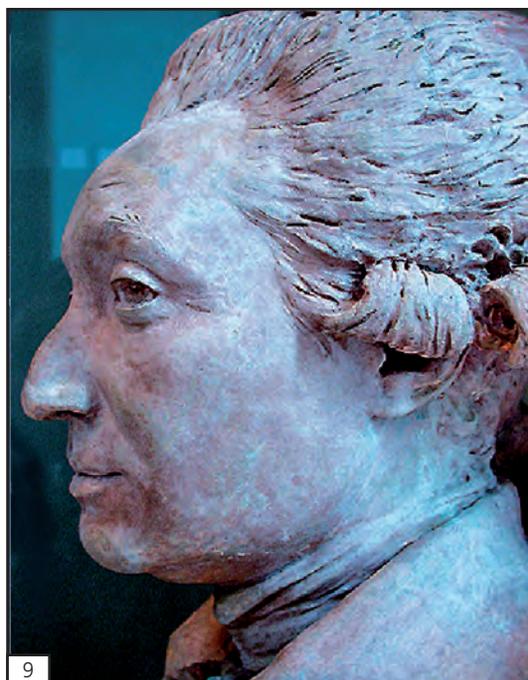


Fig. 9: Condorcet vers 1786. Buste de Houdon

9.-Condorcet maçon, cela n'est pas prouvé, malgré l'amitié et l'affection qu'il porte à certains adhérents de la franc-maçonnerie, dont l'admirable Benjamin Franklin. Et cela correspondrait mal à l'indépendance d'esprit de Condorcet, à sa méfiance des rites, des dogmes, des clergés et de tout ce qui pourrait mimer ou rappeler les institutions d'une secte ou d'une religion.

était décidément trop énergique, trop intelligente et trop belle pour laisser immobiles la méchanceté et la bêtise utilisant quelques-unes des armes traditionnelles de la misogynie la plus grossière (dont la pornographie) dans un combat chaque jour plus violent dans l'évolution rapide des circonstances.

Le mariage de Condorcet et de Sophie eut lieu le 28 décembre 1786, dans la chapelle du château de Villette. L'acte de mariage porte entre autres témoins: pour Condorcet, Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, maréchal de camp, major général au service des États-Unis, Jacques marquis du Puy-Montbrun, grand croix honoraire de l'ordre de Malte, et, pour Sophie de Grouchy: Charles-Marie Dupaty, président du parlement de Bordeaux, et le marquis de Mazancourt. [...]. Ne figurent ni le duc de la Rochefoucauld, ni la duchesse d'Enville, que Condorcet fréquentait pourtant depuis quinze ans à Paris et à la Roche-Guyon, lesquels n'approuvaient pas ce mariage, affirme Arago dans la notice de son édition des œuvres de Condorcet.

Condorcet, un savant, un administrateur, un combattant des Droits de l'homme.

À ce moment de sa vie, Condorcet a acquis une célébrité et une autorité en bien des domaines et emplois. Grand mathématicien reconnu par ses pairs dans toute l'Europe et aux Amériques, il mène des recherches et des travaux dans cette science, qui le font élire dans de nombreuses académies. Protégé de d'Alembert et de M^{lle} de Lespinasse, il a commencé à fréquenter un peu « le monde » dans le salon de celle-ci. Ce qui l'introduira chez M^{me} Geoffrin, les Helvétius, les d'Holbach. Il y rencontrera ce qui compte dans le domaine des Lettres, des Sciences, de l'Économie, et qui y débattent de tous les sujets touchant à la vie sociale et politique; il y gagne l'amitié de Turgot. Il fait paraître essais et mémoires, et a été admis en 1769, à 26 ans à l'Académie des sciences qui lui confie des travaux de toutes sortes.

Pour distraire son cher d'Alembert, accablé par les dépressions de la vieillesse, il l'emmène vers l'Italie en septembre 1770. En route, ils bifurquent vers Ferney, pour rencontrer Voltaire dont ils sont, comme tous les Européens cultivés de l'époque, de fervents admirateurs. Ils y passent quinze jours de promenades et de conversations. Condorcet rentre ensuite à Paris, y rencontre C. Beccaria¹⁰,

10.- Auteur du *Traité des délits et des peines*, qui fit beaucoup de bruit dans l'Europe des Lumières et accéléra les mesures d'humanisation de la justice.

travaille, en liaison avec le Maître des requêtes Turgot a des projets de réforme de la justice criminelle. En 1774, il aide, avec le soutien de la duchesse d'Enville et du duc de la Rochefoucauld qui mettent en mouvement leur parenté et une part de l'aristocratie de cour, à obtenir la réhabilitation du chevalier de la Barre assassiné de façon barbare par voie de justice sept ans auparavant. Il multiplie les pamphlets (anonymes) contre la justice criminelle, contre l'appui que lui donne l'Église, initiatrice ou soutien dans l'histoire de persécutions et de massacres et soutien à l'esclavage des noirs, et s'élève contre la cruauté des prêtres et l'hypocrisie des dévots, dans ses *Lettres d'un théologien* (1774). Sans négliger les mathématiques pour se délasser de ces activités.

En 1774, Turgot est nommé, après un passage à la marine, contrôleur général des finances. Il appelle son ami Condorcet auprès de lui, qui multiplie voyages d'études et projets (sur la construction des navires, sur la navigation intérieure, sur les poids et mesures, sur le rôle des académies, nationales et provinciales). En 1775, Turgot le fait nommer inspecteur des monnaies, ce qui lui assure appointements et logement à l'Hôtel des monnaies, et l'ouvre davantage sur l'économie.

Mais « la guerre des farines », commencée le 27 avril 1775 à Beaumont-sur-Oise, et le 29 à Pontoise, protestation populaire massive contre le haut prix du blé, s'étend à une grande part de la région au nord-ouest de Paris, gagne la capitale et dure jusqu'au 10 mai. Turgot, rendu responsable et dénoncé par de nombreux adversaires pour ses édits sur la libre circulation des grains, la suppression des corvées etc., qui a contre lui l'église (il est athée), les privilégiés et la cour, et aussi Necker favorable à une économie contrôlée et dirigée, est renvoyé. Il se retire à La Roche-Guyon pour quelques mois. Il disparaît en 1781.

Depuis son mariage avec Sophie de Grouchy, et fort de son apprentissage de la machine de l'État sous Turgot, Condorcet participe chaque jour davantage à la vie publique et sociale. Sa femme tient salon à l'Hôtel de la monnaie. Tous deux fréquentent le salon de M^{me} Helvétius à Auteuil: ils y rencontrent Franklin, représentant en France des colonies américaines en lutte contre l'Angleterre, qui vient en voisin depuis sa résidence de Passy, et y fréquente tous ceux qui soutiennent la cause des Insurgents et qui s'enthousiasment pour les idées de liberté et d'égalité, tous ceux qu'on appellera à partir de 1796 « les Idéologues » et pour qui Condorcet est un exemple, une sorte de Mentor, de son vivant comme après



10

sa mort. Cabanis, médecin déjà célèbre, est pour M^{me} Helvétius un fils qu'elle loge dans sa propriété d'Auteuil.

Viennent assidûment chez elle Destutt de Tracy, Daunou, Ginguéné, Volney et bien d'autres, dont beaucoup sont encore jeunes, brillants, enthousiastes, dans ce lieu animé par une hôtesse intelligente et active. Ils se radicaliseront en même temps qu'avance la Révolution et joueront un rôle politique important après la Terreur, sous le Directoire et les débuts du Consulat tout en restant fidèles à leurs convictions républicaines et démocratiques¹¹. Leur enthousiasme et leurs orientations choqueront à ces moments-là le très-très modéré ambassa-

11.- Ces « Idéologues » ne forment pas un parti, un club, un groupe organisé. On peut parler d'une nébuleuse, autour de M^{me} Helvétius, de Destutt de Tracy, de Cabanis (le terme n'est pas encore créé du vivant de Condorcet). Le nom vient des écrits de Tracy qui à partir de 1796 publie les *Éléments d'idéologie* : il appelle ainsi la science nouvelle qui est à construire comme « la science des sciences » calquée sur les méthodes des sciences naturelle, science aux origines de l'élaboration d'une science de l'homme, ses mœurs, son (ses) langage. Certains ont dit le « cercle » d'Auteuil, M^{me} Helvétius assurant le lien entre tant de brillantes personnalités qu'elle a su rassembler dans son salon, l'ouvrant ou le fermant à tel ou tel. Leur influence est grande dans toute la société, par la diffusion de leurs écrits, et leur rôle public et politique surtout à partir de la Convention thermidorienne. Le mot idéologue prendra une tonalité très péjorative par l'usage qu'en fera Bonaparte : il serait plus exact de dire Républicains, attachés aux Droits de l'homme.

deur en France du Congrès des USA, gouverneur Morris, qui écrit dans ses *Mémoires* : « Je vais à Auteuil chez M^{me} Helvétius. Ses invités sont des démocrates fous à lier ». Il désigne là les bourgeois très modérés que sont les Idéologues après la Terreur.



11

Fig. 10 : Pierre Daunou après 1815

Fig. 11 : Anne Catherine de Ligniville épouse Helvétius dite Minette.



12

Fig. 12 : Devenue M^{me} Helvétius gravure d'après un pastel. Ses qualités rares la firent demander en mariage par Turgot, plus tard par Benjamin Franklin. Propositions qu'elle refusa, poliment.

Condorcet, quand il sera élu aux Assemblées viendra avec sa famille habiter Auteuil, tout près de M^{me} Helvétius, de Cabanis et de leurs amis, et tout près de Paris, jusqu'en 1793.

En attendant, Condorcet aspire et se prépare à des fonctions politiques et administratives pour faire avancer la cause des idées de liberté et de justice. Au fur et à mesure que sautent les chaînes qui entravaient la liberté d'expression, particulièrement en 1788 lors de la campagne pour l'élection aux états généraux, il multiplie les parutions de livres et brochures. Il accorde une attention particulière ces années-là, et, quand il sera élu à la Législative, puis à la Convention nationale, à la situation des femmes¹², des noirs, des juifs et à leur émancipation. Il travaillera entre autres contributions dans ces assemblées à des rapports sur l'instruction publique dont il devient un influent spécialiste, proposant la mise en place d'institutions qui mettraient à la disposition de la population les moyens d'une instruction publique ouverte à tous, du primaire au supérieur, garantie d'un peuple éduqué, informé de manière véridique et complète sans œillères, sans préjugés et sans dogmes, ayant les connaissances permettant l'exercice libre de l'esprit critique, échappant alors aux manipulations des charlatans de toute espèce, religieux ou politiciens et aux pièges de leur rhétorique et de leurs mystifications. Mais sans mise en place d'un catéchisme d'État obligeant à enseigner les vérités et travestissements du moment.

Au fil du temps et des événements qui se bousculent et qui font évoluer les esprits et les positions politiques, après les années d'espérance fiévreuse que sont 1789 et 1790, Condorcet va s'éloigner de ceux de ses amis qui resteront attachés à la monarchie constitutionnelle, alors que lui va évoluer vers la République. Après la fuite du roi à Varennes le 21 juin 1791, dévoilant que Louis XVI a choisi de combattre les réformes qui lui sont imposées depuis juin 1789, il est du petit nombre de ceux¹³ qui osent réclamer sa déchéance et proposent la proclamation de la République. Il rompt avec les La Rochefoucauld et leur entourage, Liancourt, Montmorency, qui avec La Fayette veulent maintenir, envers et contre toutes les évidences, la monarchie, et crée le journal *Le Républicain*. L'Assemblée nationale, au moment de se séparer, voulant préserver la constitution qu'elle vient d'adopter, décide

12.- Ils sont peu nombreux à ce moment ! Et objets de risée. Ce qui n'empêche pas Condorcet d'écrire dans le *Journal de la Société* de 1789, du 3 juillet 1790, un article « Sur l'admission des femmes au droit de cité », dans lequel il réclame l'égalité des droits « qu'on me montre entre les hommes et les femmes une différence naturelle qui puisse légitimement fonder l'exclusion du droit. » Et il les réfute toutes, multipliant les exemples historiques.

13.- Dont Choderlos de Laclos, Dupont de Nemours...

de conserver la monarchie qu'elle ne suspend que brièvement, et réprime le mouvement populaire qui se développe alors en faveur de la république : le 17 juillet des milliers de manifestants pacifiques (Sophie de Condorcet y était, accompagnée d'Eliza) vont déposer une pétition pour la déchéance du roi sur l'autel de la patrie au Champ de Mars. Bailly et La Fayette font tirer sur eux la garde nationale : il y eut plus de cinquante morts. Fureur de Condorcet. La majorité des Jacobins fait scission et fonde le club des Feuillants, partagé entre lamethistes et fayettiste qui dominent l'Assemblée législative nouvellement élue. À gauche : les Jacobins (dont Condorcet), le gros étant constitué par les Brissotins appelés plus tard Girondins.

Les émigrés, quelques milliers de personnes qui avaient commencé à sortir du royaume dès le lendemain du 14 juillet 1789 à la suite du comte d'Artois, multiplient depuis l'étranger les proclamations provocatrices, soutenues par des souverains européens, mais qui ne songent pas à aller au-delà. La population s'inquiète exagérément, les émotions vont l'emporter. Les Girondins appellent alors à une guerre préventive, et, au nom de l'universalité de la liberté et de la défense de la patrie, à se répandre en Europe. Ils rencontrent sur ce point les vues du roi qui souhaite les interventions étrangères et, étant leur chef sait la désorganisation des forces du royaume, armée et marine. Il appelle les Girondins à former le gouvernement. La guerre « au roi de Bohême et de Hongrie » est annoncée par le roi à l'Assemblée le 20 avril 1792, le même jour où Condorcet y fit lecture du projet sur l'instruction publique dont l'Assemblée l'avait chargé. Il n'y eut que 12 voix contre la déclaration de guerre. Quant à l'instruction publique... le vote du projet fut repoussé à des temps ultérieurs !

La guerre et le cours de la Révolution.

Cette guerre bouleverse l'évolution de la Révolution et va sans cesse peser sur les circonstances politiques intérieures et les infléchir, après maints avatars, jusqu'à l'établissement d'une dictature militaire. Ayant réuni contre elle très vite tous les états européens, la France va passer par des phases d'exaltation victorieuses et d'autres de peurs paniques, dans une ambiance obsidionale, alors que dès les débuts, des généraux, comme La Fayette, passent ou passeront à l'ennemi. Le roi s'opposant aux mesures du gouvernement face à l'urgence, alors que les débuts de la guerre sont un dé-

sastre, la monarchie est balayée le 10 août par les sections parisiennes, et le roi sera, plus tard, condamné à mort par l'assemblée nouvellement élue, la Convention, chargée de rédiger une nouvelle constitution.

La guerre va désormais tout justifier, jusqu'à la négation des principes fondamentaux de la Révolution mis de côté par des mesures d'exception improvisées sous la pression des peurs, des paniques, des émeutes. Les divisions politiques en naissent, s'en nourrissent, dans un chaos où à la guerre étrangère s'ajoute la guerre civile dans de nombreuses régions.

Tout en effet va lui être subordonné par les gouvernements successifs. Gouvernements qui, au fur et à mesure que s'exacerbent les divergences politiques, tournent le dos aux Droits de l'homme et aux garanties juridiques si récemment acquises, et qui, en cédant aux pressions populaires et aux affolements de « l'opinion publique », croient pouvoir contrôler et diriger les circonstances.

Particulièrement d'octobre 1793 à juillet 1794, quand des mesures d'urgence remplissent les prisons et réduisent chaque jour davantage les protections légales des citoyens. La délation vaut accusation, l'accusation vaut condamnation. La dictature de la Convention, qui délègue périodiquement ses pouvoirs à des comités issus de son sein, étouffe toute opposition réelle ou soupçonnée, les factions étant tour à tour éliminées, les unes par les autres.

Condorcet victime de la Terreur.

Condorcet va être une des victimes du système de la Terreur, lui qui refusa toujours d'émigrer quand des menaces commencèrent à peser sur sa personne.

Durant l'été 1792, il présidait une commission de vingt et un membres chargée de l'exécutif : le roi tardait en effet à nommer un nouveau gouvernement, gagnant ainsi du temps quant aux mesures de défense de Paris, alors que les ministres girondins avaient été renvoyés par ses soins. Cette commission assiste impuissante à l'insurrection parisienne du 10 août. Elle prend acte du résultat, suspend le roi, prévoit l'élection d'une nouvelle assemblée etc. La Convention élue, Condorcet s'éloigne des Girondins, et, s'en prend pour des raisons diverses à plusieurs de leurs chefs (ainsi à Roland qu'il méprise : « Vouloir sans cesse occuper le public de soi, n'est-ce pas vouloir se rendre à tout prix un personnage important ? »), ainsi qu'à plusieurs leaders montagnards, dont Robespierre

qu'il qualifie de « chef de secte », ou Marat « dont le nom seul est une tache à la Révolution ». Il se situe en dehors des factions, dans une solitude politique vertueuse et imprudente, mais en continuant à défendre sans concession, par la parole et par une multitude d'écrits, brochures et articles de journaux, ses principes et ses idées. Il s'élève contre : « les dénonciations ridicules les déclamations insensées, les éternelles annonces de conspirations prêtes à éclater et de troubles qui menacent la République », ainsi que la Convention qui donne le « spectacle affligeant de cette lutte sans cesse renaissante de passions et de haines¹⁴ »

Elue pour rédiger une constitution, la Convention choisit en octobre 1792 un comité *ad hoc* de neuf membres, dont Sièyès, Brissot, Thomas Paine, Danton... et Condorcet. Celui-ci est alors encore soutenu par les Montagnards et les Girondins : il est désigné comme rapporteur.

Parmi les droits de l'homme qui établissent les fondements de la loi institutionnelle suprême, il ajoute le droit à l'instruction. La peine de mort n'est conservée que pour les crimes contre l'État¹⁵. L'avant-projet, texte complexe élaboré alors que la situation économique se dégrade, que les boutiques d'alimentation sont pillées, est froidement accueilli par la Convention en février 1793. Les Montagnards, qui souhaitent retarder les élections d'une future assemblée, attaquent le travail de Condorcet. La discussion est ajournée. En mars, la situation se dégrade aux frontières. Dumouriez passe aux Autrichiens avec le futur Louis-Philippe début avril. Leurs amis Girondins se retrouvent en difficulté à la Convention et dans l'opinion. Condorcet ne peut y obtenir en urgence le débat sur la constitution qui ne reprendra qu'en avril... Il est alors écarté du comité qui examine les projets, le sien va être très vite éliminé, avec d'autres, en mai.

Le 2 juin 1793, sous la menace des canons de la Commune de Paris, la Convention vote l'arrestation de 29 députés girondins. Condorcet, n'est pas visé, qui a toujours appelé à l'union de tous les Républicains, qui ne soutient aucune des factions de la Convention et considère que dans les circonstances présentes : « toutes les classes de la nation n'ont qu'un même intérêt ». En même temps il proteste contre les ar-

14.- Dans *Chronique de Paris*, journal du 6 janvier 1793, cité in *Condorcet*, d'E. et Robert Badinter. LP, 1988.

15.- Pour une analyse plus détaillée, voir Badinter, o.c.p. 606 sq. Ibidem pour la Constitution de Hérault de Seychelles. p. 644 sq.

restations arbitraires, les atteintes à la liberté de la presse. Il va aller plus loin : un comité présidé par Hérault de Seychelles a finalement rédigé à la demande de la Convention une Constitution en une semaine (!). La discussion de ce projet par la Convention dura du 11 au 24 juin. Condorcet ne montera pas à la tribune mais publiera une dénonciation anonyme de ce projet bâclé¹⁶. Et plus encore : « Dans quel moment ce travail a-t-il été rédigé et accepté ? Dans un moment où la liberté des représentants du peuple avait été ouvertement outragée ; dans un moment où la liberté de la presse était anéantie..., où le secret des lettres était violé avec une audace que le despotisme n'avait jamais connu, où par conséquent il n'existait de liberté ni au-dedans ni au-dehors de l'Assemblée ».

Le 8 juillet 1793, Chabot, du Comité de Sûreté générale, dénonce Condorcet à la tribune de la Convention, comme auteur de la brochure anonyme qu'il brandit, et fait voter un décret d'arrestation, (alors même qu'aucune constitution n'est encore adoptée et ne s'impose), qui est immédiatement exécuté. Deux commissaires sont envoyés au domicile des Condorcet à Auteuil. Leur PV porte qu'après être passés chez le maire d'Auteuil : « [...] arrivé (sic) chez Mme Condorcet, à 8 heures. Cabanis, intrigant si connu, médecin de son métier et pourtant

officier municipal d'Auteuil, était avec Mme Condorcet et la quitta d'un air empressé pour aller dit-il chez Mme Helvétius [...] ».

Bref Cabanis leur fait perdre le temps nécessaire à Condorcet pour aller à Paris se cacher chez une M^{me} Vernet prévenue par Pinel et Boyer, médecins amis de Cabanis qu'elle avait logés pendant leurs études. Il y resta cloîtré jusqu'à la fin mars 1794, dans une chambre de la maison Vernet près du Luxembourg, pour laquelle elle refusera toujours une rémunération. Il consacra ces neuf mois à la rédaction de *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*¹⁷. Il est fourni en livres et journaux par Sophie qui passe le voir autant qu'elle peut, usant de stratagèmes pour déjouer les indicateurs de police, et l'aide à préciser et formuler ses idées, fourni aussi par M^{me} Vernet, et par Marcoz, autre pensionnaire de M^{me} Vernet, qui lui n'est pas caché, et qui l'informe de la vie politique à la Convention, député suppléant Montagnard à la Convention, ancien professeur de mathématiques, avec qui il travaille et met au point des recherches destinées aux confrères. Marcoz ne trahira pas Condorcet, il transmettra comme avis et mémoires à lui prétendument remis par un anonyme, les textes destinés par Condorcet au Comité de Salut public !



Fig. 13: Cabanis par Blondel (début XIX^e siècle)

16.- Adresse aux Français, qui se termine ainsi : « Français celui qui vous adresse ces réflexions [...] ne s'est point nommé, parce que la presse comme le parole a cessé d'être libre ». In *Badinter* o.c. p. 650.

17.- Extrayons de cet admirable texte plein d'optimisme et de confiance dans une humanité capable de progrès spirituels et matériels, (*marchant écrit-il par ailleurs d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur, présente au philosophe un spectacle qui le console des erreurs, des injustices dont la terre est encore souillée et dont il est souvent la victime*) ces quelques lignes de la Dixième période : Cette loi (de la perfectibilité des végétaux et des animaux), qui peut être regardée comme une des lois générales de la nature s'étend à l'espèce humaine, et personne ne doutera sans doute, que les progrès dans la médecine conservatrice, par l'usage d'aliments et de logements plus sains, une manière de vivre qui développerait les forces par l'exercice, sans les détruire par des excès ; qu'enfin, la destruction des deux causes les plus actives de dégradation, la misère et la trop grande richesse, ne doivent prolonger pour les hommes, la durée de la vie commune, leur assurer une santé plus constante, une constitution plus robuste. On sent que les progrès de la médecine préservatrice, devenus plus efficaces par ceux de la raison et de l'ordre social, doivent faire disparaître à la longue les maladies transmissibles ou contagieuses, et ces maladies. Il ne serait pas difficile de prouver que cette espérance doit s'étendre à presque toutes les autres maladies, dont il est vraisemblable que l'on saura un jour reconnaître les causes éloignées. Serait-il absurde, maintenant, de supposer que ce perfectionnement de l'espèce humaine doit être regardé comme susceptible d'un progrès indéfini, qu'il doit arriver un temps où la mort ne serait plus que l'effet, ou d'accidents extraordinaires, ou de la destruction de plus en plus lente des forces vitales, et qu'enfin la durée de l'intervalle moyen entre la naissance et cette destruction n'a elle-même aucun terme assignable ? Certes, conclut-il cette « période », la vie de chacun d'entre nous ne sera pas illimitée, mais nous en ignorons le terme possible.



Fig. 14 : Pinel à la Salpêtrière en 1795. Tableau de Tony Robert-Fleury, fin XIX^e siècle. Un idéologue, grand ami de Cabanis et familier du salon de M^{me} Helvétius, dans ses œuvres, délivrant des fers les aliénés, emblèmes de l'humanité asservie.

14

Le 13 mars 1794, la Convention vote un décret mettant hors la loi ceux qui ont fui « l'examen de la justice » et ceux qui les ont aidés. S'il est découvert, c'est l'exécution immédiate de Condorcet et de M^{me} Vernet. Averti le 25 mars (peut-être par un signe de Garat idéologue, qui est à ce moment ministre de l'Intérieur sous l'autorité des Comités de la Convention) que la maison Vernet va être l'objet d'une perquisition, il se précipite dans la rue. Sorti de Paris, il se rend à Fontenay-aux-Roses, à la résidence campagnarde des Suard : 10 km à pied pénibles et longs à faire pour un homme qui n'a jamais beaucoup marché, et moins encore les derniers mois. Ses « amis » de vingt-quatre ans sont absents, il erre dans la campagne deux jours et deux nuits, et ne trouve chez eux les Suard, que le 27 mars : ils refusent de l'abriter. Entré ensuite dans une auberge de Clamart, affamé, ayant toutes les allures d'un vagabond, sale et non rasé, il est arrêté, interrogé, puis mené en charrette (il avait du mal à marcher) à la prison municipale de Bourg-la-Reine en attendant des vérifications. Le 29 mars après-midi, on le trouve mort, allongé face contre terre « par l'effet d'une apoplexie sanguine » écrit le médecin du village au vu de tous les détails qu'il note dans son procès-verbal, après avoir apposé son cachet sur le front de Condorcet, écartant expressément le suicide. Il fut mis le 30 mars à la fosse commune en présence de deux témoins,

un jardinier et un menuisier¹⁸ sous le nom de Pierre Simon qu'il avait déclaré être. Son transfert récent au Panthéon ne pouvait être que symbolique, par l'apposition d'une plaque.



15

Portrait de Mme de Condorcet, fin XVIII^e, collection des Musées de Bordeaux

Fig. 15 : Sophie de Grouchy, veuve Condorcet (musée de Bordeaux)

18.- Les Badinter, dans l'épilogue de leur *Condorcet* font litière de la tradition légendaire maintes fois recopiée sans autres preuves que des supputations, qui veut que « le dernier des philosophes » se soit empoisonné au moyen d'une capsule de poison préparée par Cabanis, ce qui est en contradiction avec les détails donnés sur PV quand fut découvert son cadavre.

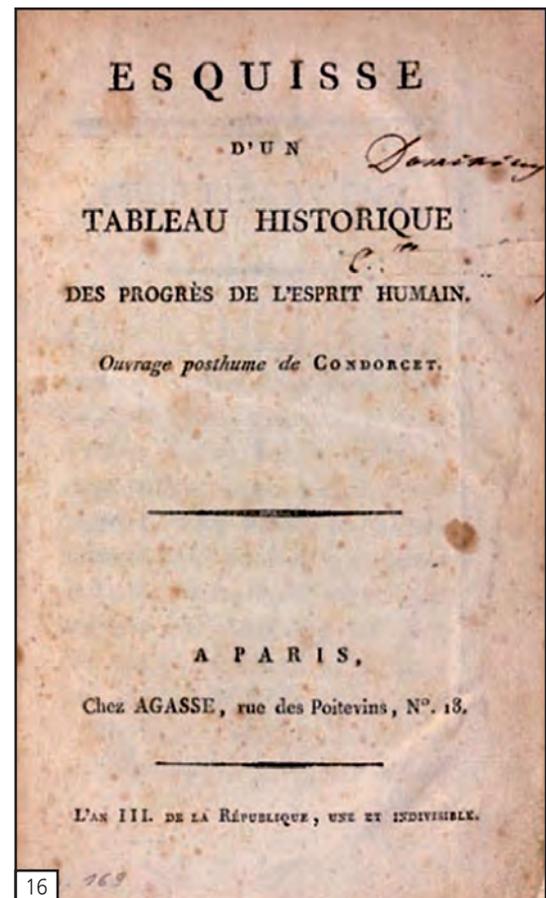
Ce n'est qu'un an plus tard que Sophie de Condorcet, enfin informée, put faire modifier l'acte de décès de Pierre Simon mort à Bourg-la-Reine le 29 mars 1794, à une heure indéterminée.

Après la Terreur: le programme des Idéologues, guide de la République.

Mais les idéaux de Condorcet, ceux des Philosophes du XVIII^e siècle, ne disparaissent pas avec lui, et vont inspirer les institutions élaborées par la Convention thermidorienne et le Directoire. Son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* qu'il avait laissée en s'enfuyant de chez M^{me} Vernet, que Daunou fera acclamer par la Convention thermidorienne sera éditée aux frais de l'État. Ses amis Idéologues et leurs cercles de relations sont proches des nouveaux pouvoirs, beaucoup y jouent un rôle, y ont des responsabilités. L'un d'eux, Sieyès, aura une action de premier plan dans l'élaboration de la nouvelle constitution conçue pour éviter le retour des Montagnards et de la Terreur et de la monarchie¹⁹, et sera au gouvernement. La plupart d'entre eux se sont tenus éloignés de l'action politique pendant la Convention montagnarde²⁰, durant laquelle certains (par exemple Tracy) ont été poursuivis et emprisonnés, ils sont à l'origine de beaucoup des réalisations du nouveau système politique: des Écoles Centrales pour l'enseignement secondaire, préfiguration des Lycées, avec des programmes plus étendus, ouvrant sur les sciences sociales qu'ils sont en train de créer, de l'École Normale pour la formation des maîtres des écoles centrales, de l'Institut qu'ils remplissent, des prémisses du Code Civil. Partisans d'un système politique modéré donnant la primauté aux propriétaires et aux instruits, mais proposant les moyens d'éduquer le peuple qui serait désormais guidé par les Lumières dispensées par l'instruction et la raison, et marcherait ainsi vers l'égalité des conditions ouverte à tous, dans une République calme et raisonnable, dont la prospérité serait assurée par de sages institutions garantissant à un peuple éclairé la paix civile et extérieure.

19.- D'autres, comme Fauriel y ont assumé des fonctions: celui-ci a été agent national à Saint Étienne, rôle consistant à surveiller et stimuler les municipalités considérées comme tièdes alors que non loin, Fouché, à Lyon reconquiert la ville sur les Girondins et les royalistes, et fait procéder à des massacres de masse. Au début du Consulat, Fauriel sera le secrétaire particulier de Fouché, ministre de la Police du nouveau régime.

20.- Cas de Cabanis, qui par ailleurs épousera la cadette de Sophie de Condorcet, Charlotte le 14 mai 1796, manière de fêter la République qu'il déclara « impérieux », à l'annonce du 9 thermidor.



Malheureusement, le nouveau régime a hérité de la guerre contre toute l'Europe, guerre qui, de lutte pour la liberté et le salut de la patrie, est devenue guerre d'annexions et de pillages étendue bientôt à des entreprises coloniales en Méditerranée (Égypte et au-delà selon les opportunités²¹) sous couvert de nobles prétextes, de scientifiques objectifs et d'exotiques rêveries. Bien que la guerre finance la guerre, cela n'évite pas que la trésorerie de l'État soit ruinée, État soumettant l'économie aux besoins militaires et vivant de rapines. Incapable d'imposer la paix, de faire rentrer les impôts, d'assurer pleinement ses fonctions, le Directoire doit faire face à des pénuries, à une inflation galopante et aux mécontentements liés qui se traduisent par l'insécurité intérieure, et une instabilité politique: les élections réservées aux plus riches et aux instruits amènent dans les Assemblées des majorités hostiles au gouvernement, Jacobins ou royalistes, à chaque fois renvoyées par des coups d'État et suivies de nouvelles élections. Pour les réaliser les gouvernements font appel aux généraux et à leurs troupes. L'incapacité à

21.- Vieux projet que Choiseul avait déjà caressé sous Louis XV, sorti des cartons des Affaires étrangères, ramené par Talleyrand alors proche des Idéologues

Fig. 16: Esquisse d'un tableau... de Condorcet édité par ordre de la Convention exemplaire de Stendhal (alias Dominique) annoté par lui. Il note dans son journal vers 1800: « La maison avait appartenu à Condorcet dont la jolie veuve vivait alors avec M. Fauriel (aujourd'hui de l'Institut, un vrai savant aimant la science pour elle-même, chose si rare dans ce corps)... Condorcet, l'auteur de cette Esquisse des Progrès futurs que j'avais lue avec enthousiasme deux ou trois fois. »

trouver une majorité stable soutenant le régime sur la longue durée l'amène à s'en remettre à l'armée qui ne manque pas de généraux républicains. La corruption et l'autoritarisme éloignent vite le Directoire du régime idéal dont rêvaient les Idéologues, dont beaucoup vont pencher pour des réformes énergiques qui ne pourraient être le fait que d'un homme « providentiel » accepté par l'opinion publique, assumant le pouvoir pour une période transitoire.

La préparation d'un coup d'État militaire; tuer la liberté pour la sauver !

Parmi les généraux candidats possibles, Moreau, Jourdan, sont non moins glorieux que Bonaparte. Celui-ci sera politiquement le plus actif le plus rapide, le plus ambitieux, le plus cynique, celui aussi qui saura utiliser le mieux à son profit le prestige des Idéologues dont les principaux le voient avec faveur. Jacobin, Il s'est illustré en 1793 au siège de Toulon prise aux royalistes et aux Anglais. Le 13 vendémiaire an III, il a écrasé dans les rues de Paris le soulèvement des sections royalistes. Il fréquentera les Idéologues de l'Institut où il obtiendra d'être élu après sa retentissante campagne d'Italie qu'il a su mettre en valeur dans des journaux créés spécialement²². Il y est reçu le 25 décembre 1797 et écrit à Daunou : « Le suffrage des hommes distingués qui composent l'Institut m'honore. Je sens bien qu'avant d'être leur égal, je serai longtemps leur écolier. Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret sont celles qui sont faites sur l'ignorance. L'occupation la plus honorable comme la plus utile pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines. » Propos doux aux oreilles de ces intellectuels et de ces professeurs qui l'acclament quand il vient en civil à leur séance plénière du 4 janvier 1798. Et l'Idéologue Garat de filer dans son éloge l'hyperbole flagorneur de la modestie ostentatoire du héros : « À voir ses goûts simples et modestes, son amour de la retraite, sa passion pour les arts et les sciences, ne croirait-on pas que c'est un philosophe qui s'arrache un moment à ses études chéries pour vaincre et qui revient, après avoir vaincu, s'y livrer avec un nouveau charme ». On voit par là qu'il y a des légendes que l'on commence à ciseler tôt ! Et Bonaparte emmena en Égypte Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire,

Monge, Denon, Larrey etc. qui formeront l'Institut d'Égypte. Volney en aurait été s'il était rentré à temps des États-Unis.

Sieyès, qui s'est fait élire un des cinq directeurs constituant le gouvernement en mai 1799, sera à la manœuvre de la préparation du coup d'État. On le soupçonne : il est défendu (lui « le plus ardent défenseur de la liberté depuis les débuts de la Révolution ») à l'assemblée des Cinq-Cents par Cabanis et Garat, dans la confiance. On fait courir en contre-feu le bruit d'un complot jacobin et le risque du retour de la terreur qu'il faudrait prévenir en toute hâte, alors que Bonaparte ayant laissé son armée en Égypte débarque en France le 17 vendémiaire. Arrivé à Paris sous les vivats le 24 vendémiaire an VIII (16 octobre 1799), il court exposer à l'Institut ses impressions d'Orient et un projet de percement d'un canal de Suez. Une de ses premières visites sera pour M^{me} Helvétius à Auteuil qui le consola d'avoir échoué dans la conquête de l'Asie en lui vantant le bonheur qu'on pouvait avoir dans « trois arpents de terre », taille de son petit parc. Leçon hélas perdue par un conquérant avide.

Le 19 Brumaire, Cabanis mettra toute son autorité et son talent au service du coup de force militaire et pour faire légaliser l'illégal par quelques députés du Conseil des Cinq-cents rassemblés en hâte à Saint-Cloud, il déclara : « Est-il possible de jouir d'une liberté véritable, d'une sécurité constante fondée sur la force des lois [...] dans un pays où des élections annuelles mettent le peuple en état de fièvre au moins six mois sur les douze [...] ; où la législation n'a rien de fixe ; où le pouvoir exécutif a tous les moyens d'usurper, mais manque presque toujours de force pour gouverner [...]. Il est donc indispensable de faire des changements à cette constitution. Or ces changements ne peuvent être faits et la réorganisation exécutée qu'au moyen d'un gouvernement provisoire ; et celui que votre commission vous propose me paraît non seulement le meilleur, mais encore le seul possible [...] ».

La messe sera dite par une Adresse au peuple français rédigée par le même : « Le royalisme ne redressera point la tête. Les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées : la République et la liberté cesseront d'être de vains noms ; une ère nouvelle commence... »

Vive la RÉPUBLIQUE

Et le 16 décembre, le même Cabanis discourait sur le nouveau système électoral élaboré par Sieyès : « Il n'y a plus ici de populace

22.- En faisant passer sous silence, certains aspects, comme le sac de Pavie laissée à la troupe une journée, pour la punir d'avoir soutenu le soulèvement de villages contre les exactions des troupes.

à remuer au forum ou dans les clubs : la classe ignorante n'exerce plus aucune influence (...) plus de démagogues. Tout se fait pour le peuple et au nom du peuple ; rien ne se fait par lui ni sous sa dictée irréfléchie ».

Alors va s'avancer le futur monarque avec l'onction de républicains, et la promesse d'un avenir radieux. La *Décade philosophique, littéraire et politique*, le journal des Idéologues dirigé par Ginguené salue avec enthousiasme la « Révolution de Brumaire » qui termine la Révolution. Entre autres exemples, J.B. Say²³, l'économiste des Idéologues, y annonce que les affaires vont reprendre, les entreprises être stimulées par le nouvel état de choses. La prospérité en découlera.

La mise en place du despotisme napoléonien..

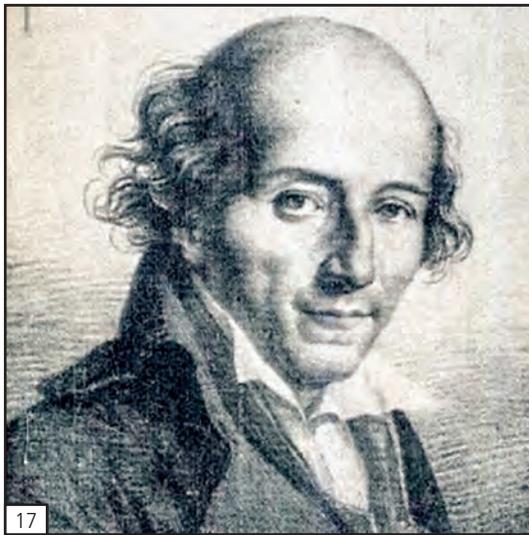


Fig. 17: Guinguené

léonien..

Les Idéologues participent activement à l'élaboration de la nouvelle constitution et des institutions nouvelles où ils vont entrer en nombre, et l'Institut sera rempli par eux. On trouvera les plus notables : au Sénat, l'Assemblée dont le rôle sera décisif au service du nouveau maître qui bientôt se contentera des seuls avis d'une assemblée où ne se déplaceront en majorité que ses créatures, mais où entrent Monge, Berthollet, Cabanis, Volney, Garat, Destutt de Tracy qui ne feront que rarement acte de présence.

23.- Say, 1767-1834, économiste ultralibéral, dans la lignée de Turgot, qui a toujours été plus en faveur aux USA qu'en France, est le père de la loi de l'offre, dite loi des débouchés, ou loi de Say : il faut stimuler et libérer l'offre par les entreprises, ce qui créera les débouchés et la croissance. Nommé au Tribunal par Bonaparte, il en sera très vite écarté par celui-ci partisan d'une économie dirigée, économie de guerre où l'État devait avoir un rôle important, ce que Say critiquait vivement.

Sieyès n'y a été nommé que pour cela, satisfait du domaine sénatorial à lui attribué où il se retirera et des 25 000 francs annuels attachés à la fonction. Au Tribunal, J-M. Chénier, Daunou, Ginguené, J-B. Say. D'autres au Corps législatif.

Les illusions de ceux qui souhaitaient en avoir tomberont quand les nouvelles assemblées se réuniront. Des critiques seront émises par bien des membres du Tribunal, comme Benjamin Constant ou Ginguené contre les projets de lois liberticides que le gouvernement leur présente très vite, par exemple les mesures rétablissant l'esclavage aux colonies²⁴ pour lesquelles seront envoyées des armées à la Guadeloupe et à Saint-Domingue. Sans échos importants dans un pays où la presse est dirigée. Mais Bonaparte est furieux, bien que ses projets soient approuvés avec des majorités des 2/3.

Les choses ont vite empiré. Le 27 nivôse an (17 janvier 1800), le gouvernement supprime soixante journaux par arrêté « considérant qu'une partie des journaux de Paris qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la république ». Il n'en laisse subsister que treize, qui finiront propriétés de la police. C'est de cette date que le grand historien Aulard fixe « le début du despotisme ». Suivront en avril 1800 la censure du théâtre, puis bien plus tard des livres.

Mais si des Idéologues sont choqués, ce n'est pas de l'un d'eux mais de M^{me} de Staël que viendra la plus éloquente et vive protestation contre « l'influence trop grande de l'esprit militaire... un danger pour les États libres ». Et ceci, toujours à méditer : « L'éloquence, l'amour des lettres et des beaux-arts, la philosophie, peuvent seuls faire d'un territoire une patrie », dans *De La littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* qui lui vaudra, avec d'autres textes ou propos, persécutions, convocations de police, assignations à résidence hors de Paris (dont deux en Vexin français !), exils, saisies de manuscrits et de livres etc. jusqu'à devoir s'exiler loin de la France.

Bonaparte va toujours plus avant dans la

24.- Par la loi du 2 mai 1803. L'amiral Bruix, présentant au corps législatif l'opinion du gouvernement proposant la loi concluait : « Il faut que les propriétés et le pouvoir (aux colonies) soient dans les mains des blancs, peu nombreux ; il faut que les nègres en grand nombre soient esclaves » L'esclavage dans les colonies françaises avait été aboli par la Convention le 4 février 1794. La tentative pour le rétablir échoua à Haïti-Saint-Domingue malgré les massacres organisés par le général E. Leclerc né à Pontoise, (y voir sa statue) de la majorité de la population noire soulevée contre elle. Sur Saint-Domingue, voir J.-P. Barlier : *L'échec de l'expédition à Saint-Domingue*, 2012,

voie du despotisme, poursuivant et faisant condamner des opposants dans des procès truqués, où les aveux sont obtenus de comparses par la torture, et où les combinaisons et provocations policières alimentent les actes d'accusation : le procès du général Moreau en est un exemple, qui aboutira à l'exil de celui qui, général républicain, avait été et était toujours un rival potentiel, et dont la carrière militaire n'était pas moins prestigieuse que celle de Bonaparte, mais qui avait toujours refusé d'attenter aux institutions de la République²⁵.

Les débuts de 1804 sont donc marqués par l'inique procès Moreau, et aussi par l'enlèvement dans un État étranger, puis l'assassinat du duc d'Enghien, au mépris du droit des gens. Mais les prétendus périls accumulés sur la tête de Bonaparte que ces dénis de justice prétendent démontrer, illustrer et éviter ne seraient que momentanément conjurés. Il faut plus : une monarchie héréditaire pour assurer l'État et la liberté disent les thuriféraires écrivant sous la dictée du maître : ce sera l'Empire héréditaire.

Les Idéologues s'étaient déjà effacés de la scène politique. D'ailleurs celle-ci, elle a été supprimée. Le Tribunat a été tôt épuré des opposants, bientôt il sera supprimé, seul lieu où il y avait encore un débat public. Et aussi la classe des Sciences morales et politiques à l'Institut. Les Écoles centrales transformées en Lycées ont vu leurs programmes ambitieux et modernes transformés et calqués sur ceux des anciens collèges de Jésuites, et ont été militarisées : il faut des soumis, officiers et administrateurs. L'Église a repris prestige et autorité restaurés par Bonaparte et mis à son service.

Résignation.

Que faire ? Quelques-uns des Idéologues, ceux qui ont santé et courage au travail s'absorbent, dans l'étude, l'érudition, l'écriture, l'enseignement.

Une lettre du 25 juillet 1803 du D^r Pariset, ami de Volney, alors à Cauterets, « illustre

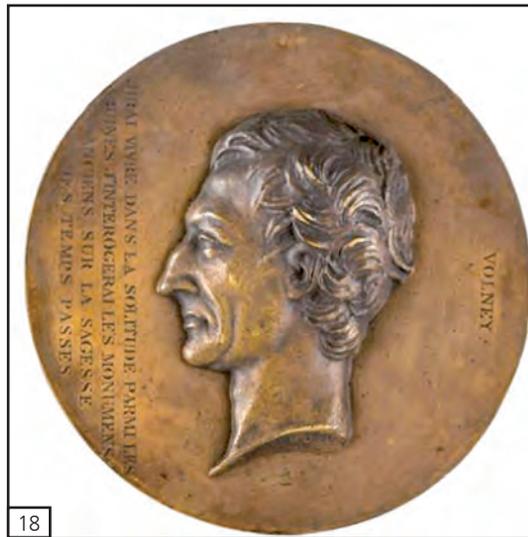


Fig. 18: Volney (médaillon par David d'Angers 1826)

médecin » écrit Antoine Guillois dans *Le salon de Madame Helvétius*, 1894, qui en donne le texte p. 181 sq, adressée à Claude Fauriel est significative du pessimisme qui accable les principaux des Idéologues et dont la lettre de Cabanis donnée au début de cet article est un autre exemple, encore plus désespéré s'il était possible ; : « Eh quoi ! votre chagrin n'est pas encore usé ! Vos regrets sont toujours aussi vifs ! Et vous ne pouvez vous faire aux choses de ce monde ! Vous n'êtes pas encore à ce calme que produit le désespoir (...) je suis convaincu que les événements actuels tiennent comme effets nécessaires à des causes nécessaires et que s'ils ont lieu c'est qu'ils devaient arriver comme cela et non autrement. Tout est lié parmi les hommes, ainsi que dans les lois de la nature et lorsque de grandes injustices se font impunément dans notre misérable espèce [...] imitez-moi mon ami [...] j'ai pris le parti du silence et de la soumission. Ce n'est pas que je n'aie conservé les mêmes principes, mais il faut les tenir sous le boisseau [...] Faites-vous à l'idée que vous ne verrez jamais rien de ce que vous entendez se réaliser parmi nous. Réservez votre doctrine secrète pour un petit nombre d'amis sûrs dans le sein de qui votre âme puise s'épancher sans crainte et qui soient dignes de cultiver avec vous la philosophie ou de rendre honneur à la vérité. Pour le reste des hommes, ne leur ouvrez jamais votre cœur, et si la médiocrité de votre fortune leur donne malheureusement quelques droits sur vous, songez sérieusement à vous affranchir de cette tyrannie. Choisissez bien le genre d'occupations le plus analogue à vos moyens et à vos goûts Travaillez sans relâche. Le travail vous rendra libre et vous consolera... La gloire qu'on attachait aux talents de l'esprit est

25.-Sur le procès Moreau et sur la machination qui le prépara et le mit en scène, voir Fauriel, *Les derniers jours du Consulat*, manuscrit rédigé au moment du procès Moreau, qui ne pouvait être rendu public à ce moment-là, fondé sur les informations que pouvaient lui donner des cadres de la police avec qui il avait pu être lié du temps de son secrétariat au service personnel de Fouché, et des relations des salons de M^{me} de Condorcet et de M^{me} de Staël les relations du procès Moreau, ou ce qu'il avait pu y voir lui-même, les audiences étant publiques. Donné avec d'autres papiers détenus par Eliza Condorcet à la Bibliothèque de l'Institut, il ne fut publié par Frédéric Lalanne qu'à la fin du XIX^e siècle. La 3^e édition de 1889 est consultable sur Internet Archive.

trop subalterne. L'estime des hommes a pris un autre cours. Ils sont esclaves de la force. Il faudra bien du temps pour qu'on puisse faire entendre qu'une bonne loi vaut mieux qu'un coup de sabre. [...] Des écrivains hypocrites mais favorisés se sont saisis de la génération actuelle et l'ont enivrée de superstitions pour la rendre plus docile au joug.²⁶ [...] Dans cet état de choses que faire ? Se ranger du côté des chefs, prendre leurs maximes et leur langage, ramper avec la foule qui les sert et qui les flatte ; ou bien se composer une manière d'être utile, mais étrangère à la leur, qui vous permette de vivre, sans prostituer votre caractère, sans renoncer à votre raison [...] ».

Le stoïcisme que prêche Pariset et que vante Cabanis dans son ouvrage sur les *Causes premières* est une apparence de remède, habituelle et désespérée dans les temps de despotisme, tel que pratiquait Sénèque dans la fréquentation de Néron !

Les principaux Idéologues continueront de se voir chez M^{me} de Condorcet, et chez M^{me} de Staël quand Paris lui sera autorisé, et une fois par mois entre messieurs, dans le cabinet d'un restaurant parisien, jusqu'à ce que Fouché, toujours parfaitement informé, leur fasse savoir de cesser ces agapes, par crainte d'une conspiration. Quant à faire savoir leur républicanisme à propos de littérature ou de philosophe par leur journal, *La Quinzaine philosophique*, ils ne le pouvaient qu'allusivement, et ne le pourront plus à partir de 1807, quand il sera interdit. Pour les plus mauvaises têtes, ont été créées, à l'imitation des prisons d'Ancien Régime, des prisons d'État où l'on peut être enfermé sans jugement, sans motif communiqué à l'intéressé, laissé à la discrétion du gouvernement et de la police (exemple de Jacquemont, fonctionnaire de l'Intérieur, qui subit dans de telles conditions un an de geôle) et où on peut disparaître... traitement réservé à quelques Idéologues bien moins célèbres que ceux que nous évoquons.

Parmi les principaux, que Bonaparte appelle par dérision « les boudeurs d'Auteuil », Volney voit sa démission du Sénat refusée et n'y vient presque plus, retiré dans son domaine de Sarcelles depuis 1806.

Daunou, après le sacre impérial sera nommé directeur des Archives de l'Empire, ce qu'il paya en louanges à Napoléon dans des ouvrages

28.- Il s'agit évidemment de Chateaubriand et du *Génie du christianisme* paru en 1802 et fortement soutenu par le gouvernement. Mais Chateaubriand va rompre avec Bonaparte après l'assassinat du duc d'Enghien.

historiques, où il put étaler son anticléricalisme que l'évolution de la politique du maître permettait de tolérer. Quand Napoléon le rencontra, il avait droit à une bourrade et à « Comment va l'Idéologie ? ».

On laissera d'autres être nommés professeurs de grammaire ou de mathématiques ou de langue, à Polytechnique ou au Collège de France, mais Fontanes, grand maître de l'Université et qui fut des leurs, n'en laissera nommer aucun aux chaires de philosophie, les réservant aux spiritualistes, ceux qui distinguaient l'âme du corps, qui croyaient aux idées innées et qui agréaient à l'Église. Les matérialistes et les pragmatiques disparurent pour longtemps des facultés, ne pouvant avoir ni élèves ni continuateurs avoués.

Ceux à qui on a donné traitements et honneurs et qui se montrent insuffisamment soumis, se voient réduits à la gêne ou pis. Ce fut le cas de Jean-Marie Chénier, le frère d'André, qui perdit en 1806 sa fonction d'Inspecteur de l'Université, lui qui mettait ses pensées en vers non publiés mais que connaissaient ses amis, la police et le gouvernement :

L'air de la servitude est trop pesant pour moi.

Pour la liberté si chèrement acquise :
*Dix ans d'efforts pour elle ont produit l'esclavage
 Un Corse a des Français dévoré l'héritage...
 Je n'ai point caressé sa brillante infamie,
 Ma voix des oppresseurs fut toujours ennemie
 Et tandis qu'il voyait des flots d'adorateurs
 Lui vendre avec l'État leurs vers adulateurs
 Le tyran dans sa cour remarqua mon absence :
 Car je chante la gloire et non pas la puissance.*

Et dans son *Épître à Voltaire* :
*Nous conservons le droit de parler en secret
 Mais la sottise prêche et la raison se tait.*

Ginguené, qui sous le Directoire avait été ambassadeur de France auprès du royaume de Piémont-Sardaigne, puis Tribun, se vit interdire l'Académie française et le Collège de France, et alors, à Paris et à Saint-Prix en été, il se consacra entièrement à une monumentale *Histoire de la Littérature italienne*, dont on peut lire aujourd'hui qu'elle est toujours très appréciée en Italie.

Quant à Cabanis, il cessa bientôt de publier ou d'écrire, menant une vie sociale ralentie, évitant le Sénat. « Je passe une soirée très douce chez M^{me} de Condorcet avec Cabanis et Fau-

riel » écrit dans son journal Benjamin Constant en janvier 1807. Mais en avril, il est frappé d'une « attaque » qui paralyse son bras droit, et il ira se reposer dans le Vexin, tantôt au château de Villette chez le vieux marquis de Grouchy, tantôt chez Sophie de Condorcet, dans sa « Maisonnette » de Meulan où elle passait la belle saison et y recevait Manzoni, Guizot et d'autres, tantôt encore au château de Rueil-Seraincourt qu'il loue, où il se livre à la chasse et aux visites et soins médicaux aux pauvres de la région.

Ginguené écrit en novembre 1807 qu'il est allé voir Cabanis à Rueil. « Il était malade et hors d'état de travailler depuis une fâcheuse attaque de paralysie qui faisait craindre des rechutes. Obligé de vivre de régime, il y mettait surtout son esprit; c'est ce qu'il y a de plus pénible pour quelqu'un qui fait un si grand et si bon usage du sien. Je trouvais Cabanis mieux que je m'y attendais, mangeant de bon appétit, dormant passablement, chassant tous les jours pendant quelques heures, causant comme à son ordinaire, pourvu que la conversation ne devînt pas trop animée [...] Sa femme était un ange de vigilance, de patience et de tendresse. [...] M^{me} de Condorcet et Fauriel étaient à la Maisonnette près Meulan. Rueil est à une lieue dans les terres. Ils y venaient souvent. Cela formait une société pleine d'intérêt et de charme, dont Cabanis était l'âme, tout malade qu'il était. Le matin, levé de bonne heure je travaillais jusqu'au déjeuner. La causerie, la promenade et une heure ou deux de travail remplissaient le reste de la matinée; le soir on me faisait lire des fables et elles reçurent des approbations et des encouragements bien faits pour me donner quelque confiance. [...].

Je revins avec beaucoup de regret et de tristesse. J'allais coucher le soir à la Maisonnette pour partir de Meulan le lendemain matin de bonne heure. Je revins (à Paris) avec la bonne M^{me} Vernet, cette généreuse Provençale qui s'est immortalisée en donnant, pendant plusieurs mois, l'hospitalité au malheureux Condorcet... ».

Cabanis semblait aller mieux. De Rueil il dicta une lettre le 8 février 1808 pour Ginguené.: « (...) Voilà de bien beaux jours... ils annoncent déjà le printemps [...] M^{me} de Condorcet et Fauriel viennent de passer avec nous une partie assez considérable de l'hiver; ils nous l'ont rendue extrêmement agréable [...] Dites pour moi je vous prie un mot d'amitié à Garat. Adieu mon cher et bon ami, je suis à vous pour la vie, et par-delà s'il y a un par-delà ».

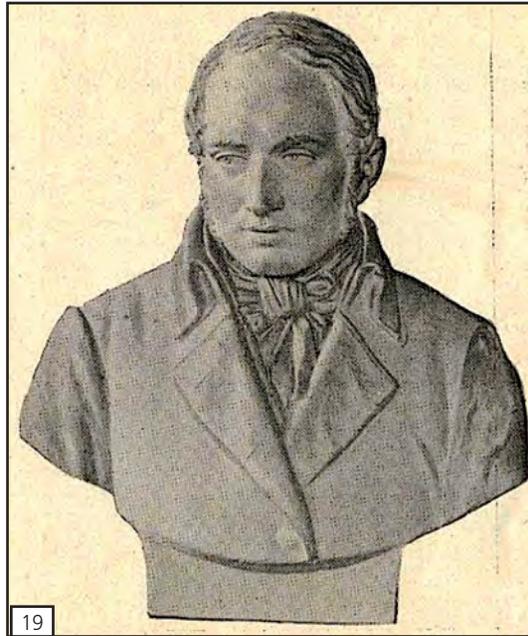


Fig. 19: Fauriel par Étienne Montmagny, son contemporain

Le 5 mai 1808, « après une promenade pendant laquelle il avait eu avec sa femme les plus doux épanchements » (je cite Guillois), il se mit au lit, dormit quelques heures et fut saisi vers une heure du matin d'une nouvelle attaque qui l'emporta. L'autopsie montra une considérable hypertrophie du ventricule gauche, et un cerveau envahi de sang coagulé.

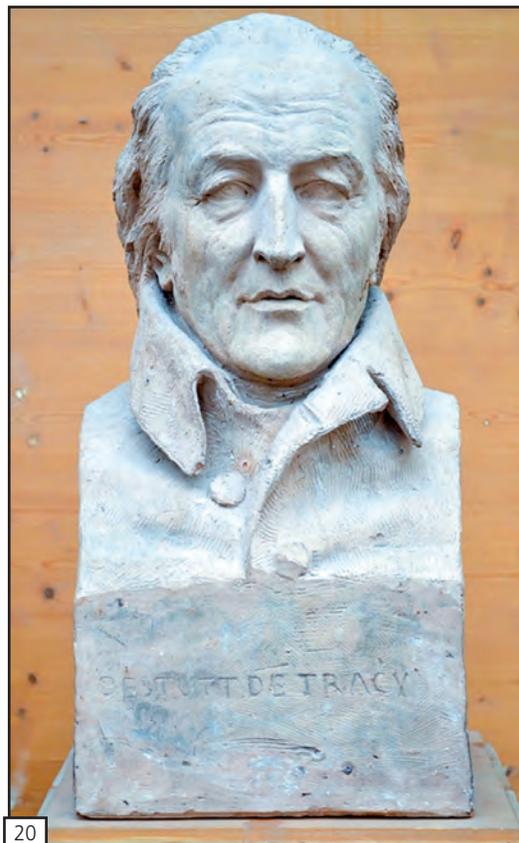


Fig. 20: Tracy, par David d'Angers, 1837.

Transporté à Auteuil où eut lieu une cérémonie religieuse à l'église paroissiale le 14 mai, son corps fut inhumé au Panthéon, en présence de délégations du Sénat, de l'Institut, de l'École de Médecine, Garat prononçant l'éloge funèbre. Élu à son fauteuil à l'Académie française, Destutt de Tracy célébra dans son éloge son ouvrage sur les « Rapports du physique et du moral » dont il dit : « l'un des plus beaux monuments du temps et l'un de ceux qui contribueront le plus à la gloire du siècle où l'on entrait ». Le cœur de Cabanis fut déposé au cimetière d'Auteuil, entre les tombes de M^{me} Helvétius, « sa mère » disait-il, et de Charlotte de Grouchy, son épouse.

Stendhal, toujours très élogieux l'égard de Tracy, écrit par exemple dans ses *Souvenirs d'Égotisme* : « M. Destutt de Tracy, pair de France, membre de l'Académie, était un petit vieillard remarquablement bien fait... Je l'avais vu recevoir à l'Académie par M. de Ségur, qui lui dit des sottises au nom du despotisme impérial, c'était en 1811, je crois... je fus profondément dégoûté. Nous allons tomber dans la barbarie militaire... »

Les Idéologues eurent-ils une postérité ?

Destutt se payait de mots. Éloges officiels et oraisons funèbres sont faits pour cela. Benjamin Constant, exilé à Coppet avec M^{me} de Staël, écrivait plus justement à Fauriel le 22 juillet 1808 : « Les hommes de cette espèce semblent disparaître de la terre. À peine aperçoit-on quelques débris de cette classe qu'assurément la génération qu'on forme et qu'on veut former ne remplacera pas ».

L'acharnement de Napoléon contre les Idéologues, revigoré par l'affaire Malet en 1812 qui put si facilement faire vaciller quelques heures le trône impérial alors que Napoléon était à Moscou les avait depuis longtemps fait disparaître des institutions politiques et des principaux lieux de formation de la jeunesse. Revenu précipitamment en France, Napoléon dont la colère aveugle manqua faire arrêter Tracy comme complice, dénonçait fin décembre 1812 au Conseil d'État encore la République, et encore les Idéologues comme les inspirateurs du coup d'État : « C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier

les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang.

En effet, qui a proclamé le principe de l'insurrection comme un devoir ? qui a adulé le peuple en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer, qui a détruit la sainteté et le respect des lois, non en les faisant dépendre des principes sacrés de la justice, de la nature des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires ? (...) Voilà les principes que le Conseil d'État d'un grand empire ne doit jamais perdre de vue ; il doit y joindre un courage à toute épreuve [...] être prêt à mourir en défendant le souverain, le trône et les lois. »

Mais l'idée républicaine ne mourut pas pour autant, dans la bourgeoisie éclairée comme dans le « peuple ». Et ce qu'elle représentait et que les Idéologues avaient porté fut transmis à quelques-uns parmi les générations suivantes indépendamment des souvenirs de leurs éducateurs, Condorcet excepté, ils pâlirent voire disparurent. Le romantisme, royaliste à ses tout débuts, avec des écrivains étincelants comme Chateaubriand, les éclipsa, et les passions, les sentiments, l'emportent sur une raison qui paraîtra toujours froide et ennuyeuse.

Taine est un des rares philosophes qui leur rendit justice, estimant que leur méthode, « l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain » était « la vraie méthode de l'esprit français ».

Ils eurent cependant des élèves qui persévérèrent dans leurs méthodes, pratiquant l'esprit critique et la recherche de la vérité : on citera, parmi les élèves de Fauriel, Frédéric Ozanam, ou Sainte-Beuve qui écrivit beaucoup sur eux et leur marqua son admiration et sa reconnaissance.

Parmi les historiens dans la continuité des méthodes de Daunou et de Fauriel, on peut citer Augustin Thierry, et Michelet qui doit aussi beaucoup à Cabanis et à Volney.

Lamarck, autre grand idéologue influencera Balzac. Et la liste ne s'arrête pas là.

Les Idéologues ont été bien accueillis aux USA particulièrement Tracy (qui entretint une longue correspondance avec Jefferson) et J.-B. Say, mais ils le furent aussi en Italie, en Espagne etc.

Enfin leur disciple le plus constant et le plus connu, reste Stendhal, qui rencontra l'idéologie à l'école centrale de Grenoble, et grand lecteur des œuvres de Tracy, qu'il rencontra maintes fois dans son salon dans les années vingt du XIX^e siècle. Voir son journal et ses autobiographies.

Enfin, les fondateurs de la III^e République se référèrent à bien de leurs aspira-

tions et propositions dans l'édification de ses institutions, l'établissement de nombre des libertés publiques, et la construction d'une école laïque comme fondatrice et garante de la République. Et leurs idées furent des références souvent invoquées, alors que les noms de beaucoup d'entre eux étaient tombés dans l'oubli.



Fig. 21: Manifestation pour le droit de vote des femmes 5 juillet 1914, à la statue de Condorcet, quai Conti. Condorcet a inspiré bien des luttes.



Fig. 22: Départ de la manifestation du 5 juillet 1914, en tête, les féministes Marguerite Durand et Séverine. Participation estimée de 2 500 à 6 000 personnes. Le droit de vote des femmes sera voté immédiatement après la guerre de 14-18, mais annulé par le Sénat conservateur.

L'ÉVOLUTION DE LA NOTION DE PATRIMOINE À TRAVERS CELLE DE LA LÉGISLATION

Marie-Claude Boulanger



Marie-Claude Boulanger

Cet article reprend les grandes lignes de la conférence que j'ai donnée à Marines le 30 juin 2016 dans le cadre des *Cafés patrimoine* organisés par l'animatrice du service de l'architecture et du patrimoine du parc naturel régional du Vexin français, maintenant Pays d'Art et d'Histoire.

Il témoigne – comme les pages ci-après présentées, rédigées par le chargé de mission Urbanisme et patrimoine bâti au Parc naturel régional du Vexin français – de la proximité de nos préoccupations, et de l'enrichissement réciproque que le Parc et nous pouvons nous apporter.

Ce travail n'est pas un cours de droit (qui serait bien incomplet !), mais plutôt une réflexion, au regard de l'histoire, de *l'esprit des lois* et de l'évolution de celui-ci, regardant la question spécifique du, puis des, *patrimoine(s)*. Question au centre des préoccupations de notre association, voire sa raison d'être, ce depuis sa création. Le Vexin, comme les autres entités régionales françaises, a vu décliner sur son territoire les effets des évolutions de l'acceptation du terme, et se trouve ainsi intégré dans la problématique globale de ce rapide aperçu qui mériterait (peut-être méritera ici même dans de prochains numéros), sur certains points, de plus amples développements.

• • •

Le mot patrimoine est issu du latin *patrimonium* signifiant « héritage du père », et apparaît dans le vocabulaire français en 1160, pendant le règne de Louis VII le Jeune, dans le sens de « biens de famille dont on a hérité de ses ascendants ». Les acceptions appartenant aux champs lexicaux du droit et de la génétique ont suivi au cours de l'histoire.

Patrimoine: un mot qui se nourrit de sa propre histoire...

Le concept de patrimoine au sens qui nous occupe de nos jours, même si le vocable n'est pas encore utilisé dans cette acception de « productions humaines à caractère artistique laissées en héritage », tout en restant « propriété transmise par les ancêtres » (cf. *Petit Robert*) naît, curieusement, sous la Révolution.

La notion « moderne » de préservation du patrimoine apparaît en effet avant même sa désignation, et paradoxalement ou naturellement ? au moment où ledit patrimoine est en grand danger : angoisse de la perte de sa propre mémoire, de sa propre histoire, instinct de survie d'une civilisation ?

La Révolution

Cette époque violemment troublée amène les acteurs à établir la synthèse souvent difficile entre plusieurs réalités contradictoires.

Tout d'abord, la volonté rageuse de tourner le dos aux pouvoirs antérieurs à la révolution et à leur traduction concrète : leurs biens. Le premier ordre touché est celui du clergé. Dès novembre 1789, les biens de l'église sont transmis à « la Nation » par la Constituante. Les 13 mai et 16 juillet 1790, l'ensemble des biens du clergé est mis sous séquestre.

Suit le « vandalisme officiel » : les symboles de l'Ancien régime honni se doivent d'être détruits : l'Assemblée législative en vote par décret l'autorisation le 14 août 1792, un mois et 4 jours après la chute de la royauté. Il s'agit de faire *tabula rasa* du passé monarchique. Le 2 septembre 1792, puis le 3 juin 1793, les biens des émigrés sont à leur tour mis sous séquestre. Le mot de vandalisme lui-même, référence aux « vandales » et produit d'une situation historique précise, a été inventé durant cette période et apparaît dans le vocabulaire français en 1793, « l'année terrible » de ce qui n'est pour



Fig. 1 : toile de Hubert Robert : violation des caveaux royaux de Saint-Denis (1793)

Robespierre « que la justice prompte, sévère, inflexible ». Le Comité de salut public ordonna en octobre 1793, en guise de commémoration de la chute de la monarchie, la destruction des mausolées des rois en l'abbaye de Saint-Denis.

Derrière le vandalisme se dissimule aussi la question religieuse. Yvan Christ parle de « haine convulsive du spirituel ». C'est ainsi que les démolisseurs en sont arrivés à abattre des églises. Royaumont, par exemple, a vu son abbatale détruite en 1792.

Cependant, le vandalisme d'appareil s'est très vite fait dépasser par les pillages populaires sauvages, et surtout, par les « bandes noires » motivées par l'appât du gain beaucoup plus que par la passion politique. Certes, les ventes de biens nationaux ont donné lieu à toutes sortes de spéculations, mais les spéculateurs de la bande noire n'avaient pour but, eux, que de dépecer les monuments et en vendre les matériaux. C'est ainsi que le grand château de Chantilly des Princes de Condé fut vendu et démoli en 1799.

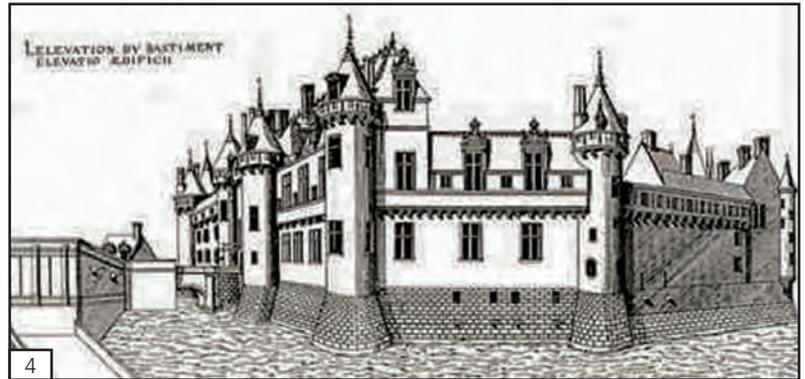
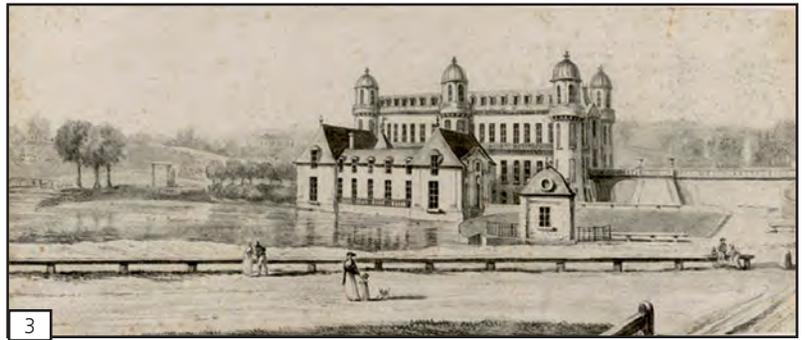
Le danger de l'anéantissement d'œuvres du passé à haute valeur artistique n'échappa pas, dès les premiers excès, à ceux qui se sentaient porteurs de l'héritage du siècle des lumières.

Les Lumières en héritage

Ainsi, dès le 16 septembre 1790, l'assemblée vote-t-elle pour la « conservation des



2



chefs-d'œuvre des Arts » menacés par les révolutionnaires ! En octobre, la commission des Monuments devant étudier le sort des « monuments des arts et des sciences » fut créée à la demande de Talleyrand, et en novembre de la même année, une instruction est publiée, concernant la conservation des manuscrits, monuments, statues, tableaux, etc. provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et faisant partie des « biens nationaux ». Les archives Nationales voient le jour en septembre 1790.

Fig. 3-4 et 5: Chantilly avant sa démolition

Fig. 2: Toile de Hubert Robert (musée Carnavalet): démolition de l'église Saint-Jean en Grève (1800)

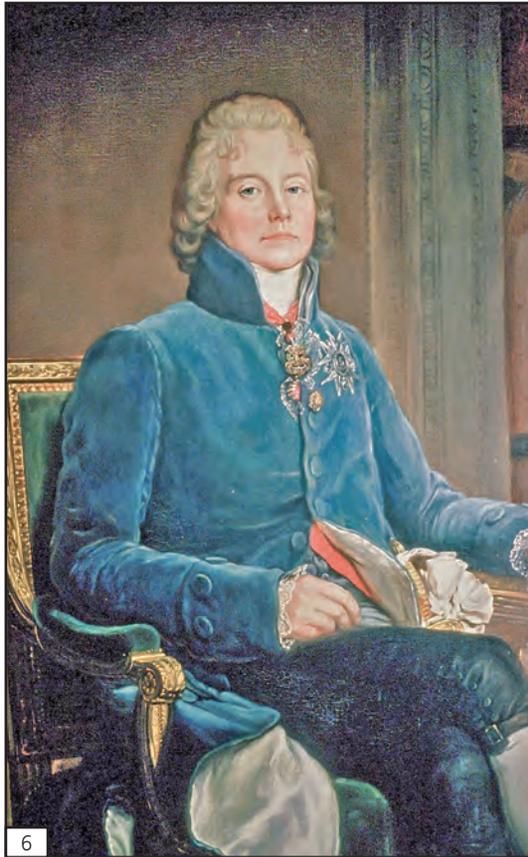


Fig. 6: Portrait de Talleyrand

6



8

Fig. 8: Portrait de Romme

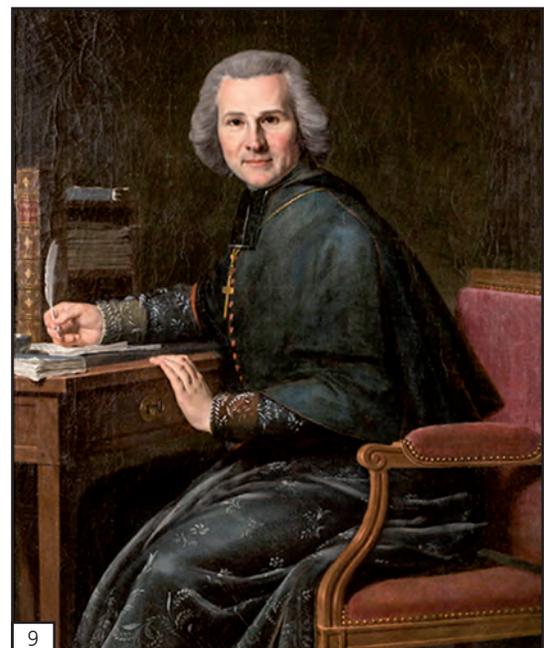


Fig. 7: Portrait de Lakanal

7

La prise de conscience des hommes des lumières ne se tarit pas pendant « l'année terrible ». Lakanal demande la pénalisation de la dégradation sur les monuments publics, et crée avec Romme et Condorcet, le 4 juin 1793, un Comité d'instruction publique.

Le même Charles-Gilbert Romme (conventionnel Montagnard qui avait voté la mort du roi!) fait adopter le 24 octobre par la convention un décret pour limiter les abus qui visent à faire disparaître tous les signes de la royauté et de la féodalité dans les jardins, parcs, enclos et bâtisses.

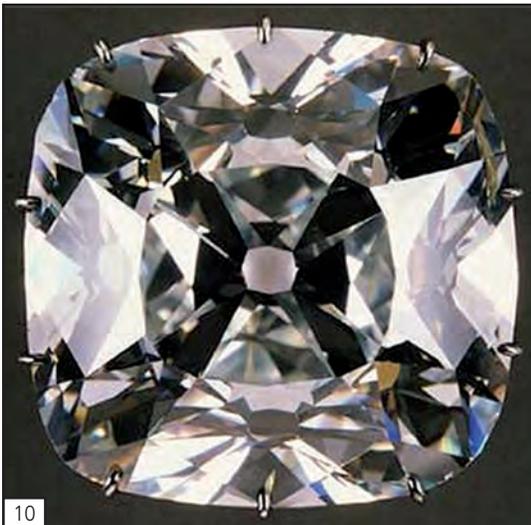


9

Le 31 août 1794 (14 fructidor an II), un mois après la chute de Robespierre, l'abbé Grégoire (prêtre rallié dès les premières heures au tiers état) présente devant la Convention un « Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer » le « vandalisme officiel » (destruction des symboles de l'ancien régime) et plaide pour la conservation de la « propriété du peuple ».

Fig. 9: Portrait de l'abbé Grégoire

La période de la Terreur avait vu en juillet 1793 la création du Muséum de la République et le 15 mars 1794, une instruction avait été proposée sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences, et à l'enseignement. Souvenons-nous, en 1796, du dépôt au Muséum d'histoire naturelle, inauguré le 10 juin 1793, d'une partie des pierres des bijoux de la Couronne (qui avaient commencé à être inventoriés avant même la chute du roi, en 1791) retrouvées (« Régent », « Sancy » et « Mazarins ») à la suite du cambriolage insensé du garde-meubles du royaume en septembre 1792, à la veille de Valmy !



10



11

Le concept de musée se développe, et le 26 octobre 1801, au début du consulat, Captal, ministre de l'intérieur, présente son projet de création des musées de province. Ceux-ci seront réorganisés par Louis XVIII en 1816.



12

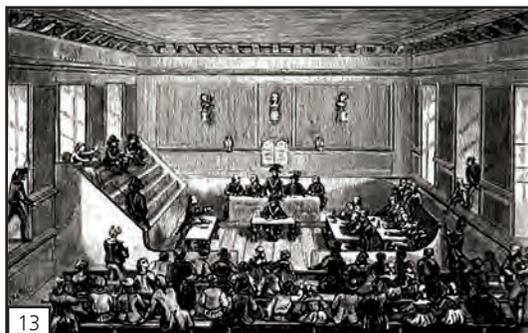
Fig. 12 : Portrait de Chaptal

On constate que dès l'« invention » de la notion de patrimoine non encore désigné en tant que tel, celle-ci embrasse toutes les traces du passé : les monuments (patrimoine bâti, dont le premier inventaire sera publié sous Louis XVIII en 1816), et les objets : statues, tableaux, dessins, manuscrits... Le Muséum de la République est créé, on l'a vu, le 27 juillet 1793. Création suivie par une ébauche de consignes pour conserver les archives, et, le 7 messidor an II (25 juin 1794) par une loi instaurant la centralisation desdites archives, par opposition au « secret d'État » Alors que, tragique paradoxe, un mois auparavant, le 8 mai, on guillotina, au prétexte qu'il avait été sous la monarchie fermier général, Lavoisier, le président du tribunal révolutionnaire Jean-Baptiste Coffinhal précisant que « la République n'a pas besoin de savants ni de chimistes ; le cours de la justice ne peut être suspendu »

Plus tard encore, le 5 brumaire an V (26 octobre 1796), sous le Directoire, un service d'archives sera créé par département.

Fig. 10 : Le « Régent », taillé à 140,5 carats début xviii^e siècle, aujourd'hui au Louvre (depuis 1887).

Fig. 11 : Le « Sancy », 55, 23 carats, (racheté par le musée du Louvre en 1976)



13

Fig. 13 : le tribunal révolutionnaire

Fig. 14 : Lavoisier



14



16

Fig. 15 et 16 :
Barthélemy et Sieyès
membres du Directoire



15

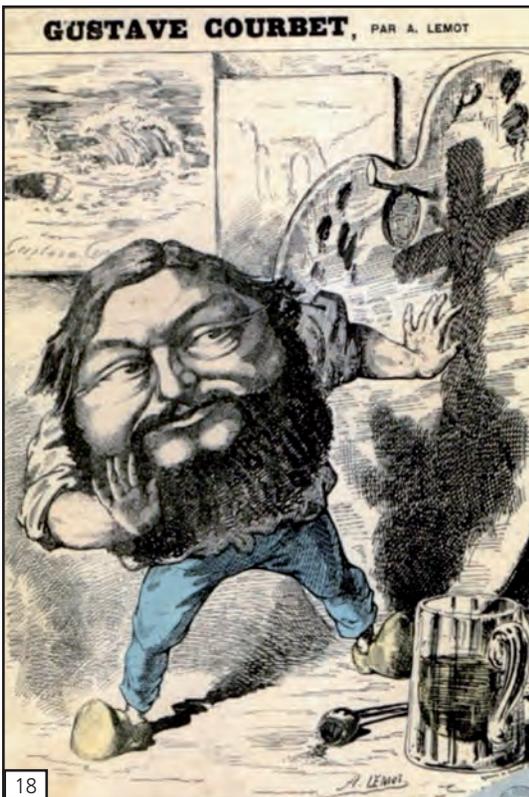


17

communs à partager et protéger, était née. On retrouvera, plus tard, après la déchéance de Napoléon III, en septembre 1870, le même type de réflexe chez un Courbet, républicain et communard « président de la commission des musées et délégué aux Beaux-Arts », « président de Fédération des Artistes », qui fait blinder les fenêtres du Louvre, l'Arc de Triomphe, la Fontaine des Innocents, la Manufacture des

La mise en danger des témoignages du passé, notamment du passé remarquable, a provoqué tout au long de la période agitée et incertaine que fut la Révolution, une prise de conscience des responsables, notamment issus des lumières, qui les a amenés à prendre des mesures et à créer des structures censées assurer la protection des vestiges notables d'un passé politiquement honni, banni et anéanti. La notion d'œuvres passées, témoignages

Fig. 17 : Courbet



18

Gobelins, Sèvres... et même protéger les collections de Thiers, afin que les chefs-d'œuvre ne soient pas victimes des pillages et destructions populaires. Il n'a cependant pu sauver la colonne Vendôme, abattue par la commune le 16 mai 1871.

Nous privilégierons dans la suite de l'étude ce qui regarde le patrimoine bâti, puis, ultérieurement, le patrimoine paysager et naturel, les archives et les musées méritant une communication spécifique, tout comme la législation sur les fouilles archéologiques.

La notion de politique du patrimoine: un siècle pour naître...

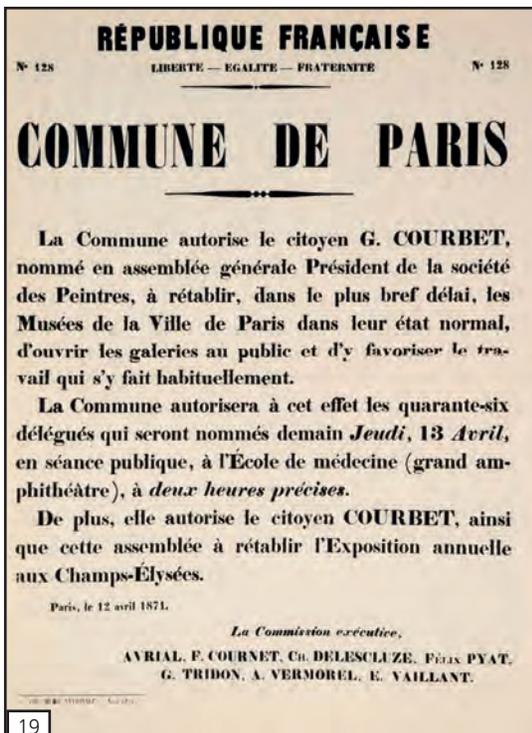
Depuis Louis Philippe jusqu'à la IIIe République finissante (de 1830 à 1930), se fait jour une notion nouvelle quant au regard sur le patrimoine. Le besoin de fixer dans les mémoires le passé artistique, intellectuel, historique du pays, d'en protéger les témoignages en danger étant acté, et les structures protectrices étant amorcées, la France pacifiée s'empare du sujet, sous l'égide de grandes voix qui feront évoluer la préoccupation du pur sauvetage vers l'instauration d'une politique globale de gestion du patrimoine.

Le 23 octobre 1830 (nous sommes à l'avènement du mouvement romantique en France avec la bataille d'Hernani): Guizot, ministre de l'intérieur, propose la création d'une Inspection générale de monuments historiques.

Prosper Mérimée en devient Inspecteur Général en 1834, relire la Vénus d'Ille, publiée en 1837!

Viollet le Duc, son ami de dix ans plus jeune, fera aux Monuments historiques (entre 1846

Fig. 18: Courbet (caricature)



19



20

Fig. 19: Affiche: autorisation par la Commune du rétablissement des musées.

Fig. 20: Guizot

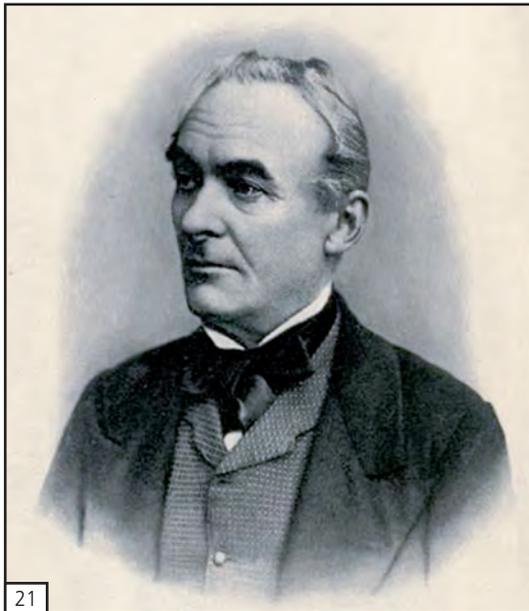
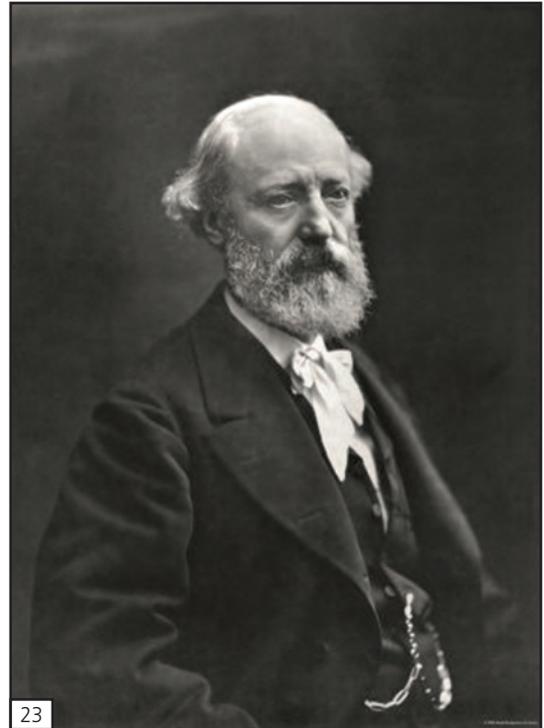


Fig. 21 : Portrait de Prosper Mérimée

21

et 1870) la carrière brillante qu'on lui connaît. Une somptueuse exposition s'est tenue, pour le bicentenaire de sa naissance, au musée des Monuments français (dans la Cité de l'architecture et du patrimoine au Trocadéro) de novembre 2014 à mars 2015.

Fig. 23 : Portrait de Viollet le Duc



23

À Us, le château de Dampont a été construit à la demande du comte Guy de Kersaint pour son épouse, petite fille de Combault de Dampont, à l'emplacement du manoir de la famille de Dampont, démolì. Viollet le Duc y

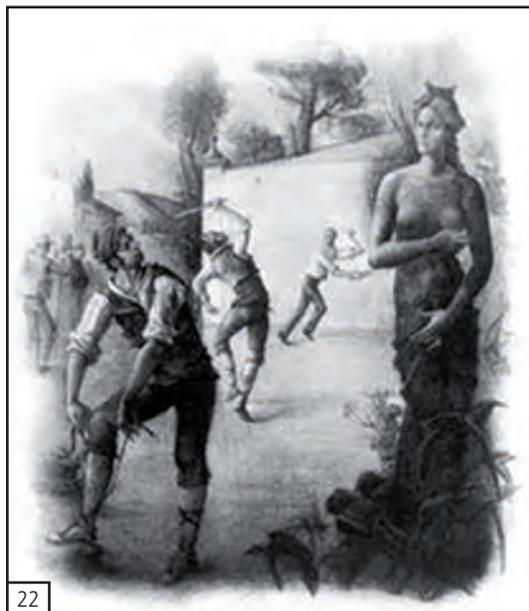
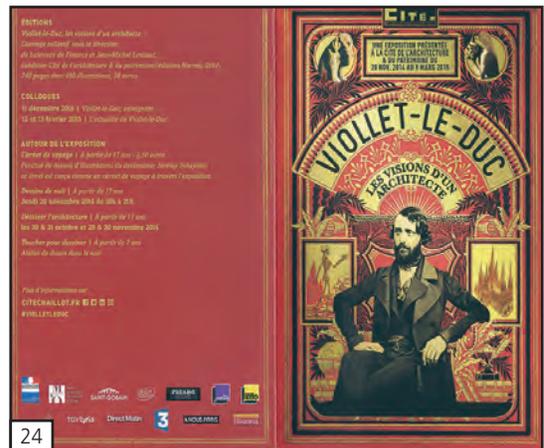


Fig. 22 : La Venus d'Ille

22

Fig. 24 : Viollet le Duc : exposition 2014-2015

Passionné, voire obsédé, dans la lignée des romantiques, par l'architecture du Moyen Âge, fou du gothique, étonnamment cultivé, compétent et inventif, il devint le spécialiste de la rénovation des bâtiments en péril. Il reconstitue de façon très caractéristique de son inspiration le château de Pierrefonds, et le Vexin garde deux brillants témoignages de sa créativité à Dampont et Vigny.



24

a donné libre cours à son goût pour le gothique et la renaissance et à sa connaissance architecturale de ces périodes exaltées par le mouvement romantique, qui ont inspiré et dicté la conception de la bâtisse. Dans la pure sensibilité romantique (les *burgs* hugoliens et la tour de Mauprat ne sont pas loin...), on trouve même une fausse ruine de chapelle dans le parc. Le château est resté inachevé, et plus tard, en 1911, Jacques Potin qui l'avait acquis trois ans auparavant, fait aménager le parc par Édouard Redont.

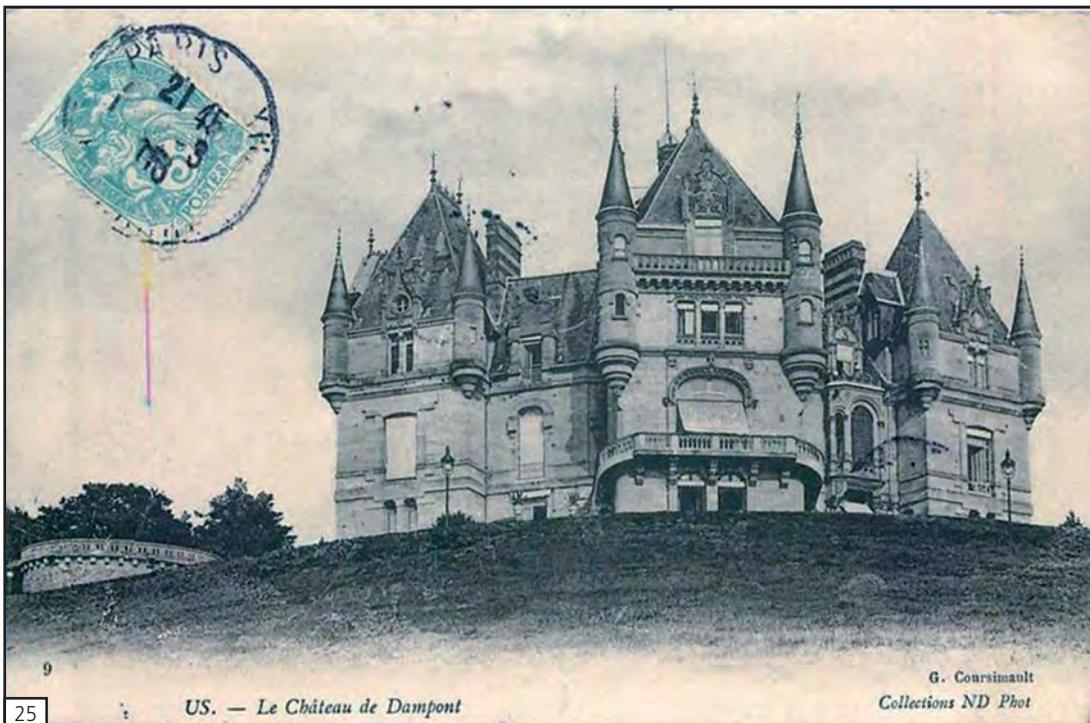


Fig. 25: Le château de Dampont

Le château de Vigny, passé de mains en mains depuis sa construction initiale en 1504, se trouve en danger de ruine lorsque le comte Spiridion Vitali le rachète en 1867 et confie

Viollet le Duc prônait un retour du bâtiment dans son état original, au prix souvent d'une restauration intrusive, ce qui a appelé certains romantiques comme Théophile Gautier à res-



Fig. 26: Le château de Vigny

sa restauration à un disciple de Viollet le Duc, Charles Henri Cazaux, qui le reconstruit, dans l'esprit de son maître, en style néorenaissance, troubadour et idéalisant.

pecter les vestiges du passé et les effets du temps sur les monuments. Quoiqu'il en soit, la préoccupation quant au monument historique était là.

Les voix des romantiques se font en effet entendre, et tout particulièrement le « cri » de leur chef de file, Victor Hugo, qui déclare la « guerre aux démolisseurs ». Il s'était dressé par



Fig. 27: Le burg à la croix. V. Hugo

deux fois, en 1825 sous la restauration, puis en 1832 après la révolution de juillet 1830, contre l'ignorance et la spéculation, et défendait, desins de burgs et romans à l'appui, les monuments du Moyen Âge et de la Renaissance, à l'instar de ses prédécesseurs anglais comme sir Walter Scott... Il argumentait: « Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser son droit que de la détruire ». Cris de colère, d'alerte et de détresse que l'on retrouvera bien plus tard dans la bouche des défenseurs contemporains du patrimoine!!!

Il sera entendu, en témoigne, en 1840, la première liste des monuments protégés rédigée par la Commission supérieure des Monuments historiques créée en 1837.

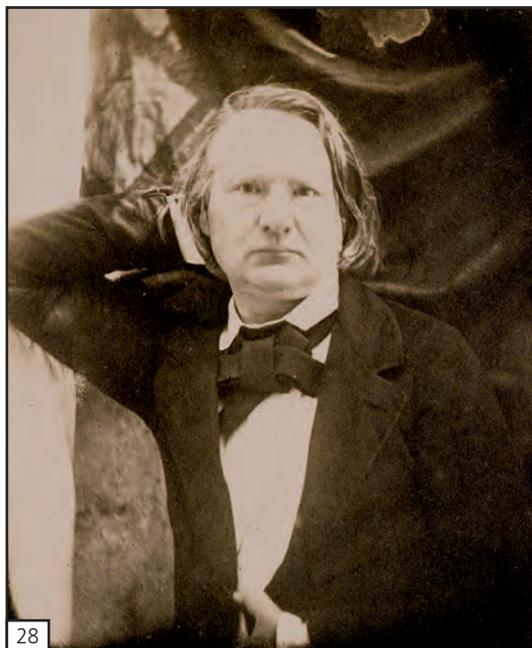


Fig. 28: Victor Hugo portrait

Il semble alors indispensable de définir ce qu'est un « monument historique », depuis la création du concept sous Louis-Philippe, jusqu'à nos jours.

Il s'agit d'un monument ou d'une entité que le pouvoir dote, par arrêté, d'un statut juridique destiné à le protéger du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection peuvent lui être attribués: le classement ou l'inscription.

Un *monument classé* est estimé présenter un intérêt à l'échelle de la Nation, et il est protégé à ce titre. Toute transformation envisagée doit faire l'objet d'une demande au préfet, représentant de l'État.

Un *monument inscrit* (à l'« inventaire supplémentaire ») est réputé présenter un intérêt remarquable à l'échelle régionale. L'arrêté d'inscription est pris par le préfet (à l'heure actuelle après avis de la commission des sites). Il est à noter qu'un arrêté d'inscription peut être pris pour protection d'un immeuble sans l'accord du propriétaire.

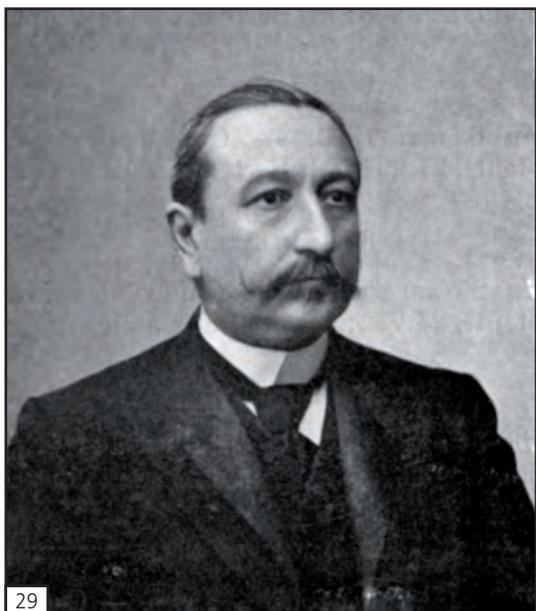
La Troisième République, préoccupée de l'unité de ladite République, outre qu'elle centralise les archives, normalise les règles de la conservation du patrimoine.

En effet, la loi du 30 mars 1887 définit les règles de la conservation du patrimoine, et précise les conditions de l'intervention de l'État pour la protection des monuments historiques, et crée le corps des architectes en chef des monuments historiques.

Mais... le consentement des propriétaires privés étant exigé pour le classement, ledit classement restreint de fait la portée de la loi aux monuments appartenant à des personnes publiques.

Ce qui laisse encore libre cours aux spéculations dénoncées par Hugo soixante-dix ans auparavant... C'est ainsi qu'en 1904, le château de Maisons-Laffitte, œuvre de François Mansart, endommagé, réduit drastiquement par la spéculation immobilière galopante depuis 1877 (des lotissements, déjà!!!), était promis à la démolition! Le château avait bien été classé monument historique en 1887, mais les lotisseurs (Grommé et ses descendants) avaient toujours, comme la loi du 30 mars 1887 le permettait, refusé leur accord. Un collectif (syn-

dicat) de propriétaires du parc s'est vivement ému du projet et, alliant campagne de presse et interventions auprès des autorités, a fini par obtenir le soutien du député Maurice Berteaux qui décréta une suspension de la vente et demanda au directeur des Beaux-Arts de trouver une solution...



29

Finalement, après bien des hypothèses avortées, ledit Directeur, Henri Marcel, put, avec l'appui du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts Joseph Chaumié, acheter le château. Belle opération de sauvetage, même si le prix avait été abaissé en contrepartie d'une nouvelle amputation de l'espace autour du château, qui, de deux hectares, passa à moins d'un hectare.



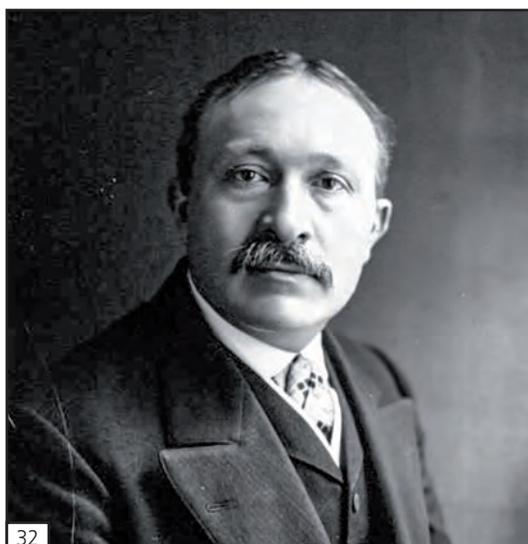
30

Le 31 décembre 1913, la loi sur les monuments historiques complète et améliore celle de 1887 et étend le classement à la propriété privée (certains crient à son atteinte!), remplaçant la notion d'intérêt national par celle d'intérêt public. Elle définit les critères de classement, les intervenants obligatoires, le statut des monuments historiques, et l'inscription à l'inventaire supplémentaire (nouvelle mesure de protection). Cette loi, signée par Raymond Poincaré



31

Fig.29: Maurice Berteaux



32

Fig. 30: château de Maisons Laffitte



33

Fig.31: Raymond Poincaré

Fig. 32 : René Viviani

Fig. 33 : René Renoult

ainsi que par René Viviani, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et René Renoult ministre de l'intérieur, reste la loi de référence.

Élargissement de la volonté de protection du patrimoine

Le concept de Monument historique se trouve recouvrir une problématique qui dépasse le cadre des frontières. En octobre 1931 est adoptée la charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques, lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, (et 4^e congrès international des architectures modernes sous l'égide de Le Corbusier, qui comprend un chapitre sur la préservation des quartiers historiques et autres bâtiments pré-existants).

En France, le général de Gaulle ayant confié le grand chantier de la culture à André Malraux (de janvier 1959 à juin 1969!) est votée le 31 juillet 1962, la loi-programme relative à la restauration des grands monuments historiques pour la période allant de 1962 à 1966; elle sera suivie d'une deuxième loi en 1967, avec protection des sites. Cette loi-programme sera par la suite continuée par plusieurs lois-programmes du même type dans le même but.

Le 4 août 1962, est votée la capitale loi Malraux sur les secteurs sauvegardés, qui étend aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine, et prévoit un « plan de sauvegarde et de mise en valeur » pour les gérer.

La loi du 31 décembre 1968 incite à la conservation du patrimoine artistique national par le biais de facilités fiscales (droits d'héritage réduits).

Fig. 36: Timbre Malraux



Fig. 34: Le Corbusier

Il s'agit d'une charte cadre portée par les professionnels de la conservation du patrimoine, qui sera approfondie et complétée par celles de Venise en 1964, qui elle-même sera complétée en 1982 par la charte de Florence, relative à la sauvegarde des jardins historiques (Conseil international des monuments et des sites), et prolongée par la charte de Cracovie en 2000, en vigueur aujourd'hui.



Sous le mandat de Valéry Giscard d'Estaing et le ministère d'Ornano, le 12 octobre 1977, un décret est pris sur les études d'impact. Le code de l'urbanisme soumet le permis de construire à l'observation de règles spéciales si la construction met en péril la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques. Décret bien évidemment capital pour la protection du patrimoine historique français.

En 1978, sous le ministère de Michel d'Ornano, est créée la Base Mérimée conte-

Fig. 35: André Malraux



Fig. 37: Michel d'Ornano



Liste des réponses Affiner la recherche Autre recherche

Monuments historiques

édifice / site **Château**

localisation **Picardie ; Oise ; Boury-en-Vexin**

dénomination **château**

éléments protégés MH **chapelle ; orangerie ; buanderie ; colombier ; fontaine ; abreuvoir ; parc ; écurie ; élévation ; toiture**

époque de construction **2e moitié 17e siècle**

propriété **propriété d'une personne privée**

protection MH **1931/06/18 : classé MH**

Façades et toitures du château et de la chapelle attenante, de l'écurie ancienne située dans le parc, du bâtiment ancien (comprenant l'orangerie, la buanderie et le Colombier situé dans le parc), de l'écurie ancienne située à l'entrée du domaine ; la fontaine-abreuvoir ; le parc : classement par arrêté du 18 juin 1931

site protégé **zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager**

type d'étude **Recensement immeubles MH**

documentation **MAP**

référence **PA00114545**

© Monuments historiques, 1992

date versement **1993/12/03**

date mise à jour **2015/10/13**

crédits photo **Bontemps, Daniel - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN**

38 a

Liste des réponses: Affiner la recherche Autre recherche

Monuments historiques

édifice / site **Château de Vilette**

localisation **Île-de-France ; Val-d'Oise ; Condécourt**

dénomination **château**

éléments protégés MH **chapelle ; écurie ; parc ; cour ; ferme ; endos ; cuisine ; salon ; pavillon ; grille ; décor intérieur**

époque de construction **2e moitié 17e siècle**

année **1697**

auteur(s) **Mansart François (architecte) ; Hardouin Mansart Jules (architecte)**

description **Petit château bâti à la fin du 17e siècle sur les fondations d'une ancienne maison forte. L'intérieur a été très modifié : seules subsistent quelques boiseries. La façade sur cour inscrit l'édifice dans le contexte de l'architecture civile des "maisons de plaisance" de la seconde moitié du 17e siècle. Le corps central est isolé des ailes de communs. Au 18e siècle, création d'un clocheton surmontant le fronton et adjonction des deux galeries latérales de liaison. Au début du 19e siècle, le château est doté d'une chapelle, adossée à l'orangerie. En symétrie de cet ensemble se situent les communs (cuisines, buanderie, boulangerie). D'autres communs ne sont pas attenants au château (ancien pressoir, fouloir, rempotoir, pavillons de garde...).**

usage **menuserie**

propriété **propriété d'une personne privée**

protection MH **1899/06/15 : Inscrit MH ; 1942/05/28 : classé MH**

Bâtiments annexes, chapelle et grille d'entrée : inscription par arrêté du 15 juin 1939 - Château et son mur d'enceinte : classement par arrêté du 28 mai 1942

visite **fermé au public**

type d'étude **Recensement immeubles MH**

documentation **MAP**

référence **PA00080031**

© Monuments historiques, 1992

date versement **1993/05/14**

date mise à jour **2015/10/13**

crédits photo **Blanc, Annie - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN**

38b

nant des notices sur les monuments historiques, rédigées selon les critères de la loi de 1913, et mentionnant les références des arrêtés de classement ou d'inscription. Cette base, évolutive, sera mise en ligne en 1995 par le ministère de la culture, de la communication – direction de l'architecture et du patrimoine.

Fig. 38a et 38b: fiches de la base Mérimée



du patrimoine », en conseil des ministres. Initiative féconde, puisqu'en 1984, dans la foulée, Jacques Lang crée à son tour les « journées portes ouvertes des monuments historiques » qui seront relayées en 1991 au niveau européen, devenant les « Journées européennes du patrimoine ».

En 1985, le même Jacques Lang crée le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » attribué par le ministre de la Culture et de la Communication, après avis du conseil national des villes et pays d'art et d'histoire. Ce label, déposé à l'Institut national de la propriété industrielle, constitue un « Engagement à assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective ».

Fig. 32a et 32b: gravures anciennes de Pontoise

Afin d'afficher l'intérêt du pouvoir pour ce qu'on appelle maintenant officiellement « le patrimoine », le 9 août 78, 1980 est décrétée, sous l'égide de Valéry Giscard d'Estaing et de Jean-Philippe Lecat « année

Il est à rappeler qu'après la ville de Pontoise en 2006, le parc naturel régional du Vexin français, – premier parc à obtenir ce label! – a été désigné « pays d'art et d'Histoire » en 2014 (voir l'article consacré à cet événement p. 100 de notre numéro 70). L'obtention de ce prestigieux label induit des responsabilités précises et des comportements exigeants, déclinés en réalisations concrètes vécues au quotidien par les acteurs du parc.

Fig. 34: Aristide Briand

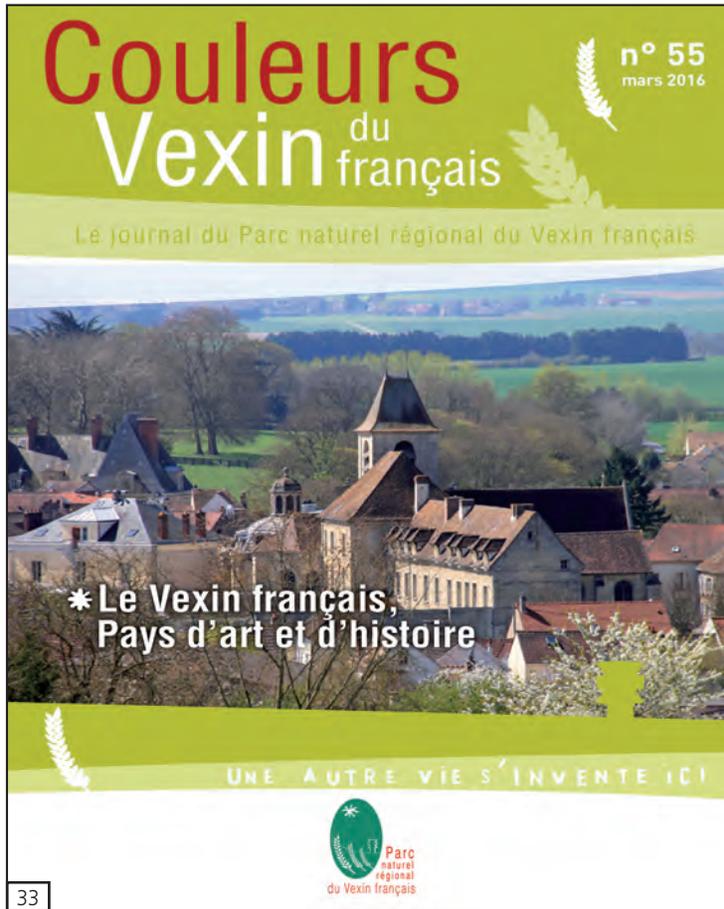


Fig. 33: page couverture document pnr PAH

Les moments de la décentralisation

Curieusement, le premier acte, en matière de prise en charge du patrimoine, qu'on puisse qualifier de décentralisateur, a été provoqué par une république on ne peut plus centralisatrice: la Troisième! La loi du 9 décembre 1905, dite de la séparation de l'Église et de l'État, a en effet des conséquences décentralisatrices – c'est-à-dire de transfert des attributions de l'État vers des collectivités territoriales disposant d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière – sur la gestion du patrimoine religieux. Les communes deviennent propriétaires des églises construites avant 1905, et l'État des cathédrales, ainsi que des biens mo-

biliers qui s'y trouvent. La vente de tout objet antérieur à 1905 (seul l'évêque peut obtenir la désaffectation d'un bien culturel) est interdite. L'usufruit culturel bénéficie aux catholiques: par le biais des paroisses, l'association diocésaine est affectataire des bâtiments et des biens mobiliers. Les constructions postérieures à 1905 et les objets donnés après cette date font partie du patrimoine paroissial et sont sous le contrôle de l'évêque.

Mais il est notoire que les mesures de décentralisation – à distinguer de la déconcentration qui consiste à accorder une autonomie plus grande aux représentants de l'État dans les différentes instances locales – qui s'assument en tant que telles ont été prises plus tard, sous le premier septennat de François Mitterrand. Mitterrand et Jack Lang déclarent que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation », pour-

tant, la loi du 7 janvier 1983 (loi Deferre) répartit les compétences transférées par l'État entre les communes, les départements, et les régions.

Fig. 35: Séparation de l'Église et de l'État (caricature)





La loi Deferre (ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, puis de l'Aménagement du territoire) réorganise l'ensemble des institutions françaises, et ne concerne bien évidemment pas les seules questions de gestion du patrimoine, mais nous nous limiterons à celles-ci et nous concentrerons bien entendu sur notre propos.

Sont instaurées des Zones de protection du patrimoine architectural et urbain. (Qui seront, en 2010, par la loi du 12 juillet: dite « grenelle 2 » remplacées par les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (délai de cinq ans) où les règles de recours pour les avis des Architectes des bâtiments de France s'appliquent de la même façon).

Le 15 novembre 1984, une Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique est placée auprès de chaque commissaire de la République de région (cette nouvelle fonction étant un des effets des mesures de déconcentration accompagnant la décentralisation). La procédure d'inscription sur l'Inventaire supplémentaire est décentralisée.

Le 1^{er} janvier 1986, les archives départementales passent sous l'autorité des conseils généraux. Les services extérieurs correspondants antérieurs sont supprimés. Et le 5 février de la même année, il est voté que dans les zones de protection des paysages urbains et des perspectives monumentales, les autorisations et permis prévus au code de l'urbanisme sont délivrés après avis du commissaire de la République, qui consulte le directeur des antiquités.

Le 28 février 1997, Chirac-Douste Blazy font acter que les autorisations de travaux dans le champ des édifices classés ou inscrits dans les secteurs sauvegardés sont dorénavant soumises à une décision d'un architecte des bâtiments de France (application de la zone de servitude des 500 m autour d'un monument historique – loi de 1913 –!). Une seule instance fusionne les préexistantes en Commission régionale du patrimoine des sites, qui rend un avis sur les

propositions de classement ou d'inscription à l'inventaire supplémentaire.

Mais, à partir du 13 décembre 2000 (gouvernement de Lionel Jospin), la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, permet au périmètre de 500 m de protection autour des monuments historiques d'être « adapté aux réalités topographiques et patrimoniales ». Ce qui induit une forte inquiétude chez les défenseurs du patrimoine. Inquiétude qui enflera de façon polémique lorsque le projet de loi *Égalité et citoyenneté* sera présenté en avril 2016: durcissement d'un côté à l'encontre des communes qui n'ont pas atteint leur quota de logements sociaux, et assouplissement au contraire en ce qui regarde la stricte protection du patrimoine.

Le 27 février 2002, toujours sous le gouvernement Jospin, la loi relative à la démocratie de proximité transfère certaines compétences en matière de patrimoine et ressources correspondantes aux collectivités territoriales, avec possibilités de recours contre l'avis des ABF.

En novembre, la commission Patrimoine et décentralisation présidée par Jean-Pierre Bady, remet au ministre de la Culture ses « Réflexions et propositions pour une politique nationale du patrimoine »



En vue d'un nouveau projet de loi de décentralisation, la commission présidée par René Rémond remet en 2003 à Jean-Pierre Raffarin son rapport définissant les critères du transfert des bâtiments historiques appartenant à l'État vers les collectivités territoriales qui prend en charge les intérêts d'un territoire précis. 136 estimés devant demeurer à l'État, 162 pouvant être transférés.

La loi du 13 août 2003 « Libertés et responsabilités locales »: transfère la gestion du patrimoine

Fig. 36: Gaston Deferre

Fig. 37: René Rémond

culturel (inventaire général du patrimoine culturel). On procède au transfert gratuit d'immeubles et d'objets mobiliers figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État, aux collectivités qui en font la demande. Un nouveau rapport de René Rémond définit que la règle est l'affectation locale (liste des monuments transférables fournie), la propriété de l'État étant l'exception (liste fournie). Le décret du 20 juillet 2005 entérine le principe et liste 176 édifices transférables (ministère de la culture et centre des monuments nationaux).

Le 25 juillet 2006, le ministère de la Culture de Renaud Donnedieu de Vabres publie une liste de soixante-cinq monuments historiques ayant fait l'objet d'une demande de transfert de la part des collectivités locales.

Et le 26 janvier 2011, sous le gouvernement Fillon, est déposée au Sénat une proposition de loi visant à encadrer les modalités de cession du patrimoine national jusqu'à présent inaliénable au profit des villes et des départements.

A ce mouvement continu et irrésistible vers la décentralisation, accompagné d'une déconcentration facilitatrice, succède une politique tendant à la libéralisation et à la prise en compte de ce qui est considéré ou détecté comme des nécessités économiques.

Libéralisation

Une série de textes est votée et publiée dans ce sens.

Le 30 avril 2007, un décret permettant autorisation à compter du 1^{er} octobre de la publicité sur les bâches d'échafaudages des immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire.

En février 2009, la loi « Accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés »

Et en juillet de la même année: un article nouveau de Grenelle¹ officialise la suppression de l'avis conforme de l'ABF dans les ZPPAUP

On assiste à la création d'un lien officiel entre culture et tourisme.

Le 6 novembre 2009, une convention cadre « culture tourisme » est signée entre Frédéric Mitterrand et Hervé Novelli afin de favoriser l'innovation et les pratiques de valorisation touristiques portant sur le patrimoine monumental, et encourageant les opérations de création d'activités touristiques d'affaires, d'hébergement ou de création d'événements dans les sites.

Le 1^{er} mars 2011, un rapport du conseil d'analyse économique: « Valoriser le patrimoine culturel de la France » confirme une vision économique du patrimoine et avance des propositions pour financer sa protection (taxes de séjour pour touristes, tarification flexible des musées...)

Toujours dans un esprit de libéralisation, l'entretien des monuments par les propriétaires privés est facilité, et encouragé. Ainsi en 1988, des crédits importants sont prévus pour la mise en valeur et la restauration des monuments historiques, et des encouragements fiscaux concrets sont mis en place pour faciliter le maintien dans les familles des monuments classés et une exonération de droits de mutation est décidée, si le monument est ouvert au public.

Le 23 juillet 1987, un texte encourage (Mitterrand — Chirac, Léotard — De Villiers) le mécénat. L'idée sera reprise et renforcée en 2003 par un projet relatif au mécénat et aux fondations. Pour le président actuel de la Fondation du patrimoine, Charles de Croisset, seul le mécénat (particuliers et entreprises locales) est capable de sauver et restaurer « le patrimoine de proximité » qui est, selon lui « le visage de la France ». « Notre vocation est de financer des projets variés pour protéger l'avenir ».

Élargissement de la notion de Patrimoine

Patrimoine naturel, SITES

Très vite, le terme recouvre d'autres réalités que les seules réalisations et créations humaines pour s'élargir au cadre naturel de vie. Dès 1906, le 21 avril, une première loi sur la protection des sites naturels de caractère artistique, résultant de l'action du Club alpin français de la « Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France » est promulguée.

Elle sera complétée par la loi du 2 mai 1930 modifiée et codifiée dans le code de l'environnement. (art. L.341-1 à 22)

Comme pour les bâtiments, les notions de site classé et de site inscrit sont à définir et à distinguer. Ce sont des espaces ou formations naturelles dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état.

En site inscrit ou « en instance de classement » tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à l'avis de l'ABF, les démolitions étant soumises à son avis conforme.

En site classé, toute modification (sans exception) est soumise à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites après avis de la « Commission départementale de la nature des paysages et des sites »

L'architecte des bâtiments de France et l'Inspecteur des sites sont les garants administratifs de la qualité du paysage.

L'inspecteur des sites (DREAL) se charge des dossiers de classement et d'inscription.

La grande période De Gaulle-Malraux a vu des décisions capitales en faveur du patrimoine naturel.

Le 22 juillet 1960 sont créés, par décision De Gaulle-Malraux, les parcs naturels nationaux, et le 1^{er} mars 1967, les Parcs naturels régionaux sont créés par décret du Général De Gaulle

Le 28 décembre 67, il est décidé de la protection des sites.

Œuvre poursuivie par Georges Pompidou qui, le 16 novembre 1972, signe une convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (à Paris : UNESCO).

Les années pompidoliennes verront (de 1972 à 1975) l'inscription de la majeure partie du Vexin à l'inventaire des sites pittoresques.

Le mouvement ne s'est pas contredit depuis, il s'est au contraire accentué.

Le 5 février 1986, les zones de protection des paysages naturels ou urbains et des perspectives monumentales sont étendues aux vestiges ou sites archéologiques.



38

Le pnrvf

En 1989, paraît un « livre vert » qui servira de base pour la rédaction des chartes de parcs naturels régionaux. Et dès 1990 : l'association pour la promotion du projet du parc du Vexin naît, parc

qui sera effectivement créé en mai 1995 et inauguré le 14 décembre de la même année.

La protection des paysages devient une préoccupation officielle. Le 8 janvier 1993, la loi Lang, dite « des paysages » (décret d'application le 1^{er} septembre 1994) est votée.

Les Zones de protection élargies au paysage deviennent Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, dont les projets de création seront plus tard, par la loi de février 1997, soumis à l'avis des CRPS. Un périmètre et ses modalités de protection adaptées aux caractéristiques du patrimoine local sont déterminés.

Les compétences relatives à la protection sont réparties entre l'État (protection et mise en valeur des « territoires remarquables par leur intérêt paysager ») et les communes qui doivent intégrer ces priorités dans la gestion de leur territoire.

La fondation du patrimoine qui a vocation à prendre en charge le patrimoine modeste (non protégé, inscrit ou classé), le précieux patrimoine de proximité, est créée le 2 juillet 1996. En 2003, la loi du 13 août déjà évoquée prévoit le transfert aux départements des crédits consacrés à la conservation du patrimoine rural non protégé.

On a donc suivi l'analyse de l'évolution du concept de patrimoine depuis que les gouvernements de la France s'en sont souciés.

Outre le fait que le sens premier du mot (héritage du père) n'a jamais été démenti, et que le souci de transmission est explicite, on constate que le souci dudit patrimoine est né et s'est poursuivi tout au long des 225 ans qui ont suivi, motivé par le sentiment de crainte de la perte et de l'oubli (monuments, œuvres d'art, musées, archives...). Puis après s'être élargi à l'héritage « naturel », il s'est institutionnalisé, et, en tant qu'« ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique », a été codifié (code du patrimoine), inventorié, classé.

Il n'est plus seulement « conservation », il touche dorénavant certes toujours au domaine de la culture, mais aussi à celui de l'économie, de l'urbanisme, de l'environnement.

Les textes législatifs récents en témoignent.

Fig.38: Le château de Théméricourt, siège du parc naturel régional du Vexin français

Patrimoine et exigences sociales.

Loi ALUR.

La Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), du 24 mars 2014, qui vise à encadrer, voire planifier l'augmentation des capacités d'accueil en matière de logement, n'est bien sûr pas sans conséquences à l'échelle locale. Son texte, complexe, composé de 4 titres (3/ logement; 1 document de planification), induit d'importantes modifications du code de l'urbanisme.

Il repositionne les SCOT (schémas de cohérence territoriale) instaurés par la loi SRU en termes de planification stratégique (cohérence du regroupement constitué) de l'urbanisme, et modifie les documents de planification communaux et intercommunaux. Il prévoit que les intercommunalités deviennent compétentes (à compter du 27 mars 2017) pour l'élaboration des Plan local d'urbanisme, avec de nouvelles exigences. Le Plan d'occupation des sols devient Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le PLU (code de l'urbanisme, partie législative ch.1 section 1, ch.3 plans locaux d'urbanisme; et partie réglementaire ch.3 section 1) est substitué au POS depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, les POS n'intégrant pas les objectifs du développement durable.

Le PLU est un document de la stratégie urbaine de la commune, « grenellisée » (prise en compte grenelle II au plus tard 1^{er} janvier 2016, date reportée au 1^{er} janvier 2017 par la loi ALUR). C'est un document négocié, rendu public à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme qui ont contribué à son élaboration.

La loi prévoit un projet de territoire communal à l'échelle intercommunale. En effet, au 31 décembre 2015, si le POS n'a pas été révisé en PLU, il devient caduc, et la commune est obligée d'appliquer le Règlement national d'urbanisme (cf. code de l'urbanisme art. R.111-1 à R.111-27: localisation et desserte des constructions, implantation et volume des constructions, aspect des constructions. Les décisions sont prises par le maire au nom de l'État. Les avis divergents signés par le préfet.). En revanche, si la révision ou l'élaboration du PLU ont été engagées avant le 31 décembre 2015, le POS peut être maintenu au plus tard jusqu'au 26 mars 2017.

Dans le cadre de la gestion de l'utilisation des sols (comme le POS), un projet de politique publique luttant contre l'étalement urbain et le mitage doit être développé. Dans le but de lutter contre l'étalement urbain, Le contrôle de l'ouverture à l'urbanisation est renforcé. À partir du 1^{er} janvier 2015, la procédure de révision des PLU est nécessaire pour ouvrir à l'urbanisation une zone créée depuis plus de neuf ans ou n'ayant pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives. Une délibération motivée est nécessaire pour l'ouverture d'une zone à l'urbanisation: l'utilité est à prouver, compte tenu des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà constructibles, et la faisabilité opérationnelle doit être démontrée. Il est recommandé d'éviter de « stériliser » inutilement des terrains pour réaliser des projets peu clairs, et une politique foncière publique sur les secteurs de développement est encouragée. La protection des zones agricoles et naturelles est renforcée afin de lutter contre le mitage et de protéger les espaces agricoles et naturels: les secteurs d'accueil de constructions sont désormais délimités avec l'accord du préfet après avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles. En outre, le respect des objectifs du développement durable est imposé. (cf loi Engagement national pour l'environnement Grenelle II de juillet 2010). La constructibilité en Zones agricoles et naturelles est traitée en tant que cas particulier.

L'intercommunalité vise à se généraliser progressivement, la loi ALUR la confirmant comme échelle pertinente pour la construction de logements, capable de contenir l'étalement urbain et de préserver la biodiversité. Sa traduction est le Plan local d'urbanisme intercommunal, cadre juridique à un projet de territoire intercommunal à court et moyen termes. L'Établissement public de coopération intercommunale définit et réglemente l'occupation des sols à l'échelle compétente en matière d'urbanisme. Le concept était apparu dans la loi Chevènement de juillet 1999 sous forme de syndicat de communes, a évolué en 2002 en communautés de communes, puis en communautés d'agglomération...

Un Projet d'aménagement et de développement durable est, comme pour le PLU, garant de la cohérence globale. La loi ALUR facilite la mutualisation des moyens pour l'élaboration du PLU, et définit une démarche de projet commun dans le but d'assurer une meilleure intégration

des territoires entre eux pour tendre vers un développement plus équilibré de l'ensemble.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités pour le 27 mars 2017. Si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent, le transfert est bloqué, et la compétence urbanisme reste communale. Mais à chaque renouvellement de conseil communautaire, le débat doit être relancé. En termes de gouvernance, le PLUI l'emporte sur le PLU et devient obligatoire lors de la révision du PLU inscrit dans son périmètre. L'intercommunalité compétente peut porter des modifications de PLU communaux en vigueur, tant que le PLUI n'est pas approuvé. La Collaboration avec les communes est définie selon des procédures précises.

La loi ALUR participe donc de la gestion du patrimoine urbain, naturel et paysager. Elle relie patrimoine et urbanisme.

La « loi patrimoine », du 27 juillet 2016, elle, se veut une des « grandes lois de la politique culturelle française »

Loi patrimoine relative à la liberté de la création, à l'architecture et au Patrimoine

Cette loi, généraliste (119 articles!), évoque toutes les acceptions du terme afférentes aux « patrimoines » culturels français, et entend « moderniser la protection du patrimoine » jusque-là, selon Fleur Pellerin, marqué essentiellement par la loi Malraux de 1962, et la loi Lang de 1983. Elle prétend aussi mieux protéger la liberté de création, y compris architecturale.

La discussion préalable a duré une année entière. La rédaction du projet a suscité nombre d'inquiétudes chez les associations de protection du patrimoine (dont la fédération Patrimoine Environnement) et les défenseurs de haut niveau comme l'universitaire Alexandre Gady, président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (la plus ancienne association nationale de défense du patrimoine fondée en 1901), se sont fortement impliqués dans sa critique et son examen.

Après le travail du sénat, lesdites associations se sont félicitées de la disparition du projet de PLU patrimonial qui intégrait la protection du patrimoine aux PLU d'urbanisme, l'exposant aux révisions et alternances municipales.

Disposition effacée par Audrey Azoulay, la nouvelle ministre, et Patrick Bloche, le rapporteur de la loi (« serment de Figeac »). Effacement qui satisfait le Président de l'association nationale des 170 villes et pays d'art et d'histoire (Martin Malvy, Président du conseil régional Midi-Pyrénées, et maire adjoint de Figeac).

Les ensembles mobiliers classés sont déclarés inséparables lors de la vente, sensibilisant les élus locaux de l'utilité des systèmes de protection.

La question du traitement des *abords* des monuments a pourtant fait couler beaucoup d'encre et de salive. Certes, la protection des monuments historiques est accrue, mais les abords se trouvent fragilisés, les freins à la construction ayant fondu. La crainte est de voir transformer le patrimoine en une « série d'échantillons », contrairement aux lois Malraux et Lang qui étendaient la protection au tissu urbain. Une grande ambiguïté est introduite dans les plans de sauvegarde auxquels l'État peut participer, mais qui peuvent être conçus par les collectivités seules lorsque celles-ci le veulent! Les domaines nationaux et inconstructibles peuvent être cédés aux collectivités publiques qui ne sont pas toutes tenues à l'inaliénabilité!!! Les exceptions à l'inconstructibilité sont multipliées.

Certains craignent que la règle des abords n'aboutisse à être inversée: autrefois fixée impérativement à 500 mètres autour d'un monument historique, il est dorénavant aux ABF de fixer le périmètre de protection... éventuellement en dessous! (or selon la loi des 500 m, on ne touche déjà que 6 % du territoire!). En cas de demande de travaux, ce « périmètre délimité des abords », est délivré par l'autorité administrative sur proposition de l'ABF, après enquête publique, consultation du propriétaire et de l'autorité compétente en matière de PLU. En cas de désaccord avec ce dernier, l'autorité administrative prend la décision après avis de la CRPA si le périmètre est inférieur à 500 mètres, et dans le cas d'un périmètre supérieur à 500 mètres, le Conseil d'État décide. Les architectes arguent sans doute légitimement du sens de la responsabilité culturelle et du sens du dialogue des ABF.

Quant à la question brûlante des éoliennes: l'amendement visant à ne pas en implanter dans un rayon de 10 000 m a été supprimé par le gouvernement!

Ce projet de loi favorise pourtant le retour de l'État dans certains secteurs (réserves de biotopes : biens du patrimoine mondial) et instaure un « Régime général, Naturel et Architectural ».

En conclusion

On peut voir que la notion de patrimoine s'est au cours des années (en 227 ans!) étendue, notamment aux patrimoines paysagers et naturels (sans compter les patrimoines culturels immatériels – traditions, pratiques sociales, savoirs faire de l'artisanat, etc. que nous n'avons pas évoqués –), et que l'arsenal juridique s'est étoffé, complexifié, prenant en compte des réalités de plus en plus nombreuses et appartenant à des domaines pas toujours facilement conciliables entre eux.

Différents types d'évolution dans la gestion du patrimoine (« des » patrimoines) se sont fait jour, qui changent progressivement son approche.

Tout d'abord, la décentralisation (qui va de pair avec une déconcentration des niveaux de contrôle) qui a rapproché les décideurs en matière d'urbanisme, notamment, des populations (mairies, groupements de communes), sans pour autant que dans les faits celles-ci soient forcément davantage parties prenantes : vigilance ? Information ? Disponibilité ?... Technicité ?.... De plus, la fixation de la décision au niveau des groupements de communes ne facilite pas vraiment le dialogue de proximité.

Ensuite, la libéralisation et l'intégration du fait patrimonial dans la politique économique, font du patrimoine un objet commercial, notamment par le biais du tourisme.

Autre caractéristique de l'évolution : la haute complexité de la législation, et la haute technicité des exigences. À tel point que les collectivités territoriales qui n'ont pas la dimension suffisante pour atteindre la capacité à disposer de services d'urbanisme propres, font toutes appel à des cabinets privés. Le danger est pour elles et les populations qu'elles représentent et gèrent, de perdre la main, et d'obtenir des projets technocratiques déconnectés de la spécificité historique, culturelle et sociologique – les « mentalités » – des lieux. Cette complexité grandissante a aussi comme conséquence collatérale une judiciari-

sation galopante des conflits relatifs au patrimoine.

Les deux lois récentes (surtout la loi ALUR qui porte clairement son nom) introduisent en outre une composante de politique sociale et économique, subordonnant la gestion des patrimoines aux « nécessités » (ou considérées comme telles) socio-économiques, notamment en matière de logement.

On est donc dans une problématique beaucoup plus complexe, d'adaptation, voire de concessions en termes de préservation du patrimoine, et dans un mouvement apparemment incessant de désenclavement du concept.

On constate cependant que l'extension du domaine de vigilance répond chaque fois, historiquement, à un danger précis de détérioration ou de disparition. Sans aller jusqu'à formuler les choix à la façon de Romain Rolland qui s'adresse en 1914 à Gerhart Hauptmann en lui intimant un « Tuez les hommes, mais respectez les œuvres. C'est le patrimoine du genre humain », on protège, par une sorte de réflexe de survie civilisationnelle, ce qui est en danger... Tels les « chefs-d'œuvre en péril » sur lesquels Pierre de Lagarde (historien producteur, légendaire pionnier) attirait l'attention des téléspectateurs de 1962 à 1974 ! Face aux dangers diffus ou ciblés, et en réaction à la déferlante de paramètres, les associations de sauvegarde sont devenues incontournables dans l'approche du patrimoine. Elles sont l'expression citoyenne et démocratique du souci de l'évaporation de la mémoire, de l'extinction du sens du beau, et de la volonté collective du refus de la destruction des racines. L'efficacité de leur maillage, leur représentativité numérique, et la compétence souvent pointue de leurs dirigeants et animateurs, font qu'elles jouent un rôle capital à la fois de vigilance et d'expertise, étant alors légitimement consultées préalablement aux décisions des responsables et des élus, tant au plan local qu'au plan national. La « Lettre ouverte aux Français et à leurs Élus sur le Patrimoine », éditée tout récemment chez Michel de Maule, résultant du travail du représentatif Groupe Patrimoine ou G8, enrichi de trois autres contributions, avec ses vingt-deux propositions concrètes, en témoigne. Au plan de notre territoire, les Amis du Vexin Français s'inscrivent résolument dans cet ensemble et dans cette dynamique.

URBANISME ET PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Guillaume Sodezza

La protection du patrimoine bâti dans le Vexin français, un enjeu « identitaire »

La protection du patrimoine constitue un enjeu majeur pour la préservation de l'identité des villes et villages du Vexin. Celle-ci est menacée à la fois par des rénovations dénaturantes des architectures traditionnelles et par les nouvelles constructions ou ensembles bâtis sans qualité, s'inscrivant en rupture avec le cadre dans lequel ils s'inscrivent. Conscient de cet enjeu, le Parc naturel régional encourage les initiatives en faveur de la protection du patrimoine et promeut une architecture réellement contemporaine mais respectueuse du paysage.

L'article 11 de la *Charte du parc* par lequel les communes s'engagent à protéger, notamment dans leur document d'urbanisme, les éléments de patrimoine caractéristiques de leur territoire (sites archéologiques, patrimoine vernaculaire, murs, ensembles de façades, bâtiments identifiés...) transcrit cette ambition.

Dans ce même esprit, la récente labellisation « Pays d'art et d'histoire » du Parc naturel régional est venue consacrer un projet de mise en valeur de l'ensemble des richesses patrimoniales du territoire. Celui-ci est largement couvert par des servitudes permettant d'assurer la protection de son cadre bâti historique, que ce soient les sites inscrits et classés ou encore le maillage des périmètres de protection des monuments historiques. L'intervention des architectes des bâtiments de France permet d'éviter, dans ces périmètres, les atteintes majeures aux éléments patrimoniaux. Cette intervention doit cependant s'exercer en complémentarité avec une véritable politique communale ou intercommunale d'identification et de protection du patrimoine d'intérêt local, « du quotidien » ou « ordinaire » : c'est-à-dire de l'ensemble des éléments et ensembles bâtis qui ne font pas l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.

C'est à ce titre que la charte du PNR identifie les documents de planification et en particulier les plans locaux d'urbanisme comme le support privilégié pour la protection et la valorisation de l'héritage bâti communal. La période actuelle est critique à cet égard car la loi ALUR frappe de caducité les plans d'occupation des sols en vigueur si leur révision n'est pas achevée avant le 27 mars 2017. Plus de trente communes du PNR ont donc engagé une procédure de création ou de révision de leur document d'urbanisme ce qui constitue une opportunité inédite et unique pour sensibiliser les communes à l'importance de protéger leur patrimoine architectural, paysager et naturel et de les accompagner dans cette démarche.

Le patrimoine dans les plans locaux d'urbanisme

Les collectivités sont invitées à assurer la préservation du patrimoine bâti par l'article L101-2 du Code de l'urbanisme qui précise que *l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre [...] l'équilibre entre*

- a) *Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales;*
- b) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux;*
- c) *Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels;*
- d) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables;*
- e) *Les besoins en matière de mobilité.*

Toutes les communes peuvent donc identifier et protéger les éléments de leur paysage bâti ou naturel, les localiser dans leur document de planification locale, ou à défaut d'un tel document, soumettre la liste des éléments qu'elles souhaitent protéger à enquête publique puis l'approuver en conseil municipal. Les travaux qui risquent de porter atteinte à ces éléments paysa-



Guillaume Sodezza

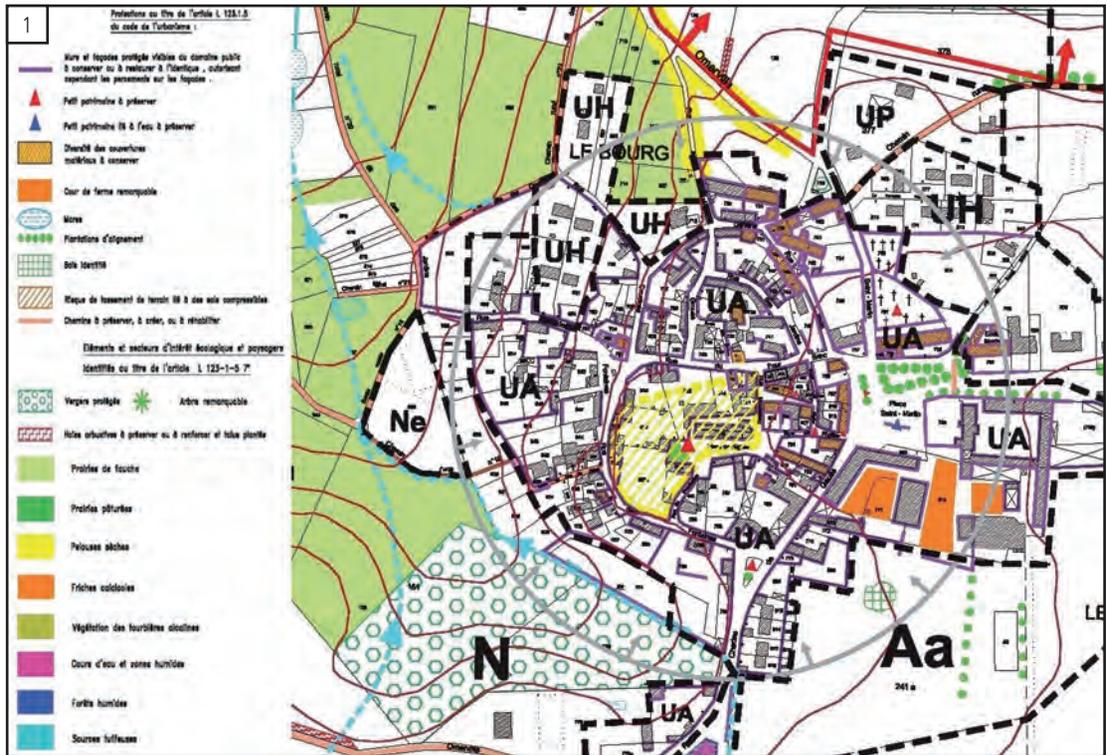


Fig. 1 : Extrait du plan de zonage d'Omerville

gers sont alors soumis à une autorisation préalable au titre des travaux et installations diverses.

Le Plan local d'urbanisme (qui remplace depuis la loi SRU de décembre 2000 le Plan d'occupation des sols) est à fois le document

qui précise le projet d'aménagement pour la totalité du territoire communal et le document cadre utilisé pour définir le projet d'aménagement de la commune et le droit des sols permettant de délivrer des autorisations d'urbanisme.

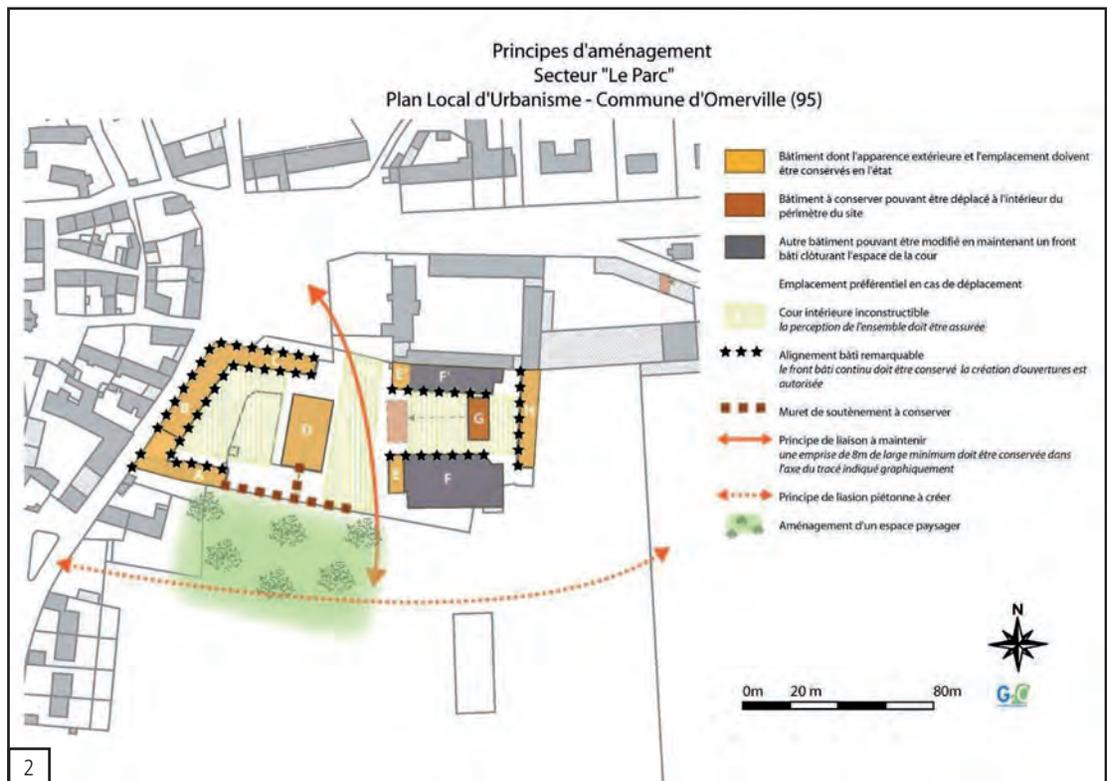


Fig. 2: Orientation d'aménagement permettant la gestion de l'évolution d'un ancien corps de ferme

Dans les POS et PLU, le Code de l'urbanisme prévoit depuis longtemps la possibilité de préserver les éléments du patrimoine bâti et naturel. La formulation des articles a cependant été régulièrement enrichie au fil du temps. Depuis l'ordonnance du 23 septembre 2015, patrimoine urbain, architectural, paysager et naturel, auparavant liés, relèvent de deux articles distincts.

C'est l'article L.151-19 du CU qui traite de la protection du patrimoine bâti et paysager. Sa formulation est la suivante : *Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.*

Le texte ouvre donc la possibilité d'identifier et de préserver des objets variés allant des éléments aux ensembles bâtis, en passant par toutes les catégories d'objets immobiliers... La seule limite est de repérer précisément dans le plan de zonage les éléments en question et de pouvoir justifier la sélection de ces éléments par un argumentaire démontrant leur valeur patrimoniale (selon les critères détaillés dans l'article). La notion de *restauration*, ajoutée au texte en janvier 2016, offre une marge de manœuvre encore plus grande aux rédacteurs des Plans locaux d'urbanisme pour établir des prescriptions fines à l'échelle de chaque élément protégé, en autorisant implicitement les dispositions relatives aux matériaux.

Certaines communes du PNR ont décidé d'utiliser l'ensemble des outils mobilisables dans un Plan local d'urbanisme pour protéger leur patrimoine bâti. À titre d'exemple, le plan de zonage du PLU d'Omerville identifie et protège l'ensemble des murs et façades remarquables du village. Une orientation d'aménagement et de programmation¹ (OAP) fixe le cadre d'évolu-

1.- Il s'agit d'une pièce constitutive du dossier de PLU qui présente par des textes et/ou schémas la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, ou aménager un secteur déterminé de son territoire.

tion d'un ancien corps de ferme, dans le respect de ses caractéristiques architecturales.

À Marines: la construction d'un PLU patrimonial

Prenons l'exemple de Marines. La commune a engagé, avec l'appui du PNR, une démarche volontariste de préservation du patrimoine bâti avec la création d'un véritable volet patrimonial dans le Plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Une centaine d'éléments bâtis ou paysagers de toute nature (édifices, croix, linéaires de murs, sentes, parcs et jardins de propriétés bourgeoises) mais aussi des ensembles bâtis intéressants sur le plan de leur composition urbaine et architecturale, ont été identifiés et protégés dans le projet de PLU.



Fig. 3: Marines avant 1914 : place du marché et rue Dauphine (carte postale ancienne coll. Part. MCBM)

Ils font à la fois l'objet de dispositions générales dans le règlement, en fonction de leur typologie (maisons anciennes traditionnelles, propriétés bourgeoises) et de prescriptions individualisées pour chaque élément inventorié, imposant la préservation des volumes, de l'ordonnancement des façades, des éléments décoratifs... voire de recommandations invitant à supprimer des ajouts malheureux ou à restituer des éléments disparus.

Parallèlement à l'élaboration du PLU, le PNR a choisi la commune de Marines comme commune test pour l'élaboration d'un premier atlas du patrimoine bâti. Cette démarche, qui s'inscrit dans le programme d'actions du Pays d'art et d'histoire, se veut complémentaire aux travaux engagés par la commune et a été menée en collaboration avec celle-ci, le



Fig. 4: Marines avant 1914 : place de la Demi-Lune (carte postale ancienne coll. Part. MCBM)

Fig. 5: Un recensement du bâti patrimonial

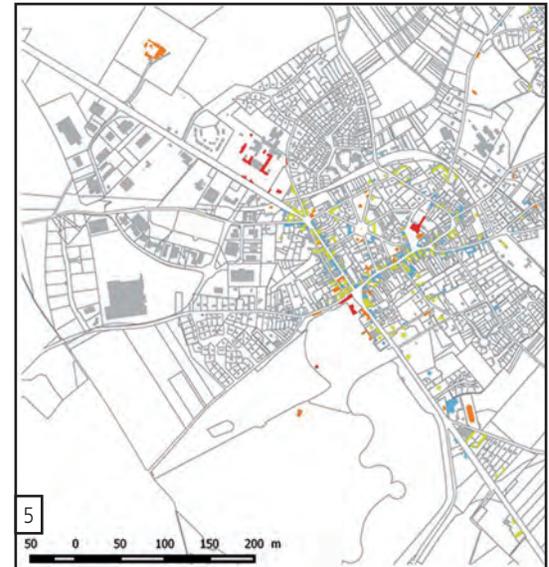
Fig. 6: Une maison rurale avec cellier accolé, rue du Bœuf.

Conseil départemental du Val-d'Oise, et l'association des Amis de Marines.

Outre l'élaboration d'un inventaire plus exhaustif et systématique du patrimoine bâti communal (près de 350 éléments identifiés présentant un niveau d'intérêt patrimonial variable), un des enjeux majeurs de ce pro-

jet était d'établir un véritable outil de lutte contre la banalisation du paysage : il ne s'agissait pas de se limiter aux seuls éléments bâtis, mais de proposer une réflexion sur le paysage communal au sens large, et sur son évolution.

Dans ce cadre, des ateliers participatifs impliquant habitants et élus, alternant avec des conférences sur des sujets variés ont permis de construire une connaissance partagée du patrimoine marinois avec les participants et de les sensibiliser à des thématiques connexes tels que le paysage, l'archéologie mais aussi de réfléchir à la place de l'héritage bâti dans l'évolution future de la commune. Une action spécifique a été également conduite à destination des scolaires : « l'atlas junior ».



Ces actions de sensibilisation à la richesse et à la diversité du patrimoine marinois sont le cœur de l'atlas, en permettant son appropriation par les habitants.

C'est dans ce travail d'appropriation du patrimoine communal et de co-construction d'une identité urbaine villageoise avec les acteurs locaux que la convergence des deux démarches trouve toute sa cohérence, en donnant du sens aux protections, prescriptions et recommandations proposées dans le Plan local d'urbanisme.



VISITE ARCHITECTURALE D'UNE MAISON CONTEMPORAINE À BRÉANÇON

Régis Deroudille

Dans le cadre des Journées mondiales d'architecture 2016, le Parc naturel régional du Vexin français a organisé le samedi 15 octobre 2016 la visite d'une maison contemporaine sise à Bréançon.

Le président du Parc était présent, accompagné de Lise Bréant, animatrice de l'architecture et du patrimoine au PNR et de l'architecte conseil du Parc, Mathieu Feigelson. Une dizaine de personnes participaient à cette visite dont plusieurs membres de notre association.

La visite était guidée par le propriétaire et l'architecte concepteur du projet, Marc Gosselin responsable de l'agence *Atelier 970*, ainsi que par l'entrepreneur M. Lefèvre.

La bâtisse est située au bout d'un lotissement de maisons classiques avec lesquelles elle s'intègre bien, en raison de la forme de son toit qui reprend les proportions de ceux des maisons vexinoises, bien qu'il soit couvert, non pas de tuiles, mais de lattes de bois.

Les matériaux utilisés pour les murs sont aussi largement le bois mais aussi la pierre du Vexin, maçonnerie de manière traditionnelle dans un volume parallélépipédique complétant le corps principal aux formes traditionnelles.



Régis Deroudille

Fig. 2 : La maison.
(Cl. Deroudille)

Le résultat vu de l'extérieur est très heureux.

Une impression de maison à l'allure très contemporaine mais qui ne cherche pas comme d'autres une originalité incongrue, et surtout qui s'intègre parfaitement au paysage et s'harmonise aux autres maisons du lotissement.

La genèse de la conception nous est livrée par M. Feigelson et les autres réalisateurs du site. Le premier projet était trop moderniste et passe-partout, et a dû être retravaillé par l'équipe, en très bonne collaboration, afin d'aboutir à cette allure vexinoise si heureuse.

Un point très important doit être souligné : la maison a été conçue dans un esprit écologique, celui d'une « maison passive » c'est-à-dire réduisant au maximum l'utilisation d'énergie externe. C'est ainsi qu'elle n'est pas pourvue d'une installation de chauffage central, l'isolation étant portée au maximum bien au-delà des normes réglementaires.

En conclusion, une passionnante visite qui a montré qu'il était possible de réaliser dans la Vexin des maisons contemporaines à la fois exemplaires en matière écologique et s'intégrant dans le paysage. Un témoignage exemplaire.

Fig. 1 : La maison :
les matériaux utilisés
parfaitement visibles
(Cl. Deroudille)

PROMENADE D'AUTOMNE À AMBLEVILLE

Marie-Claude Boulanger

Après-midi d'un automne encore doré, le 5 novembre. Une petite troupe d'une trentaine d'adhérents, certains en famille – trois jeunes visiteurs de 10 à 12 ans étoffaient joyeusement notre groupe –, attendait en admirant cette rare place de village, dominée à la fois par l'église et le château, que s'ouvrît la grille de la remarquable bâtisse.

d'entrée, façade nord du côté typiquement Renaissance du château. Là, avec un humour acide à l'accent un peu désabusé, le propriétaire évoque les tracas de celui qui possède un monument historique...

Il peste contre cette église, « moche » (sic) qui s'appuie sur le château et en rend le mur « concave », réalité évidente dont il a fallu obtenir confirmation au prix fort élevé de 17 000 euros, d'une expertise officielle.

Depuis qu'il a acquis le château, il n'a cessé d'entreprendre d'indispensables travaux d'entretien et de préservation: quinze ans de travaux! Et le fait que le château soit classé « Monument historique » n'a guère aidé financièrement le propriétaire en la matière.

Ce château, il l'a trouvé vide. La famille Villefranche, précédemment propriétaire, qui possédait aussi Villarceaux, est partie avec ses meubles — dont, entreposées dans la galerie

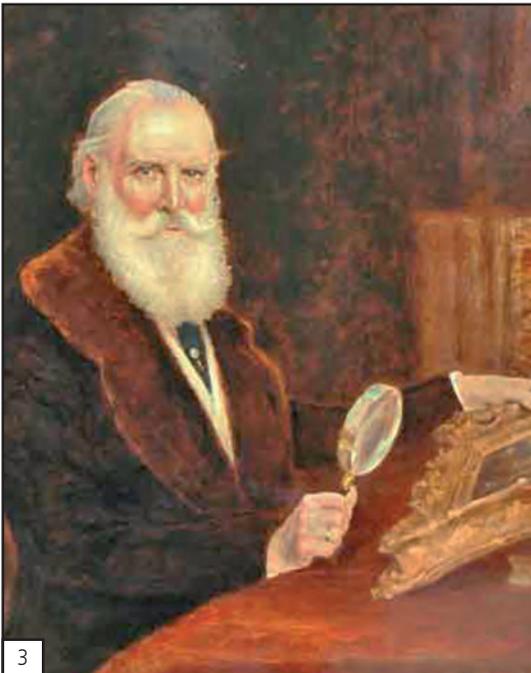
Fig. 1: Le groupe à l'entrée du château.
(Cl. C. Rosset)



Fig.2: La place: église et château.
(Cl. C. Rosset)

Dès le pas franchi, Olivier Coutau-Bégarie, maître des lieux, entraîne le groupe sur les marches de l'escalier accédant au perron





3

des tapisseries, les deux colonnes torsées du XVII^e siècle après J.-C., en bois doré et sculpté qui venaient de la chapelle Saint-Léonard démolie au début du XX^e siècle... ce après avoir, en 1928, déménagé à Villarceaux les statues du parc, venues de la villa d'Este.

Cependant, les archives du lieu ont été exigées par l'acheteur, et lui sont donc restées. En dépit des fortes sollicitations des Archives départementales, il les a précieusement et jalousement gardées par-devers lui. Lesdites archives de la bâtisse n'avaient pas été détruites pendant la Révolution qui, à Ambleville, n'a pas été « terrible », aux dires du châtelain.



4



5

D'origine féodale (défense contre les incursions anglo-normandes), avant d'arriver entre les mains de notre hôte, le château est passé entre de nombreuses autres, pour certaines fort illustres.

Les Mornay (armes visibles sur le fronton d'une sortie arrière du château), seigneurs de Villarceaux, posséderont le lieu de 1450 jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Louis de Mornay, conseiller d'Henri IV, fit élever le château Renaissance actuel par Jean Grappin. Celui-ci fut, après diverses transactions, finalement acheté, en très mauvais état, en 1893, par Charles Sedelmeyer, grand marchand d'art et immense collectionneur, qui – en dehors de faire venir de la villa d'Este pour son parc les fameuses statues – le restaura, fit replacer des plafonds vendus en éléments séparés par ses immédiats prédécesseurs, fit placer des balcons vénitiens...

Fig. 5: Les statues du parc. (carte postale ancienne) et la balustrade installées par Sedelmeyer

Fig. 3: Charles Sedelmeyer portrait



6

Fig. 6: Armes de Mornay



7

Fig. 7: Mornay (gouache)

Fig. 4: Château depuis le fond du parc (Cl. C. Rosset)



8

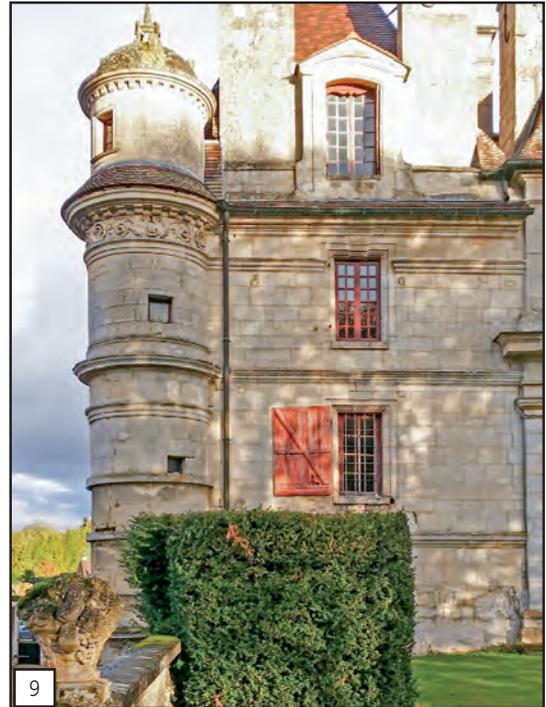
Fig. 8: Façade Renaissance.
Cour d'honneur.
(Cl. C. Rosset)

Fig. 9: La tour Renaissance.
(Cl. MCBM)

La marquise de Villefranche lui racheta le château en 1928, et, entre autres interventions heureuses, redonna aux tourelles surmontées de dômes – que Sedelmeyer avait remplacées par des toitures en poivrières – leur aspect d'origine, et restaura les jardins d'une façon admirable. Admirables, ils le sont d'ailleurs toujours.

Une fois entrés dans la bâtisse (où nous sommes priés de ne pas prendre de photos... ce que nous comprenons, respectons, mais regrettons!) depuis la façade nord, toujours Renaissance, Olivier Coutau-Bégarie explique que se trouvent sous le théorique premier étage que nous visitons, deux autres étages, dont une galerie de quatre mètres de haut qui permettait de passer à cheval !

Il expose sa conception de la restauration. Si elle est réussie, celle-ci « ne se voit pas ». Son souci est de donner le sentiment que meubles et aménagements ont « toujours été là ». Pas d'anachronismes, pas de rajeunissement. Trouver l'harmonie, l'objet vrai. La plupart de ceux dont il a (re) meublé le château lui viennent de ses familles et alliés. Parmi ces mobiliers et décorations issus de propriétés de famille du propriétaire, le rare salon – avec sa cheminée Renaissance d'origine – tendu de cuir à l'appellation abusive « de Cordoue » puisque tout à fait français : cuirs « dorés » authentiques venus d'un château de « cousins » ; il s'agit là du seul salon entier de ce type en France. Des rectangles de cuir (un mouton par rectangle !) sont assemblés pour recouvrir tous les murs (et le manteau de la cheminée) de la pièce.



9

Les sièges (où il est surtout interdit de s'asseoir!) que nous rencontrons dans salons et vestibules sont tous d'origine, non restaurés, non retapissés... ils continuent à vivre le cours de leur vie !

Nous sommes ensuite acheminés vers « la » galerie aux tentures, tentures du ^{xvii}e siècle. Elles aussi de famille. Les commentaires en sont truculents. En effet, les tapisseries représentent des scènes champêtres, étonnamment égrillardes une fois décryptées par le maître des lieux à partir des phylactères en sa possession et qu'il connaît manifestement par cœur.

Un monumental portrait de Louis XVIII retient un moment l'attention des visiteurs dans l'escalier d'honneur, le propriétaire évoquant avec son rare talent de conteur qui ne se prend pas au sérieux, le parcours de cette œuvre qui meublait déjà la maison de sa grand-mère...

Le groupe est ensuite invité à la promenade, librement, dans le parc, labellisé « jardin remarquable ». Merveille de poésie, d'art et d'harmonie entre la pierre, l'eau, les végétaux. Une de nos adhérentes évoque l'odeur des narcisses au printemps, et tous se promettent de revenir les humer à la belle saison.

Nous avons vécu là un moment plus qu'agréable, partagé, il me l'a dit, par notre hôte à la spontanéité dynamisante.

LA ROCHE-GUYON, UN CHÂTEAU EN VEXIN

Christine Friedel

Les bulletins 18 et 67 de l'association des Amis du Vexin Français et notre revue 68 ont déjà attiré le regard de nos lecteurs sur ce haut lieu vexinois qu'est La Roche-Guyon. En écho à ces évocations qu'il serait peut-être agréable de relire, au moment où l'Établissement public du château va changer de directeur, il nous a semblé opportun de revenir sur la destinée de ce joyau indissociable d'une des plus prestigieuses maisons de l'histoire de notre pays, celle de La Rochefoucauld.

*Nous avons réveillé la belle au bois dormant, dit Yves Chevallier. On ajoutera qu'il y a fallu du temps. Il a passé onze ans à la tête de l'Établissement public de coopération culturelle du château de La Roche-Guyon, continuant le travail de sauvetage et de mise en valeur commencé en 1994 par Annick Couffy et l'association de sauvegarde du château. Car le château a eu chaud, à plusieurs reprises; presque autant que les dégâts de la seconde guerre mondiale, la vente de son mobilier, en 1987, l'a gravement traumatisé, le laissant vidé, dégradé, grande carcasse inanimée. Il s'est réveillé peu à peu, avec, entre autres, l'exposition consacrée au *Piège diabolique* d'Edgar P. Jacobs 1996. (Le voyage dans le temps se passe à La Roche-Guyon, et dans le château sous ses différents avatars), dont il reste la maquette du chronoscope récemment restaurée.*

Les tapisseries d'Esther sont revenues au grand salon, mais les meubles novateurs assortis à leurs cadres créés par l'ébéniste Heurtaut sont repartis chez les collectionneurs. Le potager, retracé avant d'être remis en culture, a reçu des expositions. Et le château a respiré de plus en plus largement: « nous sommes passés de sept ou huit manifestations par an à soixante, soixante-dix en n'oubliant rien. »

Un château rural

Le paradoxe du château, c'est que c'est l'un des rares centres culturels situés en territoire rural. C'est une chance et une difficulté. Les transports, les communications, l'accès du public sont difficiles... Cette situation particulière conduit à inventer de nouvelles façons de travailler. « Notre chance, c'est l'intercommu-



Fig. 1: Chronoscope

nalité Vexin-Val-de-Seine. La Roche-Guyon, Amenucourt, Chaussy, Chérence, Vétheuil, Haute-Isle, Villiers-en-Arthie, étendue aujourd'hui à vingt-six communes (le canton de Magny): cela fait un beau territoire. Nous travaillons, principalement avec les écoles, et d'abord à La Roche-Guyon, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. Nous avons accordé la gratuité au château pour tous les enfants dans l'intercommunalité. Vérité tout simple: un territoire, ce sont avant tout ses habitants, et ceux qui les organisent, mairies, associations... Pour l'entretien et le développement de notre potager expérimental, classé « jardin remarquable », nous avons signé une convention avec Vie Vert, association d'insertion de Cormeilles-en-Vexin. De proche en proche, le château s'inscrit dans le territoire, il se fait centre de ressources, à différentes échelles ».



Fig. 2: Semis de blé ancien potager

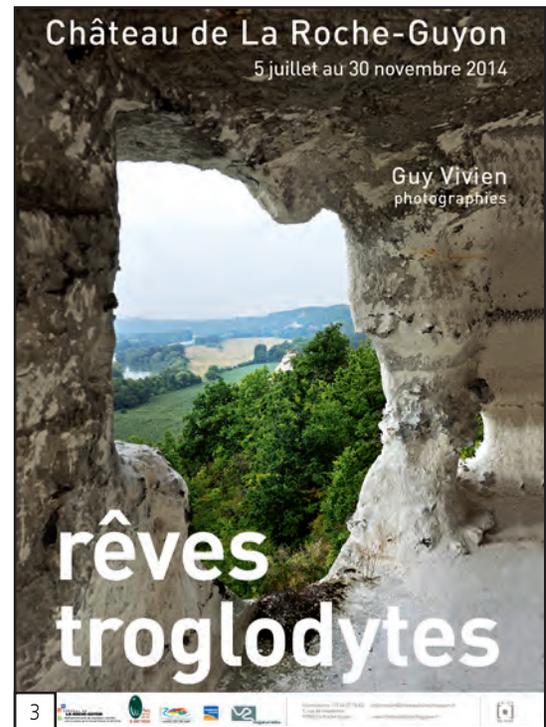
Fig. 3: Affiche rêves troglodytes

2

Ainsi le château prête du matériel (son, éclairage, « barnum ») aux associations voisines, accueille le personnel de l'hôpital pour telle ou telle manifestation, donne des « coups de main ». *Accueillir par exemple une foire aux vins, c'est faire vivre le lieu, inviter le public, débarrassé de ce qui pourrait être une intimidation culturelle.*

Frontières

La fierté du château, l'origine de sa richesse, c'est aussi sa situation au bord de la Seine, doublement, triplement frontalière. Aux marches extrêmes de l'Île-de-France, il touche à la Normandie, à quelques kilomètres de l'Epte, frontière historique entre les deux régions. À l'extrémité du Val-d'Oise, il est presque plus accessible par les Yvelines (Mantes-la-Jolie) ou l'Eure (Vernon). Surmontant les découpages administratifs, le château a commencé à relever le défi, *inscrit dans un bassin de vie tourné vers la Seine, il a pour mission de transcender ces frontières*, rappelle Yves Chevallier. Cela, l'art et la culture peuvent le faire. *En 2011, l'exposition des photos de Gilson, présentée au potager du château, avait déjà réuni en cinq lieux (La Roche-Guyon, Rosny, Limay, Saint-Marcel, Vernon) trois départements, et deux régions. Avec les mêmes partenaires, nous avons renouvelé l'expérience pour les Vingt-et-un rêves troglodytiques photographiés par Guy Vivien.* Et Giverny est tout près de La Roche-Guyon



3

Artistes amis et voisins

Le Vexin et la Seine ont toujours attiré les artistes. Déjà, au temps des Lumières, Hubert Robert, à qui une prochaine exposition sera consacrée, est venu peindre le château et probablement dessiner le jardin anglais de la Duchesse d'Enville. Victor Hugo et Lamartine y ont laissé leur signature, les impressionnistes ont peint les rives de la

Le château dans son paysage

Si vous arrivez à La Roche-Guyon par la route de Gasny ou par la route des crêtes, vous serez saisi par la beauté stupéfiante de la boucle de la Seine. Demandez au peintre Christian Broutin ce qu'il en pense: il vous montrera la série de tableaux qu'il a enfin osé peindre, après vingt-cinq ans de contemplation. Continuez à descendre, sans oublier de ralentir, et vous découvrirez ensuite la route, le donjon et les « boves » tels que Cézanne les a peints. Mais si vous choisissiez d'aller plutôt à pied? La Seine est aussi belle en direction de Vétheuil, mais cette fois vous irez du côté de Giverny. Sur le chemin des crêtes, sans quitter cette vision enchantée de la Seine, vous observerez des dizaines d'espèces de fleurs, tranquillement broutées par les moutons introduits là par le PNR du Vexin français pour l'entretien des coteaux. Vous les quitterez pour aller par les villages. Un vieux lavoir, un marais protégé, d'anciennes roues de moulins sur le canal: vous rencontrerez tout un précieux et discret patrimoine rural, mis en valeur par le PNR. Puis il y aura un bois de conte de fée, un balcon naturel dominant Giverny et la Seine. Libre à vous, ensuite, de suivre l'Epte, ou de rejoindre à travers champs le château d'Ambleville et ceux de Villarceaux. Le château de La Roche-Guyon attend sereinement votre retour, adossé à sa falaise.

Seine, Cézanne, Braque ont dessiné la géométrie du donjon... « J'ai rencontré des peintres, des cinéastes, des musiciens voisins et amis du château. Dès mon arrivée, Jean Mouillère, le créateur du quatuor *Via Nova*, est venu me proposer de donner des mastères classes au château. Nous avons inauguré la tradition des concerts de printemps, donnés par les jeunes musiciens à Vétheuil, Chérence, Haute-Isle... et bien sûr au château ».

Les expositions d'art ont évidemment marqué la vie du château: de jeunes artistes, des artistes proches comme François Hilsum, Christian Broutin. Avec Henri Cuenca (presque voisin lui aussi) et surtout le Musée éphémère, le cercle s'est élargi.

*Avant Être et paraître, réalisée en collaboration avec le Musée national de la Renaissance, c'est l'exposition Un rêve de Lumières qui nous a fait franchir un palier: par la collaboration avec de grandes institutions nationales prêteuses, et d'autre part en tissant le patrimoine avec la création d'aujourd'hui: peinture et sculpture pour la première, textes diffusés par casque audio pour l'autre. La jeune création la plus « pointue » s'est greffée sur le château avec l'exposition annuelle *Plug In* conçue par les étudiants et les enseignants de l'École nationale supérieure de Paris Cergy. La création d'aujourd'hui n'est pas seulement invitée au château, elle travaille*



4

Fig. 4: Musée éphémère

La bibliothèque fantôme

La bibliothèque, dispersée le 27 novembre 1987 en vente publique, offre au visiteur ses étagères peuplées de livres « fantômes ». Ce terme imagé désigne proprement la « fiche, ou planchette mentionnant le nom de l'emprunteur que l'on met, dans une bibliothèque, à la place d'un volume sorti » (définition de 1907 citée par le Trésor de la langue française). Ici, ce sont les silhouettes blanches, vides, des livres disparus. Yves Chevallier a voulu réveiller ces fantômes et remplir ces vides, recommencer patiemment le long travail des siècles. La Bibliothèque fantôme, ambitieuse et modeste, compte déjà une trentaine de titres, mémoire de dix années de création, d'art, de recherches et de plaisirs, y compris ceux de la table. Actes de colloques, catalogues d'expositions, recherches historiques en lien avec le château, texte écrits sur et avec le château : la collection construit pas à pas, sérieusement et avec grâce, la nouvelle légende du château, son patrimoine du XXI^e siècle.

Publications du château (en vente à la boutique)

Aux éditions de l'Amandier

- L'invention d'un château suivi de Le coffre meurtrier, de Frédéric Révérend
- Treize semaines de vertu, de Stéphane Olry
- Franklin des deux mondes, de Daniel Vaugelade
- Cabinet de réflexion, de Roland Schär
- La Société des Amis des Noirs 1788-1791 aux origines de la première abolition de l'esclavage (4 février 1794), de Jean-Pierre Barlier
- Le voyage en Amérique de La Rochefoucauld-Liancourt (1794-1798), de Daniel Vaugelade
- Digitales Vagabondes, de Stéphanie Barbarou et Laurence Hartenstein
- Impression, La Roche-Guyon, d'Augustin de Butler et Lionel Dax
- Hic sunt leones Là-bas, il y a des lions, de Stéphane Olry
- L'échec de l'expédition à Saint-Domingue (1802-1803) et la naissance d'Haïti, de Jean-Pierre Barlier
- Les territoires en partage, Traités et accords du Moyen-Âge à nos jours, Journée d'étude à La Roche-Guyon du 5 novembre 2011
- Flore des coteaux de la Seine autour de La Roche-Guyon, de Gérard Arnal
- La demoiselle qui songeait, de Frédéric Révérend (d'après Garin, Jehan Bodel, Gautier le Leu et autres jongleurs et trouvères)
- Les recettes d'amour, de Françoise Dax-Boyer, dessins de Christian Broutin
- Louis Alexandre de La Rochefoucauld (1743-1792) un aristocrate au service de la science, de Daniel Vaugelade
- Globes, lunettes et graphomètres, Alexandre de La Rochefoucauld et les sciences, d'Anthony Turner
- Présages, prophéties et fin du monde de l'Antiquité au XXI^e siècle, de François Pernot, Éric Vial
- La Roche-Guyon, Le château invisible, de Christine Friedel et Pauline Fouché
- Je suis le fils de la femelle du kiwi, de Claire Le Michel
- Dans les allées du pouvoir, Journée d'étude à La Roche-Guyon du 16 novembre 2013

Autres éditions

- Le château de La Roche-Guyon, de Christophe Morin, itinéraires, Éditions du patrimoine, 2008
- Le château de La Roche-Guyon, de Corinne Albaut et Christian Broutin, minititres, Éditions du patrimoine, 2010
- L'origine du monde est à La Roche-Guyon, de Frédéric Révérend, illustrations Christian Broutin, Les Éditions du Palais, 2011
- Le musée éphémère, catalogue d'exposition, Nova éditions, 2012
- Rêves troglodytes, de Guy Vivien, Édition point de vues, 2014
- Un paysage des Lumières, le jardin anglais du château de La Roche-Guyon, de Gabriel Wick, Éditions Artlys, 2014

- Être et paraître, la vie aristocratique au XVIII^e siècle, *catalogue d'exposition, Editions Artlys, 2015*

Dernières parutions, aux éditions de l'Oeil

- Je suis le fils de la femelle du Kiwi, de *Claire le Michel*
- L'harmonica de verre, *Jean-Claude Chapuis, avec lien internet*
- Uchronies et histoire contrefactuelle, *actes du colloque du 07 décembre 2013*
- Lavisse : le roman national comme patrimoine scolaire ? *actes de la journée d'étude du 15 novembre 2014*
- Les sciences à l'âge des Lumières, *actes du colloque dans le cadre de l'exposition Un rêve de Lumière.*
- Le potager engagé, *d'Emmanuelle Bouffé*
- Tu oublieras aussi Henriette, *de Stéphane Olry*
- L'affaire Calas et Le dit de la duchesse, *de Frédéric Révérend*
- Le noir est aussi une couleur, *de Frédéric Révérend*
- Dissocier les fonds, *de Laurence Hartenstein et Stéphanie Babarou*
- Ô, pinacles ! *de Francis Lacloche*
- Correspondance de la Duchesse d'Enville, *de Michèle Crogiez*

et, hors collection

- Etats de sièges, *d' Alain Fleischer, Editions Artlys*
- Biographie de la Duchesse d'Enville, *de Michèle Crogiez, aux éditions Garnier*

pour le patrimoine. Ainsi, l'exposition Ici sont passés (Pauline Fouché, Olivier Lapert, Catherine Pachowski, 2013), soutenue par le département, a contribué à faire sortir de l'oubli le jardin anglais, à sa mise en valeur. Le château abrite une vie intense et secrète : celle d'artistes en résidence, venus y travailler sans nécessairement se produire en public.

2006-2016, et après

Quand on relit le projet pour lequel Yves Chevallier a été choisi comme directeur du château, on constate qu'il l'a rempli. Je voulais travailler particulièrement sur l'histoire, sur le paysage, sur la lecture et l'écriture. Pari tenu, avec, en plus, la Bibliothèque fantôme.



Fig. 5: Yves Chevallier et Marie-Laure Atger

On y trouvera en particulier des livres sur l'histoire du château et de ses personnages les plus marquants, mais aussi des créations inclassables, ainsi que les actes des Journées d'Histoire et colloques, en partenariat avec l'université de Cergy. De fait, le château a donné lieu – au sens propre du terme – à toutes ces écritures entées sur lui (hantées par lui ?). Mais, on le voit, Yves Chevallier a largement débordé son programme initial. Et le temps a travaillé avec lui, en particulier dans le domaine du patrimoine : peu à peu, au-delà de l'indispensable conservation, j'ai pu faire émerger des projets concrets de restauration, qui, à mon arrivée, paraissaient impossibles, inatteignables comme celle du petit théâtre et du jardin anglais.

Ce sera à celle qui lui succède de les mettre en œuvre. Marie-Laure Atger, qui prendra ses fonctions en janvier 2017, a posé sa candidature et présenté son projet parmi soixante autres, dont six retenus en « finale ». Administratrice puis directrice adjointe du château depuis 2008, elle a travaillé à assainir ses finances et à stabiliser son fonctionnement, entre autres en négociant avec le personnel un accord d'entreprise. Depuis toujours sensible à l'art et au développement de la culture (elle a l'expérience du Musée du jeu de paume à Paris), elle est également présidente du comité national de liaison des EPCC (une centaine d'établissements aussi variés que l'opéra de Rouen, le théâtre de Bourg-en-Bresse,

la Ferme du Buisson, le prestigieux Centre Pompidou-Metz... et de nombreuses écoles d'art). Le château de La Roche-Guyon est un lieu particulièrement complexe », dit-elle, j'aimerais développer encore le public local, jeune, en accueillant des actions de formation aux pratiques amateur, en resserrant les liens avec les associations. En particulier en facilitant les liens entre les artistes en résidence et le public. Nous avons commencé avec Claire Le Michel, qui a animé un atelier d'écriture au collège de Bray et Lu. L'une de ses priorités est de rendre ces résidences plus visibles, de les ouvrir davantage aux chercheurs : sur l'histoire du territoire, du château, entre autres sur les archives du chartrier déposées aux archives départementales et sur les papiers peints chinois du pavillon d'Enville.

Elle souhaite construire pour la programmation du château des saisons thématiques, articulant colloques et rencontres autour d'une grande exposition : les expositions de 2017 et 2018 programmées par Yves Chevallier, la première sur le peintre Hubert Robert et la fabrique des jardins, la seconde autour du duc de Liencourt correspondent parfaitement au projet que je souhaite mettre en œuvre. Pour les années suivantes, elle compte développer des thématiques en lien avec l'actualité et avec les richesses du château, le fait religieux (le château a deux chapelles troglodytiques et bien d'autres vestiges liés à la religion), la question des

La flore des coteaux de la Seine

Sur les photos anciennes, on voit les coteaux de Seine plantés de vignes, d'arbres fruitiers, ou rasés par les moutons et les chèvres. Après des années d'abandon, ils ont été classés en 2009 Réserve naturelle nationale des coteaux de Seine, dans le cadre du Parc naturel régional du Vexin français. Ici se livre la bataille des végétaux, entre les variétés revenues à l'état sauvage et les plantes autochtones. Ici vous pourrez observer ce qu'on ne voit nulle part ailleurs en Île de France, une flore méridionale, de pays sec et ensoleillé. À vous la laitue scarole (qui ne ressemble pas du tout à celle du marché), les cirses des champs ou les orpins que vous croisez sans cesse, mais dont vous n'aviez jamais appris le nom. Il ne vous reste qu'à ouvrir la Flore des coteaux de Seine autour de la Roche Guyon, de Gérard Arnal (éditions de l'Amandier, collection la bibliothèque fantôme). Elle pèse son poids d'observation et de science, mais sa consultation est facile et légère. Vous regarderez donc le lieu, le sol et sa nature géologique, l'orientation, les plantes, les insectes et autres bestioles (qui ont tendance à se cacher), le temps qu'il fait – car il n'y a pas que les escargots qui sortent par temps de pluie -. Respirez, sentez les parfums et odeurs des prés et des bois. Et ne cueillez pas : laissez plutôt libre cours à votre appétit photographique.

Randonneur peu pressé, renoncez à une autre charge inutile pour porter celle-ci et vous retrouver dans ces familles végétales, parmi la poésie de ces plantes si simples aux noms si compliqués.

frontières et la Seine, bien sûr ; le textile en rapport avec les fameuses tapisseries d'Esther, la circulation des espèces végétales en rapport avec le potager...

Pas question de penser les questions artistiques et culturelles sans les lier à leur public :

Nous sommes dans une très belle région, bucolique, mais il y a aussi beaucoup de pau-

vreté, et de problèmes scolaires. Le château des Lumières doit assumer ses responsabilités à l'égard des jeunes sur ce territoire, les aider à trouver des perspectives, en tout cas mettre à leur disposition des outils pour cela.

Pour Marie-Laure Atger la création, comme « respiration et inspiration », sera toujours au cœur de ces saisons thématiques déjà en partie programmées.

Plaisir(s)

Un établissement culturel n'a nul besoin d'un journal, au temps des lettres électroniques et autres sites internet eux-mêmes rendus obsolètes par les tweets et les murs de Facebook. Yves Chevallier a pourtant voulu que le château ait le sien, pour la communication, mais « pas que ». Le titre, Plaisir(s), est emprunté à la devise désinvolte des La Rochefoucauld inscrite sur une poutre de la grande galerie: C'est mon plaisir. Voilà, en toute simplicité: je n'ai pas à me justifier, souffle-t-elle. Le journal du château non plus: il est là, il a l'ambition d'être en lui-même une œuvre artistique, même si c'est d'un art mineur. Il illustre les beautés du château et de ses jardins, il prétend donner à penser et à sourire (suivre le fil de nos plaisanteries complices sur le personnage de Benjamin Franklin), il invite à ses plaisirs très divers, et surtout à faire sienne l'idée que le plaisir – et les plaisirs de la culture – est la porte de la liberté. Rien que cela, oui.

Comme sont échelonnés les travaux de sauvegarde et de mise en valeur du château et de son patrimoine : sans entrer dans le détail des restaurations à faire, on sait que le chantier sera immense. Il faut y associer, à différentes échelles, tous ceux qui, parce qu'ils aiment le

château, peuvent l'aider à vivre : l'association des Amis du château de La Roche-Guyon à créer, le club d'entreprises à développer pour le mécénat... Sans préjuger de la suite car la vie du château ne s'arrête pas, elle a cinq ans pour relever les premiers défis.

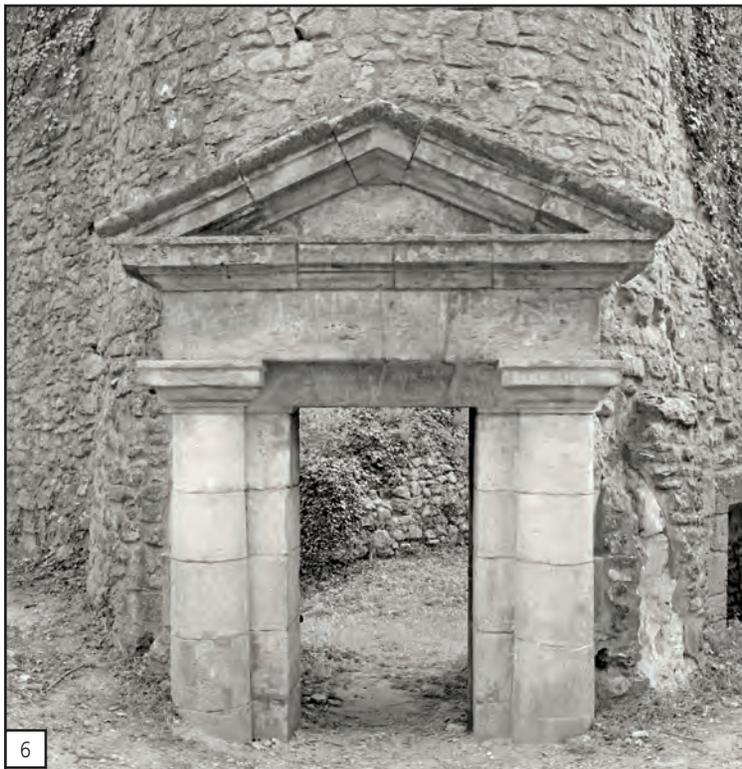


Fig. 6: Reconstruction de la porte (Cl. Olivier Lapert)

LES RELATIONS VEXIN FRANÇAIS CERGY-PONTOISE 1970 - 2016

Jean-Claude Cavard



Jean-Claude Cavard

Analyser les liens qui se sont tissés depuis le début des années 1970, date de lancement de la construction de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, revient à analyser l'histoire de plus de quarante ans de relations complexes entre une ville et son *hinterland* rural, le Vexin. C'est aussi examiner le fonctionnement d'une marge rurale ou périurbaine comme on en trouve autour de toutes les unités urbaines de grande taille.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, dans la limite de ses 13 communes, dépasse les 200 000 habitants, tandis que le Vexin français (hors Oise), dans le cadre de ses 99 communes, atteint 100 000 personnes, mais beaucoup moins si on restreint son périmètre aux seules communes de la partie valdoisienne.

Par contre, c'est au début des années 1990, quand fut lancée la procédure de révision du schéma directeur régional, que les élus vexinois de tout bord politique prirent peur devant les projets d'urbanisation envisagés alors sur le territoire du Vexin. En effet, les années 1990 furent celles de la conflictualité entre un Vexin soucieux de garder son identité et une ville nouvelle gérée par un établissement public (État) présidé par des élus. La première convention « Ville-Porte » signée entre le Parc et Cergy-Pontoise le fut en 1999. Ce fut le signe de reconnaissance du temps des « relations » apaisées, ou tout au moins normalisées.

Après un rapide rappel des événements, qu'on a voulu volontairement bref, on a choisi de donner la parole à trois acteurs fortement impliqués dans le territoire qui nous occupe en tant qu'élus. Philippe Houillon, à Pontoise nous a, en tant que maire, apporté sa vision de la ville historique et des relations multiples entre celle-ci et le Vexin. Pontoise fut capitale historique du Vexin. La circonscription du député Houillon est en grande

partie située sur le Vexin, et la connaissance du milieu vexinois si complexe par l' élu, est très fine. Le deuxième acteur que nous avons interrogé est Alain Richard, ancien député du territoire vexinois, aujourd'hui sénateur et surtout, depuis 1977 maire de Saint-Ouen-l'Aumône. Alain Richard fut président du Syndicat d'agglomération de la ville nouvelle. Sa connaissance des lieux et des hommes est aussi remarquable.

Le rôle de ces élus implantés localement dans la mise en place de nouveaux liens entre la ville et la campagne mériterait à lui seul une analyse plus approfondie. Tous deux sont adhérents à l'association des Amis du Vexin français, au comité directeur duquel Alain Richard a siégé dans les années 1980-1990. Le troisième témoin sollicité est, non plus un élu, mais un « technicien » ayant travaillé longuement au syndicat d'agglomération de la ville nouvelle, puis à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dont il est grand connaisseur. La vision de Jean-Claude Rault, un peu extérieure à celle du monde politique, nous semblait particulièrement intéressante à recueillir.

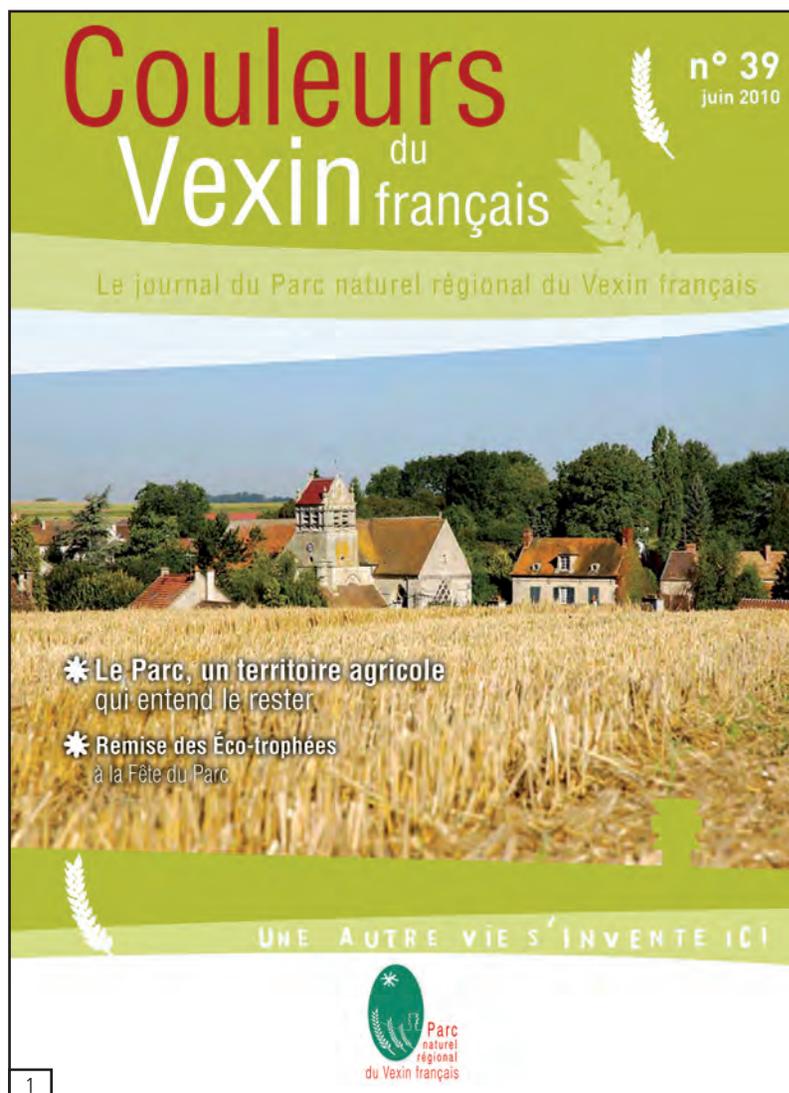
Dominique Lefebvre, président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, nous ayant reçu très longuement et très aimablement dans le cadre de nos travaux personnels, n'a volontairement pas été à nouveau sollicité spécifiquement en vue de la rédaction du présent article, mais ses thèses et conceptions de la gestion du territoire dont il a la charge sont évoquées dans la partie du texte consacrée à la deuxième convention de la ville porte.

L'ouvrage qui a fait office de catalogue pour l'exposition consacrée à Cergy-Pontoise de juin à septembre 2015 au Pavillon de l'Arsenal, expose, en effet, la vision des élus de l'agglomération sur Cergy-Pontoise.

Quarante ans de relations: du temps de la conflictualité à celui de la normalisation et à l'interdépendance

Dans les années 1950-1960, le Vexin était une véritable campagne encore peu urbanisée. La ville de Pontoise ne dépassait guère 15 000 habitants en 1954. Petite ville-pont, marché traditionnel pour les vexinois, mais aussi chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture de toute cette partie nord du département, elle avait gardé ce style de « ville de province » bien que située à seulement 30 kilomètres de Paris. Jean-Martin Chaumier, ancien fonctionnaire à la Direction départementale de l'agriculture et rédacteur du *Schéma d'aménagement et d'urbanisme, plan d'aménagement rural* (SDAUPAR) tira de ses travaux une thèse de troisième cycle fort intéressante car elle analysait les rapports entre la ville et la campagne dans les années 1970-1980. Quelques indications de l'auteur sur les années antérieures peuvent être saisies au fil des pages. Celui-ci avait en particulier montré le passage d'un Vexin avant tout agricole et rural au sens plein, à un Vexin en cours de « périurbanisation ». Ce terme est utilisé depuis le début des années 1960 pour désigner autour des grandes métropoles, voire des villes de plus petite taille, l'arrivée de citadins sans lien avec le milieu d'accueil. Quelques allusions intéressantes relatives au processus classique de la mutation du parc des logements de résidences secondaires en résidences principales, abordaient cette évolution importante des espaces ruraux de l'ancienne Seine-et-Oise. Par exemple, l'ancien conseiller général du canton de Vigny, Yves de Kervéguen, s'était exprimé assez souvent sur le sujet, et avait l'habitude d'évoquer la « rue des Parisiens » de sa commune, celle occupée par des résidents secondaires. Dans les rapports cités plus haut et concernant la Seine-et-Oise, l'expression « maisons de week-end » revient assez souvent.

On ne refera pas l'histoire de la genèse du Parc. L'idée en a été abandonnée en 1974 du fait des fortes oppositions des communes. Les esprits n'étaient pas prêts. Les débats et les comptes-rendus qui en ont résulté apportent leur lot de renseignements sur le Vexin de la fin des années 1960, mais sans qu'un véritable diagnostic global soit effectué. *L'Écho*



de Cergy, disparu au début des années 1980, a suivi de près la construction de la ville nouvelle et a abordé maintes fois les impacts attendus ou redoutés sur le Vexin. Les rapports et conflictualités qui vont se nouer entre les élus vexinois et la ville nouvelle en construction ont marqué durablement l'histoire de l'aménagement de ce petit territoire rural.

Bernard Hirsch, le « père fondateur » de la ville nouvelle de Cergy a laissé un ouvrage de souvenirs, témoignage de tout premier ordre: *L'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise, 1965-1975* qui est certes avant tout l'histoire de la création de la capitale administrative, mais les allusions à la vie vexinoise sont multiples et tout à fait éclairantes. L'auteur explique en effet très en détail, que des projets avaient envisagé l'arrivée du RER à Magny-en-Vexin et que la vallée de l'Aubette

Fig. 1: « La campagne aux portes de la ville » (source, Bulletin du Parc)

avait été choisie pour accueillir sans doute 100 000 habitants ! Le plateau vexinois devait être construit jusqu'au niveau d'Avernes ! Dans une note retrouvée sur *Le démarrage des études de la ville nouvelle de Pontoise* et datée du 30 septembre 1965, Bernard Hirsch avait estimé que trois atouts étaient positifs pour construire ici une ville nouvelle : la proximité de la mer (Dieppe à 135 km...), l'étendue des terrains utilisables et la zone de résidences secondaires du secteur de Marines-Vallangoujard. Dans le contexte de l'époque, Dieppe, la côte normande et le pays de Caux devenaient l'*hinterland* de Paris et de Pontoise ! On observera d'ailleurs que certains projets actuels du Grand Paris ont reformulé cette idée de rejoindre la mer. Mais, Bernard Hirsch qui avait pris conscience aussi de l'intérêt des paysages du Vexin et de la nécessité de ne pas construire à tout va, avait indiqué que des sites de la vallée de l'Aubette de grand intérêt paysager ne devaient pas être urbanisés. Cet ouvrage est donc un livre de première main pour comprendre les problématiques d'aménagement et aussi pour percevoir les risques d'urbanisation pouvant peser sur le Vexin. Celui-ci n'était, en effet, nullement protégé, ni par une inscription selon la loi de 1930, ni par un parc naturel régional. Les archives de la ville nouvelle sont riches de renseignements sur ces années 1960.

Pour des raisons qui tiennent à l'éloignement de Paris et de l'agglomération dense de l'époque, ce secteur ouest et nord-ouest n'a pas vu se développer les immenses banlieues pavillonnaires qui ont marqué par exemple le sud de Paris le long des voies ferrées. Il est clair aussi que la ville nouvelle de Pontoise-Cergy (comme on disait alors), en pleine construction, a finalement fait rempart contre une urbanisation diffuse des villages. Les réflexions assez récentes issues de différents colloques universitaires ont admis cette hypothèse. En effet, la vallée de Montmorency, et Cergy-Pontoise ensuite, furent les lieux géographiques de forte croissance du nombre de logements et donc d'augmentation démographique. Le suivi des débats du conseil général du Val-d'Oise dans les années 1970, que nous avons systématiquement pris en note, est éclairant sur le sujet. La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régio-

nale, créée en 1963, a tout fait pour orienter la croissance vers les villes nouvelles et bloquer le développement des périphéries rurales parisiennes.

À l'époque où la ville nouvelle de Cergy-Pontoise n'existait pas, le Vexin apparaissait donc sensiblement plus loin de Paris. Physiquement, il l'était du fait des mauvaises liaisons ferroviaires avec la capitale, du fait d'un pont à Pontoise toujours embouteillé les jours de week-end et aux heures des sorties de travail, et de l'absence de liaison routière moderne. C'est seulement en 1968 que fut inaugurée la rocade de contournement de Pontoise, future autoroute A 15. Le Vexin des années 1960 était davantage un espace que l'on franchissait par la nationale sans s'y arrêter et sans en découvrir le charme et la spécificité. C'est grâce à cela, que selon les analyses de Jacques Dupâquier, le Vexin a pu échapper à la mainmise des lotisseurs des années 1960 et surtout 1970. En effet, à la fin des années 1960, la France est « atteinte » par le goût, le mythe, venu des États-Unis, de la maison individuelle organisée en nouveau village.

Dans le Plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne (PADOG), en 1960, toute la partie méridionale du Vexin au sud de la route nationale 14 figurait en zone de protection générale (hachurée jaune sur la carte), et seule la vallée de l'Oise était identifiée comme pouvant supporter une certaine croissance urbaine et démographique. La ville de Pontoise était bien cernée par une limite urbaine à ne pas dépasser et, en 1960, les grandes opérations immobilières n'avaient pas été construites. Cela signifie que le plan adoptait volontairement une coupure brutale avec l'espace cultivé ou, en d'autres termes, la campagne. La vallée de la Seine dont c'était alors la période d'intense industrialisation (usines automobiles en particulier) était logiquement conçue comme devant figurer un véritable axe d'urbanisation. Cependant, dans sa volonté de maîtriser la croissance territoriale, ce document avait péché par manque de vision réaliste des choses.

Tout allait changer avec la publication du Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, rendu public en juillet 1965 et élaboré par l'État sous la direction de Paul Delouvrier. Ce schéma, qui

ne fut d'ailleurs jamais approuvé tel quel, et qui ne fut officialisé qu'en 1976 après de considérables retouches à la baisse au niveau des projections démographiques et des prévisions d'urbanisation, avait été conçu dans l'hypothèse d'une très grande région parisienne forte, en 2000, de 14 millions d'habitants. Le schéma orientait la croissance territoriale selon deux grands axes dont un au nord allant de Meaux à Cergy-Pontoise. Le SDAURIF repoussait les limites de l'urbanisation dense au moins jusqu'à Vigny et Aavernes. Globalement, tout l'est du Vexin en continuité de Pontoise se devait d'être urbanisé. Le *Bulletin d'information de la Préfecture du Val-d'Oise* s'exprimait ainsi dans son édition de 1969 : « Le plateau situé à l'ouest de Pontoise accueillera une ville qui, d'ici trente-cinq ans, pourrait dépasser 300 000 habitants. Cette ville se trouvera placée en un lieu privilégié... sur le grand axe nord ». C'est à l'annonce de ces projets que fut créée en 1967, à l'initiative de Jacques Dupâquier et d'Adolphe Chauvin, l'*Association des Amis du Vexin*. Les projets du schéma ne furent jamais réalisés : ils avaient mobilisé contre eux élus, associations et une partie des habitants, pour une longue et déterminée défense du Vexin français. Dans sa séance inaugurale du 4 octobre 1967, la ruralité du Vexin fut solennellement affirmée. Ce qui en fait correspondait bien à l'idée que les services de l'État se faisaient alors de ce territoire. En 1968, dans les limites du SDAU/PAR identifié, la population en était chiffrée à un peu plus de 25 000, alors que les prospectives retenues avaient tablé sur 35 000 en 1985, ce qui représente donc une croissance de fait fort restreinte. Tous les élus ou presque (oui, pas tous !) avaient reconnu la forte identité vexinoise. Limiter la croissance ne revenait pas à asphyxier le Vexin mais à le faire entrer, comme on dirait aujourd'hui, dans un développement vertueux et durable ! C'est, nous semble-t-il, tout l'intérêt de ces documents qui ont préparé les esprits à concilier une nécessaire croissance avec une non moins nécessaire préservation. Le rôle de l'État fut à ce niveau particulièrement positif. Les élus du nouveau département du Val-d'Oise, dont le président du Conseil général Pierre Salvi, ont été déterminants. Dans la séance du

18 décembre 1972, ce dernier disait « Ce département a deux poumons, le Vexin et la Vieille France... La mise en valeur du Vexin comporte deux aspects : la protection et l'aménagement. Il est indispensable de protéger cette région naturelle particulièrement intéressante en raison de ses richesses artistiques, de son agriculture, de la qualité de ses paysages, et surtout de sa situation géographique en contact direct avec la partie agglomérée de la région parisienne ». C'est donc progressivement, à mesure de la construction de la ville nouvelle (décennie 1970-1980), que des liens « obligatoires » commencèrent à se tisser entre le Vexin et Cergy-Pontoise : nouvelles migrations de travail, fréquentation par les vexinois des équipements cergypontins, arrivée aussi dans le Vexin de nouveaux habitants venus pour beaucoup du Val-d'Oise mais aussi de Cergy.

Mais, c'est en 1990-1991 et surtout en 1993 au moment où les maires furent vraiment inquiets des projets d'urbanisation portés par les services de l'État, que les élus du Vexin, toutes nuances politiques confondues, s'organisèrent pour riposter. En effet, dans le cadre de la révision du schéma directeur régional, les services de l'État songèrent à urbaniser huit communes proches de Cergy dont Sagy, Livilliers, Gênicourt, Ennery... On ne prendra que quelques exemples. Le 18 avril 1991, à la salle des fêtes de Vigny et devant une affluence exceptionnelle, les élus des 75 communes vexinoises regroupées au sein du syndicat intercommunal d'études du Vexin, firent entendre leurs doléances. L'émotion était perceptible. Gérard Claudel, maire d'Ennery et Conseiller général, mais aussi président de l'Union des maires du Val-d'Oise et président du Syndicat intercommunal du Vexin, rappela que selon lui les 300 000 habitants supplémentaires envisagés dans les vingt-cinq ans à venir pour le Val-d'Oise lui semblaient tout à fait excessifs. Le rôle de Gérard Claudel, très attaché au Vexin, fut capital. « L'heure n'est plus à poser des questions, mais à exprimer clairement notre projet pour le Vexin ». De son côté, Jean-Philippe Lachenaud, président du Conseil général du Val-d'Oise, avait pris position pour faire avancer le projet d'un parc naturel régional « Je vous conjure solennellement de renoncer au projet d'extension de la ville nouvelle sur le Vexin » (article du 26 juin 1991). Il est nécessaire de relire toutes ces pages des journaux

Une quinzaine d'années après ses premières évocations le projet de création d'un parc naturel régional en Vexin ressort. Une initiative associative qui rencontre un accueil réservé pour le moment

TU CHE PAS AVO VEXIN !

2 Lire en page 6

Vauréal : championne de la croissance démographique en Ville Nouvelle. Moyenne d'âge : 12 ans. L'église du vieux village ne suffit plus. On dit la messe dans la Maison de Quartier. Les fidèles se mobilisent pour la construction d'une nouvelle maison de Dieu. Page 5

COURDIMANCHE :
Grand saut au bout de l'élastique. Page 5

OSNY :
Crochet d'or au bout de la grue. Page 8

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE :
La peinture contre la délinquance. Page 9

CLÉRY-EN-VEXIN :
Une heureuse mise aux... vers ! Page 12

AVERNES :
Junior Université : l'école autrement. Page 13

ARGENTEUIL :
Salle comble pour Linda de Souza. Page 23

SANNOIS :
Bientôt un observatoire astronomique. Page 24

NOS OFFRES D'EMPLOI DÉBUTENT EN PAGE 28



Vexin : la grande peur du grignotage

90 000 habitants supplémentaires en Ville Nouvelle. L'agglomération qui sort de son périmètre actuel. Levée de boucliers vexinois contre l'esquisse du Schéma d'Aménagement de l'Île-de-France. Sagy en première ligne. Page 6

3

Vexin a peur. Peur de la Ville Nouvelle qui le menace, peur de tomber dans un processus d'urbanisation irréversible, peur de perdre son identité rurale. Loin de le paralyser, la peur le fait réagir. Exemple : Sagy, loin d'être... assagi.

ILLET
uer cartes sur table

Il y a quelque chose de très inquiétant dans la façon dont on parle de la Ville Nouvelle. On parle de la Ville Nouvelle comme si elle était un être vivant, un organisme qui grandit, qui se développe, qui s'étend. On parle de la Ville Nouvelle comme si elle était un être vivant, un organisme qui grandit, qui se développe, qui s'étend. On parle de la Ville Nouvelle comme si elle était un être vivant, un organisme qui grandit, qui se développe, qui s'étend.

... d'habitants supplémentaires
4 Pontoise



Aux portes de la Ville Nouvelle, Sagy figure parmi les plus exposés à l'extension

de l'époque pour se faire une idée de l'opinion publique « vexinoise » !

La petite commune de Sagy avait été la première à réagir. Les titres de journaux sont significatifs : une grande page de *l'Écho Le régional* datée du jeudi 11 avril 1991 n'hésitait pas à titrer pour son cinquième article « Le Val d'Oise en péril... Sagy en première ligne ». Dans le même article, le maire de Sagy, Gérard Mottier, donnait un long entretien et s'exprimait ainsi : « Sagy, commune rurale, entend le rester ». Deux ans plus tard, les inquiétudes étaient tout aussi vives car on s'attendait à un schéma directeur expansionniste (ce qu'il ne fut finalement pas) « Sagy-en-Béton : Non. Sagy-en-Vexin : oui » (*L'Écho*, 13 janvier 1993). Ces années furent celles de multiples réunions locales d'élus soit en interne soit en public. Le 26 juin 1991, *La Gazette* titrait « La ville nouvelle menace, le Vexin fait face » et en sous-titre « ...Un contre tous, tous contre un ! ». On citera cette réunion durant laquelle près de 3 500 signatures furent remises au préfet du Val-d'Oise Jean-Louis Destandau, exprimant ainsi le refus des signataires ! La presse locale de son côté se fit aussi le relais de cette fronde. On renvoie les lecteurs à la consultation, aux archives départementales, de ces grandes pages des journaux locaux (*La Gazette* et *l'Écho Le Régional*) car derrière les titres un peu accrocheurs parfois, voire d'apparence un peu excessive peut-être, les informations sur le Vexin étaient de grande qualité. De leur côté, les Amis du Vexin français, dont le président était Jacques Dupâquier, et l'Union des amis du Parc créée à ce moment, dont le président fut Guy Devernois, se mobilisèrent fortement. Nous nous souvenons de ce grand nombre de réunions, des assemblées générales et des motions votées. Il faut rappeler aussi que le journaliste Jean-François Dupâquier, fils du président, se fit le porte-parole des associatifs. Le 18 mai 1995, dans sa rubrique « Événement », *L'Écho Le Régional* annonçait en titre « Le Vexin français devient enfin un parc naturel régional » avec une longue page explicative. En effet, le premier ministre Édouard Balladur venait de signer le décret de création du Parc. Évoquant la genèse du Parc, il est toujours nécessaire de redire que Gérard Claudel, son « père fondateur », avait alors organisé avec Catherine Ribes (technicienne chargée du projet de parc) 360 réunions pour convaincre ses collègues maires de l'opportunité d'un Parc ! C'est incontestablement la peur d'être envahi par l'urbanisation qui précipita la réalisation du Parc naturel régional.

Il est évident qu'à partir du moment où les services de l'État renonçaient enfin à s'étendre sur le Vexin, les relations avec la ville nouvelle se sont normalisées et apaisées. Le rôle d'Alain Richard a été en la matière important, car lui-même était attaché au Vexin et convaincu que la ville nouvelle avait suffisamment de foncier pour se développer sur elle-même. Il en est résulté en 1999 la première signature de la convention « Ville-Porte » qui normalisait les relations entre un espace rural et une ville de 180 000 habitants. Alors qu'Alain Richard était ministre de la Défense, c'est Dominique Lefebvre, président par intérim du SAN, qui signa le 2 février 1999 avec Gérard Claudel la première convention, déclarant : « Cette collaboration originale est une contribution marquante à l'identité de Cergy-Pontoise... Nos objectifs sont maîtrisés tout en étant ambitieux et reposent notamment sur la préservation des franges vertes de l'agglomération ou sur la stabilisation du nombre d'habitants ». Le 7 avril 2015, une nouvelle convention est signée, qui accentue les projets de partenariat, en particulier au niveau patrimonial. Cette « Histoire » de relations plus ou moins conflictuelles, et ensuite d'apaisements, mériterait une véritable étude spécifique approfondie. Dans une thèse universitaire fort intéressante et remarquablement illustrée sur les stratégies résidentielles dans l'ouest francilien, dont le Vexin, une partie de l'Oise et des Yvelines, Didier Desponds, universitaire à Cergy-Pontoise, avait analysé les résultats d'une enquête qu'il avait effectuée auprès de plus de 340 maires en 2002 et 2003. Sur 102 questionnaires exploitables, il apparaissait que Cergy était identifiée par les élus comme un pôle de services et d'équipements. Tous étaient d'accord pour reconnaître l'attractivité multifacette de Cergy-Pontoise. Un certain nombre d'élus, plutôt extérieurs au Vexin, exprimaient cependant une crainte relative à la sécurité dans la ville nouvelle, sujet souvent abordé par les géographes et les sociologues et que Didier Desponds qualifia de « grande peur urbaine ». Cette attitude défensive tirait son sens de circonstances historiques précises.

Dans le livre tiré de sa thèse, s'appuyant sur les nombreux témoignages de maires cités, Didier Desponds montrait déjà en 2003 qu'il était possible de parler d'apaisement entre les deux territoires et de voir poindre les prémices d'une interdépendance.

Aujourd'hui, les relations physiques sont celles, classiques des périphéries urbaines : migrations de travail, utilisation de Cergy-Pontoise comme pôle de services et d'équipements.

Trois visions des relations entre le Vexin et Cergy-Pontoise

Philippe Houillon.

Le maire de Pontoise, Philippe Houillon, nous a reçu le 23 septembre 2016 à l'hôtel de ville de Pontoise. Notre questionnaire portait sur le rôle de Pontoise comme ville centre, et sur les rapports entre la ville et le Vexin.

Entretien qui peut se résumer comme suit :

J.-C. Cavard : Pouvez-vous nous donner votre sentiment sur les rapports entre la ville de Pontoise et le Vexin Français ?

Ph. Houillon : Comme vous le savez, Pontoise est la capitale historique et traditionnelle du Vexin français.

Pontoise a toujours été une ville commerçante qui est, en outre, le siège d'établissements structurants comme l'Hôpital ou le palais de justice. Depuis peu, le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale s'y est également installé.

Il y a donc toujours eu une attraction naturelle de Pontoise en direction des villages alentour.

À l'inverse, les Pontoisiens sont toujours très heureux de visiter ou de se promener dans la campagne vexinoise qui affiche de



Fig. 5: Philippe Houillon

superbes paysages, des terres agricoles, des châteaux et des églises classés.

Il y a donc, depuis des siècles, une inter-pénétration entre Pontoise et le Vexin.

Actuellement, une collaboration opérationnelle a été mise en place entre la ville labellisée « ville d'art et d'histoire » et le Parc naturel régional du Vexin français labellisé « Pays d'art et d'histoire ».

Cette interpénétration est également familiale puisque beaucoup de Pontoisiennes et de Pontoisiens ont de la famille dans le Vexin et, naturellement, inversement.

Elle est également culturelle et aussi conviviale.

Pontoise se sent proche du Vexin.



Fig. 7: Pontoise, une réhabilitation réussie

Fig. 6: Pontoise, marché du samedi matin, une fonction traditionnelle (source, mairie de Pontoise).



Un article spécifique à Pontoise plus détaillé trouvera sa place dans le n° 73 de la revue.



Fig. 8: Pontoise, un jour de fête en centre ville, Fête de la musique (source, mairie de Pontoise)

Alain Richard, sénateur maire de Saint-Ouen-l'Aumône le 22 octobre 2016

J.-C. Cavard: Comme je l'indiquais dans la lettre que je vous ai adressée, il ne s'agit pas de rédiger une étude exhaustive sur les relations entre Cergy-Pontoise et le Vexin depuis les années 1960 jusqu'à nos jours. Tout un travail eût été nécessaire. Nous n'en avons pas eu le temps malheureusement. En tant que député de la 1^{re} circonscription depuis 1978, ensuite président du Syndicat d'agglomération de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (SAN), élu aujourd'hui de la communauté d'agglomération dont on m'a dit que vous ne manquez aucune séance, mais aussi membre des Amis du Vexin, vous êtes un témoin clé de ces relations qui se sont tissées avec plus ou moins de conflictualité entre le Vexin et Cergy-Pontoise. Dans les années 1980-1990, j'ai eu l'occasion de vous écouter prendre la parole lors des assemblées générales des Amis du Vexin et en particulier au moment de la création du Parc (disons entre 1992 et 1995). Je me souviens que vous aviez dit un jour, mais je n'ai pas conservé dans mes archives la date de votre intervention « Ce sujet (les relations) mériterait une véritable étude ». Ma première question sera la suivante « Quel jugement portez-vous sur le Parc » ?

A. Richard: J'en discutais récemment. Le Parc créé en 1995 est dans une phase aujourd'hui de maturité. Il faut dire que c'est un bon outil de gestion qui a montré toute son efficacité en tant qu'aide aux communes (l'ingénierie, si vous voulez). Il faut, je crois, saluer aussi son savoir-faire et son travail sur déjà une longue durée car c'est un outil en définitive assez polyvalent. Il existe des commissions techniques qui travaillent sur le terrain en relation avec les élus. L'espace géographique du parc est donc désormais bien protégé et la valeur patrimoniale (le bâti par exemple) est bien prise en compte. Bien évidemment (un sourire !), le Parc a des moyens financiers grâce à la région et les communes du parc sont un peu privilégiées par rapport aux communes périurbaines de cette taille. Tant mieux pour elles ! Le Vexin a cependant selon moi, deux problèmes à résoudre, celui de l'eau car il y a un chevelu hydrographique assez dense et les stations d'épuration souvent anciennes sont à moderniser et celui de la mobilité. En effet, comme vous le savez, dans le Vexin, les habitants sont obligés à une multimotorisation. Aujourd'hui, c'est bien sûr une forme de déplacement non durable du



Fig.9: Alain Richard

fait de la production de gaz à effet de serre. Mais, dans 15 ou 20 ans, d'autres formes de motorisation viendront prendre le relais. C'est le problème de toutes les périphéries des métropoles, du périurbain en définitive.

J.-C.C. Comment la « ville nouvelle » (la communauté d'agglomération aujourd'hui) se positionne-t-elle par rapport au Vexin ?

A.R. Aujourd'hui, les relations sont tout à fait normalisées, fructueuses, même. J'en parlerai tout à l'heure quand on abordera par exemple la convention « ville porte ».

J.-C.C. D'un côté, il y a la zone rurale ou périurbaine (le Vexin) et de l'autre une ville de 200 000 habitants, Cergy-Pontoise, communauté d'agglomération. Pouvez-vous me parler en quelques mots de Cergy-Pontoise ? Le Vexin n'a évidemment pas les équipements, et les vexinois viennent chercher à Cergy les biens dont ils ont besoin.

A.R. Lors de la création de la ville nouvelle (fin des années 1960), on a été, il faut l'avouer, consommateur de terrains car les nouveaux quartiers ont été construits *ex-nihilo*. Aujourd'hui, les treize communes de la communauté d'agglomération forment un véritable pôle urbain qui a sa logique et sa cohérence. Il y a eu une histoire urbaine riche et complexe. Sur une superficie identique à celle de Paris *intra-muros* (environ 10 000 hectares), on a une population de 200 000 habitants soit dix fois moins que celle de Paris. Il est évident que le gradient de densité chute régulièrement depuis Paris jusqu'à la petite couronne et à la grande

couronne. À Cergy, la densité ne dépasse guère 2300 habitants au km². À Paris, elle est beaucoup plus forte. J'ai toujours pensé qu'il était possible de densifier certes sans outrance le tissu urbain plutôt que d'étaler vers l'extérieur. L'aménagement doit réfléchir toujours à une utilisation économe de l'espace. Or, à Cergy, il existe du foncier constructible. Cela n'empêche pas que nous avons dans Cergy, des espaces de respiration, des parcs et jardins et même des zones de biodiversité. C'est ce qui fait aussi la qualité de vie de l'agglomération. Par ailleurs, les équipements de Cergy tant culturels que sportifs expliquent l'attractivité de l'agglomération et son rayonnement en particulier sur le Vexin français. Au niveau des transports, on a réussi à mettre en place un réseau de bus performant : 17 lignes de bus empruntées chaque jour par environ 80000 personnes (ce qui est considérable) mais là-dessus, 50 % sont des captifs c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas de véhicule ou bien celui-ci est utilisé par une autre personne de la famille. Ce sont 450 arrêts qu'il est possible d'identifier dans l'agglomération. C'est donc assez considérable. Mais, il est évident qu'il est impossible d'assurer un cadencement aussi important que dans une ville comme Paris. En heure creuse, le temps d'attente est tout de même de 30 minutes voire plus.

J-C.C. Certes, mais la desserte par les transports collectifs reste tout de même assez fine et certaines lignes rejoignent le Vexin. Beaucoup d'habitants travaillent en effet à Cergy.

A.R. On a réussi à peu près à équilibrer le taux d'emploi c'est-à-dire à avoir un ratio de 1 (un actif pour un emploi). Mais, j'utiliserais plutôt le terme de taux de recouvrement. Si je prends l'exemple de ma commune de Saint-Ouen-l'Aumône, les zones d'activités offrent actuellement 20000 emplois et j'ai pourtant des habitants qui vont travailler à Paris voire plus loin dans le sud. Il est donc impossible d'avoir un réel équilibre emplois sur place/actifs. C'est le propre de toutes les périphéries métropolitaines. Sur un autre sujet, je pense qu'il faudrait qu'à l'avenir le nombre d'étudiants puisse augmenter surtout au niveau des doctorants et des 3^e cycles. Cergy est une université à part entière mais elle se doit de se renforcer pour être un pôle universitaire pour tout le quadrant nord-ouest de l'Île-de-France de manière à avoir un poids de niveau régional. La réalisation d'un lycée international serait aussi bienvenue.

J-C.C. Comme à Saint-Germain ?

A.R. Oui et on pourrait réaliser des bâtiments universitaires et je pense au secteur de Neuville-sur-Oise.

J-C.C. J'ai apporté toute une série d'articles de presse de 1990-1991. À l'époque La Gazette et l'Écho ont publié de grandes pages bien informées d'ailleurs sur la peur que les communes du Vexin avaient ressentie au moment de la préparation du grand schéma directeur de 1994 (Esquisse, avant-Projet, projet). Vous vous souvenez de cette commune de Sagy dont le maire Gérard Mottier avait mené une véritable croisade contre la ville nouvelle ! Leurs réactions n'étaient-elles pas un peu excessives ? J'aurais bien aimé connaître votre sentiment sur cette période qui a été très conflictuelle entre les élus du Vexin et l'Établissement public de la ville nouvelle. On dit que vous aviez été un peu furieux contre les réactions de Gérard Mottier !

A.R. (en souriant!). À l'époque, les élus du Vexin se sont fortement mobilisés. C'est une réaction d'élite ! C'est politique. Quant à moi, j'ai toujours été favorable à la création d'un Parc naturel régional car l'environnement vexinois est d'une réelle qualité. Vous savez, ma famille et moi-même, sommes de Paris. Mais, en tant que député de cette circonscription qui intégrait le Vexin, j'ai appris du fait de mon travail de parlementaire à connaître le terrain, les gens et à aimer ce territoire. Je l'ai parcouru à vélo aussi !

J-C.C. J'ai retrouvé un texte dans mes archives et je tenais à le joindre à cet article car à mon avis, il y a plus de vingt ans, vous disiez tout et vous exprimiez votre philosophie sur le Vexin.

A.R. Sur ce problème de la velléité des pouvoirs publics (L'État) d'étendre la ville nouvelle vers l'ouest (Sagy et je crois quelques autres communes aussi) au début des années 1990... il y aurait beaucoup de choses à dire...

J-C.C. Elles étaient au nombre de 8 !

A. R. À l'époque la ville nouvelle était « gérée » dans le cadre d'un EPA et les techniciens de l'État (Préfecture de région) étaient des fonctionnaires des Ponts et chaussées. Ils avaient sans doute encore gardé ce « culte » de l'urbanisation un peu extensive et consommatrice d'espace. Quant à moi, j'insiste, j'étais davantage favorable à une certaine densification et à une utilisation interne de l'espace. Il est probable que l'EPA a sans doute un moment souhaité s'agrandir vers le Vexin. Ce serait

intéressant à préciser et il faudrait que vous voyiez Anne-Marie Idrac que je connais très bien (elle a effectué une belle carrière) car elle était directrice de l'EPA. Elle vous dirait exactement ce qu'il en a été. À mon avis, si les services de l'État ont laissé « tomber » un peu plus tard ces projets d'urbanisation sur les communes en question, c'est pour plusieurs raisons. D'abord, urbaniser d'une manière extensive coûte cher (il faut réaliser des lignes de transport, créer des équipements, bâtir un quartier de ville). Les services se sont rendu compte sans doute qu'on avait du foncier disponible beaucoup plus facile à utiliser *in situ* en ville nouvelle. Aujourd'hui, on dirait « faire de la ville sur la ville ». En outre, cela permettait d'éviter de heurter de front les élus et les associations de défense de l'environnement dont les Amis du Vexin ! Donc, tout cela s'est ensuite apaisé comme vous le savez. Je voudrais surtout rajouter que j'ai été un fervent défenseur dans le SDRIF de 1994 des « zones vert foncé », c'est dire ces secteurs dans lesquels on ne peut pas construire. J'y tenais absolument.

J-C.C. Je ne voudrais pas qu'on refasse toute la genèse de la création du Parc car ce n'est pas le sujet, mais, pourriez-vous me parler de votre ressenti sur l'idée de PNR et des relations qui se sont établies entre le Vexin et Cergy-Pontoise ?

A.R. Il faudrait que vous vérifiiez, mais je crois que les germes de l'idée de Parc se retrouvaient en 1971-1974 au moment de la création du ministère de l'Environnement avec Robert Poujade que j'ai bien connu. Nous n'étions pas du même bord politique mais nous avons de fructueuses conversations. C'était un homme qui était très sensibilisé à la protection des espaces de grand intérêt patrimonial et paysager comme le Vexin. Pour répondre à votre question, et si on fait un peu d'histoire, je vous rappelle que dans les années 1960-1970, le Vexin avait gardé des attaches rurales assez fortes. Tenez, il y a une chose qui me semble importante à signaler. Quand j'étais jeune député et que je « visitais » les communes (c'étaient aussi mes électeurs !), j'ai pris connaissance de l'existence de l'école de musique du Vexin. C'était original à l'époque car en dehors des syndicats techniques de gestion (eau, électricité, assainissement), il n'y avait pas grand-chose en termes de projet ou de développement. Les communes vivaient un peu isolées chez elles. Certains maires pour « faire plaisir » à leurs administrés n'auraient sans doute pas hésité à vendre des terres pour en faire des lotissements. Les agriculteurs n'auraient pas non plus été défavorables à valoriser leur foncier !

Depuis lors, le Vexin a beaucoup évolué et les comportements se sont modifiés tant au niveau social que politique. J'aime beaucoup les chiffres et je me souviens que j'avais alors regardé avec attention le recensement de 1975. Je m'étais aperçu que la sociologie des vexinois était à peu près la même que celle des communes de la ville nouvelle. Avec cependant de petites différences, car il y avait la population d'origine et des habitants nouveaux venus qui commençaient à s'installer dans le Vexin (les *rurbains* si vous préférez). Le processus de peuplement ressemblait donc à celui de Cergy-Pontoise.

J-C.C. J'ai un peu l'impression aujourd'hui que le Vexin manque de logement social.

A.R. Ne croyez pas cela. Beaucoup d'élus aujourd'hui sont convaincus qu'il est nécessaire de construire surtout pour les jeunes qui ne peuvent pas acheter dans le Vexin du fait du coût foncier. Dans beaucoup de communes, on construit 4/5 logements sociaux. Et, je tire mon chapeau à l'office HLM qui travaille sur le Vexin car il est très dur et coûteux de faire du logement social dans des communes rurales. Imaginez les problèmes quand il faut réhabiliter une ancienne ferme ! Dans le Vexin, Magny est éligible à la loi SRU et elle a construit du logement social, il y a déjà longtemps d'ailleurs.

J-C.C. Nesles et Auvers sont aussi dans l'obligation de construire du logement social

A.R. Philippe Guérout, le maire de Nesles, s'est fait un peu « avoir » si j'ose dire, car sa commune a été mise par l'administration et l'INSEE dans l'agglomération parisienne. J'ai vérifié et effectivement, il n'y a pas plus de 200 mètres qui séparent Valmondois de Nesles, d'où l'obligation pour lui de construire. La charte du Vexin mise sur une augmentation de 0,75 % de croissance. C'est raisonnable, mais c'est à partir du calcul des logements réalisés qu'il faut plutôt raisonner. En effet, il faut pouvoir maintenir la population d'une commune. On est toujours obligé de construire un peu plus que la croissance démographique pour maintenir « sa » population.

J-C.C. Oui, c'est le « point mort » comme disent les urbanistes.

A.R. De toute manière, les maires aiment toujours que leur territoire augmente en population. Il y a là un côté narcissique !

J-C.C. Vous avez été depuis longtemps favorable au rapprochement Vexin-Cergy-Pontoise

dans le cadre en particulier de la procédure « ville porte ». La première convention a été signée en 1999.

A.R. Oui, effectivement, c'est un moyen pour nouer des partenariats. Les parents envoient leurs enfants faire leurs études à Cergy et ils fréquentent les grandes surfaces commerciales de l'agglomération et bien sûr les grands équipements : théâtre, cinémas... Tout cela est classique. Aujourd'hui, les conflictualités sont terminées. Les relations entre Cergy et le Vexin sont apaisées, normalisées et c'est tout à fait normal. Le contraire n'aurait pas de sens. Cependant, je vois toujours une petite réticence de la part des habitants du Vexin surtout les nouveaux habitants. Ils ont toujours une petite hésitation ou une crainte face à Cergy-Pontoise. Pour eux, c'est la ville avec parfois une peur d'insécurité. Ils sont venus habiter dans le Vexin pour la qualité de vie et pour être tranquilles. Et ils en acceptent aussi les inconvénients.

• • •

Le rôle d'Alain Richard dans la création du Parc a été décisif. Sa participation aux assemblées générales annuelles des Amis du Vexin dans les années 1980-1990 témoigne de son engagement en tant qu'élus du soutien qu'il apportait au milieu associatif. Suivant nous-même systématiquement toutes les AG des Amis du Vexin mais sans que nous prenions d'ailleurs tout en note (et nous le regrettons), nous nous souvenons des nombreuses interventions qu'Alain Richard effectuait depuis la tribune et ce aux côtés de Jacques Dupâquier ou de Jean-Philippe Lachenaud¹. Il nous a paru intéressant de joindre à l'entretien le message qu'Alain Richard, alors député du Val-d'Oise, avait adressé aux participants du colloque du 5 décembre 1992 et dont le thème était « agriculture et environnement ». Le colloque avait été organisé par les Amis du Vexin. On trouvera le texte dans le numéro 32 de 1994 du bulletin. Retracer la genèse de l'élaboration du PNR n'est certes pas le sujet de cet article mais les idées émises par Alain Richard nous semblent novatrices et annonçaient en définitive une nouvelle philosophie des relations à créer entre la ville nouvelle de Cergy et le Parc, lequel, rappelons-le n'existait pas encore. C'est le 9 mai 1995 que le Premier ministre Édouard Balladur

1.- Jean-Philippe Lachenaud était alors président du Conseil général (années 1990) et avait été pendant un certain temps président des Amis du Vexin. Son implication dans la genèse du Parc a été tout comme celle de Gérard Claudel fondamentale.

signait le décret portant classement du Parc naturel régional du Vexin français. On a tenu à présenter le message *in extenso*. Le début des années 1990 est celui du lancement par les services de l'État comme on l'a vu précédemment des différentes versions de projets de schéma d'aménagement régional. Les Amis du Vexin et l'Union des amis du Parc furent alors les deux grands mouvements associatifs à se mobiliser avec les élus pour faire « sortir » la naissance d'un parc.

Alain Richard est intervenu :

« Une obligation de dernière heure m'oblige à ne pas être présent parmi vous aujourd'hui pour ce colloque organisé par l'association des Amis du Vexin français, et croyez bien que je le regrette. Je tenais néanmoins à vous faire part de quelques réflexions liées au thème de vos débats dans une période de révision du schéma directeur d'Ile-de-France². Il entretient des débats chez tous les élus et responsables de notre région.

À mes yeux, il est important qu'une attention particulière soit portée sur la qualité des écosystèmes qui bordent Cergy-Pontoise. Et parmi ceux-ci, le Vexin français, par tradition bien sûr, mais aussi par réalisme, occupe une place privilégiée. La ville nouvelle doit être associée à sa préservation et aux actions entreprises pour en assurer un développement maîtrisé. C'est pourquoi j'ai soumis à l'assemblée des élus de Cergy-Pontoise le projet d'en devenir une ville porte³.

C'est aussi pour cette raison que je propose aux différents acteurs locaux dont vous êtes, de nous concerter sur ce sujet important qu'est la révision du SDAURIF.

Si je suis opposé à l'extension de la ville-Nouvelle vers l'ouest, je souhaite aussi que nous engagions ensemble une réflexion approfondie sur les outils et les conditions du développement de notre région. Le Parc naturel régional du Vexin français doit être

2.- La révision du Schéma directeur régional fut lancée par Michel Rocard en juillet 1990. Ce sont les différents documents intermédiaires (Esquisse, avant projet et projet) qui exprimaient des politiques d'urbanisation assez fortes sur les espaces périurbains franciliens qui déclenchèrent les réactions des élus du Vexin et du milieu associatif vexinois (Amis du Vexin, et Union des amis du Parc créée par Guy Devernois en juin 1990)

3.- Alain Richard occupait alors la fonction de président du Syndicat d'agglomération de la ville nouvelle (SAN).

davantage qu'un espace de protection de l'environnement. Il doit aussi garantir une croissance économique maîtrisée allée à une offre de logements raisonnable et planifiée. Pour cela, pour réfléchir aux conditions de vie de nos concitoyens, nous avons besoin d'une coopération entre milieu urbain et rural.

L'ensemble que constitue Cergy-Pontoise assure aujourd'hui une large gamme de services publics aux habitants du Vexin sans que ceux-ci aient à en assurer le financement ou à en subir les inconvénients éventuels. L'équilibre que nous avons ainsi créé ne peut pas être rompu. Il ne peut être question de concentrer sur la seule ville nouvelle la croissance de la population de toute notre région. Ce qui fonde la différence entre Cergy-Pontoise et les autres agglomérations nouvelles de l'Île-de-France, c'est la qualité de vie que nous avons réussi à y construire en plus de vingt ans. Il n'est pas sérieusement envisageable que coexistent durablement un ensemble dont l'urbanisation deviendrait excessive et une autre dont la seule vocation serait d'être un espace vide d'hommes et d'activités.

Nous devons donc résoudre, ensemble, ces contradictions pour les fondre en une synergie de développement librement consentie par chacun et assumée par tous. C'est à ce projet que je souhaitais vous appeler à réfléchir, nous aurons l'occasion d'y revenir dans les toutes prochaines semaines.

Je vous souhaite bon courage et réussite dans vos travaux. »

• • •

Un peu antérieurement, c'est-à-dire le 9 juin 1990, lors de la séance constitutive de l'Union des amis du Parc, Alain Richard dont nous résumons les propos et qui s'était exprimé en tant que président du SAN de Cergy-Pontoise avait fait part de sa position sur le Vexin. Il estimait que le Vexin devait se doter en équipements, en loisirs pour les jeunes, créer des solidarités entre les communes, avoir in fine une vision dynamique. Le Vexin lui apparaissait comme une zone rurale de contact; une complémentarité ville nouvelle-Vexin lui semblait donc nécessaire et l'agglomération de Cergy-Pontoise devait se consi-

dérer comme un partenaire pour le Vexin. Ce qui s'est réalisé quelques années plus tard avec l'accord classant l'agglomération comme « ville porte » du Parc naturel régional.

Jean-Claude Rault⁴

J'avais eu maintes fois l'occasion de rencontrer Jean-Claude Rault, soit dans le Vexin où il habite et où il s'est impliqué comme élu, notamment au PNR où il a présidé la commission culture du Parc, soit à Cergy-Pontoise où il a travaillé pour la ville nouvelle, jusqu'à sa retraite en 2015. Cette double caractéristique liée à son engagement citoyen et professionnel en font à mes yeux un excellent connaisseur des deux territoires: à ce titre, nous avons souhaité recueillir son vécu et son point de vue.

C'est dans sa maison vexinoise de Commeny que Jean-Claude Rault nous reçoit.

«C'est une très vieille maison rurale caractéristique du patrimoine vexinois, que j'ai eu à cœur de restaurer de mes mains; j'ai beaucoup appris sur le Vexin en faisant cela et au cours de toutes ces années vécues ici en m'impliquant dans la vie locale, publique et associative.

Travaillant à la ville nouvelle, je me suis installé dans ce village en 1983, par choix; mon épouse était d'une famille d'agriculteurs du Vexin. Étant jeune, au collège puis au lycée à Pontoise, déjà j'aimais venir « à la campagne dans le Vexin »; C'est aussi le choix de la proximité de la ville, avec un accès très rapide à Cergy-Pontoise en voiture (beaucoup plus sûr aujourd'hui grâce au doublement de la RD 14). Mais comme pour nombre de vexinois, il est nécessaire d'avoir une automobile car les transports en commun sont assez limités; c'est certainement l'une des faiblesses de ce territoire, qui a par ailleurs tellement de qualités.

Mon engagement dans la vie publique a été double et simultané à l'émergence de Cergy et du PNR; d'un côté j'ai participé professionnellement au développement de Cergy-Pontoise dès les origines (1974) dans des fonctions d'animation sociale et culturelle, puis à la valorisation du patrimoine. De l'autre j'ai souhaité m'impliquer dans la vie municipale, où j'ai été

4.-Pour des raisons de facilité, on a conservé parfois le terme ville nouvelle même si aujourd'hui il faut parler de Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

conseiller municipal pendant trois mandats. Je dois dire qu'au-delà de la vie « interne » de la commune, le rôle d'élu est aussi très important et enrichissant « à l'extérieur » comme délégué dans les syndicats intercommunaux, intercommunalité, et PNR ; on y trouve là une ouverture et une collaboration politique et technique plus large. J'ai choisi de m'investir dans des domaines d'action qui me semblaient importants pour une ruralité vivante, accueillante, évitant le repli sur soi, développant les services et la valorisation du territoire : création du collège de Vigny pour soulager celui de Marines, Syndicat des eaux (SIEVA) et surtout le PNR.

La création du Parc a été à mes yeux un apport majeur pour le Vexin ; au-delà de la « protection nécessaire » il a instauré une collaboration politique entre les élus et apporté au Vexin une équipe technique qualifiée (celle du Parc, chargés de mission environnement, urbanisme, développement économique, tourisme, éducation etc.), dont ne disposent pas les modestes communes rurales que nous sommes. Une technicité sur laquelle peuvent s'appuyer les élus pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques avec une vision globale du territoire. Un apport assez équivalent – d'une autre manière – à ce que fut dans la ville nouvelle l'équipe de l'établissement public d'aménagement ; l'outil indispensable au service d'un projet de territoire.

Étant par mon expérience de technicien et d'élu tout à la fois « ville et campagne », connaissant leurs atouts respectifs et leur complémentarité (un pôle urbain équilibré et structuré, avec logements, emplois, transports, services, développement universitaire pour Cergy, et un terroir péri-urbain exceptionnel en Île de France, préservé et patrimonial pour le Vexin), j'ai toujours cherché à être « un pont entre les deux territoires », être un « facilitateur ».

Ce ne fut pas toujours facile car l'histoire et les intérêts politiques ont formatés une opposition frontale ou sous-jacente entre la ville nouvelle et le Vexin.

Il faut sortir de cette vision passéiste et stérile d'opposition et promouvoir une collaboration qui profite aux habitants ; nous sommes tous susceptibles au cours des différentes périodes de notre vie d'habiter, nous ou nos enfants, nos parents, alternativement à la ville ou à la cam-

pagne. Traditionnellement les territoires ruraux se sont toujours appuyés sur une ville ; comme Pontoise capitale historique du Vexin, c'est le rôle que doit jouer aujourd'hui Cergy-Pontoise comme Ville Porte du Parc.

J.-C.C. Je vous interromps car je crois que dans cette expérience, il y a celle aussi de l'habitant. Il faut avoir résidé pendant très longtemps dans le Vexin (ou ailleurs d'ailleurs) pour bien connaître le milieu de vie, bref, ce que les sociologues ou les géographes appellent l'espace vécu ».

J.-C.R. C'est exact. Résidant depuis trente ans, je me suis investi résolument, et par conviction, dans plusieurs activités qui ont toutes eu une relation avec ce territoire vexinois et cergypontin : création de la ferme pédagogique d'Ecancourt à Jouy-le-Moutier dès les années quatre-vingt (en ville nouvelle, donc). L'association s'appelait Ville-Campagne-Cergy-Vexin et nous, les fondateurs, entrevoyions la nécessité de renforcer les liens entre ruraux et nouveaux citoyens ; elle œuvre à une meilleure connaissance du milieu rural, naturel et agricole, au moment où la ville nouvelle apparaît, en lien avec les écoles et les agriculteurs du Vexin et de Cergy ; C'est aujourd'hui une association d'éducation à l'environnement, partenaire de nombreuses communes des deux territoires, et membre associé au Parc (je la représente au Comité) Elle reçoit 20 000 enfants par an, venus de toute l'Île-de-France.

J'ai aussi milité activement, très tôt, dans le Vexin pour la réhabilitation de la Chaussée Jules-César – elle était cultivée et avait disparu par endroits – au côté de Jean Ferlier son véritable initiateur. Cet axe historique, qui avant de traverser le Vexin parcourt aussi Cergy-Pontoise où il a été préservé de l'urbanisation se devait bien d'être réapproprié au profit de tous et permettre la mise en valeur touristique du Vexin.

A Commeny, au sein de la municipalité j'ai agi pour sauver la boulangerie du village qui fermait, en sollicitant l'appui du Parc qui venait de naître. Ce fut la première commune à solliciter l'aide du Parc qui s'installait à peine. Alors que tout le monde pensait l'action du Parc limitée à l'environnement, j'avais lu en entier sa charte, une cinquantaine de pages, et repéré vers la fin un article ayant trait au maintien du commerce de proximité ; avec l'aide de Catherine Ribes et de Véronique Doutreleau au Parc on a pu s'appuyer là-dessus ; les techniciens du Parc ont ensuite eu l'idée de créer le musée du pain dans

le grenier à farine de la boulangerie. Le premier écomusée du Vexin était né. Et une collaboration fructueuse était engagée avec le Parc. De son côté il avait pu faire la preuve qu'il est au service des communes.

Par ailleurs, la question de l'équilibre social de la population et donc du logement m'a toujours intéressé et même préoccupé car elle est vitale pour le territoire ; le Vexin est une terre de propriétaire et il y avait peu de logements en location, social ou non ; nous en manquions dans la commune, notamment pour répondre à la demande de jeunes ; mes contacts professionnels à Cergy m'avaient fait connaître et apprécier Jean-Claude Cuvellier le directeur du Logis social (acteur HLM important du Val-d'Oise), qui m'avait dit vouloir faire du logement social en milieu rural, mais me précisait-il, « il n'y a pas de demande de la part des maires, le logement social est mal vu ». Et bien j'ai proposé au maire de la commune de le rencontrer. Et, la première opération de logement locatif social dans le Vexin s'est faite dans notre commune. En réhabilitant une ancienne ferme au centre du village, qui plus est. L'action publique ainsi menée fut donc tout à la fois sociale et patrimoniale.

J.-C.C.- Parlez-nous de votre expérience de ville nouvelle.

J.-C.R. J'ai travaillé dès 1974 à la naissance de Cergy-Pontoise – pour le SCA⁵ puis le SAN⁶ – à créer l'animation socioculturelle avec les nouveaux habitants, les commerçants, les écoles et bien sûr les élus, les urbanistes et divers organismes.

C'était le temps des pionniers. Un cadre de vie nouveau émergeait qu'il fallait faire vivre et permettre au plus grand nombre de se l'approprier. Mettre en mouvement la vie sociale, susciter, sans faire à la place des habitants : tel fut mon rôle de « facilitateur » et celui des équipes d'animation des maisons de quartiers. Et la greffe a pris, puisqu'une très intense vie associative s'est développée et existe encore. La dynamique sociale est toujours aujourd'hui une caractéristique majeure de cette ville jeune et animée. C'est un territoire avec beaucoup de ressources, de diversité, et de gens prêts à s'investir socialement et culturellement.

Comme j'ai été en charge successivement des nouveaux quartiers pendant plus de vingt ans, des Touleuses en 1974, à Cergy le Haut



Fig. 10: J.-C. Rault.
Conférence et visite de
Cergy Pontoise

en 1998, puis chargé de mission valorisation du patrimoine et tourisme au seuil des années 2000, l'aventure et la création ont été au cœur de mon exercice professionnel durant toute ma carrière. C'est une chance d'exercer un métier enrichissant humainement, au service des autres. C'est une vocation aussi, certainement.

J'ai pu tirer profit de cette expérience de la vie publique professionnelle pour enrichir autant que possible mon action dans le Vexin.

Au sujet du patrimoine, il ne faut pas oublier que les racines historiques de la quasi-totalité de Cergy-Pontoise sont vexinoises (sauf Éragny situé de l'autre côté de l'Oise) ; on trouve partout les traces du Vexin en Ville nouvelle, comme en témoignent les villages de Cergy, Courdimanche, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Pontoise bien sûr, où toutes les maisons, les fermes et les églises classées monuments historiques sont identiques aux nôtres. Je me suis efforcé de mettre en valeur cet aspect de l'histoire vexinoise en Ville nouvelle, en y développant les Journées du patrimoine, et des circuits de découverte urbaine.

La Chaussée Jules-César est le lien le plus évident et le symbole de la continuité historique et géographique qui unit les deux territoires dans une longue histoire partagée. Il ne faut surtout pas rester figé sur l'ancien traumatisme initial des années 1960-1970 lié à la création de la Ville nouvelle. Tout cela est du passé et la notion de Ville-Porte (j'y reviendrai) est capitale.

En définitive, contrairement aux idées reçues, je dirai que tout au long des années 1980-

5.- SCA : Syndicat communautaire d'aménagement

6.- SAN : Syndicat d'agglomération de la Ville-Nouvelle

1990, la ville nouvelle a protégé le Vexin d'un développement non maîtrisé (il n'y avait pas encore le Parc!)

Je dis bien protégé! En effet, en organisant le développement urbain sur Cergy (logements en grand nombre et pour tous, emplois et services), il n'y a pas eu de pression foncière sur le Vexin car c'est la ville nouvelle qui a tout absorbé. Le Vexin est resté « en l'état », « vierge de tout excès ou de mitage urbain »

J.-C.C Je vous rejoins et je voudrais vous citer de mémoire ceci. J'avais fait partie dans les années 1980 d'un groupe de recherche universitaire à Paris IV sur le périurbain et Jean Steinberg qui avait soutenu une bonne thèse d'État sur les villes nouvelles de la région parisienne avait démontré que s'il n'y avait pas eu réalisation des villes nouvelles, il y aurait eu partout création d'immenses lotissements pour répondre à la demande en logements. Beaucoup d'autres auteurs aussi ont remarqué que les villes nouvelles ont fait en quelque sorte rempart (le mot est utilisé souvent) contre la périurbanisation de l'environnement rural. Cergy est peut-être un bon exemple d'une étude de cas.

J.-C.R. Dans le Vexin, les terres sont riches et les agriculteurs aiment leur terre. Il ne faut jamais oublier cela. Sauf exception, ils ne voulaient pas vendre leurs terres. Cela aussi a limité les constructions.

Je ne reviens pas sur les épisodes difficiles du début au moment de la construction de la préfecture du Val-d'Oise et l'occupation des terres par les agriculteurs. Voyez le bon ouvrage de Bernard Hirsch sur Cergy-Pontoise! Mais, je reviens sur mon idée précédente et je crois que Cergy a protégé le Vexin lors d'une période précédant la naissance du Parc, entre 1970 et 1990.

J.-C.C. Certes, je suis d'accord avec vous mais il y a eu aussi en 1990-1992 au moment de la révision du schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAU-RIF) des périodes de grandes conflictualités et de tensions entre Cergy-Pontoise et le Vexin. À l'époque je suivais le maximum de réunions publiques ou techniques et j'assistais aussi aux grandes réunions des Amis du Vexin. Je m'en souviens bien! Le Vexin avait peur de la future extension de la ville nouvelle!

J.-C.R. Il faut être précis dans cette analyse; c'est l'État qui préconisait une extension sur les communes rurales du Vexin (vers Sagy) et, à ma

connaissance, cela n'était pas la volonté des élus du SAN de la ville nouvelle. Demandez à Alain Richard qui était président du SAN; il était favorable à une ville qui fasse entre 200000 et 250000 habitants (les infrastructures majeures sont dimensionnées pour ça, et ne pourraient pas en accepter le double), sa volonté était de ne pas déborder sur la zone rurale du Vexin mais de faire « de la ville sur la ville » comme on dit aujourd'hui. On pouvait créer du logement en densifiant davantage, ce qui se produit actuellement.

C'est Alain Richard, partisan d'un partenariat actif et positif entre le Vexin et la ville nouvelle, qui a tout fait pour mettre en place la signature de la *Convention ville porte*, signée par Dominique Lefebvre.

Il a été député du Vexin, il connaît très bien ce territoire et il en a une sensibilité personnelle. Aujourd'hui encore, Alain Richard sénateur-maire de Saint-Ouen-l'Aumône est toujours présent au comité du Parc, avec deux autres délégués de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Philippe Houillon maire de Pontoise et député du Val-d'Oise, et Gérald Rutault, maire de Maurecourt, vice président de la communauté d'agglomération, lequel s'est beaucoup investi auprès du monde agricole).

J.-C. C. Comment s'organise la relation entre Cergy-Pontoise et le parc du Vexin?

J.-C. R. La collaboration entre les deux territoires est régie par la convention *Ville-Porte du Parc*, signée entre le parc et l'agglomération.

À ce titre l'agglomération de Cergy-Pontoise est membre associé du Parc.

C'est un acte politique majeur, qui entérine la volonté commune de travailler ensemble à la complémentarité des atouts respectifs des territoires. Le parc ne peut vivre replié sur lui-même et ignorer l'agglomération et son rôle structurant dans les services et les transports. Cergy-Pontoise doit tenir compte de ce territoire rural et agricole exceptionnel et préservé qu'est le Vexin à sa périphérie immédiate.

Les limites territoriales sont aujourd'hui parfaitement stabilisées, et chacun dispose d'un projet de territoire et d'une institution de gestion propre: le parc et la communauté d'agglomération.

La convention *Ville-Porte* est l'outil politique et technique de cette volonté de collaboration;

elle définit l'esprit et les contenus à mettre en œuvre.

La première convention signée en 1999 était assez simple et permettait néanmoins une reconnaissance mutuelle. En 1999, on était encore dans la phase un peu expérimentale. IL fallait que les deux partenaires apprennent à mieux se connaître et il fallait dissiper les anciennes rivalités, ou tout au moins concurrence.

Alain Richard qui plaidait pour une « pacification » des relations, puis Dominique Lefebvre, ont trouvé en Gérard Claudel, président du Parc un interlocuteur ouvert à cette évolution.

Au début des années 2000, lors de la mutation institutionnelle (décret d'achèvement de la ville nouvelle et création de la communauté d'agglomération) Cergy-Pontoise souhaitait fortement être associée à l'image valorisante du Parc. À partir de 2010 et avec la nouvelle charte du Parc, il devenait naturel d'approfondir et de toiletter la convention ville Porte.

L'actuelle convention de ville porte, de 2015, plus complète, plus approfondie, met l'accent sur de nombreux sujets à travailler en commun : valorisation touristique, écologie, agriculture péri urbaine, transports.

Symboliquement elle a été signée en octobre 2015 aux Journées d'automne de la ferme d'Ecancourt, par le président du parc Marc Giroud et le président de l'aggloméra-

tion et député du Val-d'Oise Dominique Lefebvre.

J.-C.C. Que pensez-vous des activités récréatives et touristiques dans le Vexin et à Cergy-Pontoise ?

J.-C.R. Cergy-Pontoise et le Vexin sont encore trop méconnus alors qu'ils disposent l'un et l'autre d'atouts touristiques forts qui doivent encore être développés. Pour Cergy-Pontoise, c'est Pontoise ville d'art et d'histoire, la base de loisirs régionale et ses étangs, Port-Cergy et son charme de *marina* au bord de l'eau. L'Axe majeur met en valeur le site majestueux de la boucle de l'Oise, la vue sur Paris et tout l'ouest de l'Ile-de-France ; c'est un lieu exceptionnel, une création contemporaine remarquable, tout à la fois œuvre d'art (due à Dani Karavan) et geste urbanistique majeur.

Les atouts du Vexin sont dans l'harmonie de ses paysages, son patrimoine architectural remarquable, ses sites d'exception que sont Auvers, Villarceaux, et La Roche-Guyon, ses multiples activités de loisirs qui permettent un tourisme de découverte en Île de France.

Comme pour Cergy, l'ouverture sur l'Oise et la Seine sont une chance et une opportunité pour développer le tourisme fluvial encore balbutiant, mais plein de promesses (à La Roche-Guyon et l'Axe majeur en particulier).

Le label Pays d'art et d'histoire obtenu par le Parc (le premier en France) est une reconnaissance forte ; c'est une profonde satisfaction pour moi d'y avoir contribué en présidant la



Fig. 11 : Signature de la dernière convention Ville-Porte en 2015 : Marc Giroud, président du Parc, Dominique Lefebvre, président de la communauté d'agglomération, et Gérard Rutault, vice-président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et délégué au parc (crédit photo, Philippe Raimbault)

commission culture du Parc qui a mobilisé les nombreux acteurs de ce dossier.

Le tourisme vert, notamment à vélo et vélo à assistance électrique – adapté aux grandes distances et au relief du Vexin –, doit s'appuyer sur un réseau de véritables voies vertes cyclables ; il est prévu, mais sa mise en œuvre doit être de mon point de vue accélérée et améliorée avec une qualité de revêtement « roulant » approprié à un usage généralisé, et non uniquement réservé aux VTT. Les anciennes voies de chemin de fer du Vexin permettent de tels aménagements, que nos voisins de l'Eure et de la Seine-Maritime ont bien su réaliser sur le remarquable itinéraire Paris Londres. Le Vexin mériterait bien cela aussi.

L'office de tourisme intercommunal créé par la Communauté d'agglomération, ouvert en 2011 – un beau bâtiment situé au bord de l'Oise à Pontoise aux pieds des remparts – se nomme « Office de tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin » ; il associe dans son titre et sa mission la prise en compte du Vexin, dont il diffuse les informations et les produits labellisés. Cette appellation « Porte du Vexin » est une déclinaison concrète et positive du partenariat Ville-Porte ente les deux territoires.

On ne peut que s'en féliciter, et j'ai eu la satisfaction personnelle et professionnelle de travailler à ce projet et à son ouverture lors de mes

dernières années de travail à la communauté d'agglomération.

Un « pont » de plus a été jeté pour relier le Vexin et sa principale ville porte.

J.-C.C. En définitive, vous avez toujours joué dans votre activité professionnelle, mais aussi d'élus et d'associatif, si je comprends bien, un rôle de médiateur pour « jeter un pont » entre la ville de Cergy-Pontoise et le Vexin français.

J.-C. R.. Oui, c'est tout à fait cela, je me suis efforcé de réduire les antagonismes et d'être un passeur de messages entre la ville et le rural, entre le Vexin et Cergy-Pontoise.

J.-C.C. Si vous aviez quelques mots de conclusion à faire, que pourriez-vous dire ?

J.-C.R. Au-delà des collaborations et échanges institutionnels apaisés et productifs entre le Vexin et Cergy-Pontoise, je constate qu'aujourd'hui de nombreux habitants du Vexin ont développé au fil du temps avec Cergy-Pontoise une relation plus personnelle. Utiles au quotidien, les services et facilités du pôle cergypontain tout proche induisent ce type de relation : l'accès aux transports vers toute l'Île de France et au-delà, la possibilité pour les jeunes du Vexin de faire leurs études à proximité de chez eux grâce au Pôle universitaire et aux grandes écoles de Cergy, l'em-



Fig. 12: L'Axe majeur

12

ploi, les théâtres, et, plus largement une offre culturelle accessible et abondante, etc.

Le Vexin, avec le Parc s'est forgé une identité, a protégé son cadre de vie et valorisé son territoire; il doit se faire mieux connaître, sans peur de l'ouverture et des échanges avec ses voisins et les visiteurs.

La greffe a pris, l'état d'esprit d'opposition du départ a changé; des intérêts communs et des synergies nouvelles sont en marche et continueront de se développer. Je l'espère, et pour ma part, modestement, je continuerai comme d'autres à y travailler.

Il est vain aujourd'hui d'opposer ville et campagne. Tout s'interpénètre à l'échelle du grand territoire de vie, tant pour les habitants que pour les acteurs économiques et les décideurs.

Le cas de Cergy avec le Vexin est je crois un exemple réussi d'aménagement équilibré du territoire francilien. J'ai la conviction qu'ensemble ils peuvent et doivent « peser » de leur exemplarité dans la Région et le Grand Paris.»

• • •

En conclusion...

Les études sur le périurbain sont innombrables. L'université de Nanterre en lien avec l'institut d'aménagement et urbanisme de la région (IAU) a beaucoup travaillé ces derniers temps sur toute la partie yvelinoise et plus partiellement sur le Vexin (travaux de Martine Poulot). Le Vexin, en relation avec une ex-ville-nouvelle, constituerait donc toujours un beau terrain d'étude. On pourrait approfondir à partir d'enquêtes sérieuses effectuées avec l'aide du Parc, la nature du ressenti des habitants du Vexin (anciens et nouveaux) non seulement à l'égard de leur bassin de vie, mais aussi de la proximité de Cergy-Pontoise. Tous les types de relations seraient à analyser. On connaît bien les jeux de migrations alternantes, mais beaucoup moins les multiples attractions exercées par Cergy-Pontoise. Les Ateliers de Cergy de 2007 ont fait réfléchir leurs étudiants sur la « poly-centralité » en grande couronne francilienne, et analyser l'exemple de Cergy-Pontoise lequel tend à s'affirmer comme pôle de services et d'équipements. Une étude précise du lieu de résidence des usagers des grands équipements culturels, sportifs ou commerciaux de Cergy-Pontoise serait du plus grand

intérêt. Pour le Vexin, Cergy est la ville ressource: il est facile d'y aller, à condition toutefois d'être motorisé. Plus de 29 000 étudiants du Vexin et d'ailleurs fréquentent l'université de Cergy. Les populations captives (les plus jeunes ou les plus âgés) sont toujours par contre quelque peu cantonnées dans leur environnement soit rural soit périurbain. Le Vexin (en dehors de la cité de Pontoise) n'offre ni piscine ni grande médiathèque, ni lycée général, et seules Cergy et Pontoise remplissent le rôle de « villes centres » que les petites villes du Vexin ne peuvent assurer. Le renforcement des fonctions urbaines de villes telles que Marines ou Magny représente peut-être une piste à approfondir. La ville de Cergy polarise donc un environnement large, sans qu'on sache très exactement les limites de son périmètre d'attractivité. Les vexinois, pour beaucoup « rurbains », sont attachés à leur cadre de vie, à leur tranquillité, et ont parfois encore une vision un peu négative de Cergy-Pontoise. Il semble que persiste une certaine « fracture » entre la « grande ville », surtout « nouvelle », et son arrière-pays, son hinterland en quelque sorte. C'est la raison pour laquelle tout doit être fait pour mieux « qualifier » la ville, pour la densifier d'une manière raisonnable, pour la rendre plus attractive qu'elle n'est aujourd'hui. Ce qui renforcerait les complémentarités. Les nouveaux liens physiques qui se créent, comme des circuits de promenade vers le Vexin à partir de Cergy-Pontoise, sont un bon exemple de cette volonté de complémentarité. La création d'un office de tourisme intercommunal en est un autre. Au niveau national, de multiples études récentes ont insisté sur ces nouvelles formes de relations villes campagnes. Le Vexin pourrait peut-être devenir une sorte de laboratoire, voire une vitrine, de ces nouvelles pratiques, tant urbaines que rurales.

En effet, aucun territoire ne peut vivre durablement en système fermé et endogène. On ne dira pas que le Vexin est la « banlieue verte » de Cergy et de Pontoise, mais il en est à coup sûr le « poumon vert » dans toutes les acceptions du terme. La structure PNR a montré depuis 1995 son implication dans la défense dynamique du territoire remarquable qu'il embrasse. On n'est pas encore entré, avec « la » ville dans l'interdépendance, qui reste à concevoir et à construire. Ce sera peut-être le défi des années à venir.



Carte des sentiers de randonnées à partir de la ville de Pontoise. (Source Val-d'Oise tourisme).

Bibliographie¹

- CHAUMIER Jean-Martin, *Rapports ville-campagne et aménagement régional dans un pays de l'Île-de-France : le Vexin français*, juin 1982, 265 pages, thèse de troisième cycle (cote L 182, bibliothèque de Pontoise).
- HIRSCH Bernard, *L'invention d'une ville nouvelle, Cergy-Pontoise, 1965-1975*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 2 000, 309 p. (un ouvrage vivifiant et la meilleure introduction à la création de la ville nouvelle), toutes bibliothèques de Cergy.
- DESPONDS Didier, *Stratégies résidentielles et logiques ségrégatives. Investigations dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise*, Connaissance et Savoirs, 2005, 760 pages (Bibliothèque des Cerclades à Cergy-Pontoise et IAU).
- WARNIER Bertrand: *Cergy-Pontoise du projet à la réalité*, Ateliers internationaux de Maîtrise d'œuvre urbaine, Atlas commenté, Mardaga, 2 004, 142 pages.
- ENGRAND Lionel, MILLOT Olivier, *Cergy-Pontoise, Formes et fictions d'une ville nouvelle*, Pavillon de l'Arsenal, juin 2015, 259 pages.
- *Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise, Urbaine et humaine*, Grand Paris Développement, décembre 2015, n° 13.
- PARC Revue du parc (Couleurs), Charte, site internet, travaux de l'IAU (institut d'aménagement et d'urbanisme)
- *Atlas des paysages du Val-d'Oise*, DDT95, DRIEE Ile-de-France, Direction départementale des territoires du Val-d'Oise, 2010, 394 pages (un document remarquable).
- *Remerciements : L'auteur tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux trois personnes enquêtées. Elles ont très obligeamment relu leur entretien et apporté des corrections ou des additifs.*

1.- Les ouvrages locaux étant toujours difficiles à consulter surtout lorsqu'il s'agit de littérature grise, on renverra aux archives départementales ou à la bibliothèque centrale de Cergy

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Jean-Claude Cavard, représentant des AVF

*Présidente : Édith Andouvie, maire de la commune d'Us
Réfèrent ou responsable du pôle développement : Patrick Gueit*

La commission qui se réunit trois à quatre fois par an est toujours pilotée d'une manière dynamique, conviviale et enrichissante pour qui veut s'instruire des problèmes économiques et sociaux du Parc. Les très nombreuses actions et travaux effectués par le pôle de développement témoignent de l'ambition forte du Parc de devenir un territoire d'excellence, véritable laboratoire d'expériences et d'innovations.

La commission est constituée d'élus de communes ou d'intercommunalités, de chefs d'entreprise et de techniciens. Les débats toujours très courtois et empreints d'une réelle technicité prouvent l'intérêt des participants pour le grand nombre d'actions portées par le Parc. Chaque réunion fait l'objet d'un examen de différents dossiers que l'ordre du jour a mis au « programme » et les membres de la commission reçoivent en ligne un compte rendu toujours très dense. En règle générale, une partie de la réunion est consacrée à l'examen des fiches « opération » avec les demandes de subvention soumises pour accord aux membres de la commission pour être ensuite transmises au conseil syndical et au bureau pour vote et approbation. Régulièrement, la commission fait le point sur l'avancement des projets en cours et travaille sur des questions thématiques comme le commerce dans le Vexin, la création d'entreprises... Le chargé de mission aborde aussi assez souvent les difficultés auxquelles le Parc s'est heurté. La diversité des sujets abordés est donc grande et témoigne du dynamisme du pôle dont il faut dire qu'il est constitué seulement d'une élue et d'un technicien.

Pour le pôle développement, il s'agit donc d'un travail conséquent, sur le court et moyen terme. Le contexte économique national et la réalité géographique locale (existence du Vexin, espace rural et périurbain mais présence aussi de Cergy-Pontoise) ne rendent pas les choses « simples ». Le travail effectué en interne est donc considérable, ce qui mérite d'être souligné.

On a utilisé les comptes rendus remis aux membres de la commission à chaque séance, les très utiles rapports d'activité de 2013 à 2015 et l'excellente mise au point parue dans la revue *Couleurs du Vexin français* de novembre 2015 (n° 54) intitulée *Développement économique : quand l'emploi devient une priorité*. Cette dernière, destinée au grand public, est un bon résumé des grandes lignes d'actions menées par le Parc. Par ailleurs lors de certaines commissions, il a été présenté des synthèses sur des thématiques importantes pour un territoire comme le PNR : situation du tissu commercial et artisanal du Parc (on estime à 3 000 le nombre des entreprises dans le Parc, à 19 000 celui des emplois locaux et à 37 000 le nombre des actifs) ou état d'avancement des réflexions sur la vie économique dans le Vexin voire révision de la charte. Toutes ces analyses se terminent par une large discussion et des débats toujours ouverts. Des chefs d'entreprise ou des élus donnent leur avis, insistent aussi sur leurs problèmes ou leurs difficultés. Ces deux dernières années, du fait de l'évolution de la loi, ont été abordées les notions de nouvelles intercommunalités dans le Vexin car la carte a changé. Les intercommunalités se sont regroupées. Il est probable aussi que les nouvelles compétences économiques données aux régions et aux intercommunalités changeront un peu la « donne » au niveau du Parc.

Depuis quelques années, les thématiques ont évolué et le Parc s'est orienté vers des problématiques nouvelles : la priorité est de favoriser l'emploi local surtout pour les jeunes et de renforcer le lien social (c'est ce qu'on appelle la responsabilité sociétale au sein des entreprises-RSE). La sensibilisation des entreprises à la prise en compte de l'environnement est toujours un axe prioritaire, car le Parc naturel régional ne doit pas apparaître comme une contrainte, façon dont il est parfois perçu par les chefs d'entreprise. Les aides financières allouées par le Parc, et qui ne sont pas négligeables, permettent d'aider les entreprises à « accepter »

le développement durable ou, dans le meilleur des cas, à en faire de véritables partenaires. Le travail est donc considérable et notre compte rendu ne rendra compte que d'une partie des actions menées.

Les Amis du Vexin ne sont pas défavorables au développement économique mais ils sont toujours très attentifs à ce que ledit développement réponde bien aux critères d'une mise en valeur vertueuse, ce qui est le cas présentement.

Les grandes actions et la « nouvelle philosophie » de la commission peuvent être résumées de la manière suivante :

Le Parc veut répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Ainsi, les deux chartes de qualité environnementale des parcs d'activités de Marines et d'Ennery ont opté pour un entretien «zéro-phyto» des espaces verts. Des subventions aux investissements sont accordées aux entreprises qui acceptent cette démarche. Depuis 2013 et 2014, le Parc a engagé l'opération Eco-défis.



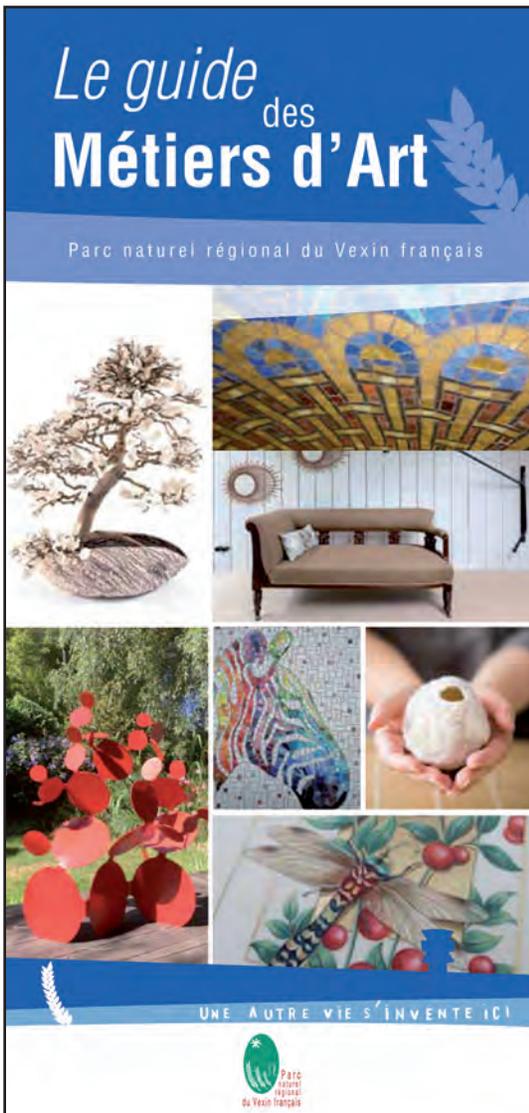
Le but est d'engager les artisans, les commerçants et les prestataires de tourisme (ex : gîtes ruraux) à mener des actions de développement durable. Depuis 2015, une nouvelle opération a été effectuée par le Parc à destination des entreprises. En effet, en 2015, 49 établissements vexinois ont accepté de « concourir » et 29 ont été récompensés par l'attribution d'un label (or, argent, bronze ou simple), le classement tenant compte du nombre de défis relevés. On

ne prendra qu'un seul exemple pour éclairer la démarche. Une supérette a été récompensée pour avoir aménagé un stationnement pour des vélos, avoir installé des portes vitrées sur des armoires à surgelés et avoir remplacé des halogènes par des Led. Pour les artisans et commerçants, le prédiagnostic est gratuit, et ils sont accompagnés dans leurs aménagements.

Dans la suite logique des programmes éco-construction et éco-habitat menés en 2009 et 2010, et des actions de formations proposées aux entreprises du bâtiment, le Parc a souhaité renforcer son positionnement sur le secteur de l'écoconstruction et la rénovation du bâti ancien. En inaugurant la plate-forme écoconstruction et rénovation énergétique sur le site du Bord'Haut de Vigny avec comme partenaire l'association Vexin insertion emploi (Vie), le but est d'appuyer les rénovations énergétiques du bâti, mais en développant l'emploi local et en en faisant bénéficier les personnes en difficulté. Ce projet très ambitieux porté par le Parc pourrait donner lieu à la création de plusieurs centaines d'emplois (importante fiche d'opération sur ce sujet en mars 2014).



Le Parc a lancé en 2014 une opération destinée à promouvoir la mise en place de la Responsabilité sociétale au sein des entreprises. La RSE se définit comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs impacts de leurs décisions et activités sur l'environnement. En partenariat avec la Chambre de commerce (CCI), des journées d'accompagnement sont organisées par le Parc (informations, sensibilisation, diagnostic, assistance à la mise en œuvre des plans d'actions). Les thèmes d'actions peuvent être : pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources etc. La commission a eu à étudier le programme 2015-2016 (longue note explicative fournie aux membres de la CDS du Parc). Il est prévu d'effectuer une valorisation des entreprises exemplaires.



Depuis plusieurs années, le Parc (et donc sa commission) travaille à la valorisation des métiers d'art dont le succès ne s'est pas démenti : recensement systématique des artisans d'art dans le Vexin, réédition régulière du guide des métiers d'art et surtout participation aux salons français prestigieux à Paris (Carrousel des métiers d'art et de création au Louvre, participation aussi aux journées européennes JEMA). Pour le premier week-end d'avril 2017, il est prévu un dépliant et une nouvelle édition du guide (coût total de 10 000 euros mais à financement croisé). Cette initiative originale met l'accent sur la volonté de permettre une meilleure identification des spécificités du Vexin. Le Parc apporte là aussi son aide financière car pour un artisan d'art, les dépenses en tant qu'exposant peuvent être conséquentes. Ainsi, au début de décembre 2016, six artistes du Vexin ont participé au *Carrousel du Louvre* (50 000 visiteurs

attendus et 250 exposants retenus). C'est un moyen efficace de faire connaître le Parc.

Le Parc a rejoint le pôle d'innovation Seenergy Lab. Ce pôle a été créé aux Mureaux en 2013 (une trentaine de partenaires). Il s'agit d'un pôle d'innovation, de formation et d'expérimentation dédié à la transition énergétique. Le but est de former des jeunes de tous niveaux, du CAP à Bac + 8 ! Le Parc s'investit en organisant des rencontres, en soutenant le pôle, et en identifiant des projets novateurs avec le lycée professionnel de Chars (nouvellement dénommé « Lycée des Métiers du Vexin », ce qui est significatif).

Le tissu commercial est une donnée suivie depuis longtemps par le Parc. Ainsi, en mai 2011, le Parc avait-il lancé une étude importante sur l'opportunité de réaliser une nouvelle ORAC (modernisation du commerce). Ce sont 1600 entreprises qui avaient été contactées et 400 qui répondirent au questionnaire, ce qui est important. Récemment, le chargé de mission a procédé à un recensement exhaustif des commerces et à l'élaboration d'un atlas présenté en commission en 2016. Depuis lors et ce en 2016, le Parc a lancé une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat (OCMACS) dont les procédures sont de niveau national. Le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme accorde une subvention et le Parc peut accorder des aides à l'investissement et aux travaux. C'est une thématique à suivre de très près et dont le Parc reparlera. Les études du Parc ont montré que 42 % de la population du Vexin n'était pas couverte par un commerce de proximité et que 65 communes sont fragilisées au niveau commercial.

Le Parc a tenu à être représenté dans la commission d'attribution des aides (avec les services de l'État). Enfin, il a été fait part en 2016 du projet de Pacte rural porté par la région et récemment officialisé par celle-ci en juillet 2016. Le but est de revitaliser le tissu commercial des départements de grande couronne en zone rurale. C'est donc un dossier à suivre et que nous présenterons dans le futur bulletin (analyse du dossier par Stéphanie Van Euw, conseillère régionale). Hormis cela, deux types d'aides du Parc peuvent être accordés, à savoir celle de l'aide aux façades et celle de la réhabilitation de logements communaux vacants pouvant être reconvertis en commerce.

Depuis quelques années, le Parc a mis en place une bourse des locaux laquelle vise à mettre en relation offreurs et demandeurs. C'est un outil très utile car les demandes portent sur des locaux de petite taille et seule la très bonne connaissance du Parc de l'offre existante lui permet d'effectuer un suivi de l'immobilier d'entreprise. Elles peuvent désormais sur

le site du Parc (lien spécifique www.boursesdes-locaux-parcduvexin.fr) être tenues au courant de l'offre laquelle est toujours assez limitée. De nombreux chefs d'entreprise, commerçants et artisans avaient régulièrement fait part de leur difficulté à connaître l'état des locaux disponibles dans le Parc. On devine la complexité de mise à jour de cette sorte d'annuaire.

Ce Compte rendu n'a pas présenté (loin de là!) le très grand nombre d'actions menées par le Parc au niveau économique, et on ne peut en tant que représentant du milieu associatif qu'être assez sensibilisé par la somme de travail, d'actions et de succès réalisés depuis quelques années par le Parc et sa commission développement économique. Face à Cergy, qui possède de très grandes zones d'activités économiques et un véritable immobilier d'entreprises, il n'est pas simple pour un parc de se positionner. Les efforts tentés depuis de longues années n'en sont que plus louables. La structure Parc est décidément bien utile !

CAP TOURISME (PNR)

BILAN 2016

R. Deroudille (représentant des AVF)

Cap Tourisme est le service du PNR en charge de l'organisation de tourisme dans son territoire, selon les principes du tourisme durable.

Il possède son propre budget (155 000 € pour 2016) et est piloté par un Conseil d'exploitation à la tête duquel est placé un président élu parmi les membres.

Ce conseil est composé de 28 membres titulaires, comprenant douze élus du Comité syndical du Parc, quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale, cinq représentants des partenaires touristiques du Parc, sept représentants des acteurs locaux du tourisme, et de douze membres associés en provenance principalement du monde associatif. C'est à ce titre que les AVF y sont représentés par Jean-Claude Cavard et Régis Déroudille.

En 2016, trois réunions du Conseil d'exploitation ont été tenues: les 9 mars, 8 juin et 15 septembre.

Élection d'une nouvelle présidente

Lors de la réunion du 8 juin, il a été procédé au remplacement dans les fonctions de présidente, de Jacqueline Maigret, vice-présidente du PNR en charge du tourisme, par Christine Forge, maire de La Roche-Guyon, élue à l'unanimité moins une abstention.

Actions 2016 et perspectives 2017

1.- Opérations d'édition touristiques

En début d'année, les éditions des documents touristiques habituels mis à jour pour 2016 ont été lancées, à savoir la *Carte touristique du Vexin*, le *Guide découverte*, l'*Annuaire des prestations touristiques*, et le *Carnet de rendez-vous*

2.- Mise en place de la nouvelle marque « Valeurs Parc Naturel Régional »

Jusqu'à-là, le parc gérait localement trois marques à savoir: *Produits du Parc*, *Accueil du Parc*, *Savoir-faire du Parc*. À l'échelon national, il a été décidé de mettre en place une marque unique commune à tous les Parcs naturels régionaux: *Valeur Parc naturel régional*.

Cette nouvelle marque sera déployée progressivement à l'ensemble des producteurs et prestataires bénéficiaires des marques actuelles soit au total à ce jour vingt-trois bénéficiaires.

Afin d'améliorer le fonctionnement de ce réseau de prestataires et d'en augmenter le nombre, un programme spécifique d'actions est lancé début 2017.

Ce programme comprend des formations thématiques destinées à ceux-ci, l'édition d'un support de promotion d'un produit, la remise de documents sur le Parc, un réseau social collaboratif spécifique.

Dans ce cadre, l'opération « Goûtez le Vexin » sera reconduite en 2017 pour la sixième année consécutive.

3.- Signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes Vexin-Centre

Cette convention a pour but de renforcer les relations en matière de tourisme avec la communauté de communes Vexin-Centre, en s'attachant notamment aux projets structurants en les identifiant et en aidant leur émergence. En contribuant aussi à pérenniser le réseau des itinéraires touristiques localisés sur la communauté desdites communes. Et enfin en aidant à développer la communication de la promotion du tourisme dans le territoire. Les moyens financiers nécessaires à la mise en place des projets visant ces objectifs seront définis en concertation avec les parties concernées.

4.- Signature d'une convention tripartite concernant les itinéraires cyclables « Boucles du Vexin » autour d'Auvers-sur-Oise

Les signataires de cette convention sont le PNR, le département du Val-d'Oise et la Communauté de communes *Sausseron Impressionnistes*.

Son objet est de partager entre les signataires l'aménagement, la gestion et l'entretien des itinéraires cyclables de la *Boucle du Vexin* autour d'Auvers-sur-Oise.

Il est ainsi prévu que le PNR prenne en charge l'animation, la promotion et le développement

des services offerts sur la boucle aux cyclotouristes. Le Conseil départemental assurera la rénovation de la structure de cheminement sur les sentiers ruraux, la signalisation et les gros travaux d'égauge.

Enfin, la communauté de communes financera les petits travaux d'entretien : nettoyage, entretien courant et débroussaillage des voies.

Après la mise en place de cette convention, il est envisagé d'en conclure de semblables pour les deux autres boucles cyclables du Vexin, autour de Théméricourt et La Roche-Guyon.

5.- Aide aux communes et communautés de communes pour les itinéraires de randonnée

En 2016 la commune de Valmondois a reçu de Cap Tourisme une subvention pour améliorer la promenade pédagogique qu'elle met en place, en construisant deux passerelles pour piétons, destinées à franchir le Sausseron et un affluent.

En 2017 cette aide aux communes et communautés de communes pour la création, la réhabilitation et l'aménagement de chemins de randonnée, sera poursuivie. Les fonds alloués devraient permettre la réalisation de quatre ou cinq projets en 2017 et début 2018.

6.- Poursuite d'actions déjà lancées.

En 2017 seront poursuivies les actions relatives aux *Baladobus* (avec éventuellement quelques aménagements), aux offres de sorties nature pour les personnes handicapées, à la location de vélos sur les itinéraires cyclables existants, à la réalisation de nouveaux sentiers du patrimoine venant compléter les 31 existants, qui touchent à ce jour près du tiers des communes du PNR.

En 2016 des subventions ont été allouées pour des réalisations privées comme la création d'un point de location de canoës à Vétheuil, l'installation d'une chaudière à bois dans un gîte rural à Ronquerolles, la rénovation de la devanture d'un restaurant à Théméricourt.

Présentation du projet de stratégie 2017-2021 du tourisme et des loisirs

L'actuel plan 2012-2016 est en voie d'achèvement et doit être renouvelé.

Lors de la réunion de novembre une version provisoire a été présentée. Elle pourra être amendée avant adoption définitive. Le sujet sera ainsi représenté aux prochaines réunions 2017 du Conseil d'exploitation. À ce stade le prochain plan s'inscrit en continuité avec le

précédent en réduisant par regroupements le nombre d'actions. L'aide au développement de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire du Parc y sera favorisée ainsi que les visites à caractère social. De nouveaux partenariats seront recherchés ainsi que des actions communes avec les trois autres PNR de l'Île de France.

Composition du Conseil d'exploitation de Cap Tourisme

Membres titulaires - Mai 2016

12 élus du Syndicat mixte

- Mme Edith ANDOVLIE - Commune d'Us
- Mme Evelynne BOSSU - Commune de Chars
- M. Emmanuel COUESNON - Commune d'Aincourt
- Mme Dominique COURTI - Commune de Saint-Clair-sur-Epte
- M. Christian DUMET - Commune de Labbeville
- M. Claude DUMONT - Commune de Vigny
- Mme Christine FORGE - Commune de La Roche-Guyon
- M. Alain ITHEN - Commune de Fontenay-Saint-Père
- M. Jean-Pierre LE TELLIER - Commune de Gaillon-sur-Montcient
- Mme Jacqueline MAIGRET - Commune de Marines
- Mme Véronique ROUTIER - Commune de Montalet-le-Bois
- M. Jean-Pierre STALMACH - Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

4 représentants des EPCI

- M. Laurent BROSSE - Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
- M. Didier GABRIEL - Communauté de communes Vexin centre
- Mme Isabelle MEZIERES - Communauté de communes Sausseron Impressionnistes
- M. Didier VERMEIRE - Communauté de communes Vexin Val de Seine

5 représentants des partenaires touristiques

- Mme Doris BOURGEOIS - Office de tourisme Vexin Centre
- Mme Gaëlle CUNTZ - Relais départemental des Gîtes de France en Val-d'Oise
- M. Jacques FOURREAU - Codérando 95
- Mme Catherine GALLIOT - Office de tourisme d'Auvers-sur-Oise
- M. Daniel TANTARDINI - Office de tourisme de la Rive droite de l'Oise et de la Vallée du Sausseron

7 représentants des acteurs locaux du tourisme

- M. Stéphane DUVAL - Huilerie Avernoise - Producteur bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional
- M. Jean-Pierre HENRY - Aventure Land - Filière activités de loisirs
- Mme Fanny LECORDIER - Le Clos du Pétillon - Restaurateur bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional
- M. François LEJOUR - Ecuries des Acacias - Filière activités équestres
- M. Gilles LEMAIRE - Ânes en Vexin - Guide accompagnateur bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional
- M. Julien MASSON - Canoept et Rando vélo Vexin - Filière sports de nature bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional
- Mme Sandrine POULAIN-DUVAL - Gîtes de la grande Ferme - Hébergeur bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional

Membres associés		
PRENOM	NOM	ORGANISME
Isabelle	BEUCHARD	Conseil départemental du Val-d'Oise
Céline	BLONDEAU	Musée archéologique du Val-d'Oise
Grégoire	BOUILLANT	Jeunes Agriculteurs Ile-de-France ouest
Jean-Claude	CAVARD	Association "Les Amis du Vexin français"
Yves	CHEVALLIER	Château de La Roche-Guyon
Fabrice	COTTE	Val-d'Oise Tourisme
Thibault	DE LALEU	Conseil régional Ile-de-France
Régis	DEROUDILLE	Association "Les Amis du Vexin français"
Daniel	FRICOT	Association Escapade Liberté Mobilité
Françoise	GERMAIN	Association "Sauvegarde de la vallée du Sausseron"
Véronique	GOTTRAND	Gîtes de France en Yvelines
Claire	HUBERT	Association "Sauvegarde de la vallée du Sausseron"
Jean-Claude	JAMAULT	Coderando 78
M. / Mme	le Directeur	Gîtes de France en Yvelines
Thierry	LABUSSIERE	Conseil Régional d'Ile-de-France
Sylvie	LAHUNA	Yvelines Tourisme
Christine	LEGUEVAQUES	Gîtes de France en Val d'Oise
Jean	LORINE	Association "Les Amis de Marines"
Bruno	LOUIS	Conseil régional Ile-de-France
François	NAVARRO	Comité régional du Tourisme Paris Ile-de-France
Marina	PADOT	Conseil Régional d'Ile-de-France
Luc	RAIMBAULT	Office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin
Jérémie	RIBEYRE	Conseil départemental des Yvelines
Marie-Cécile	TOMASINA	Château d'Auvers-sur-Oise

COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE GUITRANCOURT 78

Pierre Bellicaud, représentant des AVF

M. Kaltembacher, responsable de l'Unité territoriale 78 DRIEE présidait, le 22 octobre 2015, la réunion, sur le site EMTA, RD 190 à Guitrancourt 78440.

Y étaient représentés :

EMTA, Unité territoriale DRIEE, Développement durable, sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, ARS santé ; Direction départementale des territoires, Sécurité civile groupement ouest, CAMY Mantes Yvelines, commune d'Issou, commune de Guitrancourt, association Yvelines Environnement, association CAPESA

Quatre points à l'ordre du jour :

- Présentation par l'exploitant de son bilan d'activité 2014.
- Perspectives d'évolution du site ; mise en place d'une centrale de cogénération
- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur le site.
- Questions diverses.

Premier point: bilan d'activité 2014

Présentation de M. T. Villerio directeur site (EMTA)

Sommaire :

- Tonnages.
- Bilan environnemental sécurité et réglementation.
- Bilan humain.
- Bilan des actions menées en 2014.
- Perspectives 2015.

Tonnages

- Tonnage 2014 des déchets dangereux 178 560 tonnes (163 533 tonnes en 2013)
 - Typologie des déchets dangereux reçus en 2014 (déchets stabilisés 74 %, terres polluées 1 %, résidus d'amiante 15 %, autres déchets 10 %).
- Tonnage 2014 des déchets non dangereux 190 157 tonnes (121 929 tonnes en 2013)
 - Typologie des déchets non dangereux reçus en 2014 (Valene (OM) 0 %, gravats déchets chantier 7 %, déchets banals refus de tri 79 %, mâchefers d'incinération 2 %, terres polluées 6 %, boues 6 %).
- Tonnage 2014 du Bioterre 44 288 tonnes (32 211 tonnes en 2013).

Bilan environnemental, sécurité et réglementation

- Renouvellement de la triple certification en 2014
 - ISO 9001 pour la qualité, OHSAS 18001 pour la sécurité, ISO 14001 pour l'environnement.
- Incidents/accidents
 - 2014 : Aucun incident/accident environnemental.
- Biodiversité :
 - Janvier 2014 : signature d'un contrat annuel avec l'association Connaître et protéger la nature de la vallée du Sausseron, pour le suivi faune-flore du site (310 espèces faunistiques et floristiques recensées).
 - Suite à la réalisation de l'inventaire annuel, établissement de préconisations de gestion des espaces verts du site ainsi que de propositions d'aménagements (nichoirs, murets de pierres sèches, radeaux de nidification pour grèbes et foulques...).
 - Réalisation de plantations dans le respect des préconisations du PNR du Vexin (essences locales et laisser les espaces les plus ouverts possibles).

- Octobre 2014 : obtention de la reconnaissance Stratégie nationale en faveur de la biodiversité (SNB) pour l'ensemble des sites du pôle stockage.
 - Engagements portant notamment sur :
 - le maintien des échanges entre les zones naturelles environnantes et les zones artificialisées du site,
 - la valorisation des espaces verts en améliorant les pratiques de gestion,
 - la surveillance de la recolonisation des milieux artificialisés,
 - la lutte contre les espèces invasives.
 - Valorisation du biogaz par le traitement des lixiviats de déchets non dangereux.
 - Taux de valorisation du biogaz 83,1 %.
 - Volume de lixiviats traités 19358 m³ (11 415 m³ traités en STEP en 2014).
 - Contrôles
- Air
- Rejets installation d'évaporation BGVAP : analyses conformes (Nox, Co, COVNM, poussières).

Détermination sur gaz sec	Résultat brut	Résultat rapporté à 11 % d'O ₂	Incertitude absolue	Limite AP 15/11/2013
Teneur en HCl	14 mg/Nm ³	15 mg/Nm ³	1	
Teneur en HF gazeux	133 mg/Nm ³	139 mg/Nm ³	0,04	
Teneur en SO ₂	86 mg/Nm ³	91 mg/Nm ³	1	
Teneur en NO _x	33 mg/Nm ³	34 mg/Nm ³	2	125
COVNM en eq. CH ₄	1,4 mg/Nm ³	1,4 mg/Nm ³	0,2	28
Poussières > 0,7 µm	1,2 mg/Nm ³	1,2 mg/Nm ³	0,2	28
Teneur en CO	46 mg/Nm ³	51 mg/Nm ³	3	140

Commission de suivi de Site / 22 Octobre 2015

- Rejets torchère : Analyse conforme (CO à < 2,5mg/Nm³ pour un seuil à 150 mg/Nm³)
- Analyse d'empoussièrément au poste de travail deux fois par an : analyses conformes à la réglementation.
- Analyse COV rejet biotertre : analyses conformes (<2mg/m³).

Eaux souterraines (nappe de la craie)

- Prélèvement et analyse de 28 paramètres par un laboratoire externe de 5 piézomètres (2 à l'amont et 3 à l'aval) 4 fois par an.
- Pas d'impact mesuré : niveau des concentrations similaires entre les piézomètres amonts et aval.

Eaux rejetées (tranchées drainantes + eaux de ruissellement)

- Les eaux rejetées proviennent en très grande majorité des eaux récupérées par les tranchées drainantes de l'isolation hydraulique.
- Forte augmentation du débit de la tranchée drainante depuis 2010.
- Variations importantes sur les paramètres sulfate, chlorure et fer en fonction de la géologie des terrains terrassés sur U1 et U0.
- Les eaux pompées en amont du site ont des teneurs en sels et en fer importantes. On observe des précipités de sulfate et de fer. Cela résulte notamment de réactions d'oxydoréduction quand l'eau souterraine entre en contact avec l'oxygène de l'air.

Bilan des analyses

- On observe des dépassements des seuils réglementaires de rejet en sulfate et surtout en chlorure. Ces dépassements sont liés aux teneurs importantes de ces paramètres dans les eaux en amont du site.

- Les mesures réalisées dans le Ru aux cailloux en amont et en aval du point de rejet montrent une légère augmentation en chlorure et sulfate après rejet. Pour ces paramètres, la qualité de l'eau du Ru aux cailloux reste classée moyenne ou bonne.
- Une étude externe réalisée en 2013 montre l'absence d'impact notable des rejets du site sur le ru aux Cailloux.
- Augmentation des seuils dans le nouvel arrêté préfectoral du site du 18 décembre 2014.
- Sécurité
 - Mise à jour d'un programme sécurité.
 - Réalisation de test de situation d'urgence (incendie dans le bâtiment principal).
 - Visite de sécurité par du personnel interne et externe au site (démarche vivre).
 - Formation (353 heures) et sensibilisation régulière du personnel.
 - En 2014 : 2 accidents du travail avec arrêt.
- Réglementation
 - Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'augmentation du tonnage annuel de déchets dangereux de 150 000 à 200 000 tonnes moyen et 250 000 tonnes annuelles maximum en avril 2014.
 - Enquête publique réalisée du 26 août au 26 septembre 2014.
 - Obtention du nouvel arrêté préfectoral en décembre 2014.
- Bilan humain 2014 (EMTA)
 - Effectif temps plein : 48 salariés.
 - Embauche de 2 conducteurs d'engins.
 - Embauche d'une technicienne chimiste.
 - Embauche d'un agent de bascule.
 - Embauche d'un technicien de maintenance.
 - 689 heures de formation pour l'ensemble des salariés.





- Bilan des actions menées en 2014
 - Poursuite des travaux sur U0 (stockage DD).
 - Terrassement partiel d'une partie des casiers 3 et 4 d'U0
 - Mise en service d'U0 début 2014.
 - Poursuite des travaux sur U1 (stockage DND) Niveau 98 m NGF.
 - Comblement d'une partie de la falaise pour rehausser le talus ouest et équipement des talus sud et ouest en argile et géo membranes.
 - Aménagement et mise en service de la plate-forme de tri et de valorisation des déchets du BTP.
 - Installation du deuxième laveur de roues.

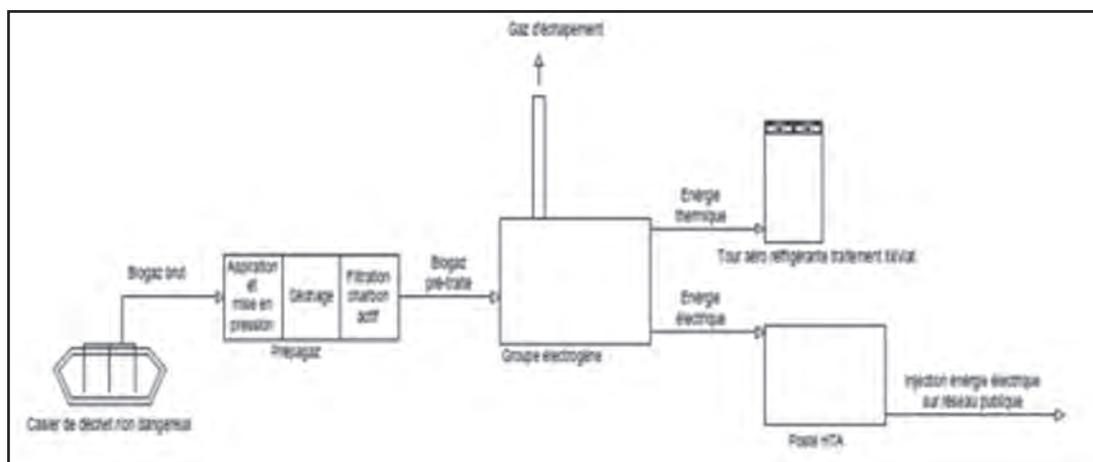
- Perspectives 2015

- Poursuite des travaux sur U1 (stockage DND) Niveau 105 m NGF.
- Comblement d'une partie de la falaise pour rehausser le talus ouest et équipement des talus sud et ouest en argile et géo membranes.
- Poursuite du terrassement partiel d'une partie des casiers 3 et 4 d'U0.
- Mise en place des aménagements préconisés par notre écologue ;
- Mise en place d'une deuxième caméra thermique au niveau de U1 couplée à une caméra vidéo et à un système d'alerte.
- Mise en place d'un système de vidéo surveillance du site.
- Renouvellement d'engins (compacteur, tracteur, ampliroll, télescopique) ;
- Renforcement de l'éclairage sur site.

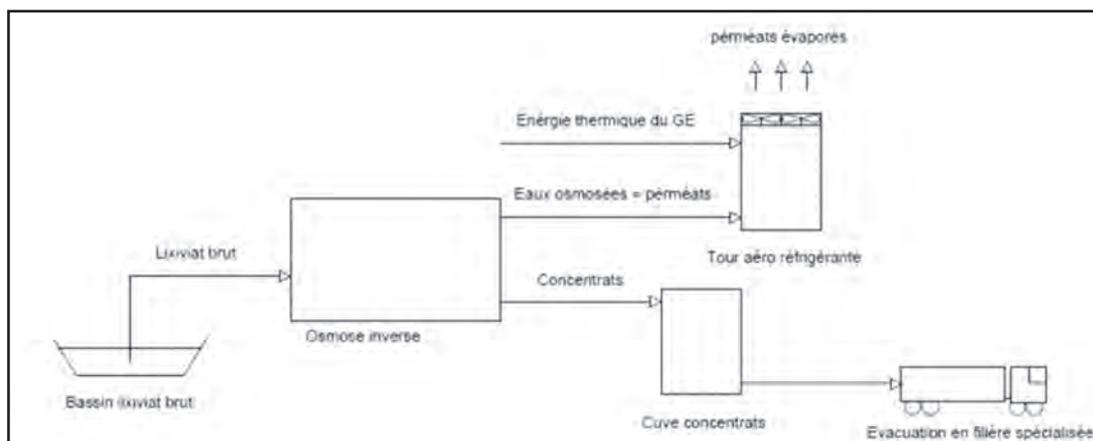
- Projet de mise en place d'une centrale de cogénération
 - Justification : L'unité de valorisation actuelle ne pourra pas valoriser la totalité du biogaz qui sera produit dans les prochaines années.

- Présentation du projet :

Principe de valorisation du biogaz.



Principe du traitement du lixiviat de déchets non dangereux.



Impact du projet

- Pas d'impact sur : les eaux, le paysage, l'ambiance sonore, les vibrations. Impact positif sur : le trafic routier, la production de déchets, l'utilisation rationnelle de l'énergie par la production électrique annuelle de 1200 équivalents habitants, l'évitement de production de CO_2 .
- Impact négatif faible : Augmentation des rejets atmosphériques en SO_2 et en NO_x . Toutefois le risque sanitaire reste non significatif pour les populations recensées.

Planning

- Dossier de déclaration déposé en avril 2015.
- Permis de construire obtenu en mai 2015.
- Passage au CODERST le 15 septembre 2015 pour l'obtention de l'AP complémentaire.
- Proposition Technique et Financière (PTF) obtenue d'ERDF fin août 2015.
- Obtention en octobre 2015 de l'AP autorisant la plate-forme de cogénération.
- Début des terrassements en octobre 2015.
- Mise en place des réseaux en octobre – novembre 2015.
- Mise en place des dalles béton en novembre 2015.
- Mise en service de l'ensemble de la centrale de cogénération septembre 2016.



*Troisième point: bilan de l'action de l'inspection de l'installation classée
Présentation de Monsieur Gautier Deroy (DRIEE U.T.78)*

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Installation de traitement et de stockage de déchets exploitée depuis 1984 réglementée par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013:
 - Affouillement du sol.
 - Stockage de déchets dangereux (150 000 t/an).
 - Stockage de déchets non dangereux (220 000 t/an).
 - Traitement biologique de terres polluées.
 - Plate-forme de tri de déchets du BTP.
 - Centre de tri des encombrants.
- Deux modifications depuis la CSS du 29 septembre 2014:
 - Arrêté d'autorisation du 18 décembre 2014.
 - Arrêté complémentaire du 7 octobre 2015.

. ARRÊTÉ D'AUTORISATION DU 18 DÉCEMBRE 2014

- Demande du 1^{er} avril 2014
 - Augmentation du tonnage annuel de stockage de déchets dangereux (passer de 150 000 t/an à 200 000 t/an en moyenne et 250 000 t/an Max).
 - Augmentation de certaines valeurs limites d'émissions dans l'eau (chlorures, sulfates, nitrate, nitrite).
 - Ouverture du site le samedi matin pour le tri des encombrants et des déchets du BTP.
- Principales dates associées à la procédure:
 - Avis de l'autorité environnementale du 28 mai 2014
 - Enquête publique du 26 août au 26 septembre 2014
 - Passage en CODERST du 9 décembre 2014

Évaluation des impacts

Pas de modification concernant:

- Typologie de déchets, traçabilité, contrôle réception et mode de mise en place dans les alvéoles...
- Protection des eaux souterraines: tranchées et tunnel de drainage, barrières de sécurité en fond et flanc de casiers de stockage, surveillance trimestrielle, collecte des lixiviats...
 - impact sur le trafic: part du trafic lié au site reste faible/trafic routier global (de 0,3 % à 3 %).
 - impact sur le bruit: source principale: concasseur + crible de la plate-forme de tri des déchets du BTP, des prescriptions spécifiques sont déjà fixées par AP de 2013.
 - impact sur l'air, légère augmentation des poussières (moteurs et engins).

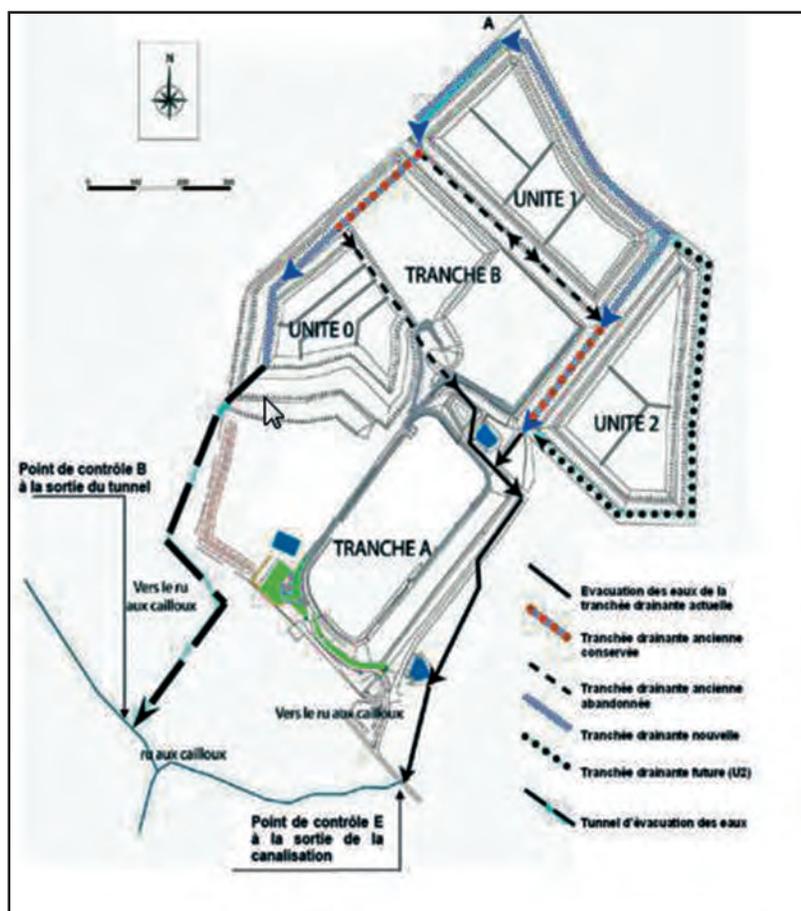
Prescriptions

- Modifie le rythme de stockage de déchets dangereux (200 000 t/an en moyenne et 250 000 t/an au maximum contre 150 000 t/an) en réduisant la durée d'autorisation (2040 au lieu de 2043).
- Étend l'autorisation d'exploitation des activités de tri (encombrants et déchets BTP), le samedi matin.
- Modifie certaines prescriptions :
 - Suppression de la rubrique n° 2510 (affouillement).
 - Montant des garanties financières.
 - Modification de certaines valeurs limites (chlorures, sulfates, nitrates, nitrites) dans les eaux.
 - Ajout des paramètres (chlorures, bromures, nitrates, nitrites) sur contrôle des eaux en amont de l'isolation hydraulique.
 - Ajout d'une troisième aire d'aspiration précision sur hauteur de l'écran antibruit/concasseur cribleur.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 7 OCTOBRE 2015

Installation d'une centrale de cogénération pour la valorisation du biogaz et le traitement des lixiviats des déchets non dangereux.

- Impact :
 - Augmentation des émissions atmosphériques de Nox et de SO2 et risque légionelle mais impact faible selon évaluation des risques sanitaires.
 - Bilan positif en matière énergétique.
- Prescriptions :
 - Mise à jour de la situation administrative (rubrique 2921 (D) Tour Aéroréfrigérante et 2980 (D) éolienne).
 - Accessibilité de la centrale de cogénération.
 - Conditions de fonctionnement de l'installation de traitement des lixiviats et de stockage des produits et déchets.
 - Valorisation du biogaz (dispositifs de sécurité, valeurs limites d'émission basée sur le projet d'arrêté ministériel en cours de consultation).



INSPECTION DU 28 OCTOBRE 2014

- Objectif: vérifier la fin des travaux d'aménagements de la partie Nord-Ouest de l'unité U1 (stockage de déchets non dangereux): casiers 1 et 2.
- Constat: barrière de sécurité active mise en place:
 - Matériaux drainants.
 - Géocomposite.
 - Puits de pompage des lixiviats.
 - Regards de contrôle de l'isolation hydraulique.
- Courrier préfectoral du 17 novembre 2014: les parties ouest et nord des casiers 1 et 2 peuvent recevoir des déchets non dangereux.

INSPECTION DU 12 MAI 2015

- *Thèmes abordés:*

- Condition d'exploitation du pilote d'évaporation des lixiviats: suivi des lixiviats (température, polluants), des rejets atmosphériques (débit, polluants, odeurs) de l'état des rétentions.
- Action nationale sur les produits chimiques: inventaire des substances, évaluation du risque chimique, démarche de substitution, conditions de stockage.
- Gestion du risque incendie: détection, alerte, moyens d'extinction, formation du personnel.
- Aménagement de la plate-forme de tri des déchets du BTP.
- Gestion des lixiviats des déchets non dangereux (unité 1 et tranche A).

- *Constats de l'inspection:*

- Pas de non-conformité notable.
- Non-conformités relatives à la rétention de certains produits (cuve à gasoil, armoire de stockage des bidons de carburants, d'huile de l'atelier de maintenance) et à l'identification de l'armoire de stockage de l'acide chlorhydrique de l'atelier de maintenance.
 - . installation des panneaux et des rétentions nécessaires.

Remarques:

- Impact des rejets sur débit du ru aux cailloux à fournir. Fait.
- Veiller à documenter le suivi du pilote d'évaporation des lixiviats. l'exploitant transmettra les résultats d'analyse des campagnes de mesure des émissions de juillet.
- Obtenir la Fiche de Données de Sécurité d'une huile hydraulique. transmise.
- S'assurer que la température de stockage de l'acide chlorhydrique ne dépasse pas 25°. remplacement de l'acide chlorhydrique concentré par du dilué.
- Évacuer les extincteurs périmés: fait.
- Identifier les armoires de pompage de lixiviats de U1: fait.
- Évacuer les eaux du bassin de la plate-forme de tri du BTP, fournir le calcul du volume de rétention et les analyses: fait (bassin surdimensionné, pas de dépassement des valeurs fixé).

Une visite du site est organisée par l'exploitant.

COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) DES COTEAUX DE SEINE

Mathieu de La Rochefoucauld (Représentant des AVF)

Réunion du 9 février 2016 en préfecture du Val-d'Oise, présidée par M. Daniel Barnier, secrétaire général de la préfecture.

Après l'approbation à l'unanimité du Compte rendu de la réunion du comité du 14 janvier 2015, le rapport d'activité 2015 sur la gestion de la RNN est présenté par la conservatrice de la réserve (PNR) à partir d'un diaporama. Le bilan de gestion de la réserve en 2015 est suivi de la présentation du plan d'action pour 2016.

Au plan scientifique, différentes actions sont déployées en relation avec notamment le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP), LPO rapaces, Natureparif...

Elles ont porté en particulier sur des relevés phytosociologiques sur les parcelles pâturées, sur le suivi des espèces végétales patrimoniales prioritaires (identification d'une nouvelle station *Cytisus decumbens* à confirmer, confirmation du maintien de la station de *Melica ciliata* à Haute-Isle), sur le suivi de l'hivernage des chiroptères en cavités (Vétheuil, continuité d'utilisation par le petit rhinolophe), sur le suivi de la nidification du Faucon pèlerin (Haute-Isle et qui a échoué en 2015 pour cause de dérangement). Ces actions sont pour l'essentiel maintenues, voire élargies, pour 2016.

Le PNR signale une **recrudescence d'infractions** diverses touchant la réserve: feux de camps et bivouacs, parcours sauvages de moto-cross et quads, survol d'hélicoptères parfois en rase-mottes au-dessus des pitons, construction illégale d'une maison dans le coteau. Sont aussi déplorées au sein de la réserve des dégradations récurrentes des installations (signalétique, équipements pour pâturage ovin). Des mesures et actions appropriées sont envisagées, notamment par le biais de réunions de cadrage en coordination avec les municipalités, les services de l'état et les services de gendarmerie.

Concernant l'**entretien de la réserve** et sa gestion conservatoire, le PNR signale que le pâturage par les moutons montre ses limites au regard de l'ampleur des surfaces qui seraient à pâturer.

Compte tenu des moyens mobilisables, les actions de terrains restent limitées (débroussaillage). Il est fait ponctuellement appel à des actions bénévoles encadrées pour l'entretien de chemins. Des actions conjointes avec la région Ile-de-France sont examinées dans le cadre du dispositif N2000.

Au plan budgétaire, le budget de la réserve de 2015 est essentiellement abondé par la DRIEE pour près de 110 000 euros. De plus une aide exceptionnelle de la DRIEE a permis de financer un vacataire pendant les sept mois de la période de pâturage, afin de pallier l'arrêt pour maladie de la garde technicienne. Les dépenses engagées sur les terrains (débroussaillage et pâturage) s'élèvent à 18 000 euros. Le budget 2016 prévoit un maintien de la contribution de la DRIEE, y compris l'aide exceptionnelle, et une participation significative obtenue de GRTGaz pour la remise en état du point de vue de Gommecourt dégradé par les véhicules.

Dans le cadre de l'étude lancée par la Fédération des parcs naturels régionaux sur l'intégration des réserves naturelles franciliennes dans leur territoire, le PNR, après le retour d'enquête, a travaillé avec une intervenante de RNF (Réserves naturelles de France) sur les actions à mener (communication).

En conclusion, il convient de saluer le travail du PNR qui, d'une manière générale, dispose de moyens limités et qui pare au plus urgent, tout en cherchant à élargir ses moyens d'action auprès d'autres acteurs.

Nous avons communiqué sur la nécessité de la mobilisation de moyens pour le débroussaillage et des coupes programmées et systématiques autour des éperons rocheux sur la commune d'Haute-Isle en particulier, ainsi que sur Vétheuil. Ces actions sont indispensables pour stopper la fermeture des milieux de pelouses calcicoles qui offrent l'essentiel des surfaces d'affleurements rocheux. Ces espaces recueillent les principales richesses de biodiversité de faune et flore protégées.

Le maintien ouvert de ces espaces et leur reconquête sont également déterminants pour la conservation du paysage remarquable du coteau, avec sa succession d'éperons rocheux.

PROJET DE CRÉATION DE VITRAUX POUR L'ÉGLISE SAINT-GILDARD DE LONGUESSE

Rémi Gaultier

L'église de Longuesse: un grand intérêt patrimonial

L'histoire de l'église de Longuesse débute en 918 lorsque Charles le Chauve concède au monastère de Saint-Germain-des-Prés une chapelle qu'Hugues, archevêque de Rouen, consacra à saint Gildard vers 989. À la fin du XII^e siècle commence la construction d'une église qui n'a rien conservé de l'édifice originel. De cette époque reste un très beau chœur gothique avec une voûte d'ogive à huit branches rayonnantes et une travée de transept également en voûte d'ogive. La présence de colonnettes dans les parties ouest laisse supposer le projet d'une travée supplémentaire. La construction semble s'être arrêtée: les bas-côtés et la nef au-dessus de laquelle se dresse le clocher datent du XVI^e siècle

À l'intérieur de l'édifice, on est frappé, encore plus qu'à l'extérieur, par son ampleur et par la luminosité du chœur.

Le tabernacle en bois du XVII^e siècle est une véritable réduction d'un retable. Au sommet, surmonté d'une balustrade et d'un dôme à trois pans, se dresse un ange. Trois cartouches illustrent la Cène, la récolte de la manne dans le désert et une table de propitiation avec, à terre, une aiguière.

Dans le bas-côté nord, une élégante statue polychrome en pierre du XIV^e siècle montre l'enfant Jésus caressant le visage de la Vierge Marie.



Fig. 1: Vue générale de l'église

A l'extérieur, les baies en arc brisé du chœur surmontées de sourcils d'aspect encore roman avec leur dessin en dents de scie sont encadrées par de puissants contreforts à trois glacis. La corniche comporte une série de modillons avec des têtes sculptées.



Fig. 3: Vierge à l'enfant du XIV^e siècle



Sur le pilier de la nef supportant le clocher, une autre statue polychrome en pierre du XVI^e siècle figure une Vierge Marie paysanne heureuse de montrer son enfant.

Fig. 2: Façade nord-est

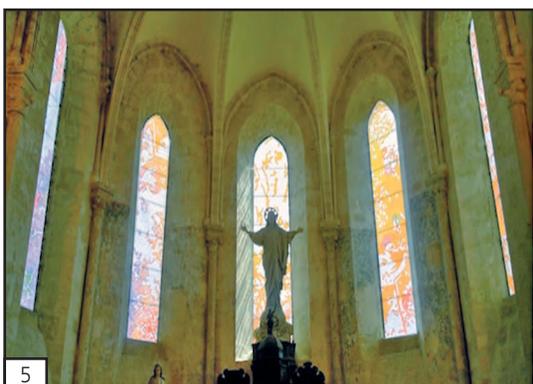


4

Au-dessus du pilier du transept sud, une statue en bois du ^{xvii}^e siècle représente saint Sébastien au visage triste sans être douloureux, attaché à un arbre, bras en arrière, et dont le corps garde la trace de flèches disparues.

L'église renferme en outre trois pierres tombales des membres de la famille Du Bray morts entre 1599 et 1628, classées en novembre 1908. Jehan du Bray, mort en 1628, dont la dalle funéraire se trouve sous le clocher, laboureur et marchand à Longuesse élevé au rang de noble homme, seigneur des Baudes, archer des gardes du corps du Roy apparaît en costume militaire de l'époque Louis XIII, épée au côté et casque orné de croix de Saint-André.

L'église de Longuesse a été inscrite au ^{xix}^e siècle dans la base *Prosper Mérimée*. Depuis le 31 mai 1910, elle est classée parmi la liste des monuments historiques.



5

Mise en valeur de l'église, et projet de vitraux

Bien que l'édifice eût été régulièrement entretenu au niveau du gros œuvre et maintenu hors d'eau, l'intérieur présentait des signes manifestes d'abandon. Conscient d'être en présence d'un joyau méconnu du patrimoine, un groupe de longuessois fonda en 2006 l'Association pour la mise en valeur de l'église de Longuesse – ASSOMIVEL – dans le but de l'embellir et de l'ouvrir à l'art et à la culture.

C'est ainsi que depuis dix ans ont été successivement restaurés l'éclairage, des parties de sol, les deux portails, les fonts baptismaux, les statues de saint Sébastien et de la Vierge Marie ainsi que l'harmonium.

Saint-Gildard ouverte aux artistes

D'autre part, l'Assomivel organise chaque année un concert, une conférence et une exposition de peintures et de sculptures des artistes amateurs du Vexin, le Salon de mai. Et l'association Azimut-Art présente chaque deuxième fin de semaine de décembre au Salon des petits formats les créations d'artistes professionnels d'horizons plus larges. L'église de Longuesse est en outre désormais ornée en permanence de trois toiles monumentales spécialement conçues pour elle par l'artiste-peintre installé en Vexin, Daoud : un *Christ en croix*, une *Descente de croix* et une *Mise au tombeau*.

Jean-Paul Agosti pressenti pour réaliser les vitraux

Dans le but d'embellir encore davantage ce lieu de culte, d'art et de culture et de le rendre encore plus accueillant, le projet a été lancé de remplacer les verrières incolores par des vitraux

Fig. 4: Vierge à l'enfant du ^{xv}^e siècle

Fig. 5: Photomontage des vitraux

Fig. 6: Vue intérieure du chœur



6



Fig. 7: Maquette vitraux Agosti

lumineux dont la création a été confiée à l'artiste-peintre Jean-Paul Agosti.

Formé aux Beaux-arts à Paris, Jean-Paul Agosti a aussi étudié la philosophie des sciences à la Sorbonne, la symbolique des formes et des couleurs tout en côtoyant des artistes et intellectuels comme Alberto Giacometti, Jean Dubuffet, Henri Michaux et Max Ernst. Internationalement reconnu, Jean-Paul Agosti est l'auteur de plusieurs réalisations de vitraux, notamment ceux de la chapelle du collège Saint-Joseph de Reims. Sa peinture solaire appelle à la méditation. C'est un hymne à la nature, à l'univers d'eau et de feuillage dans lequel l'œil est invité à se baigner tellement la nature est fluide et les tons transparents.

En liaison avec la Commission diocésaine d'art sacré, un cahier des charges a retenu le thème de la genèse que Jean-Paul Agosti propose d'illustrer par le traitement de la lumière, lumière de vie, un cheminement, une progression suggérée par une dominante de couleurs qui se décline de vitrail en vitrail du chœur gothique avec des motifs légers de couleurs froides et nocturnes au nord et chaudes et solaires au sud évoquant les sept jours de la création. La technique envisagée est celle des émaux peints et recuits au four.

Approuvé par la municipalité, la Commission diocésaine, la DRAC, la Fondation du patrimoine, et le Père Sébastien, le projet en appelle légitimement à la participation financière du plus grand nombre pour aboutir.

Les porteurs de ce beau projet remercient par avance celles et ceux, parmi les lecteurs, qui décideraient de souscrire pour sa réalisation. Nous remercions la rédaction de la revue des Amis du Vexin Français, soucieuse de soutenir toute initia-

tive patrimoniale et culturelle de qualité, d'avoir autorisé la diffusion, à la suite du présent article, d'un bulletin de souscription.

Contacts

- Mairie de Longuesse 14, Grande-Rue 95450 LONGUESSE 01 30 39 23 45 mairie.longuesse@orange.fr
- ASSOMIVEL 14, Grande rue 95450 LONGUESSE 06 13 54 29 91 remigaultier@wanadoo.fr

**SOYEZ MECENE ET ACTEUR
DE LA CREATION DE VITRAUX
PAR JEAN-PAUL AGOSTI
POUR L'EGLISE SAINT-GILDARD
DE LONGUESSE**



Pour réaliser ce projet 90 000€ doivent être réunis

Mon don à l'ordre de l' ASSOMIVEL est de.....euros
Et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de
- l'impôt sur le revenu (66% dans la limite de 20%
du revenu imposable
- l'impôt sur les sociétés (60% dans la limite de 5**
du chiffre d'affaire

NOM ou SOCIETE.....
ADRESSE.....

Bulletin de soutien à retourner à ASSOMIVEL
Mairie de Longuesse 95 450 LONGUESSE

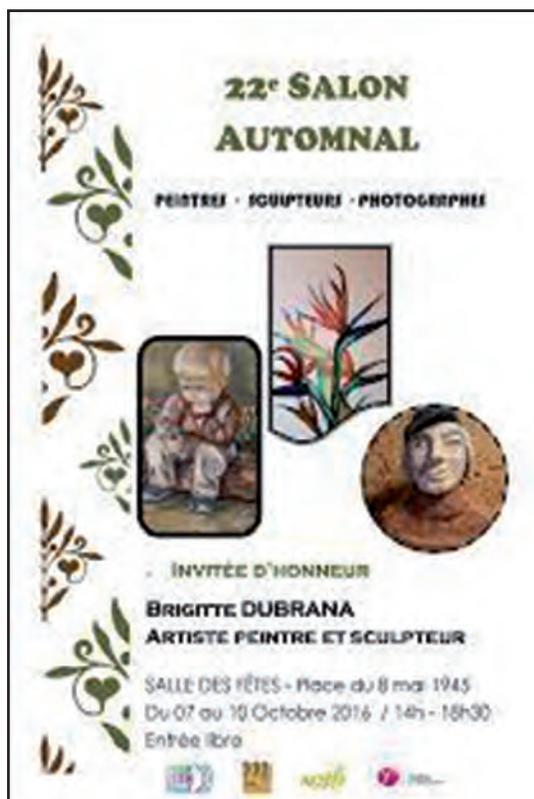
Un reçu fiscal sera établi par ASSOMIVEL

Quel que soit votre don, votre soutien sera décisif

Les donateurs verront leur nom figurer parmi la liste
des donateurs de la campagne

22^E SALON AUTOMNAL DE GARGENVILLE DU 7 AU 10 OCTOBRE, SALLE HENRI-JORRE

Xavier Ribot,
correspondant de proximité des Amis du Vexin français



Le Salon automnal célèbre cette année sa vingt-deuxième édition en point d'orgue de la nouvelle Saison culturelle de la ville.

Forte du succès de l'an passé, avec son service des affaires culturelles et sa nouvelle directrice Manon Bertucat, la municipalité réitère la performance de réunir des artistes qui exposent leurs œuvres dans la salle Henri-Jorre.

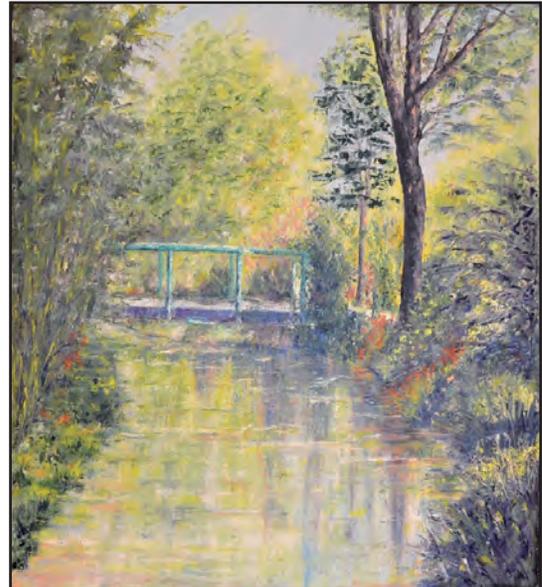
C'est la volonté de mettre en lumière la culture de la ville dans toute sa diversité et pour tous les publics qui a fait naître l'idée d'un salon automnal annuel, il y a plus de vingt ans. Un événement qui rassemble amateurs et professionnels locaux, artistes néophytes et confirmés autour d'œuvres les plus diverses, de la peinture à la sculpture en passant par la gravure et la photographie. Après Laure Heboyan en 2015, qui se situait dans une forme poétique de figuration abstraite, autant que d'abstrac-

tion figurative, révélant toute une gamme complexe d'émotions et de sentiments, l'invitée d'honneur était cette année Brigitte Dubrana. D'abord adepte du dessin à l'adolescence, Brigitte Dubrana, sociétaire des Arts mantevillois depuis deux ans, s'est vite convertie à la peinture, surtout acrylique. Celle-ci, en séchant plus vite, lui permet un suivi plus rapide de ses créations.



Fig. 1 : Jean Lemaire, maire de Gargenville lors du vernissage.

Comme l'an passé, ce salon automnal s'est conclu par une remise des prix en peinture et en sculpture. Parmi les lauréats, on retrouve Anne Hamstengel, Danielle Milewski et Nicole Vionnet-Fuasset (*Prix de la ville*), Annie Eliot et Guy Saint-Requier (*Prix du conseil départemental*), Karine Peyreau, Françoise Dalle et Annie Eliot (*Prix de la députée*) ou encore Sofia Johannissen, Jeannine Boulard et Philippe Rambault (*Prix du public*).



en effet de plus en plus à la réalisation de ces scènes témoignant de la douceur de vivre du Mantois. Un aspect de son œuvre qui tranche avec les toiles engagées qu'il a pu réaliser sur la Commune ou sur la première guerre mondiale.

Rétrospective Maximilien Luce

La nouvelle exposition du musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie revient sur tous les aspects de l'œuvre du peintre Maximilien Luce. Des toiles inédites dont certaines prêtées par le Musée des impressionnistes Giverny, feront de votre visite une expérience réjouissante.

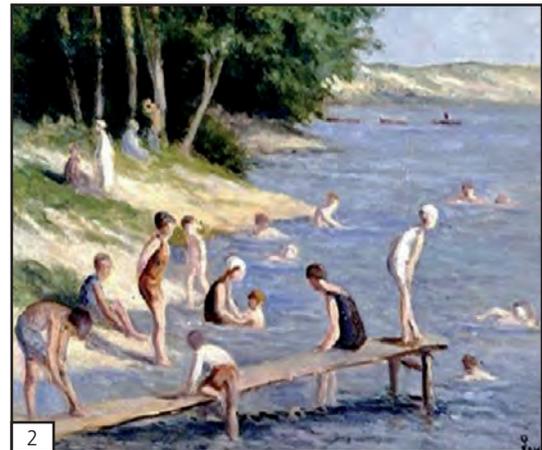


Fig. 2: Maximilien Luce, La plage de Méricourt, baignade, Huile sur toile

Le tableau présente une baignade bucolique et familiale, au bord de la Seine. Après son installation à Rolleboise en 1917, Luce se consacre

« Rendre accessible ces œuvres au plus grand nombre. »

Tout l'intérêt de la nouvelle exposition du musée de l'Hôtel-Dieu réside dans la diversité des toiles présentées au public. Une cinquantaine d'œuvres est répartie dans sept sections thématiques (le monde ouvrier, les paysages urbains, les scènes allégoriques...). Elle offre ainsi aux visiteurs un aperçu de la diversité de la production de cet artiste majeur du néo puis du postimpressionnisme.

Transmettre cet héritage

Cette exposition sera l'occasion de (re) découvrir certaines toiles de la collection du musée (*Paysage de Lagny-sur-Marne, La nativité, Le pont d'Herville*) qui n'avaient pas été exposées depuis plus de trente ans et d'autres inédites. Pouvoir admirer, dans la grande salle, des œuvres majeures de Luce, éclaire le visiteur sur les missions du musée, qui a la chance de conserver, de valoriser et de pouvoir transmettre cet héritage au plus grand nombre. Cet accrochage constitue une première étape vers la présentation permanente de cette merveilleuse collection. Elle y sera réalisée selon le souhait du fils du peintre de « faire apparaître les différentes périodes de l'artiste », et ainsi faire de ce lieu le musée de référence consacré à Maximilien Luce.

Des toiles venues de Giverny

Cette présentation d'œuvres des collections de la ville est complétée par le prêt exceptionnel de cinq toiles du musée des impressionnistes de Giverny dont *La Briqueterie, Chantier ou Rolleboise, La maison de l'artiste*. Une collaboration scientifique entre les deux musées qui permet de rendre accessible au plus grand nombre ces œuvres.

**« Maximilien-Luce [Re] trouvailles »
Prolongation de l'exposition jusqu'au
15 janvier 2017 avec une présentation
renouvelée à partir de mi-octobre.
Musée de l'Hôtel-Dieu
01 34 78 86 60**

Coup de projecteur sur le peintre Clotaire Breton

Il y a vingt ans disparaissait Clotaire Breton. Nous avons réalisé un dossier sur ce peintre du Mantois et du Vexin Français en décembre 2015.

Un article lui est également consacré cet automne dans la revue *Art, artistes et Patrimoine*.

« Il peignait pour son plaisir et pour le nôtre. Ce naïf authentique s'enchantait des merveilles de la création en ses voyages et ses compositions, d'une singulière verve inventive et poétique. D'instinct, il embellissait notre vision du Mantois et nous entraînait dans un univers édénique. Son école ? C'était la nature et ses multiples visages. C'était un autodidacte qui avait acquis de remarquables talents de coloriste et qui excellait dans un art naïf de peintre paysan. En s'inspirant d'anciennes photographies, au charme très « rétro », il y plaçait pour d'amusants personnages habillés et déshabillés, mais toujours décalés ».

Par Christine Alan

<http://lesamisdeclotairebreton.blogspot.fr>



Fig. 3 : Clotaire Breton, *L'église Saint Martin de Gargenville*, Huile sur toile (1986)

Si vous avez connu Clotaire Breton ou si vous possédez l'une de ses œuvres, vous pouvez contacter Xavier Ribot au 06 84 40 22 41 ou par mail : ribot.x@wanadoo.fr

LES MAISONNETTES : ANCIENNE DEMEURE DE DEUX ILLUSTRES MUSICIENNES

M. Bertucat

*Nadia Boulanger (1887-1979), chef d'orchestre et pédagogue
Lili Boulanger (1893-1918), grand prix de Rome de composition musicale*

« Une atmosphère incomparable »

Au pied du Parc naturel régional du Vexin français, le hameau d'Hanneucourt à Gargenville (Yvelines), accueillait au début du xx^e siècle les plus prestigieux artistes du moment : Raoul Puno, Eugène Ysaye, Jacques Thibaud, Wilhelm Mengelberg, Gabriele d'Annunzio... Nadia et Lili Boulanger.

Nadia (1887-1979) et Lili Boulanger (1893-1918) naissent à Paris dans une famille de musiciens. Leur père, Ernest Boulanger (1815-1900) est un célèbre compositeur. Professeur de chant au Conservatoire de Paris, il rencontre la princesse Raïssa Ivanovna Mychetsky (1856-1935), une jeune cantatrice et mélomane avec laquelle il se marie à Saint-Petersbourg en 1877.



Fig.1-2: Ernest et Raïssa Boulanger



à deux pas de la demeure du célèbre pianiste et ami Raoul Pugno (1852-1914) – maire de Gargenville de 1904 à 1908 –, un ensemble de trois bâtiments baptisé « Les Maisonnettes ». Nadia et Lili viennent ici, aux beaux jours, travailler la musique avec le Maître.

Nadia l'aînée, exceptionnellement douée, compose et enseigne tout en instruisant « à la manière d'un grand frère » Lili sa cadette. À 19 ans, cette dernière est la première femme à remporter le premier Grand prix de Rome de composition musicale. Cette précocité marquée par la maladie qui devait l'emporter à l'âge de 24 ans, s'achève par un chef-d'œuvre ultime, *Pie Jesu*, dicté sur son lit de mort à Nadia.

Au début des années 1920, Nadia Boulanger s'affirme dans sa vraie vocation : l'enseigne-



3



4

ment. À Gargenville, Mademoiselle dirige « allegro » les étés d'Hanneucourt, logeant ses élèves aux Maisonnettes et dans ses maisons alentours qu'elle fait toutes relier entre elles par le téléphone. Chacun se plie aux exigences domestiques

tout comme au rythme de travail imposé par la maîtresse des lieux; on lave les poireaux destinés au potage du soir tout en répétant mentalement tel ou tel passage difficile d'une œuvre de Schubert ou de Josquin des Prés.

Avec « la Boulangerie » Gargenville deviendra jusqu'en 1937 mondialement réputée, les Maisonnettes y battent comme le cœur du monde de l'enseignement musical.

Nadia Boulanger, qui aura été pendant près de soixante-quinze ans le professeur le plus célèbre du monde, est entrée de son vivant dans l'histoire de la musique. Les plus grands, de Aaron Copland à Astor Piazzola, de Léonard Bernstein à Michel Legrand, auront été ses élèves.

Aujourd'hui encore planent ici les présences d'Igor Markevitch, de Dinu Lipatti, celle de Jean Françaix, de Raoul Pugno, de Lili et Nadia Boulanger.

La musique d'un siècle semble avoir vécu là.

Un nombre impressionnant de personnalités du monde de l'art et de la culture, des plus éminentes, fréquente les maisonnettes au temps de Nadia Boulanger :

La famille Rouart, Paul Valéry, Raoul Pugno, Eugène Ysaye, la famille Markevitch, Edouard Marquiset, Igor Stravinsky, Gabriele d'Annunzio, Émile Verhaeren, Mengelberg, Marcel Brion, Alain Rivière, Maurice Gendron, Patrice Fontanarosa, Louis Vierne, Leonard Bernstein, Quincy Jones, Aaron Copland, Jean Françaix, Émile Naoumoff...



5

Un lieu de mémoire géré par la ville de Gargenville

Au printemps 1998, la ville de Gargenville acquiert Les Maisonnettes dans un souci de conservation et de valorisation. L'auditorium de la « grande maison » aménagé en 1936, lieu de mémoire vivant par excellence, lieu d'écoute et de découverte, propose tout au long de l'année expositions, rencontres, concerts et festivals.

Fig. 3: Nadia et Fig. 4: - Lili Boulanger

Fig.5: Raoul Pugno

INFOS PRATIQUES

Les Maisonnettes
Maison des Illustres
Nadia et Lili Boulanger
2, Place Lili Boulanger
78440 Gargenville

En voiture : A13 sortie
n°10 puis suivre
Gargenville. Parking
gratuit à 200 mètres.

En train : ligne J
Saint-Lazare/Mantes-
la-Jolie via Conflans-
Ste-Honorine. Arrêt :
Gargenville puis bus
ligne P

Visites sur rendez-vous
uniquement auprès du
Service culturel :
01 30 42 11 70 (du lundi
au jeudi de 8h30 à
17h30 et le vendredi
de 8h30 à 12h30)
culture.a.gargenville@
wanadoo.fr

Avec l'appui de partenaires locaux (École municipale de musique et de danse, Conservatoires de Limay et de Mantes-la-Jolie, Théâtre du Mantois, Association Blues-sur-Seine, Château de La Roche-Guyon, Parc naturel régional du Vexin français), les Maisonnettes rayonnent désormais au-delà d'Hanneucourt.

Juste à côté des Maisonnettes, la ville achète « L'Épicerie », bâtiment qui appartenait à Nadia Boulanger et dans lequel elle logeait ses élèves le temps de Master Classes.

Un projet de réhabilitation visant à accueillir des artistes en résidence et à en faire une galerie d'art permettrait de recréer cette atmosphère conviviale et pluridisciplinaire d'antan où les peintres, sculpteurs, littérateurs et musiciens échangeaient et faisaient d'Hanneucourt le noyau culturel gargenvillois.

Avec la roseraie aménagée au printemps 2016, le jardin des Maisonnettes a retrouvé, lui aussi, ses lettres de noblesse et offre un cadre naturel remarquable que les visiteurs apprécient.

public les lieux dont la vocation est de conserver et de transmettre la mémoire d'hommes et de femmes qui les ont habités et se sont illustrés dans les arts, la littérature, les sciences, la musique, le théâtre, le cinéma. Plus de 110 sites sont désormais labellisés, dont 32 en Île-de-France et 10 rien que dans les Yvelines avec les maisons Maeterlinck, Zola, Ravel, Debussy, Marochetti (sculpteur italien), etc.

Programmation culturelle

Depuis 2011, l'auditorium des Maisonnettes, véritable salon de musique convivial et familial de 65 places, accueille une programmation culturelle toujours plus diversifiée et de qualité.

Le piano Pleyel 1925 sur lequel ont joué Nadia Boulanger et de nombreux talents, participe à « l'atmosphère incomparable » du lieu.

De septembre à juillet, environ un concert par mois y est organisé permettant de (re) découvrir des œuvres originales aux multiples influences (musique baroque, opéra, tango, blues, jazz, musique contemporaine, etc.) mais aussi de favoriser la création et l'enseignement musical par l'accueil de jeunes talents, interprètes et compositeurs, mais aussi élèves des conservatoires régionaux.

Début juillet, le festival « Les étés d'Hanneucourt » fait écho aux Master Classes de Nadia Boulanger et à l'Académie internationale de musique dirigée par Émile Naoumoff — par ailleurs, dernier élève de Nadia Boulanger — de 1996 à 2012. L'héritage du passé gargenvillois y résonne avec de jeunes talents créant ce lien permanent entre aujourd'hui et demain.

Agenda des programmations

Pour suivre et recevoir notre programmation, envoyez vos coordonnées par mail à culture.a.gargenville@wanadoo.fr

Fig. 6: Vue de l'extérieur



Fig.7: La roseraie

Fig. 8: Auditorium

Véritable lieu de mémoire vivant, les Maisonnettes reçoivent en 2014 le label « Maison des Illustres », les insérant ainsi dans un circuit à renommée nationale avec l'appui de la Direction régionale des affaires culturelles.

Créé en 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication, ce label signale au



QUATRIÈME EXPOSITION LEAC

Marie-Claude Boulanger

Depuis maintenant quatre ans, lors des Journées du patrimoine, Christine de Meaux, présidente de l'association LEAC, offre au public l'opportunité d'admirer au château de Gadancourt une exposition d'art contemporain, chaque session, remarquable, trouvant écho dans notre revue des AVF – relire les numéros 69, 70 et 71.

Cette année, le parti a été pris d'inviter les visiteurs à se concentrer sur la globalité de l'œuvre de deux magnifiques artistes qui ont déjà, en présence d'autres créateurs, eu droit de cité à Gadancourt: le sculpteur Mircea Milcovitch, et le peintre David Daoud.

tion le samedi et dimanche suivants, le tout se concluant en une très chaleureuse rencontre avec les artistes autour d'un fort sympathique buffet campagnard.



M-C. Boulanger



Fig. 1 : Invitation LEAC



Fig.3 : Sculptures de M. Milcovitch dans l'église

LEAC
CHÂTEAU DE GADANCOURT
 Vexin français 95450
 4ème EXPOSITION annuelle
 Artistes et Patrimoine en Vexin

MILCOVITCH
 Rétrospective d'une œuvre
 1966 - 2016

DAOUD
 Grands Formats
Jean-Paul DEBONS
 Créateur d'enceintes audiophiles

17 et 18, et 24 et 25 septembre de 14 h à 18 h
 Entrée libre
 2 route de Guiry 95450 Gadancourt

Pot de fin d'exposition
 dimanche 25 septembre à 17 heures

1 www.leac.fr (Lieux d'Exception et Artistes Contemporains)

Afin de donner toute l'ampleur méritée à l'événement, la présidente a organisé l'exposition en trois temps: un dîner au bénéfice de l'association, la fin de semaine correspondant aux journées du patrimoine (maintenant une tradition à Gadancourt), avec prolonga-



Fig. 4: Femme, croquis M. Milcovitch.

Le travail et l'œuvre de David Daoud sont largement commentés et analysés dans l'article qui suit, rédigé par Christine de Meaux elle-même, particulièrement férue du parcours artistique du peintre. Je ne m'y étendrai donc pas ici, lui laissant intacte sa parole de sachante passionnée.

Mircea Milcovitch présentait ses créations en deux lieux: l'église de Gadancourt ouverte pour l'occasion, et plusieurs salons du château. L'église se prêtait, dans une étonnante harmonie, à l'accueil de sculptures qui semblaient avoir été exécutées pour y demeurer. Aude de Kerros, ne parle-t-elle pas, en évoquant Milcovitch dans *La Beauté interdite en Art* d'« une lumineuse théologie de la création » ?

Milcovitch est accompagné de la peintre Maria Mesterou, son épouse, à laquelle un article avait été consacré dans la revue 70.



5

Le parcours personnel d'est en ouest du sculpteur, la résistance à la pensée totalitaire et à son expression quotidienne ont façonné la vie et l'œuvre de l'artiste, qui, bien que la matière qu'il façonne soit du marbre, se révèle éminem-

Fig. 5: Sculptures de M. Milcovitch dans l'église



6

Fig. 7: Sculptures de M. Milcovitch dans les salons du château

Fig. 6: M. Milcovitch photographiant une enfant qui servira de modèle à son épouse particulièrement versée dans les portraits de jeunes filles



7



Fig.8: Sculptures de M. Milcovitch dans les salons du château

Fig. 9: Conversations lors du pot de clôture

ment sensuel. Les sculptures de marbre blanc offertes au regard des visiteurs dans les salons du château traduisent sa tension vers la beauté vibrante de la femme, de l'amour charnel, et de la fécondité.

Les visiteurs séduits par le mystère lumineux de son œuvre, pouvaient se procurer le « Journal d'Exil » de l'artiste, à la couverture aussi séduisante que puissante, publié chez Amalthée en 2011. « Il faut, constate-t-il, écrire la pensée pour la dérouler ». Résistant de fait et d'âme, il dénonce le « tout se vaut » autant que l'apologie du « rien » artistique, manipulable et récupérable par les idéologies et les politiques.

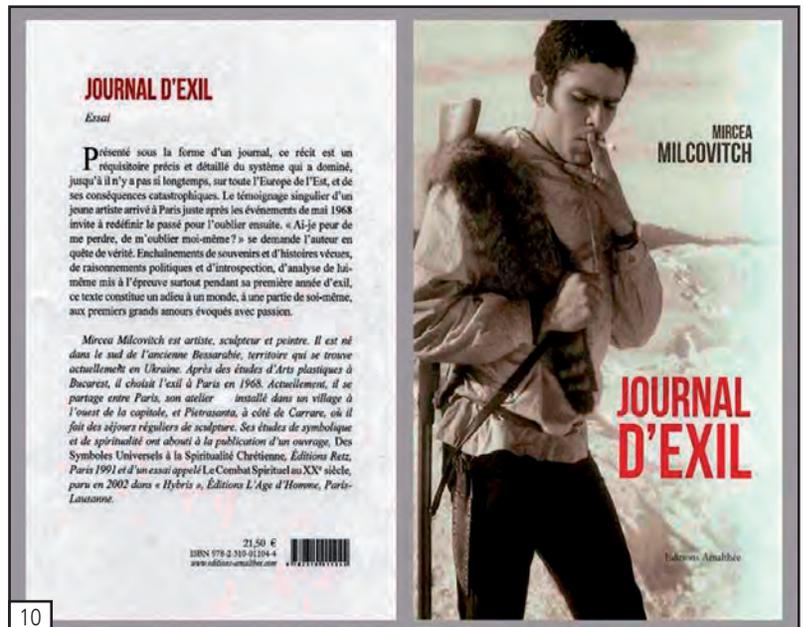
Le regard de l'homme, au sourire irrésistible qui vient de si loin, éclaire de son humour et (faux?) détachement la beauté pure d'objets animés d'une séduction diffuse et envoûtante.

Artistes et invités se sont retrouvés pour clore ces deux semaines d'exposition prestigieuse conviés par l'hôtesse entourée de sa famille dans la salle à manger du château autour d'un buffet qui a permis de très libres, agréables, voire riches échanges.

Cette année encore, en mettant prestigieusement en valeur le travail de ces deux artistes

éminents, la volonté de promouvoir l'Art en Vexin de l'association LEAC et de sa présidente a témoigné du haut niveau d'exigence et de la haute tenue de l'initiative. Le patrimoine artistique vivant invité dans un haut lieu du patrimoine témoin du passé. Quelle synthèse convaincante !

Fig.10: Couverture du « journal d'exil »



DAOUD, LE PEINTRE QUI A ADOPTÉ LE VEXIN

Christine de Meaux



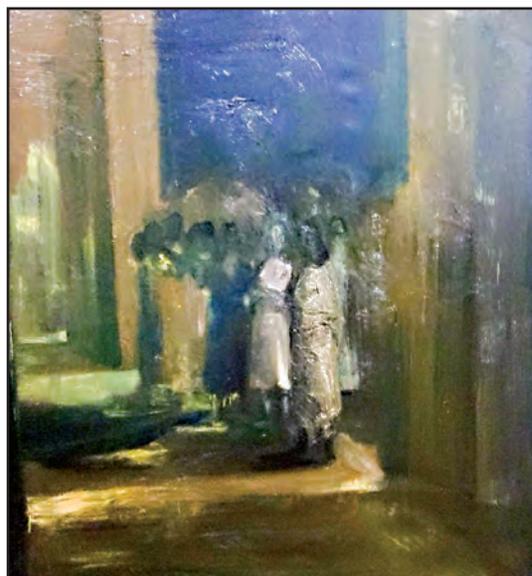
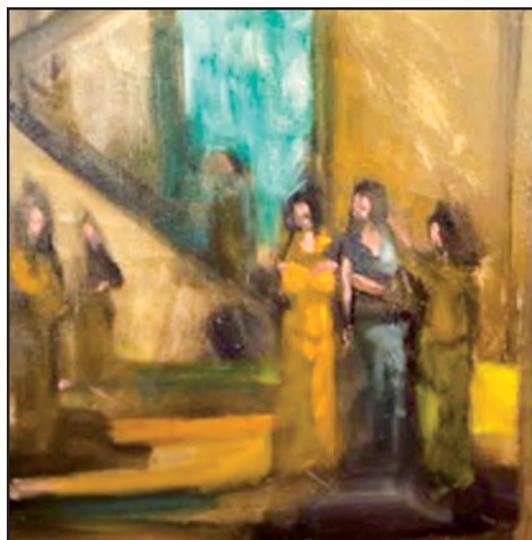
Fig. 1 : Portrait du peintre

David Daoud, peintre français né en 1970, libanais d'origine, vit et travaille à Marines dans le Vexin français et au Liban où il se rend chaque été.



Après des études aux Beaux-Arts de Paris, il poursuit sa formation à l'École supérieure nationale des arts décoratifs auprès de Charles Auffret, sculpteur formé par l'atelier des élèves de Rodin.

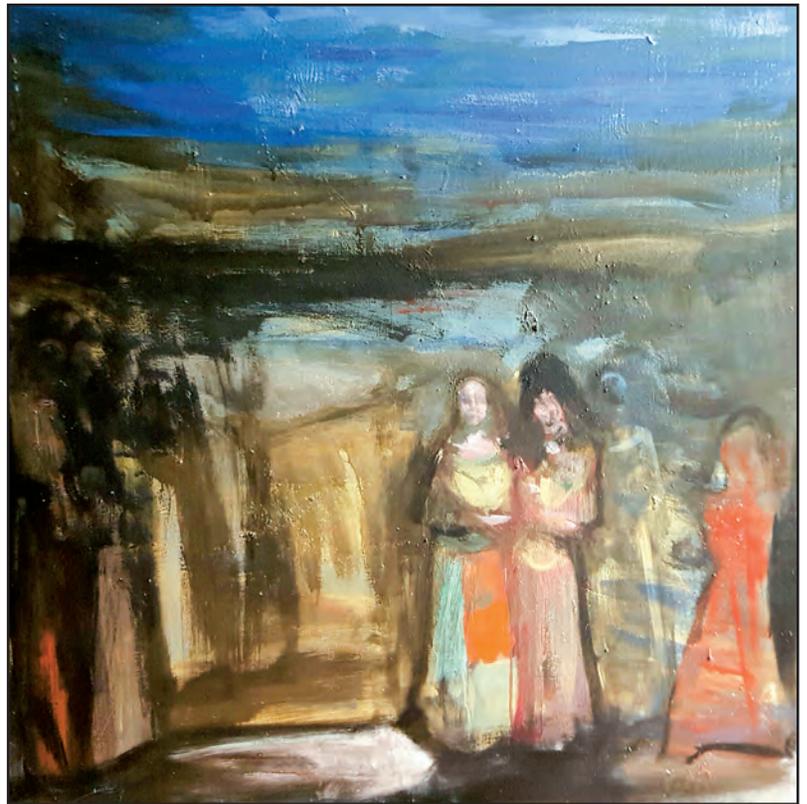
L'œuvre de Daoud, contemporaine et figurative, est sincère et très poétique. Ses tableaux mettent en scène des personnages sans traits,





sans identités précises, tel des esprits en errance attirés par la lumière qui fait vibrer.

La lumière toujours traverse l'obscurité. L'utilisation du clair-obscur, nous rappelle les chaos de la vie et nous amène à une profonde réflexion sur le monde et sur nous-même.



Toujours nous sommes surpris par la profondeur du bleu de la palette de Daoud, la vivacité de l'utilisation de l'or, l'éclat de ses jaunes éblouissants lors de l'exposition au musée Tavet à Pontoise en 2016.

La même année une étonnante exposition à la cathédrale de Rouen fait surgir son œuvre à la lumière naturelle et énigmatique de ces murs qui se perdent dans les hauteurs du pouvoir spirituel.

C'est toute une humanité à travers un destin très particulier ancré dans une identité spirituelle très prégnante. Toutes les passions humaines surgissent de l'œuvre de Daoud : le temps de l'innocence, le départ, le voyage, l'éloignement, la violence, la trahison, l'absence, l'éphémère, la joie, l'amour.

Ses peintures se retrouvent dans des collections privées, institutions, commandes publiques... et aussi en l'église Saint-Remy de Marines où l'on peut admirer un *Chemin de Croix* très personnel et aussi à Longuesse, en l'église Saint-Gildard.

Peintre reconnu, Daoud a obtenu plusieurs distinctions dont, en 2011 le premier prix Frédéric Carfort de la Fondation de France, en 2013 le prix Lefranc Bourgeois au Palais des congrès, ainsi que de nombreuses médailles confirmant son talent.

Son atelier, à Marines, se trouve au 12 Bd. Gambetta.

On peut le joindre au 06 50 88 61 46 ou à l'adresse électronique : david.daoud.dl@gmail.com

L'ÉTUDE FOSS' ÎLE-DE-FRANCE ET L'EXPOSITION DE THÉMÉRICOURT EN 2016

Michel Rouffet, président de la Fédération archéologique du Val-de-Seine

Il est rare de pouvoir faire travailler ensemble des professionnels et des amateurs sur un sujet technique pointu. C'est bien ce pari qui a pourtant été réussi dans le cadre d'une étude qui a eu pour objet de trouver une méthodologie permettant de mettre en évidence d'où proviennent les coquillages fossiles qui ont été utilisés par les hommes préhistoriques pour leur servir de parure.



Fig. 1 : Mannequin néolithique paré



Fig. 2 : Mannequin paléolithique paré

Depuis longtemps, en effet, les préhistoriens ont trouvé, dans des contextes funéraires ou d'habitat, des coquillages fossiles qui avaient manifestement été triés et préparés par perçage et façonnage pour servir de parure. On s'est longtemps demandé si ces coquillages avaient été trouvés sur place ou amenés de plus ou moins loin, choisis au hasard ou triés selon des critères déterminés (espèce, taille, dessin de la coquille...), témoignant ainsi de déplacements d'objets ou de matière premières sur longues distances. La question semblait difficile à résoudre.

C'est un peu par hasard que les membres d'une association, le Centre de recherches archéologiques de la région mantaise (CRARM), se sont intéressés à cette question et ont imagi-

né une méthodologie susceptible de faire avancer la recherche en partant de la constatation que dans l'ouest du bassin parisien on trouve des sites particuliers où l'on peut ramasser aisément des coquillages fossiles et en découvrant que certains de ces fossiles ne peuvent provenir que de cette région.

En effet, les contacts pris avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHM) ont permis de comprendre que le bassin parisien est un des rares lieux, en France, où l'on peut trouver ce type de sites riches en coquillages fossiles complets et non seulement des empreintes ou de moules internes de coquilles. De plus les spécialistes de cette institution ont pu mettre en évidence que, compte tenu de la très grande variabilité des mers ayant occupé le bassin pa-

rien au cours des âges géologiques, en particulier au tertiaire, certaines espèces ne pouvaient venir que d'une zone précise. Le lutétien (45 millions d'années) étant particulièrement représentatif de ces variations.

Une importante opération de prélèvement et d'études était nécessaire pour avancer dans la compréhension des pratiques préhistoriques.

Elle supposait un très gros travail de manipulation, mais plusieurs associations locales, fédérées dans la Fédération archéologique Val-de-Seine pouvaient apporter la main-d'œuvre bénévole et intéressée pour y contribuer. Elle supposait des connaissances très précises en archéologie préhistorique, mais les relations établies depuis longtemps avec des universités et unités de recherche du CNRS permettaient d'y avoir accès. Elle supposait l'avis de malacologues extrêmement pointus dans leur spécialité. La relation établie avec le MNHM le permettait.

Enfin elle nécessitait une aide financière non négligeable, mais rendue supportable puisqu'une large partie du temps consacrée à cette étude était apportée par des bénévoles. C'est alors que la région Ile-de-France est intervenue au travers de son programme de financement dit PICRI (Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation).

À partir de là, la méthode de travail a été imaginée et mise en pratique.

Dix sites ont été sélectionnés dans la région d'Houdan et de la vallée de la Vaucouleurs sur lesquels on a prélevé pour chacun 20 litres de sable fossilifère au minimum. Après ramassages, ce sable a été chauffé, nettoyé, tamisé. Ramené sur une table de tri, chaque coquillage a été identifié, classé et scanné. Chaque individu douteux a été proposé pour avis à un spécialiste de ce type de faune. Il a été ainsi possible d'établir, pour chaque gîte fossilifère un référentiel spécifique: quelles espèces présentes, quelles variabilités de taille et de couleurs, quelles variantes de dessins sur les coquilles pour chaque espèce rencontrée.

À partir de ce travail, il devenait possible de revenir à l'archéologie pour savoir si on avait trouvé des spécimens de certaines de ces espèces sur un site de fouille. Des premiers résultats concrets ont même pu être obtenus. Il

a ainsi pu être déterminé que des coquillages trouvés en contexte archéologique sur le mont Saint-Aubin, dans la Nièvre provenaient de plusieurs gisements éloignés de plusieurs centaines de kilomètres, dont celui de Houdan. Le coquillage bien représentatif de cet échange est un petit gastéropode appelé *Granulolabium substriatum*.

Aux temps préhistoriques, les matières premières et/ou objets finis circulaient déjà fréquemment en Europe, Mais il convient de préciser que, alors que la notion de préhistoire couvre plusieurs centaines de milliers d'années, la période concernée par ces déplacements reconnus de matières premières et au cours de laquelle les parures en coquillage ont été découvertes est beaucoup plus courte. Elle couvre, pour notre région, le paléolithique supérieur, 35 000 – 8 000 BC (avant notre ère), le mésolithique, 8000-5300 BC, et le néolithique 5300-2100 BC. Période au cours de laquelle on constate une évolution dans la réparation des coquillages devant servir de parure, depuis un simple perçage vers un façonnage plus élaboré.

C'est tout ce travail et ses premiers résultats qui ont été présentés dans une exposition présentée durant les six premiers mois de 2016 dans les locaux de la maison du Parc naturel régional du Vexin français à Théméricourt. Le *Granulolabium*, en a été choisi comme logo, présenté dans sa version réelle (3 cm) et agrandi (1,6 m). Un catalogue raisonné, première synthèse de la problématique, de la méthodologie suivie et des premiers résultats a été établi. Une publication scientifique suivra.



Cet important travail, issu d'une initiative privée mais en collaboration avec des organismes publics, n'aurait sûrement pas pu être mené sans les nombreuses journées de prélèvement, de tri, d'identification passées par des bénévoles (plus de 3 000 heures) amateurs en lien avec des professionnels spécialistes.

UTILISATION À DES FINS PRIVÉES D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Montjavault, place des tilleuls

Nous avons été saisis en mai dernier par une adhérente habitant Montjavault, au lieu-dit du Vouast, où nous sommes rendus, du changement de fait de destination d'une partie d'une place publique enherbée par un propriétaire privé : empierrement d'une surface actuellement utilisée en parking à des fins personnelles. Notre adhérente, sensible à la détérioration du paysage dans son cône de vue, avait saisi à plusieurs reprises, y compris par deux courriers Recommandés avec

AR, la mairie du village, qui a pourtant entériné les travaux « sauvages » en octroyant a posteriori au propriétaire concerné (qui avait dans un premier temps envisagé d'acheter à la commune la parcelle entière), en conseil municipal, un « droit de passage » vers rien du tout, puisque le morceau de place dénaturé est en « cul-de-sac ». Au centre de ladite place, la voirie municipale donne normalement accès à la cour d'entrée de ce qui fut une ferme, dont l'habitant concerné est partiellement propriétaire. Le préfet de l'Oise, saisi d'un recours le 4 juin 2016, dossier complet à l'appui, par notre adhérente, a sommé la municipalité le 20 juin de bien vouloir justifier de la régularité de cette opération. Le compte rendu du conseil municipal qui a suivi la réception du courrier préfectoral envisage la signature d'une « convention » afférente à la parcelle incriminée.

Outre que cette « convention » ne résout ni la question de principe (accaparement d'une partie d'une place publique à des fins privées sans autorisation préalable), ni celle de la détérioration esthétique d'un paysage commun, le problème et sa solution effective n'ont plus, à la date de rédaction de cet article, été mentionnés dans les comptes rendus de conseils municipaux ultérieurs.

Nous restons donc très vigilants sur ce dossier, d'autant que Montjavault est une commune vers laquelle se porte notre attention, les buttes dont nous soutenons le dossier de classement n'étant pas son seul charme : celui de la place du Vouast, bellement aménagée, avait été vanté par Yves Périllon, qui l'identifie en tant que « placette plantée » dans son article « Dans le Vexin français, dans l'Oise », à la page 29 du bulletin 65.

M C B pour le Bureau



HALTE À LA DÉFIGURATION DES ENTRÉES DE VILLE... MAGNY-EN-VEXIN PAR LA RD 983

L'entrée de Magny-en-Vexin par la route de Mantes (RD 983), est une unité paysagère d'une grande beauté, digne de l'ancien chef-lieu d'un baillage royal, élevé au rang de ville en 1556, et qui conserve nombre de bâtiments et sites remarquables.



Cette route est une entrée de ville majeure de la commune. Il s'agit d'une route historique d'une grande qualité paysagère, bordée d'un majestueux alignement de platanes qui s'étend de la commune d'Arthies jusqu'aux portes de Magny. Ce magnifique cheminement qui mène à une ville phare du Vexin était déjà altéré par la zone d'activité de la Demi-lune.

Magny-en-Vexin, ville phare du PNR

L'adhésion de la commune au PNR, dès sa création, justifiait une attention scrupuleuse à la conservation de ses patrimoines, en particulier paysagers par le respect de la Charte du PNR et l'établissement et la signature avec lui, d'une charte paysagère communale spécifique, destinée à redéfinir les sites à préserver ou à mettre en valeur.

Paradoxalement, Magny, dont le maire M. Jean-Pierre Muller ancien vice-président du PNR, n'a jamais finalisé un tel document, guide indispensable à l'établissement des PLU.

Cette commune, implantée en fond de val-lon, « porte du Vexin », véritable capitale du Parc naturel, au cœur d'un territoire labellisé Pays d'art et d'histoire est donc, paradoxalement, une des deux ou trois communes sur les 99 adhérentes au PNR, à ne pas appuyer ses projets urbains sur une charte paysagère ! Pire, elle n'a jamais jugé bon de tenir le moindre compte lors de l'établissement de son PLU en 2006, des oppositions de la préfecture, des conseils du PNR et de l'avis défavorable de la commission des sites.



A gauche, zone d'extension de la ZAC
Au centre, l'emplacement du giratoire

Extension de la ZAC de la Demi-lune

En 2014, un permis de construire d'un centre commercial *Super U*, avec un parking couvert a été déposé pour la construction à la lisière de l'actuelle zone d'activités de la Demi-lune.

Le projet est situé sur un vaste terrain agricole, en forte pente et déclivité, de plus de

et le reste a huit boutiques organisées autour d'un mail.

Le vaste parking en arc de cercle, auquel on accédera depuis la route de Mantes a nécessité la création d'un rond-point entraînant la suppression de platanes, interrompant la continuité d'une entrée de ville remarquable¹.

Il est incompréhensible qu'une commune aussi importante au plan patrimonial, située au cœur d'un territoire labellisé *Pays d'Art et d'Histoire* ait refusé d'étudier en concertation avec le PNR un PLU, conservateur de ses valeurs paysagères dont le potentiel culturel et touristique est si important.

Intervention des AVF auprès de M. le préfet Yannick Leblanc (30 mars 2015)

Monsieur le Préfet,

Notre association « Les Amis du Vexin français », qui agit depuis sa création en 1968 pour la reconnaissance, la protection et la valorisation d'un territoire, maintenant labellisé « Pays d'art et d'histoire », constate avec étonnement



Le giratoire côté Est
(Photo ©Catherine Lascroux)

71 000 m². Ce terrain, visible en vue lointaine, bordé à l'est par la RD983 marque l'entrée de la ville de Magny-en-Vexin.

L'ensemble du projet prévoit la construction de presque 10 000 m² de surface, comprenant environ 8 200 m² de commerce et 1 800 m² d'entrepôt, auquel s'ajoutent 12 000 m² de surface de stationnement dont environ 2 700 m² de surface couverte. Une surface de 4 300 m² est destinée au *Super U*

1.- *L'amendement Dupont*, voté au sénat en 1995, oblige les communes qui souhaitent développer l'urbanisation dans leurs entrées de ville à mener au préalable une réflexion sur la qualité urbaine, paysagère et architecturale de l'aménagement dans leurs documents d'urbanisme. Pour cela, il institue une bande inconstructible de part et d'autre des autoroutes et grandes routes, interdiction à laquelle les communes peuvent déroger à condition de réaliser une étude. A la suite de ce rapport a été créé en 1995 le Comité national des entrées de ville, composé de représentants des administrations concernées, d'élus, d'acteurs économiques et d'associations, qui a organisé en 1996 le Palmarès national des entrées de ville.

qu'un permis de construire n° PC35514B0012 a été délivré par M. le maire de Magny-en-Vexin, Jean-Pierre Müller, pour la construction d'un centre commercial Super U sur l'extension de la ZAC de la Demi-lune, route de Mantes à Beauvais pour le compte de la SARL SODIMAG. Ce projet se situant sur un vaste terrain agricole de plus de 71 000 m², marquant l'entrée de Magny est visible depuis le plateau.

Nous comprenons mal que ce permis ait pu être délivré, sans études complémentaires, après que la commission des sites, à laquelle il était soumis le 25 novembre 2014, ait émis à l'unanimité, à son encontre, un vote défavorable.

De nombreux points litigieux, demeurés à ce jour sans réponses, paraissent justifier une suspension de ce permis, afin que soient apportées des précisions, en particulier aux réserves suivantes :

- Incompatibilité avec la charte du PNR sur l'engagement à ne faire des extensions de zones d'activité que dans un cadre intercommunal et à préserver les entrées de ville.
- Dénaturation irréversible d'un paysage admirable, avec abattage d'au moins huit platanes de haute tige, décidée sans référence à une charte paysagère, (jamais signée avec le PNR) avec artificialisation de sept hectares d'espaces naturels sur le site inscrit du Vexin français, entité historique et paysagère homogène, reconnue comme ayant la plus grande qualité patrimoniale et paysagère d'Île de France.
- Projet empiétant largement sur un des Espaces Boisés Classés (EBC) interdisant les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol, entraînant le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier.
- Accroissement peu justifiable économiquement de 33 % de la surface d'activités existantes; sachant qu'il ne s'agirait pas de création d'emplois (comme le suppose monsieur le maire de Magny) mais plutôt d'emplois déplacés avec, notamment, mise en danger de l'emploi local lié au commerce de proximité. Ces emplois déplacés seraient tenus par des personnes qui auraient à prendre la route chaque jour et, comme on le constate par ailleurs, sans beaucoup de locaux parmi eux pour postuler aux emplois proposés.

Devant l'irréversibilité de ce projet destructeur d'un patrimoine paysager exceptionnel et l'illégalité possible de certaines de ses dispositions, nous vous demandons, M. le préfet de bien vouloir le suspendre.



Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et nous vous prions d'accepter, M. le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le giratoire et sa future sortie vers l'Ouest.
(Photo © Catherine Lascroux)

Etienne de Magnitot, président de l'association Les Amis du Vexin français. Membre titulaire de la Commission des Sites

Daniel Amiot vice-président des Amis du Vexin français, président de l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords, membre titulaire de la Commission des sites. Ancien membre titulaire de la Commission des aménagements commerciaux.



Cette lettre, précisant les sérieuses raisons justifiant une suspension de la demande de permis de construire, est demeurée sans réponse.

Hier !

DA pour le bureau

FERME DE LA CROIX-BLANCHE À TRIE-CHÂTEAU TRAVAUX ET CHANGEMENT DE DESTINATION ?

Marc Toillier, correspondant de proximité

Trie-Château est une commune de 1 500 habitants située à l'Est de la vallée de la Troësne dans l'Oise, dans un cadre privilégié à l'intersection du Pays de Thelle et du Vexin français. Cette commune est un site inscrit du Vexin français, qui correspond à la limite septentrionale du Parc régional. L'inscription de ce site est due non seulement à la qualité des paysages naturels mais également aux caractéristiques du bâti de cet ensemble.

La ferme de la Croix-Blanche est l'un des écarts de la commune, très en vue dominante sur le coteau du Vexin français, situé à plus de deux kilomètres du centre, à la limite extrême sud de la commune. Elle est située en bordure d'un boisement protégé (zone naturelle de protection ND) et d'un corridor écologique relevé par la Direction régionale de l'environnement. Elle fait partie intégrante d'une zone naturelle protégée à vocation agricole (NC) selon les informations disponibles (PLU Trie-Château 2010).

Fig. 2: Travaux en cours

Cette ferme, avec son important bâti typique de la région, a été édifée au XVIII^e siècle puis agrandie au XIX^e siècle, en particulier grâce à M^{me} Durand-Levasseur. D'abord dédiée à l'agriculture, elle s'est ensuite consacrée aussi à l'élevage. À la suite de péripéties financières du dernier propriétaire (qui n'était plus agriculteur), elle a été achetée en avril 2014 par l'Association musulmane *Ahma-*



Fig. 1: Vue aérienne du site

diyya de France (AMAF) d'origine pakistanaise et basée à Saint-Prix.

Dès l'acquisition, l'association *Ahmadiyya* a annoncé son intention de réaliser sur le site des rassemblements religieux, mais aussi de « construire un terrain de football avec une grande salle de sport » destinée à « accueillir 100 à 200 personnes » (sic).



Pour mieux comprendre la nature exacte et les impacts du projet, notre association a rencontré M. David, maire de Trie-Château le 8 octobre 2015. Nous lui avons fait part de notre étonnement relatif au changement de destination du site, et l'avons questionné sur la nature du classement de la zone concernée, et sur la régularité des autorisations obtenues (ou non) pour les premiers travaux de modifications constatés réalisés dès 2015. À ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse à toutes ces questions, à l'exception d'un engagement de l'édile de préserver la Croix située sur le domaine public à l'entrée de la propriété. Sur la base des informations disponibles en mairie, il apparaît que les travaux se sont manifestement poursuivis sans autres formalités.

Aujourd'hui les travaux de terrassement en vue de la construction du terrain de football ont commencé sans aucune nouvelle information de la mairie, ni aucun affichage sur le site. Des

excavations proches de deux mètres ont été réalisées et l'emplacement profondément modifié, avec un impact certain sur l'aspect du site. L'absence insistante d'information de la part de la mairie sollicitée au cours de notre entrevue précédemment évoquée, nous interroge quant au respect des réglementations en vigueur et à l'information préalable des différentes administrations concernées, depuis le début du projet.

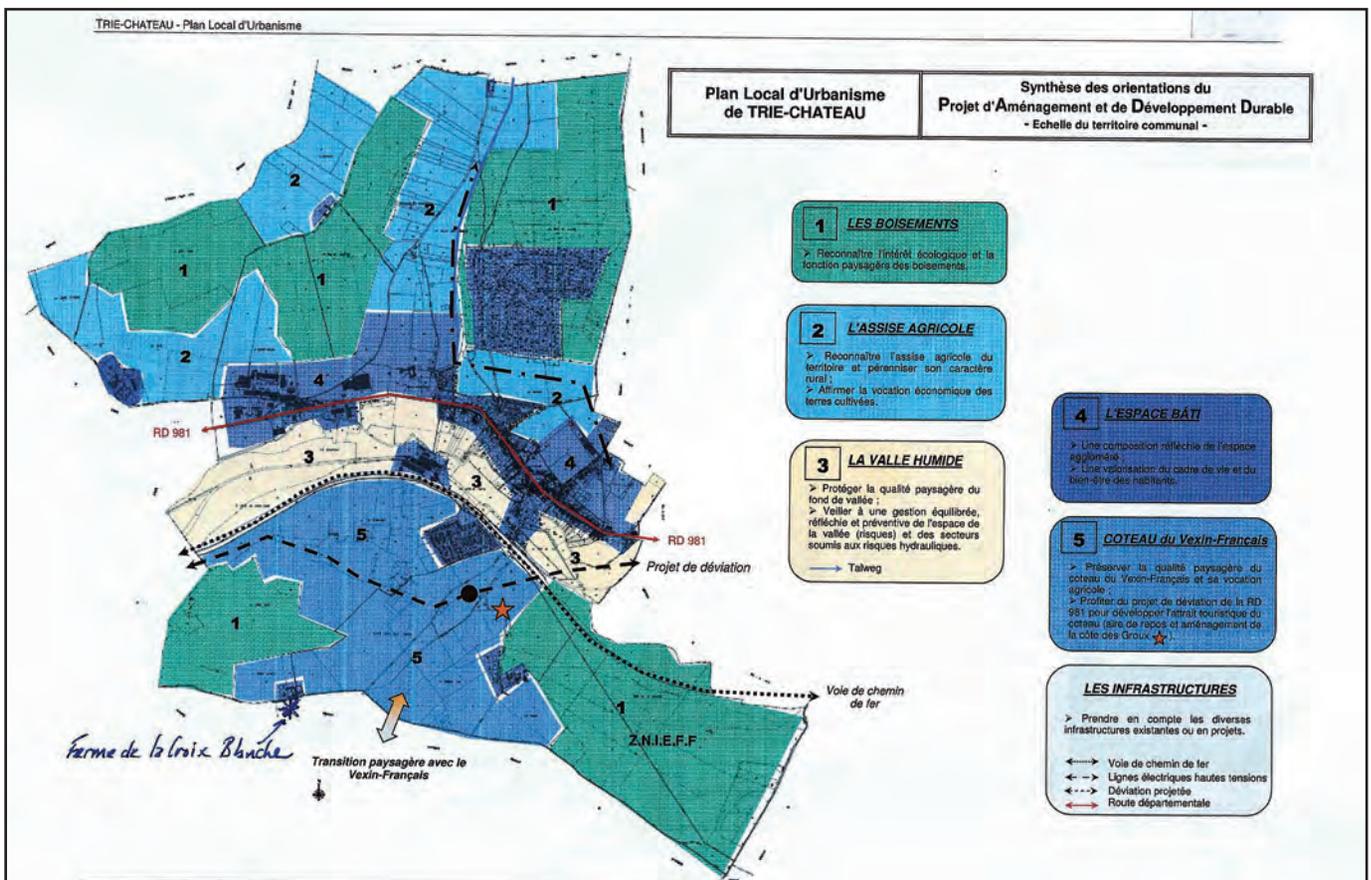
C'est pourquoi dans ces conditions notre association se pose des questions sur :

-1. Les précautions prises pour préserver le bâti et le paysage en zone inscrite et protégée du Vexin.

-2. Les autorisations de travaux données pour modifier le bâti et construire un terrain de football (sanitaires, écoulement des eaux, protection de la faune environnante, etc.)

-3. Les mesures obligatoires à prendre pour accueillir sur ce site du public (ERP) et leur validation par les services de l'État.

Il est maintenant impérieux que des mesures soient prises dans les délais les plus brefs pour informer les populations locales demandeuses sur la nature exacte du projet, son état d'avancement, et pour obtenir l'assurance que celui-ci est conforme aux réglementations d'urbanisme en vigueur, et compatible avec la protection du site.



URBANISME À MONTS

Parmi les instances en cours relatives à la commune de Monts, se trouve le recours contre la décision de bâtir des poteaux en béton. Où en sommes-nous sur ce point ?

Ce recours, après être passé par le Conseil d'État, est arrivé à la Cour d'appel de Douai en octobre 2014. Notons qu'il n'est pas porté par l'Association des Amis du Vexin Français, bien que cette implantation de poteaux eût reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les poteaux électriques installés dans la zone contestée (cl. Deroudille)

Nous apprenons que, dans son arrêt du 16 juin 2016, la Cour d'appel de Douai a rejeté ce recours. Notre adhérent, propriétaire à Monts, a saisi le Conseil d'État.

Nous reviendrons sur ce dossier en restant vigilants sur le respect des sites.

Étienne de Magnitot



NON AUX CARRIÈRES DE BRUEIL-EN-VEXIN

Pierre Bellicaud correspondant de proximité



Article qui fait suite à ceux parus dans les numéros 70 et 71. Pierre Bellicaud

Après 12 mois de mutisme le 1^{er} juillet 2016 les élus, les associations les services concernés de l'État ont été conviés par le sous-préfet de Mantes-la-Jolie à une réunion d'information sur l'évolution du projet de carrière à Brueil-en-Vexin (78) porté par la société *Calcia*.

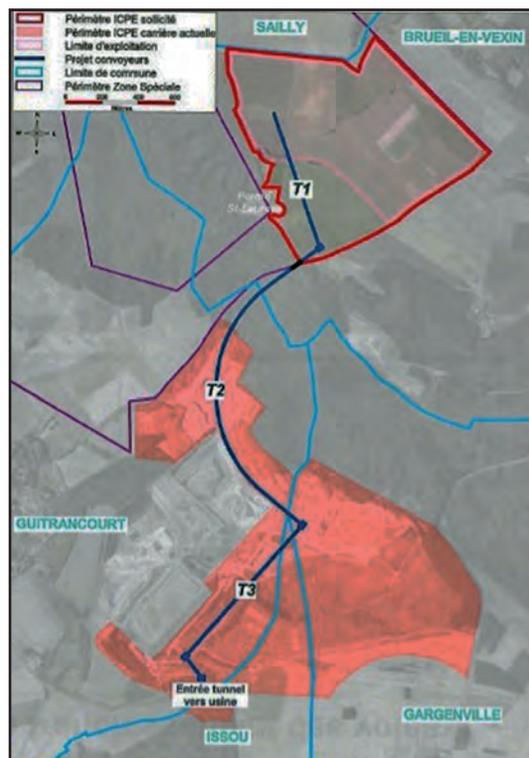
La surprise fut totale :

- en lieu et place de la piste, une tranchée couverte recevra un convoyeur à bande pour acheminer le matériau extrait de Brueil-en-Vexin jusqu'à l'entrée du tunnel situé sur l'actuelle carrière de Guitrancourt.
- mise hors-service du concasseur existant dans l'actuelle carrière de Guitrancourt remplacé par un concasseur « tout neuf » situé dans le périmètre du projet d'exploitation à Brueil-en-Vexin.
- implantation d'un atelier garage (appelé base vie sur la photo) pour la maintenance et le stationnement des engins d'extraction. L'atelier de Guitrancourt devenant inaccessible aux matériels.

Au passage le périmètre du projet de carrière « enfle » de 80 ha à 104 ha... pas moins de 30 % de plus, sans explication, circuler il n'y a rien à voir !

Description :

Convoyeur T1, sur l'exploitation de Brueil: 780 mètres.

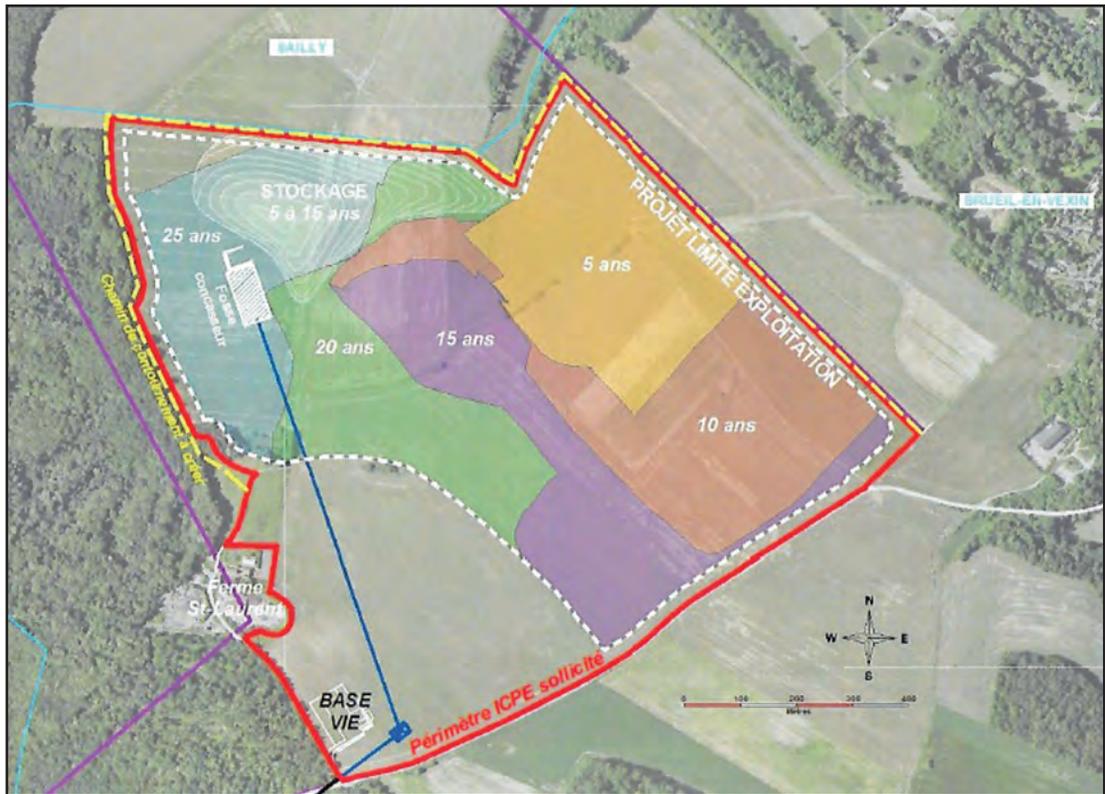


Tracé du convoyeur à l'intérieur du projet et de la carrière existante. source: Extrait de la présentation Calcia du 1^{er} juillet 2016

Convoyeur T2, de l'exploitation à la carrière de Guitrancourt dont une partie est enterrée: 1 950 mètres.

Convoyeur T3, dans la carrière de Guitrancourt: 970 mètres.

Longueur totale du nouveau convoyeur: 3700 mètres



Plan du projet avec la position du concasseur et des différentes phases d'exploitation.
Source: Extrait de la présentation Calcia du 1^{er} juillet 2016

TOUR DE PASSE-PASSE...

La piste à ne pas suivre !

De 2014 à 2015, le « Comité de Suivi » est convoqué à six reprises. Avec opiniâtreté, Calcia a tenté de démontrer que « LA PISTE » était « LA » solution de transport des matériaux extraits et il en a même demandé la qualification en Projet d'intérêt général au préfet qui n'a pas manqué de la lui accorder...

Le 10 décembre 2014 lors de sa présentation, Calcia nous montrait qu'un convoyeur aérien serait impossible parce que cela impliquerait l'implantation du concasseur et des locaux techniques à Brueil, entre autres inconvénients ! (voir ci-dessous les arguments avancés par Calcia).

Convoyeur aérien

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Moindre défrichement • Impact CO² limité du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du stockage provisoire. • Impact sonore du concasseur pour les habitants de Brueil-en-Vexin. • Continuité écologique à assurer le long du tracé dans la partie boisée. • Neutralisation de terres agricoles par les stockages provisoires. • Impact visuel au niveau du franchissement de la voie communale. • Surface dérangée importante (installation concassage). • Retour des phases exploitées à leur vocation agricole et naturelle plus tardive. • Réalisation d'infrastructures industrielles spécifiques (concasseur, cribles, tapis, dalle, bâtiments industriels et réseaux).

Le 1^{er} juillet 2016 le « CONVOYEUR » devient « LA » solution!!! Et que deviennent les « inconvénients » mis en avant par *Calcia* à l'époque où il voulait faire passer « LA PISTE » pour « LA » solution? *Ciments Calcia* nous assure que le nouveau concasseur passera

complètement inaperçu dans le paysage et ne fera pas plus de bruit que ce qui est autorisé pour une installation classée! Précisons qu'à la source de l'émission un concasseur en fonctionnement (110 décibels) a un niveau sonore équivalent à celui d'un réacteur d'avion en service.

Restitution agricole après exploitation. Un leurre, illustration !



Avant le projet vue actuelle de la zone Vexin. source AVL3C 109 au-dessus de Brueil en Vexin. source AVL3C



Après le futur paysage de Brueil ressemblerait à ça... source AVL3C

La carrière de Juziers fermée depuis 1972 et celle de Guitrancourt, partiellement réaménagée, sont-elles de prospères exploitations agricoles ?

Dans son « nouveau projet » du 1^{er} juillet 2016, *Calcia* se gargarise de « rendre à l'agriculture » 80 % des terres. Comme si c'était un cadeau! En réalité, c'est pour tenter de trans-

former un projet désastreux en prétendu bien-fait.

Cette proposition de *Calcia* a tout d'un nouveau leurre, en effet :

- même une terre riche ne peut pas être stockée des dizaines d'années sans perdre ses fonctions vitales alimentées par les bactéries, champignons et autres vers de terre. Sauf à

l'étaler... sur une surface égale à celle d'origine !

- une fois le calcaire exploité et la terre remise en place, admettons, qu'en est-il de la pente du plateau et des eaux de ruissellement vers la Montcient ?
- enfin, *Calcia* prétend créer au final, dans trente ans... une « vallée écologique » sous Saint-Laurent, sur 21 ha, à 40 m de profondeur, avec parking dans le bois pour les visiteurs, belvédère pour admirer les petits oiseaux et les grenouilles... Et l'eau, elle s'écoulera où ? Quel beau cloaque en perspective!

L'industriel évoque un prétendu « manque de ciment » pour imposer sa carrière alors qu'il serait vraiment urgent de se soucier du manque de terres agricoles et d'autonomie alimentaire en Ile-de-France.

La terre agricole est excellente à Brueil-en-Vexin!

Pourquoi la détruire pour y faire une carrière ?...Arrêtons ce délire !

Calendrier prévisionnel du projet

2016 : dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter auprès de l'administration.

2017 : instruction du dossier par les services de l'Etat.

Si obtention des autorisations administratives :

2018 : mise en place des protections paysagères.

Lancement des travaux de construction des infrastructures.

Lancement des travaux de découvertures sur Brueil-en-Vexin.

2019 : début de l'extraction de calcaire cimentier dans la nouvelle carrière.

LES AVF ONT RÉAFFIRMÉ LORS DE LA RÉUNION DU 1^{ER} JUILLET 2016 À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE LEUR OPPOSITION À CE PROJET Les principales raisons

L'industriel déclare que tout est maîtrisé mais il a délibérément ignoré, ou a donné des réponses biaisées à quantité d'autres questions. Quelques exemples !

La proximité excessive des habitations

- La carrière devrait se situer à moins de 600 m des maisons de Brueil et Saily. Est-ce raisonnable compte tenu des nombreuses nuisances engendrées ?
- L'usine est de nos jours dans un bassin de population proche de 11 000 habitants. Faut-il vraiment prolonger cette usine polluante pendant encore trente, soixante ans ?
- Notre territoire est situé désormais à la fois dans la quatrième couronne de la banlieue parisienne et dans un Parc naturel régional (PNR), c'est-à-dire des espaces où le maintien d'une activité aussi polluante et mutilante que l'activité cimentière ne doit plus être envisageable.

L'emploi

- De l'aveu même des responsables de chez *Calcia*, il n'y aura pas de création d'emplois avec une nouvelle carrière mais, avoué du bout des lèvres, probablement la délocalisation de 35 emplois d'une entreprise de tra-

vaux publics (soit un tiers de l'effectif de la cimenterie aujourd'hui) située sur le site de Saint-Laurent à Brueil.

- Quand *Calcia* agite le drapeau de la « menace de l'emploi » sur l'usine de Gargenville, c'est encore une manipulation de sa part ! On sait que la modernisation sera inéluctable, qu'un « ajustement des effectifs » voulu par le nouveau propriétaire HeidelbergCement se fera. Qu'on ne nous raconte pas qu'il est impossible à une multinationale de trouver des reconversions pour ces emplois !

Il n'est pas assez dit que dans l'ensemble de la vallée de la Montcient quantité de petites entreprises se développent sans faire de bruit. Les gîtes, les productions artisanales comme La Ferme du Haubert avec la pêche et l'élevage, les services à la personne et des « start-up » géolocalisées sont menacés.

Haut et fort, dénonçons l'atteinte au dynamisme économique du secteur rural, encouragé par le PNR, et surtout bien intégré dans le paysage, sans publicité tapageuse, certes, mais effectif !

C'est la réserve d'emplois d'avenir qui serait alors touchée.

L'eau potable

Rappelons que l'exploitation de la carrière devrait se situer selon *Calcia* à un mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Sachant que le maire de Guitrancourt a mis environ cinq ans à faire protéger sa nappe phréatique combien de temps mettrons-nous pour faire reconnaître deux problèmes majeurs interdisant à *Calcia* de s'étendre sur la « zone spéciale » :

- Le premier est que le projet des 104 ha de carrière sur Brueil se situe sur le bassin-versant de la Montcient, laquelle est nécessaire à l'alimentation des captages forages d'eau potable de Meulan. Ceux-ci desservent plusieurs villes, dont les Mureaux et jusqu'à un quartier de Cergy, soit de l'ordre de 60 000 habitants. C'est écrit en toutes lettres dans un rapport concernant l'enquête publique liée au renouvellement des autorisations du captage de Meulan-en-Yvelines.
- Le second est de même nature, la zone 109 permettrait dans trente ans de prolonger l'extraction de calcaire sur Sailly. La encore l'exploitation du calcaire se situerait sur le bassin d'alimentation du captage Sailly-Drocourt. C'est une source abondante qui sert six vil-

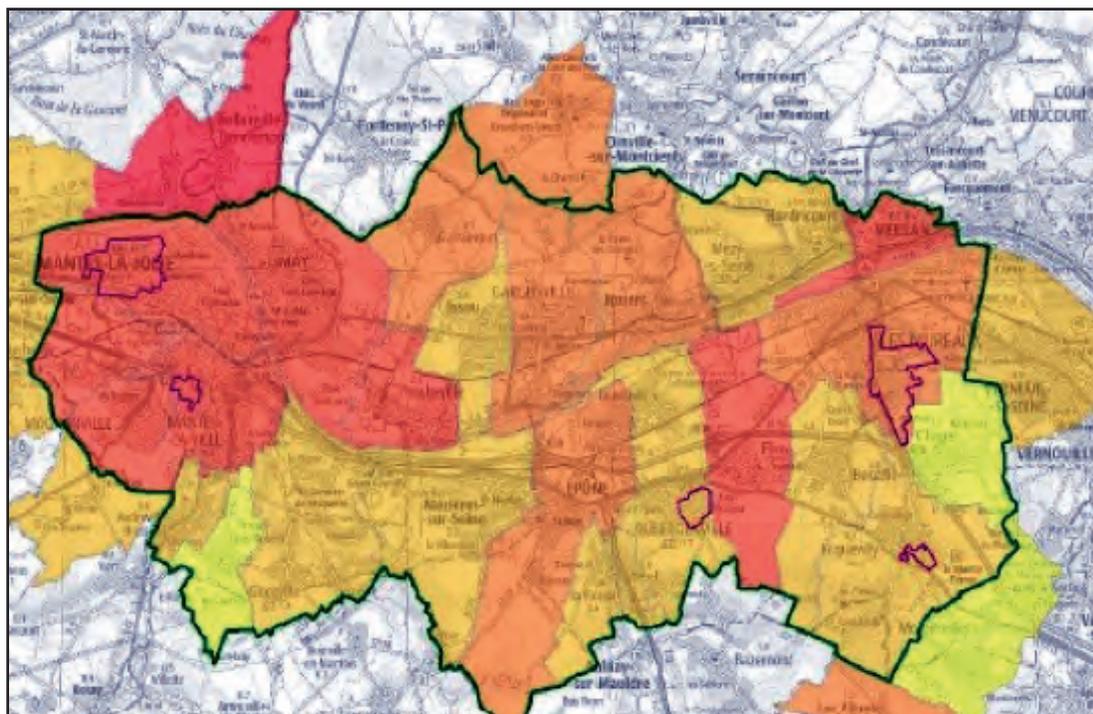
lages en eau potable. Cette éventualité est d'autant plus à craindre que le projet revisité implique le concasseur sur Brueil soit en bordure de Sailly.

On le constate le risque est avéré l'alimentation en eau potable est menacée.

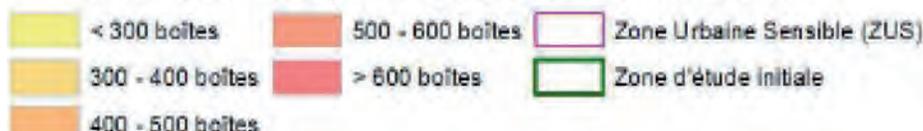
La pollution atmosphérique et ses effets sur la santé:

Les rejets des polluants à l'atmosphère (CO², oxyde d'azote métaux lourds...), poussières, particules PM10, PM2.5 et leur mélange à des conséquences sur la santé des populations. Par exemple la pollution de l'air aux particules fines est la cause de plus de 48 000 décès annuels en France métropolitaine selon une nouvelle étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) – <http://invs.santepubliquefrance.fr>

D'où viennent ces particules? Extrait du rapport AirParif du 11 septembre 2014: http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/rapport-particules-110914.pdf. « A l'échelle de l'Île-de-France, les trois secteurs qui contribuent le plus aux émissions primaires de PM10 sont l'industrie (30 %), le trafic routier (25 %) et le secteur résidentiel et tertiaire (25 %). Les principaux sous-secteurs industriels émetteurs de parti-



nombre de boîtes vendues pour 1 000 habitants d'antiasthmiques, bronchodilatateurs et antihistaminiques entre novembre 2010 et octobre 2011 (CNAMTS, DRSM)



*Consommation médicamenteuse pour asthme et allergies
Source CAREPS/ARIA
Technologie/CSD (27 mars 2012)*

cules PM10 en Ile-de-France sont les chantiers et travaux du BTP, *les carrières*, les aciéries et la production d'engrais... La répartition sectorielle des émissions de PM2.5 est similaire à celle des PM10... »

Quels sont leurs effets sur la santé ?

C'est désormais prouvé, l'exposition quotidienne à la pollution de l'air par les particules contribue au développement de maladies chroniques, cardiovasculaires, respiratoires, neurologiques et des cancers selon Santé publique France – <http://www.santepubliquefrance.fr/>.

Un constat, pour notre région, dans son *Étude de zone en vallée de Seine* de mars 2012, le SPI Vallée de Seine mentionne : « une consommation médicamenteuse pour asthme et allergie de plus de 600 boîtes pour 1 000 habitants sur la période octobre 2010 novembre 2011 dans la région de Mantes et ses environs ».

Qui peut croire sérieusement qu'avec des rejets industriels tels que ceux de la cimenterie de Gargenville au cœur d'une région à forte densité de population, des poussières et particules fines ne se retrouvent pas dans les poumons de millions de Franciliens, à commencer par les habitants de Gargenville et Juziers ?

La cimenterie de Gargenville date de 1921 à cette époque, elle était implantée en zone rurale. Un siècle plus tard, elle se retrouve dans une zone urbaine qui ne cesse de se densifier. La production de ciment est un des processus industriels les plus polluants !

Non à la pollution, priorité à la santé des habitants !

Bientôt 100 ans, ça suffit !

Pour maintenir la dernière cimenterie de la région parisienne à Gargenville, *Calcia* doit trouver une nouvelle carrière. L'histoire dure depuis trente ans...

Plus le temps passe, plus la région change. Pérenniser, pour 60 ans encore, une très vieille cimenterie, n'est-ce pas déraisonnable, contraire à l'avenir de notre région et de sa population ?

La délibération communautaire de GPS & O séance du 14 avril 2016, « Prescriptions du plan local d'urbanisme intercommunal » préconise : « le développement de nouvelles activités économiques non polluantes, le renforcement de l'attractivité touristique dans la vallée de la Seine, et la préservation des ressources eau, terres agricoles, paysages ».

Seul l'État (préfet, sous-préfet) semble défendre encore une vision purement industria-

lisée, sans voir que tout a changé depuis les années quatre-vingt. C'est *HeidelbergCement*, troisième cimentier mondial qui se rend aujourd'hui propriétaire de *Calcia*. Mais la mainmise sur la région de ce qui fut autrefois une entreprise locale reste totale. Impossible de parler de la pollution (1 000 tonnes de CO² par jour, etc.) générée par l'usine. Impossible d'aborder la question de l'eau et des terres agricoles. Impossible de parler des emplois qui se développent aujourd'hui ailleurs que dans l'industrie. Impossible d'imaginer qu'il y a d'autres richesses que le calcaire sur un territoire. Comble du comble, les intérêts de l'industriel sont abusivement confondus avec l'intérêt général !

Qu'elle est la vraie raison de cette carrière à Brueil ?

Calcia est empêché de continuer son exploitation de Guitrancourt, car la nappe phréatique de cette commune est protégée depuis 2008. D'où ce projet, dans une autre vallée, qui impose :

- d'aller à près de 7 km de l'usine alors qu'il n'y a pas d'accès et on ose parler d'usine adossée à sa carrière.
- de creuser à 40-60 m de profondeur et le déplacement 3 millions de m³ de terres arables et stériles.
- tout cela à moins de 600 m des habitations, sur un plateau visible à 15 km, classé « paysage remarquable » et protégé (PNR).
- de détruire des terres agricoles d'une très grande qualité.
- au risque de porter atteinte aux réserves d'eau, particulièrement d'eau potable dans la vallée de la Montcient. Vous avez bien lu : au risque de porter atteinte aux réserves d'eau potable !

En 1997, l'Association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C) dénonçait déjà l'affectation de 550 ha à l'industriel sans aucune étude préalable sur la présence d'eau potable dans la zone. C'était il y a vingt ans... En 2017, le déni est-il encore possible ? Non !

2016, année la plus chaude, après 2015, après 2014... Selon le comité de Bassin Seine Normandie, à l'horizon 2100, une hausse de la température pourrait entraîner une diminution du débit de la Seine et de ses affluents de 30 %

**Protégeons les terres agricoles
et l'eau potable !
Défendons la santé des habitants
et leur cadre de vie !
Mobilisons-nous pour combattre
sans faiblir ce projet aberrant.**

LES PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ORGANIQUES

Michel Hénique

Trois procédés permettent la dégradation des matières organiques considérées comme des déchets en vue de leur retour au sol sous la forme de substances assimilables par les plantes. Ces trois procédés fonctionnent suivant deux modes distincts :

- Le mode aérobie en présence de l'oxygène de l'atmosphère, c'est le cas du « compostage », et celui de la « lombriculture » qui utilise un auxiliaire très efficace, le lombric, capable de digérer la cellulose et la lignine.
- Le mode anaérobie avec la « méthanisation » en milieu fermé, sans oxygène, à la température de 37 °C.

1 — Les critères de performances de ces procédés

Le lancement d'un projet doit tenir compte des performances opérationnelles du procédé choisi, analysées en fonction des neuf critères généraux suivants (qui ne sont pas classés par ordre de priorité). Le critère 8 concernant l'acceptabilité n'est pas un critère technique. Ces critères sont également applicables à tous les projets relatifs aux dispositifs de production d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie.

- **Critère 1** : le temps nécessaire à la transformation de la matière organique traitée; un temps long aura une influence sur le critère 2.
- **Critère 2** : la surface nécessaire aux installations.
- **Critère 3** : le coût total des investissements, le coût d'amortissement annuel et le coût annuel de fonctionnement. Ces coûts permettront de calculer, à partir de la quantité Q1 (voir critère 5) le prix de revient du kWh d'énergie renouvelable obtenue sous la forme d'électricité ou de gaz, de compost ou de digestats et de chaleur. Le paramètre coût du kWh est également utilisé pour évaluer et comparer des dispositifs d'économie d'énergie comme l'isolation d'une maison. Si l'isolation installée permet d'économiser pendant sa durée de vie 20000 kWh d'électricité pour une dépense de 1000 € le coût du kWh économisé sera de $1000/20000 = 5\text{c€}$. Une telle analyse permet de choisir les projets les plus efficaces,

- **Critère 4** : évaluations comparées: (a) de la pollution générée par les traitements (incinération ou stockage en CET) actuellement mis en œuvre pour éliminer ces déchets et: (b) la pollution résiduelle induite par le procédé choisi sous la forme de gaz à effet de serre et de polluants volatils et non volatils induits (exemple huile de vidange d'un groupe électrogène, fumées toxiques, etc.)

- **Critère 5** : La quantité d'énergie potentiellement contenue dans les produits obtenus sous différentes formes: électricité ou gaz, chaleur et digestats, ou compos, s'exprime par la formule Q1, en kWh. Les digestats et le compost peuvent aisément se substituer à des engrais produits par la pétrochimie, procédé gros consommateur d'énergie fossile et source d'émission de gaz à effet de serre.

- **Critère 6** : la quantité Q2 annuelle d'énergie fossile nécessaire à la mise en œuvre du procédé; cette quantité comprend la part, amortie sur vingt ans, des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) utilisées pour fabriquer les machines utilisées, ainsi que les carburants et énergies d'origine fossile permettant l'animation des machines concernées et les transports en amont et en aval des produits traités.

- **Critère 7** : le bilan énergétique ou taux de retour énergétique s'exprime par le ratio Q1/Q2. Un ratio inférieur à 1 condamne l'intérêt du projet sauf si le critère 4 concernant la pollution est très favorable audit projet. Par contre un ratio bien supérieur à 1 est nécessaire pour qu'un projet réponde au label « énergie renouvelable ». C'est la raison pour laquelle les biocarburants éthanol et diester, avec respectivement des bilans énergétiques de 2 et 3 (voir rapport de l'ADEME) remplaceront difficilement les carburants d'origine fossile. Il faut en effet utiliser l'équivalent en énergie fossile d'un litre d'éthanol pour en obtenir deux litres.

- **Critère 8** : L'acceptabilité par la population du projet choisi compte tenu des contraintes induites, et principalement les nuisances visuelles et olfactives si le projet est situé à moins de 800 mètres d'une habitation



Michel Hénique

ou d'une zone d'activité artisanale. À ces nuisances physiques s'ajoute une difficulté spécifiquement française due au fait que la population n'accepte pas l'obligation de parfaitement trier à la source ses déchets, considérant que payer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères constitue un droit à polluer. Ce problème existe même avec les déchets verts !

- **Critère 9** : présence ou absence de synergie dans la mise en œuvre d'un projet avec les acteurs locaux travaillant déjà dans le domaine concerné.

2 – La lombriculture

La lombriculture est une technique mise au point, il y a trente ans, à Cléry-en-Vexin par un pionnier dans le domaine, Bernard Chevalier, qui a développé, sans faire appel aux subventions publiques, une entreprise *Fertisol Lombriculture* qui produit actuellement un compost d'excellente qualité obtenu à partir de fumier de bovins et de chevaux. Le procédé utilisé est très simple. Le fumier frais, ou déjà partiellement composté en mode aérobie, est semencé de lombrics appartenant à une famille particulièrement vorace, puis étalé sur un film épais en matière plastique sous la forme d'andains de trois mètres de largeur et de 0,8 mètre de hauteur environ. Ces andains sont recouverts ensuite d'une toile de matière plastique afin d'éviter que les oiseaux viennent déguster les lombrics à l'ouvrage et d'éviter également la déshydratation desdits andains, les lombrics ayant une préférence pour le fumier humide. L'ensemble des andains couvre une surface de 8 000 m². environ (mesuré avec Google Earth).

La transformation du fumier s'effectue en huit mois environ grâce au compostage aérobie d'une partie de ce fumier, l'autre partie, digérée par les lombrics, est transformée en de multiples tortillons ou turricules pratiquement bio correspondant aux déjections des lombrics.

Il n'en va pas de même avec les déjections humaines traitées par les stations d'épuration. Les déjections de l'homme moderne sont, en effet, polluées par les multiples produits pharmaceutiques que nous consommons, y compris les produits très efficaces utilisés en chimiothérapie que l'on retrouve sous la forme de multiples traces (les traitements aérobie ou anaérobie à 37 °C ne dégradent pas ces substances) dans les effluents (digestats, boues, etc.) restitués aux surfaces cultivées. À cette pollution

s'ajoute celle des multiples produits chimiques (détergents efficaces, produits chimiques divers, etc.). Nous verrons (§4) que la solution proposée est de sacrifier des terres agricoles dédiées à l'épandage de ces effluents pollués pour y cultiver des plantes à vocation énergétique (miscanthus, colza utilisé pour la fabrication du diester, combustibles pour chaufferies, etc.).

Mais revenons au compost obtenu en lombriculture, ce compost est l'or du jardinier utilisé pour fertiliser le sol des potagers et des jardins d'agrément. Il n'est pratiquement pas pollué compte tenu que nos bovins et nos chevaux sont très peu soumis aux produits pharmaceutiques. Aussi le procédé de lombriculture correspond-il à une première industrialisation du procédé naturel traditionnellement utilisé par nos agriculteurs consistant à étaler le fumier ou à l'enfouir partiellement sur les surfaces cultivées et à laisser la nature avec le ver de terre commun faire le travail.

La lombriculture a cependant ses limites dues au fait qu'elle ne peut traiter l'ensemble de nos déchets organiques avec en particulier les déchets verts, les graisses, indigestes pour les lombrics, etc. Les volumes traités sont également limités compte-tenu de la surface utilisée et la raréfaction de la matière première utilisée, le fumier, qui peut être captée par un méthaniseur voisin largement subventionné.

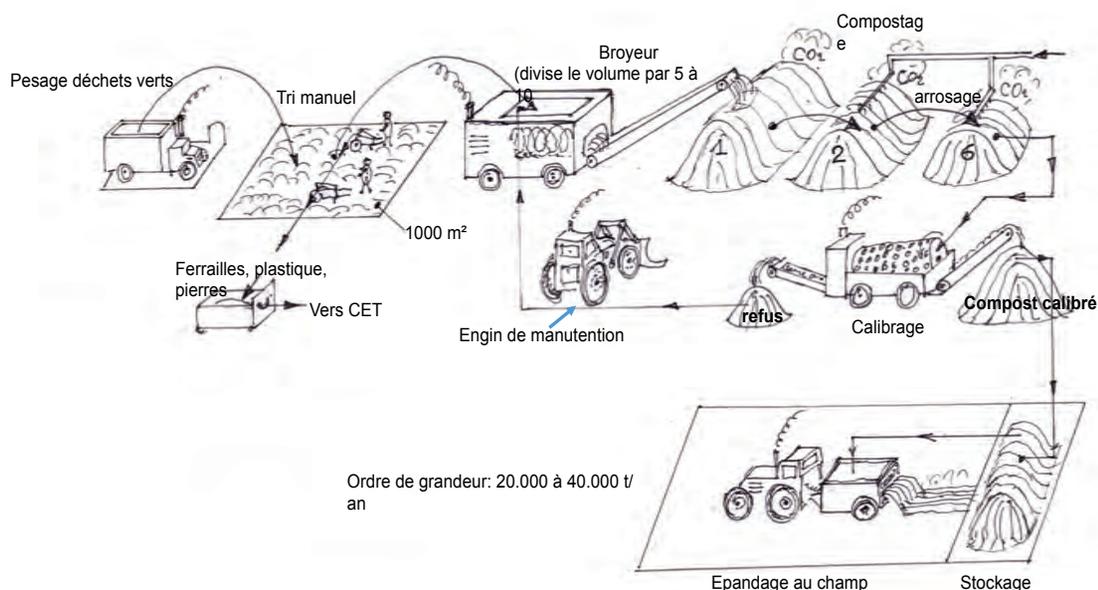
Aussi, l'évaluation de la lombriculture par rapport aux critères de performance évoqués précédemment fait-elle apparaître les avantages et inconvénients qui suivent :

- **Critères 1 et 2** : la surface nécessaire, rapportée au tonnage traité reste importante.
- **Critère 3** : le coût des installations est modeste, par contre le prix du produit obtenu, élevé, pourrait être amélioré notamment en industrialisant le procédé et en augmentant les volumes traités... facile à dire mais certes difficile à faire.
- **Critère 4** : la pollution résiduelle induite, en dehors des émissions naturelles de gaz carbonique propres à toute dégradation aérobie, reste insignifiante.
- **Critères 5, 6 et 7** : le bilan énergétique Q1/Q2 est excellent compte-tenu que le paramètre Q2 est faible et se limite à la consommation de carburant nécessaire à la manutention du fumier et du compost.
- **Critère 8** : l'acceptabilité ne pose pas de

problème, l'aspect réglementaire non plus compte-tenu que notre administration n'a jamais été intéressée par la lombriculture qui était une activité agricole. Par contre, l'extension d'une lombriculture existante peut rencontrer l'hostilité d'un conseil municipal qui utiliserait l'arme du PLU pour interdire certains projets pour des raisons d'esthétique et de respect du paysages.

met d'extraire les déchets non organiques : ferrailles, plastiques, pierres, etc. La seconde opération conduit à broyer et à arroser les déchets stockés mis en tas qui seront remués 5 à 6 fois afin d'oxygéner le compost en formation. Le temps nécessaire au compostage est de 6 à 8 mois, l'opération finale, avant le retour au champ, est un criblage du produit.

Principe du compostage aérobie des déchets verts



1

Blocages qui peuvent être levés par l'exigence ferme de protection du site industriel par un rideau végétal suffisamment dense et haut, en étant attentif à la nature des essences imposées et préconisées par le PNR.

On remarquera en analysant les figures 1 et 3, les nombreux points communs entre une plateforme de compostage et un méthaniseur. Les synergies entre ces deux techniques sont importantes. Cela concerne la

3 – le compostage

Le compostage, utilisé pour le retour au sol des déchets verts, est pratiqué à Epiais-Rhus par un autre pionnier dans ce domaine, Philippe Pellé, qui a fondé *Vert Compost* il y a plus de vingt-cinq ans.

La description du procédé de compostage a déjà fait l'objet d'un article dans notre revue 71

La figure 1 rappelle le principe de la plateforme concernée. Après pesage, les déchets verts sont « triés » à la main (fig. 2).

Figure 2 : ce tri, qui est une spécificité de *Vert Compost* rarement mise en œuvre sur les autres plateformes de compostage, per-



2

future unité de méthanisation en cours d'étude entre le PNR et l'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Aussi l'évaluation d'une unité de compostage par rapport aux critères proposés conduit-elle aux remarques suivantes :

- **Critères 1 et 2** : comme pour la lombriculture, la surface nécessaire est importante et une plateforme de compostage ne peut s'installer qu'en milieu rural.
- **Critère 3** : les investissements sont importants et leur amortissement était possible il y a vingt ans par un financement progressif obtenu en augmentant petit à petit la production de compost. Les données économiques actuelles ne permettent plus de financer l'investissement de base permettant de démarrer un projet.
- **Critère 4** : le procédé évite que les déchets verts soient brûlés en plein air, limitant ainsi les émissions de CO₂, gaz à effet de serre. La pollution résiduelle se limite aux émissions de CO₂ communes aux trois procédés de traitement des déchets organiques. La pollution olfactive est imperceptible sous le vent à partir de 200 mètres des installations.

- **Critères 5, 6 et 7** : les paramètres Q1 et Q2 sont mal connus, excepté la quantité de carburant consommé par tonne de compost obtenu, plus importante que celle nécessaire en lombriculture.

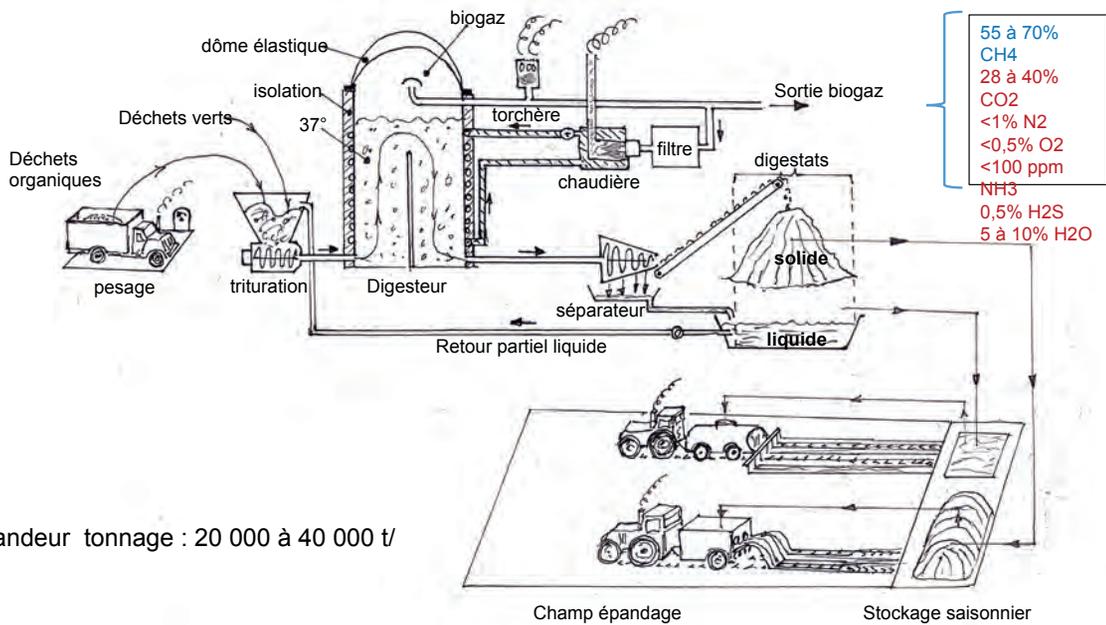
- **Critère 8** : l'acceptabilité concernant un nouveau projet ou une extension de projet existant dépendra de la volonté d'un conseil municipal, maître du PLU local, et de l'avis des associations locales qui ne perçoivent pas toujours les objectifs écologiques et de préservation de l'environnement de tels projets. La recherche d'un compromis permettant de cacher et d'isoler efficacement et effectivement le site concerné par une zone boisée est à rechercher.

4 - La méthanisation

4-1 Généralités

La méthanisation est, contrairement au compostage, un procédé de traitement anaérobie, en milieu fermé, sans oxygène, qui permet la dégradation des déchets putrescibles de nature « organique » sans générer d'odeurs grâce à des bactéries présentes dans le milieu naturel. Cette

Principe de la méthanisation anaérobie



dégradation, qui s'accélère à condition de soumettre les déchets pendant quatre semaines à une température de 37 °C, transforme ces derniers en digestats liquides et solides contenant des éléments nutritifs (azote, phosphore, potasse, etc.) nécessaires à la croissance des plantes.

Le phénomène de méthanisation produit également un biogaz le méthane (CH₄) associé à d'autres gaz indésirables : l'hydrogène sulfuré (H₂S) et du gaz carbonique (CO₂).

La figure 3, illustrant le fonctionnement d'un méthaniseur type, montre que les déchets organiques, après pesage, sont introduits dans un broyeur qui les transforme en une bouillie pâteuse injectée dans le digesteur chauffé à 37 °C par de l'eau chaude obtenue au moyen d'une chaudière fonctionnant au biogaz. Cette bouillie peut être mélangée avec des déchets verts pulvérisés afin de lui donner la bonne consistance (exemple : méthaniseur de l'agglomération de Calais). Le parcours de la bouillie dans le digesteur est organisé de telle manière que cette dernière y séjourne quatre semaines au minimum.

Trois types de méthaniseurs sont actuellement proposés, fonctionnant avec des consistances différentes du digestat entrant : solide (fig. 4), pâteux (fig. 5) et liquide. La solution « solide » est bien adaptée pour le traitement local, en mélange avec des déchets verts calibrés, de la fraction fermentescible de nos ordures ménagères (FFOM) parfaitement triées à la source chez l'utilisateur. Dans le Vexin, un essai de validation de ce concept avec 40 m³ d'un mélange « déchets verts calibrés + FFOM » doit être envisagé.

En sortie du digesteur, le digestat est traité par un séparateur (sorte de presse à pulpe) permettant de séparer les parties liquide et solide qui seront stockées en un lieu très proche des terres agricoles concernées en vue de leur épandage.

Le biogaz est récolté dans la partie supérieure du digesteur, équipée d'un dôme élastique. Un dispositif de sécurité, « la torchère », permet de brûler la totalité du biogaz en cas d'incident, c'est la raison pour laquelle il est préférable d'installer un méthaniseur en dehors d'une zone industrielle ou à proximité d'habita-

tions, bien que ce type d'installation ne soit pas classé Seveso.

4-2 Utilisation du biogaz

Le biogaz obtenu, dont la composition n'est pas pure, (voir tableau fig. 3) sera ensuite soumis à un traitement de purification en fonction de l'utilisation envisagée. L'utilisation la plus intéressante, qui nécessite une purification poussée, est l'injection dans le réseau GRDF qui peut rencontrer des problèmes de débit en fonction de la saison.

Sans la présence de ce réseau GRDF, le biogaz est transformé en électricité avec un rendement de 30 %, en utilisant un groupe électrogène fabriqué en Tchécoslovaquie ou en Allemagne. La valorisation des 70 % de chaleur disponible contenue dans l'eau de refroidissement du groupe électrogène, et de celle contenue dans les fumées de



combustion, n'est pas évidente pendant la période estivale. Le gros problème posé par un groupe électrogène est sa disponibilité. En cas de panne ou de maintenance de longue durée, la production d'électricité est annulée et la rentabilité de l'investissement s'effondre. On rencontre le même type de problème avec l'arrêt automatique du groupe électrogène lors d'une micro-coupure du réseau EDF conduisant à une intervention de remise en route.

La troisième solution, que nous préconisons pour un méthaniseur installé dans le Vexin en association avec l'agglomération de Cergy Pontoise, est de brûler localement la totalité du biogaz brut produit, avec les impuretés associées, pour obtenir, en mélange avec de l'air extérieur, un gaz chaud permettant, avec un rendement de 50 %, de sécher 365 jours de l'année des plaquettes forestières dont l'humidité de 45 % sera ramenée à 20 %. Un système de séchage de ce type est un dispositif qui ne nécessite pratiquement aucune maintenance, avec un MTBF de 99 %. Il permet de stocker une énergie renouvelable issue du biogaz « transférée dans le bois » dont le PCI passera de 2 474 kWh/t à 3 915 kWh/t après séchage. En l'absence de ce séchage, ce dernier s'effectue dans la chaudière même, avec un rendement de 1 en consommant quelques tonnes de plaquettes supplémentaires. Nous savons également que le « stockage » des énergies renouvelables est un des problèmes majeurs de la transition énergétique engagée par la France. L'intérêt d'une telle solution est également :

- De permettre à une équipe de bûcherons de travailler toute l'année, l'abattage du bois énergie, contrairement au bois d'œuvre, est possible toute l'année,
- De remettre en état les 20 à 30 % des zones boisées du Vexin abandonnées, en récoltant le bois énergie disponible et en replantant, en accord avec les propriétaires et le PNR, des essences endémiques de notre région.
- De permettre de disposer dans le Vexin de plaquettes forestières à 20 % d'humidité, pour alimenter de petites chaufferies collectives communales de 100 kW et chauf-

fer ainsi un ensemble mairie-école-foyer rural, voire quelques abonnés supplémentaires, à travers un petit réseau de chaleur.

4-3 l'alimentation du méthaniseur en déchets organiques

Les principaux déchets organiques disponibles sont classés en trois catégories :

- **Catégorie 1**, les déchets non pollués qui rassemblent les déchets de l'industrie agroalimentaire (IAA) issus d'ateliers de transformation (boucherie, conserverie, etc.), les déchets de restauration parfaitement triés à la source, les déchets alimentaires déconditionnés de grandes surfaces (l'ordre de grandeur du coût d'une machine à déconditionner est de 200 000 €), la fraction fermentescible de nos ordures ménagères (FFOM) à condition qu'elles soient parfaitement triées à la source par les usagers. La caractéristique principale de ces déchets, dont le coût de collecte peut être élevé, est d'être rapidement putrescibles, générant des odeurs pestilentielles, ce qui rend obligatoire leur traitement par méthanisation. Chaque déchet est d'autre part identifié par son pouvoir méthanogène qui peut varier de 50 à 500 m³ de biogaz par tonne. L'ensemble de ces déchets, après méthanisation, donne un digestat inodore, non pollué, aux caractéristiques intéressantes pour l'agriculture. La méthanisation de ces déchets évite (critère 4) les importantes pollutions de leur incinération ou de leur entassement en centre d'enfouissement technique (CET). Un CET, situé à la frontière nord du PNR, vient de recevoir l'agrément pour une extension permettant de recevoir 130 000 t/an de déchets, dont 30 % de déchets organiques (nos poubelles avec ordures ménagères résiduelles en mélange).
- **Catégorie 2**, les déchets agricoles non pollués, comprenant principalement le fumier et le lisier associé, qui traditionnellement étaient traités avec les autres déchets (menue-paille, fond de silo, etc.) par compostage et épandage sur les terres, sans générer de pollution olfactive avec des résultats agronomiques proches de ceux obtenus avec l'épandage des digestats du même fumier traité par méthanisation. Par contre la méthanisation du lisier de porc est devenue indispensable en Bretagne afin d'éviter les odeurs persistantes de l'épandage du lisier frais. On notera enfin que la métha-

nisation du lisier de porc, très abondant, ne réglera pas le problème de la pollution nitrée des sources de la région. L'exportation vers la Beauce, par le chemin de fer, des digestats concernés est une solution. Aussi, avec l'arrivée de la méthanisation et l'achat de l'électricité produite à un prix garanti bien au-dessus du prix du marché sur une longue durée, de nombreux agriculteurs allemands se sont lancés dans la méthanisation en traitant par ce procédé une grande partie de leurs récoltes (maïs, avoine, etc.). Les digestats étaient restitués au sol mais on ne comptait pas le gazole nécessaire à l'animation des machines utilisées par cette agriculture, la notion de bilan énergétique (critère 7) n'étant pas prise en compte. Seul l'intérêt économique reste positif, accentué par le prix bas des énergies fossiles actuelles. Aussi, le financement de telles installations aurait-il dû être conditionné par l'obligation de traiter d'autres déchets appartenant à la catégorie 1, et accordé, non pas au kWh produit, mais à la tonne de digestats non pollués restituée au sol, ce afin d'encourager les porteurs de projets à rechercher toutes les matières organiques recyclables, y compris les déchets verts. On notera également que la quantité d'énergie finale obtenue pour chaque installation, qui reste inférieure à 100 kW (24 heures sur 24), est modeste par rapport à nos besoins pharaoniques dans ce domaine, l'objectif poursuivi étant un objectif qualitatif et non pas quantitatif que l'on ne peut atteindre, même en multipliant toutes les petites sources d'énergie possibles (exemple: la petite hydraulique sur notre rivière le Sausseron). On notera enfin que la nature est généreuse mais pas suffisamment pour permettre, avec la biomasse, de résoudre notre problème énergétique.

- **Catégorie 3**, les déchets organiques pollués. Ces déchets sont des déchets catégorie 1 ou 2 qui ont été pollués volontairement ou involontairement. C'est le cas principalement des boues de station d'épuration. La pollution de ces boues et des digestats associés est due principalement au fait que de nombreux réseaux d'assainissement unitaire drainent également les eaux pluviales très polluées. Et si les progrès obtenus avec les réseaux séparatifs permettent d'éviter certains

polluants, ces mêmes progrès ne pourront éviter d'autres polluants comme 100 % des médicaments que nous utilisons qui migreront, à travers les toilettes avec les produits chimiques non biodégradables utilisés à la maison, vers la station d'épuration. Cette dernière laissera passer la majorité de ces produits qui seront retenus par les boues et les effluents liquides. Aussi, proposons-nous que l'épandage des digestats de stations d'épuration soit pratiqué à hauteur de 20 à 30 t/ha, en remplacement d'une partie des engrais chimiques utilisés, sur des « terres sacrifiées » déjà polluées (la plaine de Pierrelaye est concernée) impropres aux cultures de plantes alimentaires, mais utilisées pour la culture de plantes énergétiques comme le miscanthus ou les plantes dédiées à la fabrication de biocarburants (colza, céréales et pailles combustibles, etc.). Les filières de transformation existent déjà avec l'unité de fabrication de « diester » (ester méthylique d'huile végétale obtenue en faisant réagir de l'huile avec 10 % de méthanol) située à Porcheville, recyclant de l'huile de friteuses. L'analyse *a minima* des résultats obtenus par cette filière est intéressante, 1 ha de colza = 1 000 litres d'huile = 10 000 kWh/ha = 1 000 litres de diester-carburant pour moteur diesel classique de benne de ramassage des ordures ménagères (1 000 litres = 5 000 km) + 2 tonnes de tourteau à 8 % d'humidité combustible en chaufferie avec un PCI voisin de 5 800 kWh très supérieur à celui des plaquettes forestières (un essai en chaufferie peut être fait dès l'hiver 2016). L'ensemble diester-tourteau-combustible et paraffine obtenue lors de l'estérification représente 21 MWh d'énergie renouvelable stockable. Avec des céréales nous obtenons 54 MWh et avec le miscanthus 62 MWh.

En conclusion. Il apparaît que deux méthaniseurs dédiés respectivement aux déchets pollués et non pollués seront nécessaires et nous laissons à nos lecteurs le soin d'évaluer les performances de la méthanisation par rapport aux neuf critères énoncés au paragraphe 1, en espérant qu'il nous sera possible d'en débattre lors d'une Assemblée Générale ou de colloques dédiés.



Bernard Bourget.
Adhérent, membre du conseil d'administration et correspondant de proximité chez les AVF, et aussi ancien maire de Guernes, préside l'association «Valeur et Culture vallée de la Seine»



Traditionnel concert à la collégiale de Mantes-La-Jolie le mercredi 17 mai à 20h30

À l'occasion de ses vingt-cinq ans, l'association vient de publier, en collaboration avec les Amis du Mantois, un ouvrage de photos somptueux absolument remarquable: « Patrimoine en Seine », sous-titré « Un quart de siècle de restauration par Valeur & Culture », qui mérite plus que notre regard et sur lequel nous nous faisons une joie d'attirer l'attention de nos lecteurs (affiché au prix public de 20 euros).

Une balade...

Cet ouvrage n'a pour objet que de vous faire connaître les réalisations de notre association dans le cadre de la mise en valeur et de la restauration du patrimoine local. Il ne s'agit pas de faire un nouveau guide touristique de la région mantaise, mais de présenter les lieux où *Valeur et Culture* est intervenue, tout en ouvrant de nouvelles perspectives orientées vers d'autres sites remarquables, religieux ou profanes, sans que cela ne soit exhaustif car le patrimoine, c'est tout ce qui reste du passé, du monument le plus prestigieux à toutes ces vieilles pierres ou objets qui ont marqué la présence de l'homme.

Depuis sa création en 1990, sous l'impulsion de Didier Simond et des présidents successifs, Serge Ancelot, le préfet Clément, et Paul-Hubert Boeglin, l'association a beaucoup œuvré pour la restauration de la Collégiale de Mantes-la-Jolie mais aussi de nombreux édifices du territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération de Mante-en-Yvelines (CAMY). Aujourd'hui, notre ambi-

tion est de poursuivre notre activité en aidant tous ceux qui, comme nous, dans le Mantois, sont attachés au patrimoine sous toutes ses formes

En feuilletant ce livre, laissez-vous balader dans notre si belle région à la découverte de quelques-uns de ses monuments ou autres curiosités.

Bernard Bourget



LES ATELIERS BOGGIO

Marie-Claude Boulanger

Nos lecteurs se souviennent des articles consacrés « aux » Boggio, Emilio et Xavier, dans les pages 15 à 28, volume I, du numéro 70 de notre revue. Il y était évoqué, en conclusion, le projet que Xavier Boggio portait en lui de se comporter en « montreur » d'œuvres, là même où les créations se sont faites et se font jour.

Xavier a persévéré dans cette volonté intime et puissante, et dès ce mois de mars 2017, au moment de l'ouverture de la saison culturelle de la ville d'Auvers-sur-Oise, il ouvrira sa maison, ou plutôt, ses « ateliers ».

L'atelier d'Emilio, tel que laissé par l'oncle... cadre quotidien de sa propre vie.

Emilio, dont l'œuvre infiniment variée et riche – relire les pages mentionnées plus haut ! – l'a nourri, et dont il se vit dépositaire. Et le sien propre, d'atelier, juste en dessous. Maison vivante d'artistes à la filiation charnelle, lieu de créations étalées sur trois siècles !

Pour aboutir à cette ouverture et à ce partage auquel il tient tant, pour promouvoir, entretenir et sauvegarder les diverses formes, qu'il voit complémentaires, de créations en arts plastiques que sa maison abrite, Xavier a créé une association, « Les ateliers Boggio », officiellement déclarée depuis avril 2016. Il a créé cette structure avec ceux de sa famille qui y sont favorables, le soutiennent et l'encouragent.

Il estime pourtant n'avoir encore que partiellement atteint son but, puisque dans l'extension d'un bâtiment annexe à sa maison, il compte bien, comme il se l'était promis, réaliser dans des délais courts le troisième pan de son projet global : accueillir des œuvres d'artistes contemporains extérieurs à la famille de sang. Ultime étape du projet.

L'engagement personnel de cet artiste qui réalise « un parcours de vie » (sic) dans le partage de ses créations, de celles de son illustre parent, dans les lieux mêmes de son, de leur quotidien, avec un public à venir, est fort de constance et riche de sens. Nous ne pouvons que souhaiter aux « Ateliers Boggio » le succès qu'ils méritent.



Fig. 1: L'atelier de Xavier (Cl. XB)



Fig. 2: Les travaux en rez-de-chaussée pour accueillir l'atelier de Xavier (Cl. XB)

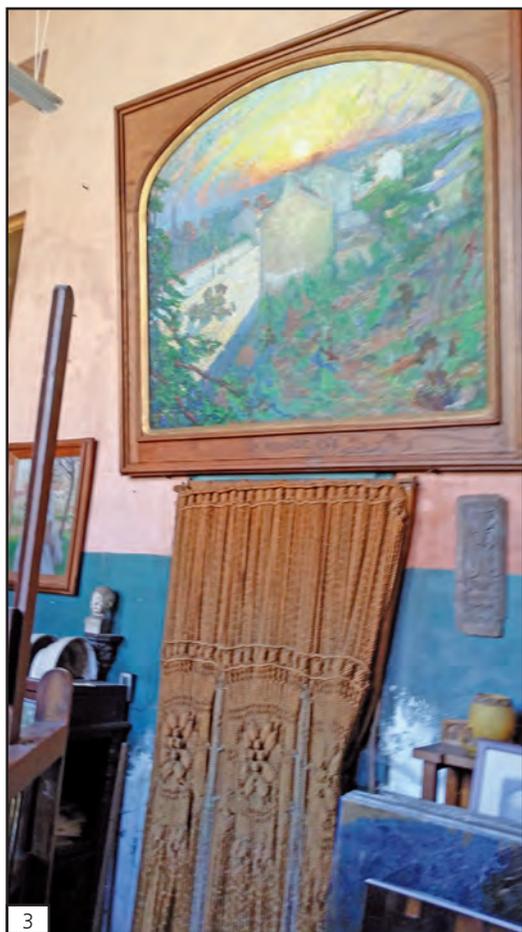


Fig. 3 : Détail de l'atelier d'Emilio, au 1^{er} étage, en l'état authentique. (Cl. MCBM)

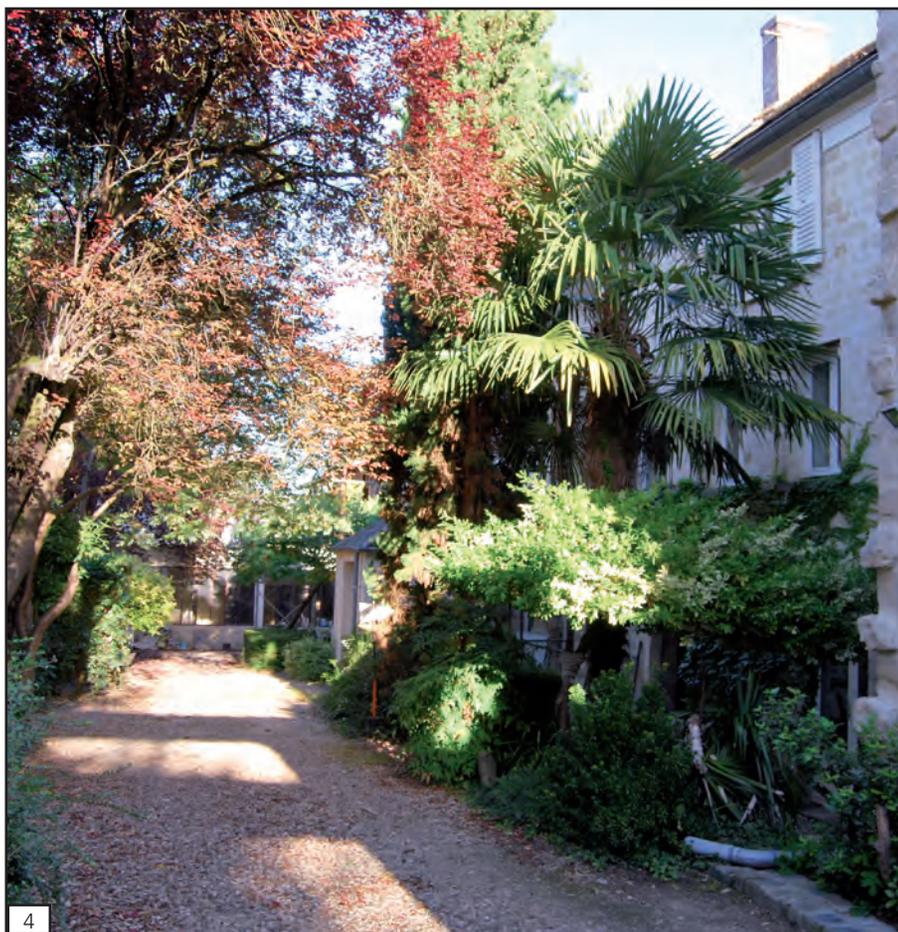


Fig. 4 : Allée d'accès à la maison (Cl. XB)

PORTRAIT

SITE INTERNET

Notre nouveau gestionnaire de site. La jeunesse aux commandes !



Axel Fossier

Le chef d'entreprise David Renaut, qui avait réalisé notre nouveau site avec grande compétence, écoute et connaissance attentive du sujet, changeant d'activité, nous avons sollicité, pour prendre en charge la maintenance active dudit site, un jeune talent. La passation de service s'est effectuée dans des conditions optimales de compétence et de confiance réciproques.

Axel Fossier est un passionné et brillant spécialiste de l'image. Après un baccalauréat Scientifique obtenu avec mention et un an d'avance, il a entrepris des études de cinéma et est actuellement en préparation d'un master2. Il espère en outre, du haut de ses pas tout à fait 22 ans, intégrer la prestigieuse école Louis Lumière pour approfondir et parachever la professionnalisation de ses compétences techniques. Bien connu de longue date des *youtubers*, il s'est, très jeune, illustré par des *podcasts*

devenus célèbres, pleins d'un humour du meilleur aloi.

Ce n'est pas tout à fait par hasard qu'il prend en charge le site des Amis du Vexin français. Ses rapports à ce territoire sont en effet privilégiés, ses ancêtres maternels y étant implantés depuis des siècles, et sa grand-mère, adhérente aux AVF, y habitant depuis fort longtemps un charmant et caractéristique village de l'Oise qui fait l'objet de notre attention et de notre vigilance.

Il est aussi l'auteur du petit film sonore qui anime, sur une musique d'André Grétry, notre site depuis sa création en avril 2015, et sa mise en service officielle le 14 juillet 2015.

Nous accueillons Axel avec grand plaisir et misons sur son dynamisme, sa disponibilité, et sa compétence.